
3 1761 08133726 3





HISTOIRE

DE LA VILLE

DE LODÈVE.

HISTOIRE

DE LA VILLE

DE LODÈVE,

DE SON ANCIEN DIOCÈSE

ET DE SON ARRONDISSEMENT ACTUEL,

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A NOS JOURS;

PAR H.-G. PARIS,

de Mazamet,

AVOCAT, ANCIEN CAPITAINE D'ÉTAT-MAJOR-GÉNÉRAL, AUTEUR DE PLUSIEURS OUVRAGES HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES.

Absentium ferimus verba.

Devises du P. Menestrier, page 109.

TOME SECOND.

Montpellier.

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE DE BOEHM.

1851.

AVANT-PROPOS.

Le premier volume de cette Histoire contient, outre des notions préliminaires et générales, les légendes des évêques du diocèse de Lodève, depuis saint Flour (fin du 1er siècle), jusqu'à Plantavit de la Pauze inclusivement. On y voit les priviléges accordés successivement à son Église par les souverains pontifes et par les rois. Mais, comme il ne s'agit là que d'une sorte d'annales composées de faits souvent reproduits sous une formule presque monotone et même, à certains égards, peu importants, il faut, pour y trouver quelque enchaînement et l'influence qu'ils ont exercée sur ce pays, relire et noter avec soin leur filiation chronologique, afin d'en connaître tout à la fois l'origine, l'objet et l'application.

Ici, les choses ne seront plus les mêmes. Libre dans nos idées et dans la manière de les classer, nous en faisons un résumé méthodique ; les événements princi-

paux se trouvent exposés sous des titres spéciaux. Nous offrons, relativement à chaque matière distincte, le résultat substantiel de ses diverses agrégations.

La patience du lecteur ne sera point soumise à une épreuve trop fatigante. Les objets, une fois définis, seront traités rapidement et en autant de chapitres que leur division l'exigera.

Mais nous devons continuer la nomenclature des évêques, jusqu'à celui qui est actuellement chargé de la direction de notre ancien diocèse, parce que chacun d'eux ayant succédé à l'auteur de la *Chronologie*, a pris une part très-remarquable à ce qui s'est passé dans le Lodevois, jusqu'à l'époque de la révolution de 1789. Les temps changent et amènent des transitions qui ne sont point à négliger comme enseignements historiques. Nous les rapportons de manière à ne pas laisser dans nos récits, des lacunes d'autant plus regrettables qu'elles priveraient de quelques tableaux dignes de la plus sévère attention.

Les légendes de ces prélats n'auront point pour objet ces faits minutieux que Plantavit de la Pauze a entassés, afin d'en faire ressortir la faveur particulière dont ses prédécesseurs avaient été comblés ; elles n'ont plus à retracer des prérogatives féodales ni des rivalités de pouvoirs. La marche des siècles tendait à tout

simplifier et à tout centraliser. Nous nous y conformerons.

Délivré des étreintes d'une traduction qui devait être complète pour reproduire, comme nous nous y étions engagé, le seul monument historique du diocèse, ouvrage d'ailleurs fort rare et qui renferme les annales du pays, nous allons, livré à nos recherches personnelles, terminer d'abord le travail du prélat érudit que nous avons tâché de rendre plus intelligible par des notes séparées du texte, c'est-à-dire, le reprendre au point où il l'a laissé. Ce sera là le complément du 2e chapitre.

Nous ferons connaître les peuples divers qui ont envahi, conquis et possédé le pays que nous habitons ; les cultes qui y ont été admis ; les langues qui y ont été parlées ; les seigneurs qui y ont joui plus ou moins de l'autorité nobiliaire ; les institutions religieuses; l'organisation de la justice civile ou administrative avec sa hiérarchie et ses ramifications ; l'instruction publique d'autrefois comparée à celle d'aujourd'hui ; les événements mémorables ; les personnes qui s'y sont distinguées par leurs vertus, leurs lumières, ou par tout autre moyen ; les antiquités historiques et artistiques ; les curiosités disséminées dans les nombreuses localités ; les édifices remarquables, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur du chef-lieu ; les goûts, les usages, la topographie et

la statistique du pays, indiquant sa contenance, la nature du sol, sa population, ses produits, ses voies de communication, son industrie, son commerce, l'état de ses arts et métiers, les inventions, la description particulière de Lodève, et une esquisse des mœurs de ses habitants.

En suivant l'ordre des temps et en consultant le peu d'ouvrages que notre zèle pour l'étude de l'histoire a mis à notre disposition, nous pressentons que la disette des documents laissera bien des vides à remplir dans nos récits rapides et laconiques. C'est, comme nous l'avons déjà dit, un simple essai, une pierre d'attente que nous posons, au lieu d'une Histoire où l'on croirait pouvoir se promettre les détails les plus circonstanciés. Ce genre que nous adoptons, le seul peut-être qui soit à notre portée, ne saurait être embelli de longues et profondes dissertations.

Cependant, notre cadre est assez vaste pour la modeste localité qui nous occupe : puissions-nous le remplir à la satisfaction de ceux qui le liront!

Que recherche-t-on, en effet, dans une histoire qui ne retrace qu'une étendue très-circonscrite? C'est d'abord la nature de son territoire et des accidents qui le caractérisent; ses époques éloignées et primitives; son accroissement, ses variations, ses transformations et son état présent.

L'ancien diocèse de Lodève, bien moins grand que l'arrondissement qui lui a succédé, contient toutes les phases religieuses et politiques des pays qui l'environnent et qui lui ressemblent. Les divers gouvernements de la France, depuis qu'il s'y trouve réuni, ont fait sentir à sa petite superficie les fluctuations qui ont agité les autres contrées. Conquis par les Romains sur les Gaulois, il a subi la loi des vainqueurs, et en récompense de sa soumission il a joui des priviléges du droit latin qui régissait les hommes libres; il a adopté, pendant leur domination glorieuse, leur culte mythologique; les prêtres des divinités païennes y ont remplacé les Druides, en même temps que des temples magnifiques s'y sont élevés sur les ruines des autels barbares et grossiers de Teutatès. Les mœurs des guerriers farouches s'y sont évanouies devant la civilisation d'un peuple qui lui apportait le goût des lettres et des arts puisé chez les Égyptiens et chez les Grecs.

Cette période a duré pendant plus de quatre siècles. Les habitants, accoutumés aux splendeurs des monuments répandus parmi eux ou dans les lieux de leur voisinage, avaient changé de mœurs, de langage et d'habitudes, en changeant de maîtres et de législation. — Mais rien n'est stable sur la terre : les Romains, après avoir porté leurs armes triomphantes dans presque toutes les parties du

mondeconnu et les avoir subjuguées, devaient succomber à leur tour.

L'avénement du Fils de Dieu substitua les rayons de la foi et la doctrine consolante de l'Évangile, aux erreurs enfantées par les hommes. Une faible croix de bois et la flamme de l'Esprit saint furent les seuls instruments qui renversèrent les idoles : le règne de la liberté brisa les chaînes de l'esclavage, et le sang des martyrs consolida le symbole de la Rédemption. La puissance décroissante du Peuple-roi trouva des adversaires redoutables, et dut céder aux phalanges innombrables des Germains, une terre qui semblait devoir lui appartenir à jamais. La Gaule, assaillie d'un côté par les Francs et d'autre part par les Wisigoths, préludait à sa régénération. Les premiers de ces peuples n'avaient pour tout motif que l'aveugle prévision de l'envahissement, commandé par la nécessité de vivre et par le désir violent de venger leurs aïeux de l'injustice de leurs tyrans. Les douceurs du christianisme n'avaient point dissipé en eux les aberrations d'un fatalisme courageux, brutal et désespéré. Les seconds, plus instruits, mais dominés par les principes dissolvants de l'hérésie (1), marchaient à la conquête d'une patrie inconnue, et,

(1) Les Wisigoths étaient chrétiens, mais infestés des erreurs d'Arius, qui niait la consubstantialité du Verbe ou de la seconde Personne de la Trinité, qu'il regardait comme une créature. (*Dictionnaire des hérésies*, par Pluquet, tom. I, p. 364.)

sans se préoccuper d'attenter à la croyance religieuse des peuples qu'ils venaient combattre, ils n'avaient en vue que de s'établir dans des pays où ils espéraient trouver les ressources matérielles que le rude climat de leur berceau refusait à leurs besoins.

Les Francs attaquèrent donc les Romains : ils se fixèrent sur les bords du Rhin, en attendant que le succès de leur audace leur frayât une plus large voie d'invasion, et les conduisît jusqu'à fonder une monarchie, là où les armes des Césars avaient fixé leurs légions et fait planer leurs aigles invincibles.

Les Wisigoths, plus heureux, puisqu'ils n'avaient point de sang à verser, furent introduits dans la Gaule méridionale par la concession humiliante d'Honorius, qui, tremblant sur son trône impérial à Ravenne, n'avait eu d'autre expédient pour se délivrer de la fureur de ses ennemis, que de leur céder les provinces de l'Aquitaine et de la Narbonnaise.

Ainsi, au commencement du V[e] siècle, tandis que le Christianisme brillait déjà d'un noble éclat ; que son Église avait vu quarante successeurs de saint Pierre braver les persécutions et répandre à grands flots les lumières de l'Évangile ; que les disciples des apôtres avaient multiplié par leurs exemples et par leurs instructions le nombre des fidèles ; que les nations acceptaient,

aux vertueux accents des confesseurs de la foi, le dogme sacré de la vérité éternelle, de nombreuses armées d'idolâtres et de sectaires venaient à l'envi susciter de nouvelles perturbations.

La conversion miraculeuse de Constantin, le fruit de la prédication des plus saints personnages, les glorieux accomplissements des promesses de Jésus-Christ, semblaient menacés d'être encore couverts par la terreur d'un voile lugubre, que la Providence seule pouvait déchirer dans un temps plus ou moins éloigné.

Cet orage ne fut que le prélude d'une victoire complète. Les Francs, au lieu d'acclimater leur ignorance superstitieuse, portaient en eux le germe de la propagation du catholicisme; leurs princes devaient bientôt se rallier à la voix de la piété, et entraîner leurs peuples à la participation des vérités d'une doctrine que la bienheureuse Clotilde avait fait adopter à Clovis.

Les Wisigoths devaient aussi contribuer à l'exaltation de la Croix : leur dissidence religieuse avec les chrétiens orthodoxes avait son point d'arrêt dans l'espace marqué par le doigt du Tout-Puissant. Les princes de cette nation laissèrent librement assembler des conciles, protégèrent les ministres des autels élevés au vrai Dieu, apprirent à discerner les erreurs téméraires d'Arius d'avec les courageux efforts des défenseurs de la Trinité, et devinrent,

comme les rois francs, par leur réconciliation avec l'Église de Rome, les colonnes de l'édifice impérissable que l'Éternel a permis de construire dans le monde catholique, pour être le refuge paisible de la lumière et de la vérité (1).

Des hordes impies vinrent, au commencement du VIIIe siècle, agiter les brandons de la guerre et arborer l'étendard de Mahomet sur notre territoire. Leur apparition fut suivie d'une prompte défaite, et la Croix, un instant insultée par le Croissant, n'en fut que plus brillante encore, lorsque, après un séjour de moins de cinquante ans, les Sarrasins, exterminés à Poitiers par la valeur de Charles-Martel, furent entièrement repoussés au-delà des Pyrénées par les armes de ce héros, et, après lui, par celles de ses deux successeurs, Pepin-le-Bref et Charlemagne.

Nous ne donnons ici par ce simple aperçu, qu'un avant-propos, une esquisse du tableau qui va se dérouler dans le chapitre consacré *aux peuples divers*, tour-à-tour conquérants et possesseurs de la partie de la Gaule où se

(1) Cette esquisse brève et rapide n'a point la prétention de faire ressortir en rayons scintillants la majesté de la destinée humanitaire acquise en général, ou de la civilisation toujours croissante apportée dans les pays dont se composa la France en particulier, lorsque les douceurs du christianisme y eurent remplacé les illusions séductrices de la mythologie. Une semblable tâche est réservée aux savants que l'Église compte au nombre de ses plus glorieux interprètes.

trouve l'ancien diocèse de Lodève, et *aux religions* qui s'y sont introduites successivement. Ces deux objets ont entre eux une telle affinité, que l'on connaîtrait imparfaitement l'un, si l'on n'y joignait l'étude de l'autre. Ils seront développés dans le troisième chapitre de notre ouvrage, avec la notice des langues que ces peuples ont fait pénétrer sur le sol où ils sont venus s'établir.

Le quatrième chapitre retracera l'institution de la féodalité en général, c'est-à-dire de cette classe d'hommes que l'organisation sociale considéra comme supérieure aux autres, parce que, dans les temps mystérieux où les guerriers n'avaient en combattant sous les ordres de leurs maîtres, que la ressource de leurs couleurs et de leurs armures pour se faire distinguer, les aïeux dont ils s'honoraient de descendre, sans pouvoir souvent justifier d'une filiation incontestable, ont obtenu, à titre de récompense, des distinctions personnelles, des exemptions et des priviléges qui, en concentrant le système des alliances, avaient abouti à réunir dans un certain nombre de familles la possession des prérogatives et des richesses.

De cette noblesse primordiale, dont les emplois éminents furent d'abord temporaires et ensuite héréditaires, dérivèrent en foule les rameaux subalternes. Les *ducs* et les *comtes,* créés pour le commandement ou pour le

gouvernement des provinces et des frontières, firent éclore à l'infini des *marquis*, des *vicomtes*, des *barons*, des *chevaliers*, des *vidames*, des *damoisels*, des *châtelains*, des *seigneurs* avec ou sans fiefs, tous appelés par leur naissance et par la direction donnée à leur éducation, à occuper les fonctions supérieures de l'armée, de l'Église, de la magistrature et de l'administration.

Il n'entre point dans notre plan de faire un étalage politique des abus que la philosophie impute à la noblesse : assez d'écrivains s'en sont chargés. Notre entreprise se borne à montrer les plus hauts placés de ces personnages ayant occupé un rang particulier dans nos contrées ; à indiquer leurs noms, leurs actes, leurs châteaux et leur sujétion hiérarchique. Nous disons ce qui a été, sans trop nous appesantir sur ce qui devait être, ni sur ce qui pouvait résulter dans l'avenir d'un ordre de choses, où *les uns*, a dit un homme célèbre, *étaient tout et les autres n'étaient rien*.

Le cinquième chapitre indique les institutions religieuses, corollaire obligé du culte. L'ordre hiérarchique y préside comme dans l'organisation séculière. Au-dessous des papes, sommet vénérable de la puissance spirituelle, sont les cardinaux, les archevêques, les évêques. Autour de ces points culminants gravitent, pour leur former un cortége nombreux et régulateur, les abbés, les cha-

noines, les curés, prieurs, recteurs et vicaires, les aumôniers, les chefs des monastères, les corporations multiples de tout sexe et de tout ordre. Dans certains des couvents règne un rang élevé de dignité et d'instruction; dans d'autres, l'humilité, l'abnégation des biens de la terre; partout, l'habitude et l'efficacité admirables de la prière. Au-dessous de ces établissements sont les oratoires, les ermitages, derniers anneaux de la chaîne religieuse. L'ancien diocèse et l'arrondissement actuel de Lodève ont possédé et possèdent encore des fragments de ces institutions : nous les ferons connaître autant que cela sera nécessaire, avec les variations adjonctives, séparatives, créatrices et suppressives des paroisses.

Dans le sixième chapitre, nous retraçons l'ancienne et la nouvelle organisation de la justice.

Au-dessous du parlement de Toulouse, de la sénéchaussée de Carcassonne, de la généralité et de la cour des aides de Montpellier, autorités supérieures qui exerçaient leur haute juridiction sur les tribunaux du diocèse, l'ancienne temporalité de l'évêché, les baillis, viguiers et juges ordinaires dont la nomination était déférée au prélat, administraient la justice civile et criminelle. — Cet ordre n'existe plus; il est remplacé par une cour siégeant à Montpellier, à laquelle sont soumis les appels des causes

civiles, correctionnelles et commerciales de son vaste ressort, composé des départements de l'Hérault, de l'Aveyron, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales. Les affaires criminelles sont portées devant la cour d'assises, à Montpellier.

Un tribunal civil, deux tribunaux de commerce, un juge de paix et un tribunal de police simple dans chaque chef-lieu de ses cinq cantons, deux conseils de prud'hommes et deux chambres consultatives des arts et manufactures, composent aujourd'hui les établissements qui rendent ou préparent les décisions judiciaires dans l'arrondissement.

Il a paru utile de placer en regard ces deux systèmes, afin que la dénomination des divers magistrats qui ont fonctionné et qui fonctionnent dans l'un et l'autre, soit appréciée par le lecteur, lorsqu'il rencontrera leurs énonciations juridictionnelles, en parcourant par goût ou par besoin, ou seulement par hasard, les actes de leur ancienne et de leur moderne autorité.

Comme complément indispensable du pouvoir judiciaire, nous nous occupons dans le même chapitre de l'administration ancienne et nouvelle, préposée à l'exécution des lois de l'État, dans le diocèse tant qu'il a existé, et dans l'arrondissement actuel. Cette indication, d'ailleurs assez détaillée, est en quelque sorte un guide pour

démêler, au fond du foyer domestique, les attributions de chaque fonctionnaire.

On pourra nous objecter que la nature de ces renseignements trouve sa place naturelle dans les Annuaires du département : cela est vrai. Mais, en écrivant les faits du diocèse de Lodève, nous avons cru devoir comparer ce que fut l'administration ancienne à ce qu'est l'administration nouvelle. L'amélioration progressive rentre dans le domaine de l'histoire, et l'on comprendrait mal l'esprit des temps passés, si l'on ignorait quels sont les ressorts qui en faisaient mouvoir les rouages sociaux.

Ainsi, sachant qu'un intendant dirigeait l'administration de la province, il importe de reconnaître qu'il a été remplacé dans la première période de la révolution par l'administration centrale du département, et depuis, par le préfet, auprès duquel est établi un conseil de préfecture ; que les subdélégués de l'intendant sont les sous-préfets actuels ; que les conseils provinciaux et diocésains sont représentés par les conseils généraux de département, les conseils d'arrondissement et les conseils municipaux.

A l'égard de toutes les branches de l'administration financière, domaniale et territoriale, elles ont leurs directeurs au chef-lieu du département, des subordonnés

dans les chefs-lieux d'arrondissement, et des employés dans les cantons ou dans les communes.

Le chapitre septième traite de l'instruction publique. Jadis, comme à présent, les deux sexes ont eu, grâce à la sollicitude des gouvernements, le moyen d'acquérir les connaissances appropriées au goût, à la vocation, au besoin, à la destination des sujets, sous l'égide des professeurs attachés aux divers établissements.

Le clergé, et plus spécialement les ordres religieux connus sous le nom de *corps enseignants*, régissaient et coordonnaient la marche des études. Les enfants des classes distinguées par la naissance et par la fortune, étaient soignés selon que l'avenir laissait entrevoir à leurs parents et à leurs maîtres l'élévation qui les attendait, ou l'intelligence dont la nature les avait gratifiés. Le résultat de leur éducation avait ordinairement pour point de mire ce double pronostic, et cependant il n'était pas plus vrai que l'élève, devenu homme, fût capable de remplir les fonctions trop souvent héréditaires que sa position lui assurait, qu'il n'était certain qu'il les méritât par les qualités du cœur.

L'éducation de la bourgeoisie et de l'industrie avait un but différent. Les éléments des sciences leur étaient communiquées; mais, comme on estimait leurs besoins plus bornés, on leur enseignait principalement les choses

dont ils auraient à faire usage dans la modeste sphère de leur existence, à moins que des cas exceptionnels ne fissent découvrir de loin en loin quelques organisations supérieures, dans lesquelles on rencontrait des génies propres à soutenir l'éclat des doctrines et des systèmes que chaque *corps enseignant* possédait. Alors, les soins les plus assidus, les trésors les plus réservés leur étaient prodigués.

Quant au peuple, suivant l'acception peu bienveillante qu'on donnait à ce mot, il comptait à peine dans les prévisions sociales. Des maîtres d'école, la plupart livrés par la misère à des occupations serviles, enseignaient ce qu'ils ne savaient pas à un petit nombre d'enfants, en sorte que sur cent il s'en trouvait rarement dix, qui, à l'âge de majorité, fussent capables de signer passablement leur nom.

Ce système s'est de beaucoup amélioré, il faut en convenir. Depuis l'institution des Frères de l'École Chrétienne et des Sœurs-Noires, les enfants du peuple reçoivent un peu plus d'instruction, mais des vices se font encore remarquer : nous en parlerons dans ce chapitre.

Il est certain que Lodève et Clermont ont des colléges qui, quoique peu encouragés, produisent de très-bons effets. Nous indiquerons ce qu'ils étaient avant la révolution, les résultats de la concurrence qu'ils ont eue,

qu'ils ont même encore à subir. Nous dirons, suivant nos propres inspirations, les moyens de remédier aux entraves qu'éprouve l'instruction secondaire dans ces deux villes.

Le huitième chapitre contiendra la topographie du pays Lodevois, sous le rapport de ses lieux célèbres et des événements remarquables qui s'y sont accomplis. — Dans la première partie, les échos de Lodève, de Dio, de Cabrières, de Montbrun, de Clermont, d'Aspiran, du Caylar, de Gignac, de Joncels, de Lunas, de Soubés, de Gibret, de St-Guilhem, de Montpeyroux, de Nébian, de Lauzières et de Mérifons, rediront les faits dont ils furent les témoins; leur importance et les souvenirs qui les recommandent à l'attention de leurs habitants. — Dans la seconde, nous rappellerons les guerres qui ont dévasté nos contrées depuis l'an 508 jusqu'à 759, et les particularités qui méritent d'être consignées dans nos annales.

Le neuvième chapitre est destiné à la biographie. L'ancien diocèse et le nouvel arrondissement de Lodève se glorifient de quelques noms chers aux vertus, aux sciences, aux lettres, au patriotisme; nous y avons recueilli le peu de renseignements que notre investigation seule et malheureusement trop impuissante a découverts, soit dans nos propres souvenirs, soit dans les

documents peut-être encore incertains qui nous ont été fournis.

Le dixième chapitre retracera les vestiges presque imperceptibles des antiquités que la faux meurtrière des siècles n'a pas encore effacés. Ils sont en petit nombre et n'offrent pas un grand intérêt à l'archéologie; mais fallait-il négliger de glaner sur un sol que les besoins de la culture ont bouleversé? Pouvait-on, sans un regret bien légitime, attendre, pour en perpétuer la mémoire, qu'ils eussent complétement disparu? La vue de quelques monuments druidiques, des ruines des anciens châteaux, des églises magnifiques qui survivent aux orages des temps passés, inspirent un si vif désir de les décrire, que l'imagination n'a qu'à s'affliger de ne pouvoir le faire que très-imparfaitement.

Nous ajoutons à ce tableau celui des édifices qui, depuis les temps modernes, embellissent notre cité et ses environs; nous rapportons les impressions que la tradition ou les usages, dont nous voyons se propager le goût, ont opérées dans notre esprit; nous admirons les charmes de la campagne, les accidents qui en rendent l'examen si intéressant; nous voudrions, en un mot, faire passer dans l'opinion de ceux qui nous liront, les sentiments dont nous sommes pénétré à l'aspect des

œuvres de la nature qui nous captivent et nous enchantent.

Le onzième chapitre a pour objet de fixer la contenance superficielle de l'arrondissement, ses divisions en montagnes, plateaux et vallées; d'indiquer les volcans qui l'ont ravagé, les cours d'eau qui l'alimentent, son climat, sa population et ses productions naturelles. Les trois règnes de la nature concourant à remplacer ce que l'exiguïté du sol refuse à ses possesseurs, nous entrons dans quelques détails sur les exercices auxquels on s'y livre, pour tirer avantage de ses végétaux, de ses animaux et de ses minéraux.

Le douzième chapitre est plutôt un croquis de la brillante industrie qui fait la gloire de ce pays, qu'une exposition exacte pour laquelle nous avouons notre insuffisance. La fabrication de ses draps est si connue et si renommée, que nous craindrions d'en aborder l'éloge. Le peu de mots que nous en disons, avec l'entière conviction que la bonne volonté qui nous anime fera excuser l'imperfection de nos récits, donneront, nous l'espérons, une juste idée de son importance et de sa célébrité. — Nous parlons des arts et métiers avec l'orgueil et l'enthousiasme que nous ressentons pour l'intelligence remarquable de ceux qui les exercent. Nous terminons ce chapitre par l'énumération de quelques in-

ventions couronnées de succès, qui sont le fruit des méditations les plus louables de nos concitoyens.

Le treizième et dernier chapitre est un résumé topographique de la ville de Lodève, et des mœurs de sa population. Il n'est à proprement parler que le complément de celui qui le précède. Là, nous avons dû payer un tribut mérité de reconnaissance aux hommes habiles qui ont ramené dans nos murs les bienfaits de l'imprimerie et de la librairie, trop longtemps étrangers à nos besoins et à nos goûts. — Grâce à leur apparition, Lodève n'est plus au-dessous des villes d'un rang moins éminent : la pensée s'y communique avec rapidité ; l'esprit y acquiert des connaissances utiles ; le besoin de recourir aux capitales pour la manifestation des opinions tendant au bonheur général, ou pour la publicité qu'exigent les actes de l'autorité, a disparu.

C'est ici, sans doute, le dernier ouvrage historique auquel nous aurons travaillé. L'âge et le nombre de nos écrits nous avertissent qu'il est temps de s'arrêter, et d'employer le peu qui nous reste de forces physiques à exposer au grand jour le fruit de nos longues recherches.

Cette perspective nous épouvante. Quel qu'en soit le résultat, nous aurons marqué la trace de nos pas sur la terre. Nos ans se sont écoulés dans une retraite presque

incroyable : — enflammé du désir d'être utile, nous avons vécu sans haine, sans jalousie et sans ambition. Le désintéressement qui a présidé à toutes nos occupations dans la carrière des armes, du barreau et des fonctions publiques, nous garantit la paix de la conscience, et ne nous laisse d'autre regret que celui de n'avoir pu faire tout le bien que la voix de notre cœur nous inspira toujours.

En consignant, à la suite de cet essai, la notice de nos ouvrages, nous léguons à nos enfants chéris la recommandation de les conserver, et de ne les publier qu'avec la plus grande circonspection, si nous étions empêché nous-même de le faire. C'est l'unique fortune que nous leur offrons ; toute autre ne nous a jamais tenté. Elle a peut-être quelque droit à leur vénération, puisqu'elle est le monument que leur père a laborieusement élevé à sa propre mémoire et à leur instruction !

Sommaire des Ouvrages de M. Paris, avocat.

1° TABLEAUX HISTORIQUES, CHRONOLOGIQUES ET GÉNÉALOGIQUES DES MAISONS ROYALES DE FRANCE, DEPUIS L'ORIGINE DE LA MONARCHIE JUSQU'A NOS JOURS.

Cet ouvrage se compose de deux parties distinctes. — La *première* contient 1° un aperçu rapide de l'Histoire de France sous la dynastie

Mérovingienne, avec des notices géographiques indiquant la formation successive de ses états; 2° sa division en six royaumes, de *Paris, Metz, Orléans, Soissons, Bourgogne* et *Aquitaine;* 3° le récit historique et chronologique des actions de chacun des rois, reines, princes et princesses; leur naissance, filiation, mariage et décès; 4° l'histoire des *ducs d'Austrasie* et d'*Aquitaine*, complément nécessaire de la première race de nos rois.

Le premier volume est divisé en six tableaux principaux, retraçant les événements survenus pendant le règne des divers rois qui ont eu en partage chacune des parties de la monarchie, et en deux tableaux supplémentaires destinés aux ducs d'Austrasie et d'Aquitaine.

A chacune de ces huit divisions sont joints des tableaux synoptiques représentant l'arbre généalogique, et une description du pays composant les royaumes et les duchés.

Deux autres tableaux synoptiques représentent, l'un : le synchronisme non interrompu des princes qui ont régné sur les six royaumes; l'autre, la généalogie complète de la race Mérovingienne; ils sont en tête du volume et caractérisent notre propre méthode historique.

Le second volume, en tout conforme au premier pour le système et ses détails, contient l'histoire de la dynastie Carlovingienne et sa division en six états : *France, Germanie, Italie, Aquitaine, Empire d'Occident* et *Provence.*

Les trois volumes suivants, exécutés sur les mêmes errements, contiennent les tableaux historiques, chronologiques et généalogiques des rois de la 3e dynastie, divisés en leurs différentes branches.

La *deuxième partie* est divisée en trois volumes.

Le premier contient 33 tableaux généalogiques et l'histoire chronologique des *ducs de Bourgogne*, *comtes de Vermandois*, *comtes de Dreux*, *sires de Courtenai*, *comtes de Bourgogne*, *comtes d'Artois*, *comtes de Poitiers*, *ducs d'Anjou*, *comtes de Nevers*, *ducs d'Alençon* et les branches complémentaires qui en dérivent.

Le second renferme les tableaux généalogiques et chronologiques de la *Maison de Bourbon*, et de tous les rameaux qui en sont provenus.

Le troisième comprend les tableaux généalogiques des *ducs de Valois*, *premiers ducs d'Orléans*, *comtes d'Évreux*, devenus rois de Navarre, *ducs de Berry*, *ducs d'Angoulême*, *dauphins*, et des *enfants naturels* des rois antérieurs à Louis XIV (1).

(1) Un ouvrage de ce genre a exigé beaucoup de temps, de recherches et de dépenses. C'est celui que nous croyons devoir être le plus sérieusement apprécié. La

2° HISTOIRE DE L'ILE ET DE LA CITÉ DE MAGUELONE.

Cette histoire n'est pas seulement d'un intérêt local : il s'agit d'une île célèbre par ses institutions religieuses et par les événements politiques qui s'y sont accomplis. De tous les édifices qui ont jadis couvert sa superficie et qui ont été détruits en différents temps, il ne reste que sa magnifique cathédrale, renfermant les tombeaux de plusieurs de ses évêques.— On y lit comment le siége épiscopal de Maguelone a été successivement transféré à Substantion et à Montpellier ; les notices des comtes qui ont porté son nom, auquel se sont adjoints les qualités de comtes de Substantion et de Melgueil (ou Mauguio) ; les renseignements historiques sur les seigneurs de Montpellier, depuis que cette ville a pris naissance. C'est à l'histoire de Maguelone qu'il faut recourir pour connaître les commencements des monastères d'Aniane et de Saint-Guilhem-le-Désert, l'origine de saint Bernard et de saint Fulcran. — Elle contient la nomenclature des évêques, une vue de l'île, un plan de l'église, et le synchronisme des autorités qui ont exercé leur influence dominatrice sur cette terre presque effacée du continent français (1).

Divisée en huit périodes, elle offre en tête de chacune d'elles un tableau synoptique, qui sera sans doute considéré comme une innovation historique, utile et agréable.

3° TABLEAUX HISTORIQUES, CHRONOLOGIQUES ET GÉNÉALOGIQUES DES EMPEREURS ROMAINS.

Comme corollaire obligé des tableaux historiques de France, ces tableaux, contenant la biographie abrégée des empereurs romains, depuis Auguste jusqu'à Augustule, période de 507 ans, indiquent le règne des princes qui ont exercé une grande influence, par leurs actions, sur la destinée de notre patrie, et plus spécialement sur la partie méridionale

méthode que nous avons suivie, les divisions que nous avons opérées, les tableaux synoptiques que nous y avons adaptés, les précisions géographiques démontrant l'origine, la formation progressive, la distribution des parties composant l'état général de la France et les domaines particuliers des princes, en font un corps nouveau d'histoire, qui permet d'en suivre les événements du doigt et de l'œil. Il contient cent dix-huit arbres généalogiques et forme 8 vol. in-8.

(1) L'Histoire de Maguelone a la plus grande connexité avec celle de Lodève : nous osons nous promettre que le désir d'y retrouver des détails sur la famille de saint Fulcran, à laquelle Montpellier doit en quelque sorte son origine, la fera bien accueillir. Elle forme un très-fort volume in-8.

des Gaules. Ils ont une connexité remarquable avec l'histoire des contrées dont nous nous sommes occupé dans notre grand ouvrage. — Celui-ci est divisé en six parties, traitant, après les *soixante-un empereurs* compris dans la première, des *tyrans* qui s'élevèrent dans l'empire sous Valérien et Galien ; de ceux qui usurpèrent le pouvoir souverain sous Dioclétien, Herculius, Constance-Chlore, Galère et Constantin ; des *empereurs improvisés* sous Honorius ; des *empereurs d'Orient*, des *princes français* qui régnèrent à Constantinople au temps des croisades.

Nous avons donné peu d'extension à ces notices, parce que l'histoire romaine en général et celle des empereurs en particulier est entre les mains de tous les amateurs des lettres. Nous avons pensé, cependant, qu'il serait utile à plusieurs de connaître, règne par règne et chronologiquement, les actions des princes qui ont occupé le trône des Césars, les principales époques de leur gouvernement, la fin de leur carrière, leur filiation, leurs alliances et le sort de leurs descendants. Cette étude peut servir surtout aux jeunes gens qui suivent les cours d'histoire (1).

4° NOTICES HISTORIQUES SUR MAZAMET (TARN).

Le pays qui fut notre berceau avait des droits à nos hommages et à notre souvenir.

L'ouvrage que nous lui consacrons est divisé en deux parties. — Dans la *première* sont consignés les détails historiques sur Mazamet : on y trouve l'époque et les causes de son origine, ses progrès, son état actuel. Il était d'autant plus urgent de dresser ce simple monument de la reconnaissance et de l'affection, que jusqu'à ce jour il n'existait rien d'écrit touchant cette intéressante cité. Notre mémoire vivace, le désir naturel de lui laisser une marque d'attachement, et le besoin de placer au niveau des autres une contrée trop longtemps négligée, ont seuls guidé notre plume.

La *seconde partie* est un essai peut-être téméraire, retraçant en vers les souvenirs particuliers qui se rattachent à la formation progressive de la ville, à ses événements politiques et à nos propres aventures enfantines.

Sans trop présumer de l'utilité de ces notices, nous avons eu en vue d'être agréable à notre pays. Du moins, nos enfants, nos concitoyens, nos anciens condisciples ou nos camarades d'armes y verront un témoignage sincère et exemplaire de ce qu'on doit au lieu qui nous a vu naître (2).

(1) Les Tableaux historiques des empereurs romains d'Occident et d'Orient forment un volume in-8.

(2) Cet ouvrage, qui pourra être revu et augmenté avec le temps s'il reçoit un premier accueil favorable, forme un vol. in-8.

5° THÉATRE.

Notre bagage dramatique est fort léger.

Deux pièces de théâtre, dont l'une est un opéra-comique et l'autre un mélodrame appuyé de pièces historiques, qui ont avec l'action plus de rapport qu'on ne saurait le croire, composent ce volume. L'opéra date de loin; la préface en indique l'époque.

Nous n'avons jamais cru devoir livrer à la scène ces deux productions, d'abord à raison de l'imperfection de la première, qui fut un simple essai fait pendant que nous suivions la carrière militaire, très-jeune encore. — La seconde tient à des faits orageux : le destin s'étant chargé d'en effacer les causes, le désir de lui donner une publicité théâtrale, vivement sollicitée par des amis éclairés, s'est complétement évanoui.

Des passions haineuses, enfantées par les circonstances politiques, sont représentées dans le mélodrame. Nous le conservons comme le fruit amer d'un moment d'effervescence. — Les noms et l'indication des lieux sont couverts d'un voile : ce n'est pas la faute de l'auteur s'ils deviennent un peu transparents

Cet ouvrage, avons-nous pensé, pourra passer, sinon comme faisant partie de l'immense collection des pièces de théâtre représentées et jugées avec plus ou moins de rigueur ou de bienveillance par le public qui les a entendues, du moins comme fragment de ces conceptions littéraires dialoguées qu'on lit sans conséquence, et qu'on relègue sans respect dans les archives des avortons de Thalie et de Melpomène.— Il est bon, néanmoins, de satisfaire un instant de curiosité et même de réflexion (1).

6° POÉSIES FUGITIVES.

La trop grande tension de l'esprit ayant besoin de délassement, c'est dans des intervalles de loisir que ces poésies fugitives ont coulé presque sans effort de notre plume, lorsque, fatiguée des accents sérieux de l'histoire, quelques pensées subites venaient s'offrir à l'imagination. — Il y a un peu de tout; et nous nous persuadions en les faisant, que beaucoup d'autres avaient cedé au même entraînement.

Le lecteur qui aime les pensées gaies, les improvisations badines, y trouvera des contes peut-être assez naïfs; le patriote y lira des chants nationaux inspirés par les événements du siècle; l'homme sentimental

(1) Les deux pièces et les documents qui les accompagnent, forment un vol. in-8.

parcourra avec quelque émotion des épisodes vibrants; le partisan de carricatures s'amusera à examiner des portraits chimériques qui pourraient bien lui paraître vrais; les âmes pieuses y reconnaîtront des chants de Noël qu'elles se rappelleront avoir entendus dans nos églises, où la voix des jeunes demoiselles les ont plus flattées, sans doute, que nos vers; les Maçons souriront en lisant nos cantiques; les désœuvrés s'exerceront sur nos énigmes et sur nos logogriphes.

Ce recueil, nous le répétons, est le fruit de nos moments perdus. Cependant, il contient des idées, des aperçus, qui ne sont pas totalement dénués de sens commun. En un mot, il y a là des pièces fugitives, comme on en trouve partout, sauf le plus ou moins de bonheur inventif. — Nous l'avons fait précéder d'une petite dissertation sur ce genre de littérature.

Nous n'avons point dissimulé que nous n'étions pas né poëte. Peut-être cet aveu nous méritera-t-il quelque indulgence! Dans tous les cas, il servira à prouver que nous n'avons pas la prétention de rivaliser avec les favoris des neuf Sœurs (1).

7° MÉLANGES ET TRADUCTIONS.

Plusieurs motifs nous ont déterminé à composer cet ouvrage, qui contient : 1° Une traduction de la première *Églogue* de Virgile, en vers patois de la *langue de Nore,* c'est-à-dire du dialecte le plus rude du midi de la France. — 2° Une traduction française des deux premiers chants de l'*Énéide,* d'après un mode particulier qui nous a paru réunir certains avantages pour ceux qui étudient la langue latine, et qui sont d'abord embarrassés de la construction harmonieuse des vers.— 3° Une traduction littérale des deux premiers chants de l'*Araucana*, poème espagnol de don Alonzo de Ercissa y Züniga, si ancien, si célèbre, que Voltaire a cru y trouver une harangue comparable à celle des héros d'Homère, ce qui n'a pas été le moindre appât pour nous engager à la rendre en français. — 4° Une traduction du *Pervigilium Veneris*, avec une critique comparative des divers auteurs à qui le poème est attribué, et des nombreuses éditions qui en ont été publiées. Ce petit morceau de poésie latine a eu assez de retentissement pour mériter d'ailleurs les méditations des personnes qui aiment ce genre de littérature. –5° Une critique raisonnée des Fables de Lenoble. Le lecteur qui aura la patience de la lire, s'il ne partage pas nos opinions, rendra du moins justice au sens moral qui l'a dictée.

La diversité des matières doit engager à leur prêter quelque attention — Il serait à désirer, suivant nous, que de semblables travaux se multi-

(1) Cet ouvrage forme un vol. in-8.

pliassent. Il nous semble juste de laisser sur les idiomes qui tendent à disparaître, des exemples pour constater l'usage qui en a été fait. Dans notre introduction, nous avons cité bon nombre d'auteurs dont nous suivons les traces : la *langue de Nore* est peu connue ; nous en consignons donc ici un fragment, que nos concitoyens de l'ancien pays d'Hautpoulois ne désavoueront pas ; ils seront peut-être étonnés de la retrouver dans notre mémoire, en pensant que, depuis quarante ans, nous ne l'avons pas entendu parler. — Quant à la critique, elle est du domaine universel : les ouvrages qui circulent y sont soumis, sous la responsabilité, bien entendu, de ceux qui s'en occupent (1).

8° VOYAGE HISTORIQUE ET POÉTIQUE EN LANGUEDOC.

Tant d'écrivains ont publié des voyages prétendus poétiques, qu'un de plus, un de moins n'en saurait augmenter ni diminuer la curiosité. Malheureusement plusieurs sont faits sans se déplacer, et ne contiennent que des inadvertances ou des répétitions.

Notre voyage dans une partie du Languedoc, c'est-à-dire depuis Nimes jusqu'à Toulouse, retrace ce que nous avons vu, ce que nous avons observé. Le cœur y fait souvent l'office de la plume ; il est des objets sacrés pour nos affections que nous aurions voulu peindre plus dignement.

Tantôt nous transcrivons la topographie des lieux, tantôt nous rapportons les souvenirs qui s'y rattachent ; nous nous livrons, enfin, à des digressions anecdotiques en prose et en vers ; en d'autres termes, nous ne craignons point de nous abuser, en pensant que cet ouvrage est à la fois curieux et amusant. — On pourra lui reprocher des incorrections, des excentricités : tel qui a aperçu les localités dont nous parlons, sous un autre aspect que nous, blâmera notre manière de les traduire ; tel autre voudrait, ou que nous eussions passé sous silence certaines observations, ou que nous en eussions exprimé de contraires. — Mais à quoi sert donc de voyager, si ce n'est pour redire ce qu'on apprend ? et pourquoi dissimuler, par respect humain, les impressions que l'on reçoit en voyage ? Le monde serait-il ainsi fait que, cédant aux appréhensions puériles de déplaire aux susceptibilités les plus méticuleuses, ou à la crainte de ne pas assez flatter, il fallût renoncer à la liberté d'exprimer franchement ce que l'on pense, pourvu que personne n'ait à s'en offenser sérieusement ?

(1) Cet ouvrage forme un vol. in-8.

S'il est un mode d'écrire sans fard, c'est à notre avis celui des voyages. Le lecteur n'oublie jamais que c'est en courant que l'auteur glane sur un champ moissonné, râtelé, dépouillé, et que, s'il y découvre encore quelque chose, il serait trop rigoureux de l'empêcher de s'en emparer (1).

9° HISTOIRE DE LODÈVE.

M. Plantavit de la Pauze a publié, vers les dernières années de son épiscopat, à Lodève, un volume en latin intitulé : *Chronologia præsulum Lodovensium*. C'est là tout ce qui reste à peu près des anciens documents contenus dans les archives du diocèse.

Pour le mettre à la portée des lecteurs qui ne sont pas assez familiarisés avec cette langue, nous en avons, dans le premier volume, fait la traduction littérale, à laquelle sont ajoutées des notes explicatives et critiques. Les légendes des évêques renferment le sommaire des actes de leur administration temporelle et spirituelle; et, comme les évêques étaient depuis longtemps les hauts seigneurs du pays Lodevois, c'est sous leur domination que sont rapportés les principaux événements qui constituent cette histoire. — Le second volume embrasse la continuation des biographies épiscopales jusqu'à nos jours, et les détails les plus variés sur les différents peuples qui ont occupé nos contrées, l'organisation religieuse, judiciaire, administrative, les productions, les mœurs et l'industrie.

Cette histoire, que nous n'avons pu refuser d'écrire, quoique bien convaincu de notre insuffisance pour la traiter convenablement, a des droits à la bienveillance publique. Indépendamment de ce que l'ouvrage de M. de la Pauze ne pouvait être connu de tout le monde, il était devenu rare. Chacun sera donc bien aise de savoir ce qui s'est passé de remarquable dans le sein de cette Église si antique et si vénérée; les événements politiques dont le diocèse a été le théâtre, les transactions entre le seigneur dominant et les habitants, sur les droits, les propriétés, les échanges et les juridictions. Plusieurs lecteurs y découvriront des noms chéris, l'origine de leurs patrimoines, la part que leurs ancêtres on prise aux affaires générales et privées.

Nous laissons à tous l'appréciation de notre bonne volonté. Notre désir a été de placer sous les yeux de nos concitoyens un monument historique qui leur manquait, et de leur donner une preuve de notre attachement (2).

(1) Le Voyage forme un beau vol. in-8.

(2) L'Histoire de Lodève forme deux beaux vol. in-8.

Si nos contemporains ajoutent à l'aperçu de nos travaux historiques et littéraires, plus de deux cents Mémoires imprimés pendant notre longue carrière du barreau, plus de six mille procès plaidés, les heures employées à d'innombrables consultations ; s'ils supputent, en outre, les premières années employées à recevoir l'éducation ou au service militaire ; s'ils considèrent qu'une autre partie de notre temps s'est passée dans des fonctions publiques remplies dans différents pays ; s'ils tiennent quelque compte de notre application à l'étude de plusieurs langues, ils se feront une idée de l'activité de notre vie et de notre propension aux occupations du corps et de l'esprit. Ils ne seront plus surpris que nous nous soyons tenu éloigné des douceurs de la société, du faste et des séductions de l'aveugle fortune. Nous avons toujours cru que notre pélerinage sur la terre nous attachait exclusivement à nos devoirs envers Dieu, aux consolations de nos semblables et à l'élaboration de nos pensées.

L'existence de l'homme est d'ailleurs trop courte pour la sacrifier à des futilités. Convaincu qu'il est né pour être utile, il lui reste à peine quelques instants pour témoigner qu'il a voulu l'être. Heureux, s'il n'a pas entièrement perdu son temps !

HISTOIRE

DE LA VILLE

DE LODÈVE.

CONTINUATION DU CHAPITRE II.

§ 1er. — Évêques.

103e Evêque : FRANÇOIS DE BOUSQUET.
(An 1648.)

François de Bousquet, né à Narbonne en 1605, fut évêque de Lodève en 1648, par résignation de Plantavit de la Pauze.

En 1655, il fut transféré au siége de Montpellier, où il succéda à M. de Fenouillet, ou plutôt à Renaud, cardinal d'Este, de la maison de Ferrare et de Modène, évêque de Reggio, ce prélat ayant été nommé à l'évêché de Montpellier et s'en étant démis en faveur de M. de Bousquet,

qui y mourut d'apoplexie le 24 juin 1676, âgé de 71 ans (1).

Il a été l'un des plus illustres évêques du XVIIe siècle : aussi se fit-il remarquer par la connaissance des antiquités ecclésiastiques et du droit français. — Avant l'âge de 20 ans, il publia plusieurs ouvrages qui donnèrent la plus haute opinion de son intelligence et de la droiture de son jugement : nous en citerons les titres, l'objet et l'époque. Il avait fait ses études au collége de Foix, à Toulouse, avec MM. de Marca, Baluze et Plantavit de la Pauze.

Attiré à Narbonne par sa famille, pour y prendre la charge de juge royal, il s'y distingua et fit paraître : 1° la *Vie des Papes français qui siégèrent en France*, et qu'il dédia au savant Henri Sponde, évêque de Pamiers, en 1632. Baluze en a publié une nouvelle édition en 1693 ; 2 vol. in-4°.

2° En 1633, il fit imprimer l'*Histoire de l'Église de France*, depuis que la religion chrétienne avait été reçue dans les Gaules, jusqu'au règne de Constantin ; in-4°.

3° En 1635, il donna les *Épîtres du pape Innocent III*, qu'il accompagna de notes très-recherchées.

Ces travaux lui acquirent l'estime des hommes les plus éclairés de la France. Ayant fait un voyage à Paris, M. le président *de Mesme* se déclara son protecteur, et le fit

(1) Nous avons donné à l'un de nos jeunes amis, *M. Henri Arnaud*, le dessin original de Loys, qui a servi à la gravure du portrait de M. de Bousquet. — Nous avons également donné à *M. Jules Calvet*, l'une des premières épreuves de ce portrait. — En rappelant ces circonstances, nous voulons exprimer l'espoir que ces deux amateurs des beaux-arts conserveront ce modeste hommage de notre affection.

connaître à M. le chancelier *Seguier*, qui, étant envoyé en Normandie, en 1639, le fit procureur-général, après l'interdiction du parlement de Rouen. Il fut ensuite nommé Intendant de Guienne et enfin de Languedoc. Le roi récompensa ses services par une charge de conseiller d'État, et lors de la démission de l'évêque Plantavit de la Pauze, son condisciple, il lui accorda le siége épiscopal de Lodève, dont il prit possession en 1648.

François de Bousquet ne cessa de montrer sa haute capacité dans l'administration de son diocèse et dans la publication de ses œuvres savantes. Sa réputation était telle, qu'à l'époque où les cinq propositions de Jansénius étaient disputées avec le plus de chaleur, il fut député à Rome par le clergé de France. Il y reçut des marques multipliées de considération, tant de la part du pape Innocent X, que de tout le sacré collége. — C'est dans cette occasion que le cardinal d'Este, optant pour l'évêché de Reggio, donna sa démission de celui de Montpellier en faveur de notre prélat.

Indépendamment des ouvrages que nous avons déjà mentionnés, on lui doit les suivants :

4° *Synopsis legum, versibus græcis edita, cum latinâ interpretatione ;* Paris, 1652, in-8°. — Méerman l'a reproduit dans le tome Ier de son *Thesaurus Juris civili, et canonici* (1). On sait que Michel Psellus, grec célèbre du XIe siècle, qui, après avoir éclairé sa patrie et avoir fait l'éducation de Michel Parapinace, fils de l'empereur Constantin Ducas, fut persécuté par Nicéphore Botoniate,

(1) Il a paru une édition plus correcte encore du *Synopsis legum* à Leipsick, 1789, in-8. — Elle est de Louis-Henri Tencluk.

après avoir été d'ailleurs dépouillé de ses biens et renfermé dans un monastère où il mourut en 1078, est l'auteur primitif du *Synopsis legum*.

5° *Pugio fidei*. C'est ici le titre d'un ouvrage de Martin (Raymond), dominicain, originaire de la Catalogne, illustre orientaliste, qui, dans le XIIIe siècle, fit usage de ses connaissances en hébreu et en arabe, pour combattre, en 1278, le judaïsme et le mahométisme dont l'Espagne était alors infectée. — François de Bousquet avait découvert, en 1629, le manuscrit du *Pugio fidei* dans la bibliothèque du collége de Foix, à Toulouse : il en confia la publication à Jacques Spieghel, savant allemand, qui avait été son maître d'hébreu. — La première édition est de 1651; il en existe une plus récente en Allemagne, 1 vol. in-f° (1).

6° *La Vie de saint Fulcran*, dont il publia la première édition pendant son épiscopat de Lodève (de 1648 à 1655),

(1) Plusieurs erreurs ont échappé aux auteurs qui ont publié des notices biographiques sur M. de Bousquet. Le *Dictionnaire historique portatif* de l'abbé Ladvocat, 2 vol. in-8, 1758, et le *Dictionnaire universel, historique, critique et bibliographique* de Chaudon et Delandine, 9e édit., 20 vol. in-8°, 1810, sont de ce nombre. 1° On le dit âgé de 76 ans, à l'époque de sa mort, tandis qu'il n'en avait que 71, comme le démontre l'épitaphe placée sur son tombeau, dans la chapelle de l'Ange gardien, à la cathédrale de Montpellier. 2° On ne fait aucune mention du *Synopsis legum* ni du *Pugio fidei*, qui sont énoncés dans les articles consacrés à Psellus et à Raymond Martin, où il faut aller les découvrir. 3° On attribue à Alexandre VII, la réception distinguée qu'il reçut à Rome, lorsqu'il fut député à la cour pontificale par le clergé de France, à l'occasion des disputes sur les propositions de Jansénius, tandis que c'est Innocent X qu'il fallait citer. 4° On dit qu'il fut transféré de Lodève à Montpellier, en 1655, et ce n'est qu'en 1657, à son retour de Rome, où il joignait à sa qualité de

et qui, souvent reproduite depuis, se distingue par la sage distribution des matières.

104 Évêque : ROGER DE HARLAI. (An 1658.)

Roger de Harlai succéda, en 1658, à François de Bousquet qui, en 1657, avait obtenu l'évêché de Montpellier; le siége de Lodève avait été vacant pendant cet intervalle.

Ce prélat prenait dans ses actes la qualité de seigneur de Lodève, comte de Montbrun et de Cesi, conseiller du roi.

Nous ne connaissons pas assez son origine ou les faits particuliers de son administration, pour écrire une légende détaillée sur son compte; cependant nous avons une de ses ordonnances, en date du 26 juillet 1668, contre-signée Lassale, secrétaire, qui témoigne de son excessive sévérité en matière de mariage. La voici :

« Roger de Harlai, par la miséricorde de Dieu, évêque de Lodève, comte de Montbrun et de Cesi, conseiller du roi en ses conseils, à tous ceux qui ces présentes verront, salut et bénédiction. — L'obligation que nous avons de corriger, autant qu'il nous est possible, les abus qui se glissent parmi les fidèles de notre diocèse, nous ayant fait remarquer qu'il arrive souvent que la trop grande familiarité qui est entre les personnes de différents sexes, est cause que des filles se trouvent enceintes et que les

mandataire du clergé celle de chargé des affaires du roi, ce qui est formellement exprimé dans son épitaphe :

« *Regni, religionis, cleri gallicani,*
» *Solus Romæ negotia sustinuit.* »

Nous ne relevons ces inadvertances, que pour nous conformer à la vérité, règle infranchissable de l'histoire.

parents sont contraints, pour couvrir leur honneur, de les marier avec ceux qui les ont abusées, qu'ils nous demandent même de les dispenser des annonces, et quelquefois de l'empêchement qui se rencontre, à cause du degré de parenté qui se trouve entre les parties ; NOUS, considérant que l'Église, loin de devoir accorder des grâces pour récompense du crime, doit plutôt ordonner des châtiments canoniques, à cause du scandale public, et afin qu'à l'avenir on ait plus de retenue à commettre des fautes de cette nature ; avons ordonné et ordonnons que si quelque fille ou femme veuve se trouve enceinte des œuvres de quelqu'un qui la doive épouser, en sorte que le scandale et péché soit public, *les parties ne pourront être mariées qu'après avoir demeuré à genoux, hors la porte de l'église, durant la grand'messe de la paroisse, trois dimanches consécutifs.* — Ordonnons aux prieurs et vicaires, et autres qu'il appartiendra, d'y tenir la main, et leur défendons d'y contrevenir, à peine de suspension *ipso facto*. Donné dans notre palais épiscopal dudit Lodève, le 26e jour de juillet 1668. — ROGER, évêque de Lodève, signé. — Par Monseigneur de Lodève, Lassale, secrétaire (1).»

(1) Nous nous permettons de penser que cet acte est trop rigoureux dans ses dispositions disciplinaires. Le temps où il parut, est à la vérité bien loin de nous; il pouvait avoir alors une plus grande influence sur les mœurs, à raison de l'état de civilisation; mais le scandale que le prélat voulait prévenir ou réparer, nous semble avoir été aggravé par un scandale plus considérable encore. L'Église, bonne mère, indulgente et charitable, a toujours voulu couvrir de son pardon les fautes de ses enfants, surtout celles de la faiblesse humaine. — Nous reconnaissons que l'infraction aux règles de la chasteté est un sujet d'affliction pour les familles et pour la religion; qu'elle offense la société et porte le désordre dans ce que les mortels se doivent par une légitime réciprocité ; mais nous

Ce mandement que M. de Souillac trouvait, soixante-dix-sept ans après, d'autant plus admirable qu'il le citait comme le plus essentiel de l'administration diocésaine de M. de Harlai, fut fait la dernière année de son épiscopat, puisqu'il fut remplacé, en 1669, par M. de Biscaras.

C'est à lui que sont dus le projet et les premiers fondements du palais épiscopal de Lodève.

Tout ce que nous avons vu dans les légendes des évêques, ses prédécesseurs, nous paraît démontrer que la maison Portefaix, située rue *Capiscolat*, près l'ancienne porte de la Bouquerie, a été, depuis le désastre de 1573, la demeure des évêques qui ont occupé le siége de Lodève, jusqu'à la construction du palais actuellement existant, c'est-à-dire jusqu'à ce que Plantavit de la Pauze eut fait bâtir son habitation de Prémerlet.

Le projet conçu par Roger de Harlai, remonte à 1665 (1). A cette époque, il obtint des lettres patentes du roi, qui ordonnaient une imposition de la somme de dix-huit mille livres sur le diocèse, pour être employée au bâtiment d'un nouveau palais. La construction fut commencée, et la mort du prélat en interrompit la continuation. Ce qui en avait été fait tomba en ruine. Nous

croyons aussi que ce n'est pas aux yeux du public, pendant longtemps, dans une attitude humiliante qui attirait l'attention générale, qu'il fallait exiger le repentir. — Cette réflexion nous paraît d'autant plus juste, que ces coupables n'apportaient sans doute dans leur expiation qu'une grande répugnance, si toutefois ils s'y soumettaient, et que, mieux inspirés, les conservateurs de la doctrine sacrée ont cessé d'appliquer à un mal qu'il importe de réparer au plus tôt, une pénitence dont la publicité pouvait éloigner le remède.

(1) Voy. la légende de M. de Souillac (108e évêque).

verrons comment il fut repris en 1733, dans les légendes de M. de Souillac et de M. de Fumel.

Ainsi, M. de Harlai, succédant à M. de Bousquet, logea comme l'avait fait ce dernier, dans l'ancienne maison archidiaconale. On n'est pas bien fixé sur l'année où Prémerlet devint habitable ; c'est sans doute vers l'an 1634, lorsque M. de la Pauze fit venir des imprimeurs pour la publication de ses ouvrages (1).

René de Birague (97e évêque), Christophe de Lestang (98e), Charles de Levi (99e), Gérard de Robin (100e), François de Levi (101e), ceux du moins de ces prélats qui ont résidé à Lodève, avaient donc occupé la même maison qui avait échappé à la dévastation des protestants.

105e Évêque : JEAN-ARMAND ROTONDIS DE BISCARAS. (An 1669.)

Jean-Armand Rotondis de Biscaras fut nommé évêque de Lodève en 1669, et occupa ce siége pendant près de deux ans.

Comme ses prédécesseurs, il soigna les intérêts de son église. Nous trouverons dans un acte du 1er avril 1671, que le bail à ferme du droit de *coupe* que nous avons vu, en 1454, affermé moyennant *six cents francs* par an, mais abandonné par les régisseurs et répudié par les habitants de Lodève, fut loué au prix de 150 fr. et dix-huit setiers d'avoine (2).

(1) Voy. la légende de M. Plantavit de la Pauze (102e évêque), *in fine*.

(2) Le droit de *coupe* appartenant à l'évêque sur tous les grains vendus au Sesteyral (place où se trouvaient les mesures), consistait dans la

Vers cette époque, l'évêché devenu vacant, fut administré, quant aux biens temporels, par le receveur-général des tailles du Vivarais, Daniel Vorssand, et par Jean Planchon, économe, à ces fins nommé par le roi ; quant à la spiritualité, il fut confié à Robert de Guilleminet, chanoine, archidiacre et grand-vicaire de l'évêque nouvellement élu (M. de Chambonas), qui n'était pas encore à Lodève. La gestion épiscopale de M. de Biscaras se borne donc au maintien des priviléges, à recevoir les serments, les hommages et les reconnaissances de ses vassaux, conformément aux usages (1).

106e Évêque : CHARLES-ANTOINE DE LA GARDE DE CHAMBONAS. (An 1671.)

Charles-Antoine de la Garde de Chambonas était élu à l'évêché de Lodève, depuis le décès de M. de Biscaras. — Pendant les formalités requises pour qu'il en prît possession, le diocèse était administré, comme nous l'avons dit dans la légende précédente, par M. Robert de Guilleminet, archidiacre et grand-vicaire ; en sorte que,

perception d'une mesure de capacité sur chaque setier. Cette mesure était la moitié d'une pugnère ou d'un quart de boisseau.

(1) Nous n'avons découvert que cinq actes passés pendant la courte administration de M. de Biscaras, devant Michel Martin, notaire : 1° en faveur d'Étienne Roques, marchand facturier, et Édouard Rebeillon, du 1er avril 1671, portant bail à ferme du droit de coupe ; — 2° du même jour, bail à ferme des fruits décimaux de Pégairolles, St-Vincent et terres en dépendant, en faveur de Pierre et Jean Baudouy frères, de Pégairolles, au prix de 730 livr. et cinq setiers d'avoine par an ; — 3° du 6 avril même année, quittance du droit de lods à Antoine Bonafous, pour une vente à lui consentie par les Frères Mineurs conventuels de Lodève,

depuis ce dernier acte de direction temporelle de M. de Biscaras, jusqu'à la réception solennelle de M. de Chambonas, il s'écoula environ neuf mois, puisque le premier de celui-ci, qui n'est d'ailleurs que la suite non interrompue de la gestion de l'économe commis par le roi, laquelle cessa au 21 décembre, époque où il fut remplacé par le grand-vicaire du nouveau prélat, et qu'à la date du 19 mars 1672, M. de Chambonas en personne signa les actes notariés, contenant divers baux à ferme des biens ou droits lui appartenant dans toute l'étendue du diocèse (1).

M. de Chambonas passa de ce siége à celui de Viviers en 1691, et fut remplacé à Lodève, par M. de Phelippeaux.

107e Évêque: JACQUES-ANTOINE DE PHELIPPEAUX. (An 1691.)

Jacques-Antoine de Phelippeaux était abbé de Bourg-

d'un champ au Jeu des Boules (*); — 4o du même jour, bail à ferme en faveur de Michel Martin jeune, des usages à percevoir sur la ville et terroir de Lodève, au prix de 142 liv. par an ; — 5o du 25 mars, même année, bail à ferme des fruits décimaux et seigneuriaux de Parlatges et Saint-Pierre-de-la-Fage, à Louis Audoux, vicaire perpétuel de St-Pierre, moyennant 145 liv. par an.

(1) Nous remarquons que M. de Biscaras n'ajoutait point à ses noms patronymiques celui de sa famille, et qu'il signait : *Armand-Jean, E. de Lodève*, sans y apposer la croix. Nous observons aussi que M. de Chambonas commença par signer : *C. de Chambonas, évêque de Lodève*, et qu'en 1673, il signait : *C. A. de Chambonas, évêque et comte de Lodève.* Cet évêque n'était point comte de Lodève; une telle qualité n'existait plus depuis longtemps; il était seulement *comte de Montbrun*. Aussi, ses actes rédigés par ses notaires, portent-ils qu'il est évêque et seigneur de Lodève et comte de Montbrun.

(*) Ce droit était du dixième du prix de la vente.

Moyen, lorsqu'il fut appelé à l'évêché de Lodève, en 1691. Son prédécesseur venait alors d'être pourvu du siége de Viviers. — Il conste de deux actes retenus par Martin, notaire, l'un du 19 mars 1691, signé Chambonas, évêque de Viviers, et l'autre, du 22 du même mois, signé l'abbé Phelippeaux, évêque de Lodève, que les deux prélats étaient ensemble à Lodève, et qu'il n'y a point eu d'intervalle entre l'épiscopat de l'un et de l'autre. M. de Chambonas resta dans cette ville au moins jusqu'au 13 avril, puisque nous lisons dans un acte signé par lui, à cette date, ces mots : *passé dans la maison épiscopale.*

M. de Phelippeaux logeait aussi dans l'ancienne maison archidiaconale, qui était en fort mauvais état. Un acte du 14 octobre 1691 nous apprend qu'il y fit faire des réparations; en voici le contenu : « A été personnellement con-
» stitué Monseigneur l'illustrissime et révérendissime
» messire Jacques-Antoine de Phelippeaux, abbé de Bourg-
» Moyen (1), conseiller du roi en son conseil, et nommé
» par le roi à l'évêché de Lodève, comte de Montbrun, le-
» quel a baillé et baille à prix fixe à Arnaud Guy, maître-
» maçon, habitant de Lodève, pour abattre la grande
» muraille du devant de la maison appartenant au sieur
» archidiacre dudit Lodève et dans laquelle mon dit sei-
» gneur a pris son logement, et après la remettre et bâtir
» de neuf avec la même porte d'entrée et fenêtres qui y
» sont, et se servir à cet effet des mêmes pierres et autres
» matériaux, et c'est pendant l'étendue de 38 cannes de

(1) M. de Phelippeaux cessa, sans doute, de posséder l'abbaye de Bourg-Moyen, bientôt après son installation sur le siége de Lodève. En 1702, il prenait la qualité d'abbé de St-Pierre de Nant et de St-Sauveur de Lodève. Il mourut en 1732, après 41 ans d'épiscopat.

» longueur et de la hauteur de 4 cannes, comme elle est
» présentement, laquelle muraille menace ruine, l'ayant
» déjà étayée... L'ouvrage sera duement fait et rendu, le
» potager et l'aiguière du membre de la cuisine attachés
» à ladite muraille, dans six semaines.... Ce prix-fait est
» baillé pour la somme de 80 livres. »

108e Évêque : JEAN GEORGE DE SOUILLAC. (An 1732.)

Jean-George de Souillac, nommé à l'évêché de Lodève en 1732 et sacré en 1733, succéda à M. de Phelippeaux.

Parmi les réformes que le siècle réclamait, M. de Souillac publia les nouveaux Statuts synodaux de son diocèse, en 1745, 1 vol. in-8° (1).

Les synodes diocésains étaient des assemblées annuelles, dont les statuts réglaient la tenue et les matières. Ils avaient pour objet le maintien de la discipline ecclé-

Où était, avant 1573, la maison épiscopale? Cette question dont nous avons laissé apercevoir la solution, va être éclaircie par le cahier des biens nobles du diocèse de Lodève, fait de 1623 à 1645. — On y lit : « La mai-
» son épiscopale y ayant *deux voûtes et une vieille ruinées et autres bâti-*
» *ments découverts*, joignant l'église cathédrale St-Geniez, confrontant du
» terral et d'aquilon autres rues publiques, marin l'abbaye, narbonnès
» ladite église cathédrale, contient en tout 217 cannes. »

Ce même document indique en quel état se trouvait alors (en 1623), le château de Montbrun :

« Le château de Montbrun, assis sur les faubourgs de ladite ville et
» approchant d'iceux, contenant le corps de logis et tour, 96 cannes ; l'é-
» curie, tineral, 23 cannes ; la plate-forme où est la citerne, degrés pour
» monter à icelle, pâtus dit la Barrière et basse-cour, 412 cannes ; le
» jardin, 99 cannes, et la barbacane, 164 cannes. »

(1) M. de Souillac s'y qualifie comte de Lodève et de Montbrun, ce qui est une erreur héraldique.

siastique, l'observation des mœurs du clergé, et la direction des pasteurs dans la conduite à suivre, tant dans l'administration des sacrements, que dans la dispensation de la Parole divine.

Les motifs de cette publication, dit-il lui-même dans son mandement du 8 juillet 1745, contre-signé *Clairac*, secrétaire, sont pris de ce que les exemplaires des anciens statuts étaient devenus très-rares, que le style en avait vieilli, et que les besoins du diocèse avaient exigé d'en faire de nouveaux.

Ainsi, l'ouvrage spirituel par lequel M. de Souillac se fait le plus remarquer pendant son administration, n'est pas seulement la reproduction des anciennes ordonnances synodales, rajeunies par le langage, mais encore le recueil de celles qu'il a cru devoir y ajouter de son chef. On ne peut que louer et admirer ce monument de lumières et de sagesse.

Son administration temporelle est bien autrement importante, et a pour nous une portée qu'avec la sévérité de l'histoire nous allons essayer d'exprimer.

C'est lui qui fit construire le corps principal de l'évêché et qui fit planter le parc (1).

(1) On voyait dans l'espace majestueux des ombrages du parc, du côté de la citadelle, une cascade ; à l'opposite était un belvédère dominant l'Esplanade et l'ancien quartier des Cordeliers. L'intervalle entre la cascade et le belvédère composait une superbe terrasse, longeant la façade occidentale du palais. Du belvédère à l'extrémité de la ligne du nord s'élevaient des berceaux de noisetiers reliés aux arbres, et donnant à de nombreux cabinets de verdure une apparence de labyrinthes propres à la méditation et au repos. — Au centre se trouvaient des parterres soigneusement entretenus, avec deux bassins dans l'un desquels on conservait des poissons.

Nous allons rapporter les documents relatifs à la construction de ce palais et de ce parc.

Pendant les troubles occasionnés en Languedoc par les guerres de religion, le palais épiscopal de Lodève fut détruit.

Les évêques furent obligés de loger chez des particu-

L'état du parc a bien changé : la cascade a disparu pour faire place à une large ouverture servant de communication avec la partie de la ville où est le collége. La terrasse a été dépouillée des marches en pierre qui conduisaient aux plates-bandes fleuries. Les berceaux de noisetiers ont été arrachés. Pendant longtemps les parterres ont été supprimés. Le bassin carré a été comblé ; il ne reste plus que la grande pièce circulaire, où viennent aboutir les eaux de source pour aller se répandre chaque jour dans les rues de la cité. La partie méridionale, naguère convertie en champs, après avoir été cultivée en jardin potager, est nouvellement plantée en allées. Les marronniers d'Inde, les tilleuls, les ormeaux séculaires abritent encore les foires et sont successivement remplacés lorsqu'ils meurent de vétusté. A la paix et au recueillement que les prélats et leur clergé faisaient régner dans l'enclos solitaire, ont succédé les théâtres ambulants, des amusements tumultueux et des exercices militaires.

Cette belle propriété, en cessant d'appartenir à l'évêché, est devenue un bien national dont un particulier honnête se rendit adjudicataire, qu'il transmit à la commune par voie de revente. L'administration municipale en loue diverses parties aux établissements publics. Le rez-de-chaussée de l'ancien corps contient les salles et les bureaux de la mairie, le bureau de police, le tribunal de commerce, un petit parterre et le magasin des pompes à incendie. — Au premier étage sont les salles d'audience et de conseil du tribunal civil, du juge d'instruction, du parquet et du greffe. La salle qu'on nommait Italienne et qui sert habituellement aux assemblées électorales ou aux conseils de recrutement, avait une destination somptueuse. La partie supérieure (servant de salle d'audience du tribunal civil) formait une galerie ouverte, où les musiciens, chanteurs et instrumentistes donnaient des concerts dont les auditeurs étaient réunis dans la pièce inférieure. Cette combinaison d'acoustique décèle beaucoup de goût, et l'empreinte de l'époque se remarque encore sur les panneaux des ouvertures, bariolés à la mode mazarine.

liers, ou, pour mieux dire, dans la maison archidiaconale, située près du rempart et de la porte de la Bouquerie ; on a vu que cette demeure était en mauvais état, puisqu'il fallut, en 1691, en faire abattre le mur de face qui menaçait ruine, et où, néanmoins, deux évêques se trouvaient en même temps réunis, tandis que l'édifice ne reposait que sur des étais.

M. de Harlai s'était plaint, en 1665, de cet état de misère et de délabrement. Il avait obtenu des lettres patentes du roi, qui ordonnaient une imposition de 18,000 fr. sur le diocèse, pour la construction d'un nouveau palais épiscopal. L'entreprise commença et fut interrompue par la mort du prélat. Ce qui avait été exécuté tomba en ruine. Ses trois successeurs (MM. de Biscaras, de Chambonas et de Phelippeaux) ne jugèrent pas à propos d'imposer à leurs pauvres vassaux des dépenses trop onéreuses ; ils se contentèrent du modeste effort de changer, moyennant quatre-vingts livres, le mur qui, d'un instant à l'autre, menaçait de les ensevelir par sa chute. Ainsi, les 18,000 fr. affectés, en 1665, à élever une maison digne de sa destination, furent perdus et le projet ajourné. — Il n'en fut pas de même sous M. de Souillac. A peine installé, il obtient, le 17 février 1733, une délibération de l'assemblée de l'assiette du diocèse, pour reprendre le plan conçu par M. de Harlai. Cette assemblée décida qu'elle fournirait 50,000 fr., et les états-généraux de la province consentirent, par un arrêté du 14 janvier 1734, que cette somme serait empruntée par le diocèse pour servir au bâtiment projeté. — L'évêque se chargea de toutes les autres sommes, à quoi qu'elles pussent s'élever, moyennant l'imposition de 10,000 livres par

an, pendant cinq ans, ce qui fut approuvé par le conseil d'Etat, le roi présent, à Versailles, le 22 janvier 1735 (1).

Par un autre arrêté du même conseil, du 29 août 1736, il est constaté que le diocèse avait déjà emprunté 32,824 liv. 1 s. 7 d. —Enfin, un troisième arrêté du 11 mars 1744, rendu exécutoire par M. Le Nain, intendant, le 17 avril suivant, homologua les plans, devis, toisés, vérifications des ouvrages, consistant en *rez-de-chaussée*, 1er *étage*, *premier*, *second et troisième étages des deux pavillons*, autres bâtiments et tout le parc (2).

L'épiscopat de M. de Souillac dura dix-huit ans; il fut le précurseur du vertueux M. de Fumel.

Nous avons entendu plusieurs fois murmurer contre les dépenses énormes qu'entraîna l'établissement du palais et du parc ; on répète encore qu'à la mort de ce prélat le peuple ne donna point des marques d'affliction, et que lui-même éprouva certains regrets.....

Si, traversant la distance qui nous sépare de ces événements, nous mettons en regard l'état affligeant du diocèse et la pompe qui fait éclore tout à coup un établissement merveilleux, exécuté à grands frais, nous nous demandons quels sont les torts de M. de Souillac?

(1) Il paraît qu'avant de reprendre la construction du palais, M. de Souillac s'occupa de la plantation du parc. On trouve, en effet, dans les notes conservées à la mairie, qu'en 1732, c'est-à-dire immédiatement après son installation, cet évêque acquit de divers héritiers de feu M. de la Tude, les terres sur lesquelles le parc fut établi.

Voy. *Lois municipales du Languedoc*. Montpellier, 1785, tom. V, pag. 743 et 747.

(2) Les *autres bâtiments* étaient les cuisines, lieux de décharge, etc. ; ils servent aujourd'hui de caserne à la gendarmerie et de maison d'arrêt.

La réponse se présente à l'instant. — Le diocèse ne pouvait-il pas fournir à la dépense ? il devait la refuser. Cettedépense a-t-elle excédé les proportions convenables et les prévisions de toutes les autorités qui l'ont adoptée et approuvée ? ce n'est plus la faute du prélat. — Mais le diocèse était pauvre.... Les malheureux sont souvent injustes ; ils ne demandent que leur soulagement personnel, et ne réfléchissent point qu'en répandant sur eux toutes les ressources de la bienfaisance, on ne fait quelquefois qu'augmenter la somme des besoins. La dignité épiscopale réclamait aussi à haute voix la réparation des maux qu'elle avait éprouvés en 1573, et si l'ombre de M. de Souillac a dû gémir des reproches adressés à sa prétendue prodigalité, elle nous apparaît assez glorieuse d'avoir doté son diocèse d'un monument qui n'a d'autre fatalité à déplorer, que celle de ne pas rester approprié à sa pieuse et admirable destination (1).

109e Évêque : JEAN-FÉLIX-HENRI DE FUMEL. (An 1750.)

Jean-Félix-Henri de Fumel, né au château de Fumel, près de Toulouse, en 1717, étant destiné à l'état ecclésiastique, fit ses premières études dans son pays, et les acheva à Paris, au séminaire de St-Sulpice. Il était abbé de Belleperche, lorsqu'il fut nommé à l'évêché de Lodève, après la mort de M. de Souillac, en 1750, et sacré le 25 mai. Il n'était âgé que de 33 ans.

(1) Les armoiries de M. de Souillac étaient d'or, à trois croix d'argent juxta-posées, la pointe en bas de l'écu. — Pour ornements extérieurs, une couronne de comte ; à dextre, une mitre d'or ; à sénestre, une crosse de même, surmontée du chapeau épiscopal.

Son avénement combla de joie le diocèse : on reconnut bientôt en lui la véritable piété jointe à l'excellence du cœur. Son épiscopat devait clôturer la série des prélats qui avaient illustré son siége depuis que le christianisme avait pris naissance; il a été marqué par la douceur des mœurs, la générosité des actions, les bienfaits répandus sur le sol, et par les actes multipliés de la sollicitude la plus vive pour les intérêts de la religion. L'influence qu'il exerça au sein des états provinciaux, a rendu d'immenses services au pays Lodevois. On lui doit les chemins qui le traversent dans tous les sens, les ponts majestueux qui servent à la communication de ses diverses parties, et le second corps de bâtiment du palais épiscopal (1). On lui doit aussi le bien-être de l'hospice. — L'humanité dont il ne cessa de donner des preuves envers les pauvres familles qui lui devaient des redevances féodales ; les églises qu'il a relevées ; la considération dont il n'a cessé d'environner son clergé des campagnes; la consolation qu'il a prodiguée à tous les genres d'afflictions, faisaient briller autour de sa tête vénérable l'auréole du bonheur et de la satisfaction.

(1) M. de Fumel a fait construire le corps latéral de l'évêché, servant aujourd'hui de logement au clergé de la cathédrale, de salle d'audience à la justice de paix et de bureau de vérification des poids et mesures. C'est lui qui a fait élargir le pont de l'Ergue, et construire ceux du gouffre de Celle, de Formis et autres des environs. C'est lui qui, ayant fait venir de la Savoie des ouvriers mineurs, fit pétarder les rochers longeant la rivière de l'Ergue ; c'est lui qui fit construire les routes communiquant avec les lieux circonvoisins, et ouvrir celle qui de Lodève devait aboutir à Grammont. — Il est enfin l'auteur de la réédification de l'église de Saint-Frichoux, de toutes les améliorations qui décorent, soit l'ancienne ville épiscopale, soit une infinité d'autres localités de son diocèse.

Les premières secousses de la révolution le trouvèrent inébranlable dans l'espérance et dans la foi, comme il l'avait toujours été dans la charité. Il mourut sans éprouver les convulsions les plus épouvantables qui déchirèrent l'Église après ses derniers jours ; la Providence épargna à sa belle âme cette cruelle douleur.

Tant de vertus, de lumières et d'attachement pour les fidèles confiés à ses soins, méritaient une récompense que sa mémoire attend encore. Il n'a été élevé aucun monument à celui qui en a couvert la surface de son antique diocèse !

Après l'homme puissant, il convient d'esquisser le portrait du pasteur tendre et zélé. — Plusieurs ouvrages ont signalé son épiscopat : 1° En 1774, il donna un nouveau Bréviaire à son église. Le mandement qui en prescrit l'observation, est sous la date du 5 des cal. de novembre (c'est-à-dire, le 28 octobre), contre-signé St-Amour, secr.e (1). — 2° Il composa et prononça, en présence des États de la province, les oraisons funèbres de Louis XV et de Marie-Charlotte-Sophie-Félicité Leksinska ;

(1) On trouve en tête de ce mandement, une vignette remarquable qui laisse à désirer les noms du dessinateur et du graveur. — Entre deux scènes de l'histoire de la vie de saint Fulcran, s'élève une croix portant un cœur enflammé, surmonté d'une couronne d'immortelles, accolée d'une palme et d'une branche d'olivier. — La scène à gauche représente le moment où saint Fulcran fut attaqué et menacé par des bandits, lorsqu'il allait dans le Rouergue chercher des vivres pour son peuple affamé. — Celle de droite représente le corps de ce saint évêque, traîné par les protestants et odieusement profané, en 1573 (*). Au pied de la croix sont placées les armoiries inclinées de M. de Fumel.

(*) Nous ne doutons pas que cette scène n'ait donné la première idée du dessin du tableau peint par Fanalli, dans la chapelle de saint Fulcran.

son épouse. — 3° Il publia un livre de piété fort répandu, ayant pour titre : *Dévotion au Sacré-Cœur de Jésus.*

L'article Fumel, dans la *Biographie des contemporains*, tom. VII, pag. 397, contient ce qui suit : « Il remplit ses fonctions épiscopales avec la sévérité des sectateurs de Jansénius ; il soutint, avec quelques prélats qui partageaient son zèle, l'autorité religieuse, et combattit les philosophes. Pendant sa vie il avait fait beaucoup de bien à l'hôpital de Lodève; il l'institua son héritier après sa mort (1). »

§ 2. — Évêques constitutionnels du département de l'Hérault.

Les temps ont changé. Incompétent pour prononcer sur les matières de croyance religieuse, nous nous bornons à retracer dans les lignes suivantes, ce qui s'est passé en exécution de la loi du 24 août 1790, contenant la Constitution civile du clergé. Le bouleversement s'opérait dans toutes les branches de l'autorité publique; l'édifice gouvernemental, déjà ébranlé par un philosophisme impatient, s'écroulait avec un fracas si épouvan-

(1) Tous les dictionnaires historiques s'accordent à dire que M. de Fumel est mort le 26 janvier 1790 : c'est une erreur. -- Nous avons vérifié l'acte de son décès : il est du 26 janvier 1791. — Ainsi, sans autre investigation, les auteurs du *Dictionnaire universel*, de la *Biographie nouvelle*, de la *Biographie moderne*, se sont littéralement répétés sur cette date.

Nous devons ajouter que les armoiries de M. de Fumel étaient d'or, à trois pointes d'azur, mouvantes du bas de l'écu. Pour ornements extérieurs une couronne de comte, à dextre une mitre d'or, à sénestre une crosse de même; le tout surmonté du chapeau épiscopal.

table, que les flammes dont ses lambeaux épars étaient dévorés, menaçaient de ne s'éteindre que dans un océan de sang. L'antique Église de J.-C. fut attaquée dans sa base : la révolution exigea un serment que la minorité de ses ministres prêta par inclination, par intérêt ou par crainte; la majeure partie préféra l'exil, la captivité, le massacre tumultueux et l'échafaud à la violence que les nouvelles institutions faisaient à sa conscience. Les prélats réfractaires furent aussitôt déchus de leurs siéges ; les évêques et les curés constitutionnels furent élus par le scrutin populaire. Le département de l'Hérault ne forma qu'un seul diocèse. Deux évêques s'y sont succédé.

Nous allons rendre compte de la durée de cet état de choses et de la direction que les événements politiques lui avaient imprimée. Ceci est une épisode, ou pour mieux dire, un interrègne religieux que la vérité historique ne permet pas de passer sous silence. L'ancien diocèse de Lodève se trouvant compris dans l'étendue du siége départemental, nous ne pourrions éluder cette période sans laisser une lacune dans le récit des faits dont notre contrée a été le théâtre.

110e Évêque : DOMINIQUE POUDEROUS. (An 1791.)

Le 28 octobre — 1er novembre 1789 (1), l'émission des vœux monastiques avait été suspendue dans tous les

(1) Nous faisons remarquer que les décrets de l'Assemblée nationale, dont il est ici question, ont deux dates distinctes : la première est celle de la loi; la seconde est celle du sanctionnement qui la rendait exécutoire. Ainsi, le décret énoncé de cette manière : 28 octobre—1er novembre, indique qu'il a été rendu le 28 octobre, et qu'il a été sanctionné par le roi, le 1er novembre.

couvents de l'un et de l'autre sexe, par décret de l'Assemblée nationale.

Le 2 novembre suivant — 4 novembre, les biens ecclésiastiques furent mis à la disposition de la nation.

Le 11 — 21 avril 1790, un nouveau décret de l'Assemblée nationale avait sursis à toute nomination, en cas de vacance, au titre de bénéfice-cure dans les églises paroissiales.

Le 12 juillet — 24 août 1790, l'Assemblée nationale avait décrété la Constitution civile du clergé, qui n'admettait aux fonctions ecclésiastiques qu'après la prestation du serment civique exigé par les articles 21 et 38, titre II, de cette loi (1).

La rigueur des dispositions concernant le clergé ne faisait qu'augmenter : c'est dans ce moment que M. de Fumel mourut, sans avoir prêté le serment qui a occasionné un long et déplorable schisme.

(1) Il nous paraît bon de transcrire ici ce serment exigé du clergé, et qui a causé tant de malheurs; car on sait que la mort était appliquée à tout prêtre non assermenté qui était trouvé sur le sol français après les délais accordés pour leur expatriation; et Dieu sait combien de sang a coulé sous la hache des bourreaux, pendant la durée de ce nouveau martyre !

« Art. 21. Avant que la cérémonie de la consécration commence, l'élu » prêtera, en présence des officiers municipaux, du peuple et du clergé, » le serment solennel de veiller avec soin sur les fidèles du diocèse qui » lui est confié, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir » de tout son pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale » et acceptée par le roi. »

« Art. 38. Les curés élus et institués prêteront le même serment que » les évêques, dans leur église, un jour de dimanche, avant la messe » paroissiale, en présence des officiers municipaux du lieu, du peuple et » du clergé. Jusque-là, ils ne pourront faire aucune fonction curiale. »

Suivant la Constitution civile du clergé, si redoutée par la conscience des uns, si facilement adoptée par la conscience des autres, approuvée enfin comme loi de l'État, les évêques étaient soumis à la nomination tumultueuse du scrutin populaire électoral. Il fut donc procédé, le 1er mars 1791, à la nomination de l'évêque constitutionnel du département de l'Hérault, dont le siége demeurait fixé à Béziers (1). Le choix tomba sur M. Dominique Pouderous, né à Villeneuve-lez-Béziers, le 22 juin 1721. Il était curé de Saint-Pons. Il fut sacré à Paris, le 3 avril 1791. Son épiscopat a duré huit ans; il mourut le 10 avril 1799.

Les mœurs de M. Pouderous étaient pures et sévères; mais l'insubordination et le désordre s'étant glissés dans l'Église, il n'y eut, pour ainsi dire, plus d'Église pendant longtemps. — La licence la plus affligeante fut malheureusement adoptée par une foule de prêtres constitutionnels, qui non-seulement abjurèrent leur état, mais se marièrent, se couvrirent d'un voile d'autant plus odieux, qu'ils avaient en face l'exemple des confesseurs de la foi, qui n'hésitèrent point à braver la persécution des nouveaux tyrans de la foi, à verser leur sang sur les échafauds, au lieu d'apostasier.

M. Pouderous avait manifesté l'intention de conser-

(1) Si l'on en croit la tradition, on ne plaça point, par un reste de pudeur, le siége épiscopal à Montpellier, parce que le titulaire vivait encore. Il en était de même de Béziers, de St-Pons et d'Agde. M. Pouderous aurait désiré qu'il fût fixé à Lodève, afin de sauver en apparence son intrusion; mais la décision prise fut maintenue, et sous le prétexte insidieux de la centralité départementale ou de l'importance de la population, il dut se soumettre et devenir le contempteur du prélat qui l'avait protégé.

ver la discipline. Que pouvait-il contre e torrent qui l'entraînait? D'une concession à une autre, ou plutôt d'une erreur à une autre erreur, il n'avait plus à opposer à la démagogie qui substituait peu à peu l'idolâtrie au culte divin, que le faible appui de sa bonne intention. Tout disparaissait devant lui et malgré lui ; il fallait faire un naufrage sans gloire ou persévérer. Sans vouloir peut-être contrevenir aux principes fondamentaux de sa religion et de son église, il se mettait au niveau d'une philosophie relâchée, et, ne pouvant maîtriser les événements, il mourut, nous a-t-on dit souvent, avec le regret de n'avoir pu faire le bien que son cœur désirait.

Nous connaissons de lui une lettre pastorale, imprimée à Béziers, au sujet de la prohibition faite du costume des ecclésiastiques, hors l'exercice de leurs fonctions, d'après un décret du 6 avril 1792. — Il dit que le costume, hors des fonctions, n'est point obligatoire; que jamais les apôtres et les disciples de Jésus-Christ n'ont paru en public, vêtus comme l'ont été, de nos jours, les prêtres, les évêques et les papes (1). Nous

(1) M. Pouderous nous semble, malgré l'insuffisance de nos connaissances en cette matière, pousser trop loin la complaisance et choisir assez mal ses exemples. — Non, sans doute, les pasteurs des premiers chrétiens ne portaient point le costume des prêtres de nos jours; mais ne sait-on pas que la discipline ne s'est perfectionnée que graduellement par les décisions des conciles? Et peut-on se méprendre un seul instant sur la résolution des hommes de la révolution, de détruire pièce à pièce l'édifice de la religion? N'est-il pas assez évident qu'un tyran, inventant le culte de la raison et publiant comme une profession de foi, que le peuple français reconnaissait l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme, ne proclamait qu'une ironie, ou, mieux encore, une folie? Avait-il pu croire que jusqu'à lui le peuple français avait ignoré ces deux principes? — Eh quoi! notre patrie serait devenue assez aveugle pour avoir

sommes sans mission pour critiquer cette doctrine ; nous nous bornons au peu de mots que nous avons exprimés sur les tendances irréligieuses de l'époque, sur les malheurs qui en ont résulté, et sur la part que beaucoup de personnes y ont prise avec plus ou moins d'entraînement volontaire. Nous verrons, d'ailleurs, cet état de choses changer encore bientôt.

M. Rouanet, second et dernier évêque constitutionnel, dont la notice biographique va suivre, ne fit que paraître et disparaître sur la scène qui s'était déjà épurée.

111e Évêque : ALEXANDRE-VICTOR ROUANET (An 1799.)

L'époque de la mort de M. Pouderous et celle de la nomination de son successeur à l'épiscopat constitutionnel du département de l'Hérault, se rapprochèrent du moment où la religion allait reprendre son lustre et son rang dans l'État.

M. Alexandre-Victor Rouanet avait passé les plus belles années de sa vie dans l'enseignement de la théolo-

besoin de recourir à Maximilien Robespierre, et apprendre de lui ce qu'elle devait penser de l'existence de son Dieu et de l'immortalité des âmes? — Le grand Napoléon était plus explicite et plus tranchant, lorsque, au traité de Léoben, le 13 avril 1797, on osa lui proposer d'y insérer que les puissances reconnaissaient l'existence de la République. *L'existence de la République*, répondit-il avec une véhémence qui fit taire tout le monde, *est en Europe, comme le soleil sur l'horizon! Malheur à qui ne la reconnaît pas!!*... Que n'eût-il pas dit si l'on avait eu la témérité de lui proposer de reconnaître que la France adorait le vrai Dieu, et se glorifiait de l'immortalité des âmes des héros ses défenseurs? Ce qu'il eût dit, nous n'avons pas besoin de l'exprimer : la réponse est au bout des lèvres de tous les admirateurs de son génie et de son incomparable bonne foi.

gie à Saint-Pons. Il avait été vicaire épiscopal et supérieur du séminaire de Béziers, pro-curé d'Olonzac.

Né à la Bastide, diocèse de Saint-Pons, le 13 septembre 1747, il avait 52 ans lorsqu'il se présenta devant les électeurs pour se porter candidat à l'évêché vacant ; plusieurs autres, que nous pourrions citer, lui opposaient une vive concurrence.

Les phases sanglantes de la révolution avaient disparu ; les armes françaises, couvertes de gloire, en avaient fermé les abîmes. La reconstitution du corps social marchait à grands pas, et faisait oublier de jour en jour les orages de la Convention. Il était de toute justice que la religion se dépouillât des entraves dont on l'avait entourée pour la détruire, ou tout au moins pour la dénaturer. Le héros qui veillait à nos destinées, préparait, dans sa haute sagesse, le rétablissement des autels, unique moyen de consolation pour les peuples. Il allait fermer les listes de proscription, faire de la patrie, dont il a porté la splendeur au-delà des limites de tous les siècles, une famille de frères. La foudre des passions cessait de gronder, et les innombrables victimes des convulsions politiques pouvaient enfin reposer en paix dans leurs tombeaux.

C'est donc ici le second et le dernier fruit amer de la Constitution civile du clergé. — Immédiatement après avoir obtenu la pluralité des suffrages, M. Rouanet fut sacré à Béziers, dans l'église de Sainte-Magdeleine, le 10 avril 1799, au milieu d'un nombreux concours de prêtres et de curieux, attirés par la nouveauté de l'événement.

A peine comptait-il sept mois depuis son élévation,

qu'il cessa de vivre, le 10 novembre de la même année.

Nous ne parlerons pas des mœurs de cet ecclésiastique ; elles étaient, nous a-t-on dit, irréprochables. — Les mauvais jours étaient passés ; il pouvait croire au maintien de la loi qui l'avait fait nommer, tout en espérant que les dissidences s'éteindraient en présence du flambeau radieux qui avait déjà procuré à la patrie les douceurs de la paix, et la prépondérance que l'Europe, armée contre elle, lui avait témérairement contestée.

M. Rouanet ne vit point le Concordat passé entre le souverain pontife et le chef de l'État. Près de trois ans s'écoulèrent avant que toutes les difficultés de réorganisation fussent aplanies et achevées. Les églises du département jouissaient déjà de la liberté du culte, lorsque M. Rollet vint prendre possession du siége épiscopal, rétabli à Montpellier.

§ 3. — Évêques des départements de l'Hérault et du Tarn, rétablis par le Concordat.

112e Évêque : JEAN-LOUIS-SIMON ROLLET. (An 1802.)

L'arrivée d'un évêque à Montpellier, après plus de dix ans qui venaient de s'écouler dans le trouble et dans la confusion, fut un événement que les fidèles accueillirent avec la plus vive satisfaction.

La Constitution civile du clergé avait circonscrit le nombre des évêchés français à quatre-vingt-trois, c'est-à-dire un pour chaque département. Il n'avait été conservé que dix arrondissements métropolitains. — L'évêché de l'Hérault était suffragant d'Aix, qui avait reçu le nom d'Arrondissement des côtes de la Méditerranée.

Cette mesure soumettait, comme nous l'avons déjà dit, à la voie du scrutin et à la pluralité des suffrages, l'élection des évêques et des curés.

En vertu du Concordat passé entre le souverain pontife Pie VII et le chef du Gouvernement français, le 8 avril 1802, une nouvelle organisation réduisit les évêchés de France à cinquante et maintint le nombre de dix archevêchés. Le département de l'Hérault, réuni à celui du Tarn pour ne former qu'un seul diocèse, fut compris dans la métropole de Toulouse.

Le siége épiscopal fut établi au chef-lieu du département.

M. Jean-Louis-Simon Rollet, né à Saintes, fut institué par le cardinal Caprara, légat du Saint-Siége, le 10 novembre 1802, et arriva à Montpellier, le 2 décembre suivant. Il fut installé par un délégué de l'archevêché de Toulouse.

L'empereur Napoléon ayant consacré l'église de Saint-Denis à la sépulture des empereurs, comme elle l'avait été à la sépulture des rois Mérovingiens, Carlovingiens et Capétiens, rendit un décret, le 20 février 1806, qui fonda un chapitre de dix chanoines pour le service de cette église, sous la direction du grand aumônier. — Les dix chanoines, choisis parmi les évêques âgés de plus de 60 ans et reconnus hors d'état de continuer l'exercice de leurs fonctions, devaient jouir, dans cette retraite, des honneurs, prérogatives et traitement de l'épiscopat.

M. Rollet fut l'un de ces chanoines (1). Il partit de

(1) Avant de quitter le siége de Montpellier, M. Rollet avait visité son diocèse. Il vint à Lodève dans le mois d'octobre 1805, où il procéda à la reconnaissance des reliques de saint Fulcran.

Montpellier, le 17 mai 1806, prit possession de sa nouvelle dignité, et mourut le 11 octobre 1824.

Nous n'avons pas à rendre compte de l'administration de ce prélat : elle n'offre rien de particulier au pays Lodevois ; tout ce qui s'y rattache est commun à chaque partie du vaste territoire qu'elle embrasse. — On comprend, cependant, que la division existait encore parmi les prêtres des huit anciens diocèses (1), soit à cause des scandales passés, soit à raison des prétentions plus ou moins bien formulées de quelques mécontents actuels. — Il fallait, pour introduire et maintenir la discipline, une main vigoureuse. — M. Rollet ne pouvait suffire aux travaux de conciliation que les circonstances comportaient.

Il restait, en effet, dans l'organisation générale du clergé français deux partis inconciliables : les constitutionnels et les non assermentés. Les premiers, se voyant en quelque sorte réhabilités, se croyaient en droit de parler avec une certaine hauteur (2) ; les autres, voyant luire le jour de leur restauration, ne croyaient pas avoir été convenablement placés sur la même ligne avec leurs antagonistes.

On peut dire, néanmoins, à la louange de cet évêque,

(1) Les huit diocèses réunis en un seul, sous la direction de M. Rollet, étaient ceux de Montpellier, Lodève, Agde, Béziers, St-Pons, Albi, Castres et Lavaur.

(2) On sait que douze évêques constitutionnels furent, par la volonté de l'empereur, compris dans le nombre de ceux que le concordat fixait pour l'église de France. — (Voyez, pour connaître les dispositions du concordat, la bulle d'institution et le nom des évêques constitutionnels conservés, etc. ; le *Bulletin des lois*, 3e série, tom. VI, pag. 13 à 793. — Voy. aussi le *Dictionnaire de la conversation*, t. LIX, pag. 440 et 462.

qu'il fit tout ce qu'il lui fut possible de faire. Il eut surtout le soin de composer son chapitre d'ecclésiastiques sages, éclairés et expérimentés (1).

113e Évêque : MARIE-NICOLAS FOURNIER.
(An 1806.)

L'homme fort, le théologien savant, le prélat capable de mettre un terme aux dissidences affligeantes qui végétaient encore dans l'obscurité parmi les prêtres du

(1) Nous aurions dû, peut-être, faire précéder les notices biographiques des évêques, depuis M. de Fumel, d'une observation propre à déterminer la catégorie particulière à laquelle chacun d'eux a appartenu. — Ainsi, nous aurions dit : 1° que l'évêché de Lodève se trouvait éteint par *le fait* à la mort de ce prélat, arrivée le 26 janvier 1791, suivant le décret du 12 juillet (24 août 1790), concernant la Constitution civile du clergé ; qu'il ne devait plus y avoir qu'un seul évêque pour tout le département de l'Hérault, et que le siége en était fixé à Béziers ; — 2° que, depuis l'élection populaire de M. Pouderous, en qualité d'évêque constitutionnel, le 1er mars 1791, jusqu'au 8 avril 1802, époque du Concordat intervenu entre le pape Pie VII et le Gouvernement français, il y a eu deux évêques constitutionnels, dont le dernier, décédé le 10 novembre 1799, ne fut pas remplacé ; — 3° qu'à dater du Concordat de 1802, les évêques qui se sont succédé sur le siége de Montpellier, ont joui d'une juridiction variée ; que, par exemple, depuis l'institution de M. Rollet (10 novembre 1802), jusqu'au 31 octobre 1822, l'évêché de Montpellier a compris les entiers départements de l'Hérault et du Tarn ; — 4° que, par la dernière organisation de 1822, le département du Tarn a été distrait de ce diocèse, qui ne se trouve composé que du département de l'Hérault ; — 5° que, pendant ces nombreuses variations, le siége de Montpellier a été placé sous différentes métropoles, savoir : en 1789, l'évêché de Lodève était suffragant de *Narbonne* ; par la Constitution civile du clergé en 1790, l'évêché constitutionnel de l'Hérault dépendait de la métropole d'*Aix ;* par le Concórdat de 1802, il passa dans celle de *Toulouse*, et par l'organisation de 1822 dans celle d'*Avignon*.

Par cette observation, on voit que notre ancien diocèse fait essentielle-

diocèse, vient remplacer l'infirme, le vieillard, et porter dans l'âme des fidèles cette confiance qui console et qui raffermit.

Marie-Nicolas Fournier était trop avantageusement connu, pour ne pas fixer les regards de l'homme qui, à travers quelques préventions aussitôt dissipées que conçues, savait rendre justice à tous les mérites, apprécier les caractères, discerner la pureté des intentions, et récompenser surtout le noble sentiment de fidélité qui est la qualité la plus estimable.

Né à Gex, ancien diocèse de Genève, le 27 décembre 1760, il fut institué évêque de Montpellier, par une bulle datée de Rome, du 26 août 1806, sacré à Paris, par le cardinal Fesch, le 8 décembre suivant; il prit possession de son siége, le 15 janvier 1807.

Il faut avoir été, comme nous, témoin de l'activité, de la dignité de cet évêque, pour concevoir tout le bien qu'il a fait. La religion lui doit en partie le respect qui l'environne; la société civile n'oubliera jamais l'aménité de son cœur et le secours qu'il obtint pour l'efficacité de sa mission, de sa liaison intime avec tous les hauts fonctionnaires du département, de la division militaire et de la cour impériale et royale. Nous l'avons vu siéger, dans les séances d'apparat, en costume, à côté du premier président, et c'était toujours avec un empresse-

ment partie de celui de Montpellier; que l'évêque de Montpellier n'est pas moins celui de Lodève, et que l'histoire de l'institution des évêques, dont nous avons voulu donner le tableau complet, depuis les premiers temps du christianisme jusqu'à nos jours, fait rentrer dans notre plan la période révolutionnaire qui n'est pas sans doute la partie la moins remarquable.

ment inexprimable qu'on l'entourait des égards les plus flatteurs.

Pendant son épiscopat de vingt-huit ans, Mgr. Fournier a vu s'opérer de grands changements dans l'organisation du clergé. Chargé de l'administration des deux départements de l'Hérault et du Tarn, il fut réduit à celui de l'Hérault, par une ordonnance royale du 31 octobre 1822. Quatre métropoles étaient alors ajoutées aux dix préexistantes, et les évêchés portés de cinquante à quatre-vingts.

Nous allons puiser dans les documents les plus dignes de foi, les événements qui ont marqué les diverses époques de sa vie; ils se trouvent avec plus ou moins de détails dans les ouvrages suivants : 1° La *Biographie nouvelle des contemporains*, par MM. Arnault, de Jouy, Jay et Norvins, 1822, in-8° (tom. VII, p. 270);—2° l'*Oraison funèbre de Mgr. Marie-Nicolas Fournier, évêque de Montpellier*, prononcée par M. l'abbé Ginoulhiac, directeur du Séminaire, et publiée, en 1835, chez Seguin, libraire; — 3° la *Notice sur Mgr. M.-N. Fournier, décédé évêque de Montpellier*, par M. l'abbé Depery, grand-vicaire de Belley, imprimée, en 1835, chez X. Julien; — 4° la *Note de l'éditeur de l'Éloge funèbre*, servant d'explication aux faits qui y sont énoncés.

Nous connaissons, d'ailleurs, d'autres écrits renfermant des développements admirables sur cette vie pleine de bonnes œuvres. Mais comme il s'agit de la retracer à grands traits et d'une manière succincte, nous choisissons la *Note de l'éditeur*, que nous croyons devoir transcrire.

« Monseigneur Marie-Nicolas Fournier était né le 27
» décembre 1760, à Gex, alors diocèse de Genève. En-
» core jeune, il alla à Paris, fit ses études en Sorbonne
» d'une manière brillante, et fut le premier de sa licence,
» qui était nombreuse et composée d'hommes distingués,
» dont plusieurs furent évêques. Il était âgé seulement
» de vingt-six ans, quand M. de Latour-du-Pin, arche-
» vêque d'Auch, le choisit pour son grand-vicaire. En
» 1789, il entra dans la compagnie des Sulpiciens, et
» professa la théologie morale à Orléans. Cependant
» éclata la révolution, qui, après avoir supprimé d'abord
» toutes les congrégations religieuses, proscrivit enfin
» tous les prêtres. La plupart d'entre eux cherchèrent,
» hors de France, une terre plus hospitalière ; quelques-
» uns trouvèrent un asile protecteur au sein de familles
» chrétiennes et amies, M. Fournier fut de ce nombre.
» Il resta à Orléans, chez M. d'Autroche, avantageuse-
» ment connu dans la république des lettres. Il composa,
» dans cette retraite, un grand nombre de sermons. Les
» temps étant devenus un peu plus calmes, il revint à
» Paris et se lança dans la carrière de la prédication, où
» il obtint les plus grands succès et porta le dernier coup
» à la secte théophilanthropique. Mais une Passion qu'il
» prêcha à Saint-Roch, et dans laquelle il comparait la
» mort de Louis XVI à celle de Jésus-Christ, le régicide
» au déicide, excita contre lui la colère de Bonaparte,
» qui lui fit subir le plus indigne des traitements. On
» l'enferma à Bicêtre comme fou, on lui rasa la tête, on
» le revêtit de l'habit de la maison. La réprobation uni-
» verselle qui flétrit cette mesure inouïe, fit impression
» sur le premier consul, et M. Fournier fut transféré dans

» la citadelle de Turin (1). Cette odieuse captivité dura » deux ans, pendant lesquels l'illustre prisonnier tra- » vailla sur les grands sujets de la religion, et, en par- » ticulier, sur ceux qu'il a traités depuis dans ses der- » niers mandements. Remis en liberté sur les instances » de M. Fesch, archevêque de Lyon, il recommença à » prêcher dans cette ville, et n'y obtint pas moins de » succès qu'à Paris. — Peu d'années après, l'empereur, » comme pour réparer une erreur ou une injustice, le fit » son chapelain, puis son aumônier, enfin évêque de » Montpellier. — Ce fut à cette époque qu'ils eurent en- » semble cette célèbre conférence, où se traitèrent les » plus hautes questions de la destinée humaine.

» Mgr. l'évêque de Montpellier fut sacré le 8 décem- » bre 1806, et installé en 1807. Le diocèse actuel d'Alby » était alors réuni à celui de Montpellier. Il se hâta de » visiter les nombreuses paroisses confiées à sa sollici- » tude, avec un zèle, une activité, un succès dont on se » souvient encore (2). Il fut appelé, en 1811, au con-

(1) Dans le journal de ses prédications à Paris, dont une copie *fac simile* se trouve en tête de ses *Discours*, M. Fournier s'exprime ainsi : — « J'espérais prêcher ensuite (en 1801) toutes les grandes fêtes à St-Ger- » main ; mais je fus arrêté, conduit dans les prisons de la police, de là » à Ste-Pélagie, de là à Bicêtre où je restai vingt-six jours parmi les fous; » de là à Turin, où j'ai resté en prison jusqu'au 20 janvier 1803, d'où je suis » venu à Lyon par un arrêté du premier consul, pour y prêcher le carême » à la demande de S. E. le cardinal Fesch. »

(2) Qu'on nous pardonne si nous intercalons ici une observation per- sonnelle.— A l'époque où Mgr. Fournier fit la visite des anciens diocèses d'Alby, de Castres et de Lavaur, compris dans celui confié à son admi- nistration, nous exercions nos fonctions d'avocat au barreau de Castres.— M. Pous, notre oncle maternel, était curé à Mazamet. La tendre amitié qui nous liait à ce parent chéri, fut pour nous l'occasion d'assister à l'en-

» cile de Paris, assemblé par Napoléon, pour aviser au
» moyen de donner aux évêques l'institution canonique,
» refusée par le pape. Le concile représenta d'abord qu'il

trevue des deux hommes les plus capables d'être appréciés l'un par l'autre. — M. Boyer-d'Anty, grand-vicaire, était présent. — O combien furent touchants les épanchements de cette mémorable journée! Combien la ville de Mazamet entendit-elle d'acclamations et de bénédictions!... — M. Pous, ancien député aux États-Généraux, en 1789, était connu par l'étendue de ses lumières et de sa sagesse : il avait passé de longues années sur la terre d'exil, après avoir miraculeusement échappé aux massacres de l'Abbaye. Il avait quitté l'Angleterre, où la plus honorable distinction l'avait accueilli, pour venir rejoindre son modeste troupeau. Il avait refusé plusieurs fois l'offre d'un évêché : il ne respirait que pour sa paroisse. Il était attendu avec les démonstrations de la joie et de l'empressement. La population, mi-partie de protestants et de catholiques, avait presque tout entière volé sur ses pas, lorsqu'elle sut qu'il lui était rendu. Il était la providence de tous. A sa voix les dissidences se taisaient, à ses doux accents les cœurs se rapprochaient, les familles confondaient leurs affections et leur respect. L'ordre, la paix régnaient dans cette heureuse contrée. — Tels étaient les sujets de l'entretien animé des deux vertueux ministres du Très-haut. — Tout à coup le pasteur de l'église protestante arrive : il veut offrir ses hommages au prélat. Certains visages se rembrunissent. M. Pous n'a qu'un mot à prononcer : il peint les vertus de ce pasteur ; il dit avec effusion combien il lui doit d'estime pour le bien qu'il fait et pour la part qu'il prend au maintien de l'accord harmonieux des familles. M. Fournier lui ouvre ses bras, le presse sur son cœur ; le peuple verse d'abondantes larmes d'allégresse, et fait éclater les transports de sa vive reconnaissance pour une tolérance qui seule sait amortir les effets des vieilles dissensions.

Nous n'essayons point de faire l'éloge des nobles sentiments que nous venons de retracer et que nous admirons ; nous rappelons seulement un jour de bonheur dont nous avons été témoin. Les mérites de M. Pous sont dans les pages de sa vie et dans celles de ses nombreux ouvrages, dont la notice est consignée dans la *Biographie castraise*, par M. Nayral. (In-8°, 1835, tom. III, pag. 173.) — Ceux de M. Fournier sont dans sa glorieuse carrière et dans le souvenir de tous ses contemporains. — Ils reposent en paix dans le sein de l'éternité.

» ne pouvait délibérer sur une aussi grave question, tant » que le chef de l'Église serait dans les fers. Le gouver- » nement ayant proposé cette insidieuse question : *Mais,* » *que ferait-on, si le pape était aliéné ?* ce fut Mgr. l'évê- » que de Montpellier qui suggéra cette belle réponse : *Les* » *conciles ne décident pas sur des cas hypothétiques.* L'em- » pereur, déconcerté, prononça la dissolution du concile.

» Mgr. l'évêque, de retour dans son diocèse, ne son- » gea plus qu'à s'occuper du salut des fidèles confiés à » sa tendre sollicitude. Son diocèse fut redevable à son » zèle de plusieurs Missions, entre lesquelles on remar- » que celle de Montpellier, pendant le carême de l'année » 1821. Afin d'en conserver les fruits précieux, on éta- » blit diverses congrégations pour tous les âges, tous les » sexes, tous les rangs. Une congrégation fut composée » des hommes les plus distingués par leurs talents et leur » position sociale : Monseigneur se mit à sa tête, et ce » fut alors qu'il conçut le vaste plan de cet ouvrage où il » concilie si heureusement la science avec la religion, » et qui n'est qu'une suite des conférences données à sa » congrégation (1).

» Il ne nous reste plus qu'à dire un mot sur les monu-

(1) M. Fournier n'a pas beaucoup écrit. Sa vie a été consacrée à la prédication, et la France sait s'il a dignement rempli sa carrière. En 1800 et 1801, il obtint le plus brillant succès. En 1803, il prêcha le Carême à Lyon, donna des sermons à Gex, à Châlon-sur-Saône ; il prêcha l'Avent et le Jubilé à Auxerre. — En 1804, il prêcha le Carême à Troyes, les grandes fêtes à Sens, suivies d'une retraite en faveur du clergé de cette ville. — Les fidèles de son diocèse garderont éternellement la mémoire des *discours* par lui prononcés dans la chapelle du palais épiscopal. Là sont traités avec un talent supérieur les points fondamentaux de la religion. Ils ont été recueillis et publiés en 1838, à Montpellier. (1 vol. in-8°.)

» ments qui attesteront son zèle et sa charité jusque chez
» nos derniers neveux. Dès le commencement de son
» épiscopat, il créa le Séminaire et fonda successive-
» ment plusieurs maisons religieuses : les Ursulines, la
» Visitation, le Refuge, les Repenties, la Providence,
» l'établissement des Missionnaires du diocèse, le petit
» Séminaire de Saint-Pons, etc. Il était au moment de
» s'imposer les plus grands sacrifices pour embellir sa
» cathédrale, quand la mort l'a frappé inopinément, le
» 29 décembre 1834. Ses obsèques ont été célébrées avec
» une grande pompe : le concours prodigieux et la dou-
» leur profonde des fidèles ont fait son éloge mieux que
» ne pourraient le faire tous les discours..... »

114e Évêque : CHARLES-THOMAS THIBAULT. (An 1835.)

Charles-Thomas Thibault, né à Beynes, chef-lieu de commune, canton de Montfort-l'Amauri, arrondissement de Rambouillet, département de Seine-et-Oise, le 24 février 1796, a été nommé évêque de Montpellier, en 1835, après le décès de Mgr. Marie-Nicolas Fournier, et sacré à Paris, dans la chapelle des Lazaristes, le 23 août de la même année.

Ce que nous avons dit de son illustre prédécesseur, s'applique à Mgr. Thibault, pour la fermeté de caractère, l'amour de l'ordre et de la discipline, et pour les talents les plus élevés. Il n'a pas eu, comme Mgr Fournier, à vaincre des dissidences mystiques : le temps qui remédie à tout avait fait cesser les troubles, en appelant à lui les hommes qui les entretenaient, et amené la réconciliation des esprits. — Mais, il a eu aussi ses peines,

causées par des susceptibilités bien futiles, qui n'ont cédé qu'aux lumières de la raison et d'une juste obéissance.

Ce prélat est doué d'un génie religieux aussi vaste qu'éclairé. Son intelligence et sa perspicacité sont au-dessus de tout ce que les subtilités de certaines coteries ont pu imaginer pour mettre obstacle à ses vues d'organisation.

Il a obtenu successivement : 1° de la part de S. M. le roi de Sardaigne, la décoration de commandeur dans l'ordre religieux et militaire des Saints Maurice et Lazare; 2° de la part du souverain pontife, la dignité de comte Romain, d'assistant au trône pontifical, et de l'ordre insigne de chevalier du Christ.

Les convenances historiques nous interdisent de retracer sa vie ; nous aurions à révéler des actes d'une généreuse indulgence que nous comprimons à regret. Le temps viendra où sa biographie pourra être publiée ! Nos vœux bien sincères sont qu'il nous survive pendant longues années, et qu'un écrivain plus digne que nous, redise aux générations quels furent ses mérites et ses bienfaits !

CHAPITRE III.

PEUPLES DIVERS. — RELIGIONS. — LANGUES.

Ire Partie. — PEUPLES DIVERS.

Pour bien juger de la mutation successive des habitants, des mœurs et du langage d'un pays, il faut remonter aux peuples qui l'ont occupé. Quel que soit le séjour qu'ils y ont fait, leurs traces n'ont point entièrement disparu, et, en se supplantant les uns les autres, ils laissent toujours, sinon des rejetons de leur sang qui peuvent conserver des restes de leur caractère, du moins des souvenirs qui, s'adaptant aux traditions générales de l'histoire, font apprécier les habitudes qui les distinguaient pendant leur domination.

Les Lodevois cultivent la terre que les Lutévains (*Lutevani*) ont cultivée dans les siècles les plus reculés. Il est donc essentiel d'interroger l'antiquité sur leur origine, et l'on ne saurait acquérir des notions satisfaisantes, qu'en remontant au premier peuple connu.

§ Ier. — Grecs.

En l'an 163 de la fondation de Rome, les Phocéens avaient déjà fondé des colonies à Marseille, à Avignon, à Orange, à Nice, à Antibes, à Agde et à *Cessero* (St-Thibéri). C'est par ces peuples, que les Gaulois méridionaux remplacèrent dans nos contrées, et qui bientôt

ajoutèrent à leurs usages le commerce dont ils emprun-tèrent le goût aux colons grecs, que la langue de l'Ionie devint familière aux Celtes. Plus tard, les Phocéens établirent une colonie à Nimes et y transportèrent leur culte qui se substitua à celui des dieux de l'Égypte (1), qui, suivant la tradition, sans doute bien incertaine, y avait été introduit par Nemausus, lequel, s'il faut en croire certains auteurs, était descendant d'Hercule-le-Lybique (2).

§ II. — Celtes ou Gaulois, Volces.

Les Celtes, plus connus sous le nom de Gaulois, parce qu'ils ont possédé la Gaule celtique avant les Romains, sont les plus anciens habitants du pays Lodevois. —

(1) Nous n'insistons pas sur cette première période : le simple aperçu que nous en consignons ici, est plutôt un préliminaire qu'une partie intégrante de l'*Histoire de Lodève*. Il suffit d'énoncer que le voisinage de notre contrée a été occupé par les Grecs, antérieurement aux Gaulois : c'est à ceux-ci que commencent réellement les annales du pays, puisque les peuples venus de la Phocide n'ont possédé avant eux que les bords de la mer.

(2) Les historiens de Nimes, entre autres Deiron (*Antiq. de la ville de Nîmes*, in-4°, 1663, p. 37), en faisant remonter l'origine de cette cité à Hercule et à Nemausus, racontent que la colonie grecque y fut fondée par les Phocéens, obligés de fuir leur patrie à cause de la guerre des Perses qui la désolait; que des habitants de Phocée, ville d'Ionie, ayant en effet abordé les côtes de Provence, furent les premiers fondateurs de Marseille, au temps de Tarquin, 5e roi de Rome, en 616 avant J.-C. (*); que bientôt d'autres compatriotes, conduits par Furius et Savanus, vinrent augmenter leur nombre dans leur nouvelle résidence. (Voy. Eutrope, liv. I, ch. 8, et Marcellin, liv. XV). — De là, ajoutent-ils, les Grecs expatriés, se trouvant trop multipliés pour exister sur un sol ingrat, se répandirent dans diverses contrées.

(*) Fondée par Romulus, la ville de Rome a pris naissance en l'an du monde 3251, ou 753 ans avant l'ère chrétienne, suivant Varron.

Dans le IVe siècle avant J.-C., ils avaient, depuis quelques années, envahi la Gaule septentrionale ; repoussés par leurs prédécesseurs, les Galls et les Kimris, rien n'arrêta l'élan de leurs tribus (les Tectosages et les Arécomices), qui traversèrent la Gaule dans toute sa longueur, et vinrent s'établir entre la Méditerranée, les Cévennes, le Rhône et les Pyrénées orientales, jusqu'aux environs d'Uzès. Les Tectosages occupèrent le Haut-Languedoc, tandis que les Arécomices se fixèrent dans la partie basse de cette province. Cependant, par une distinction plus précise encore, relativement au département actuel de l'Hérault, on peut dire que les premiers occupèrent les contrées où sont : Capestang, Béziers, Pézenas, Saint-Thibéri, Agde, Brescou, Cette, Mèze, l'étang de Thau jusqu'à Balaruc, Lodève, Ambroix, Substantion, Lattes, Maguelone, les étangs de Frontignan, de Maguelone, de Pérols et de Mauguio et le *Forum Domitii*, dont on connaît imparfaitement la véritable situation, mais que M. Thomas, d'après ses savantes recherches, pense devoir se trouver à Montbazin (1).

Lodève, principale ville des *Lutevani*, a donc appartenu, avec le territoire que ces peuples occupaient, à la tribu celtique des Volces-Tectosages. C'est là tout ce que l'on sait des premiers habitants du pays Lodevois (2).

(1) Disons tout d'abord que Toulouse fut la capitale des Tectosages et Nimes celle des Arécomices. — M. Thomas, archiviste de la préfecture, a beaucoup aidé aux découvertes de ce genre, dans ses articles de *statistique* qui paraissent tous les ans. (Voyez l'*Annuaire* de 1820, p. 52.)

(2) L'étymologie du nom des Tectosages, d'après Pezron (*De l'antiquité de la nation et de la langue des Celtes, autrement appelés Gaulois*, 1703,

La langue des Celtes et leur religion ont été l'objet des élucubrations de plusieurs auteurs. La conjecture la plus raisonnable est qu'ils ont parlé un dialecte qui conserve des traces sensibles dans la Basse-Bretagne, et que le grec, importé parmi eux, est devenu ensuite leur langue privilégiée (1). — Quant à leur croyance, elle admettait l'immortalité de l'âme et la métempsycose. La guerre, la chasse, la pêche étaient leurs plus chères habitudes. Les druides étaient leurs prêtres, leurs législateurs et leurs juges (2).

Les Grecs ayant importé dans la Gaule méridionale les arts et les sciences qui ont donné tant d'élat à leur

1 vol. in-8°, et Latour d'Auvergne (*Origines gauloises*, 5e édit., p. 203), dérive des mots TEC (*tectum*) et SAC (*sagum*).

M. Thomas s'est posé, dans l'*Annuaire* de 1831, pag. 41, cette question : Quels étaient les habitants du département de l'Hérault avant la domination des Romains ? Son érudition et son goût témoignent hautement des études qu'il a dû faire des écrivains anciens, tels que Strabon, Pomponius Mela, Pline, Plotémée et Tite-Live, ainsi que des modernes, qu'il cite avec précision. — Nous aurons souvent l'occasion de profiter de ses recherches, et nous saisissons celle-ci pour rendre un éclatant hommage à ses lumières.

(1) La langue grecque, dit Strabon (*Géog.*, liv. IV), était usitée dans les actes publics des Volces.

(2) En suivant la marche successive des peuples et des connaissances qu'ils ont introduites dans nos contrées, on peut se rendre, en quelque sorte, un compte rationnel, quoique un peu confus, de la civilisation qui y a remplacé les mœurs grossières de leurs premiers habitants. On recherche alors avec plus de goût et principalement avec plus de fruit, les développements que les savants ont donnés à la progression de l'intelligence. C'est ainsi qu'à l'égard des temps où les sciences et les arts commencèrent d'être cultivés chez les Volces, on doit consulter la dissertation lumineuse de l'abbé de Grasec, de l'Académie de Cortone (1749), cité par M. E. Thomas, dans sa *Notice* des habitants du département de l'Hérault, avant la domination romaine ; *Annuaire* de 1831, p. 57.

première patrie, les communiquèrent aux Volces. Leur mélange avec les Gaulois fut l'aurore de la civilisation qui s'y accomplit plus tard par l'invasion des Romains.

§. III. — Romains.

Avant de retracer les conquêtes des Romains dans la Gaule méridionale, et de détailler les événements qui se rattachent à leur domination dans le pays Lodevois, il convient de jeter un coup-d'œil rétrospectif sur les causes apparentes ou réelles qui ont mis en contact ces peuples avec les Volces, ou, pour mieux dire, les Gaulois, alors possesseurs de ce territoire.

Pendant les guerres puniques, Rome et Carthage avaient voulu s'attacher les Volces. Ceux-ci se brouillèrent avec les Romains, qu'ils ne connaissaient pas; et, comme ils avaient laissé passer Annibal sur leurs terres pour se diriger vers l'Italie, les Romains ne dissimulèrent plus leur ressentiment contre eux.

En 629 (124 avant J.-C.), le consul M. Fulvius vint secourir les Marseillais, contre les Fecentiens et les Salyens; l'année d'après, C. Sextius défit le roi des Salyens et fonda la ville d'Aix (*Aquæ Sextiæ*). Les Romains s'établirent donc dans la partie de la Gaule possédée par les Volces, sous la protection du roi des Auvergnats. Celui-ci fut vaincu, en 632, par le consul Cn. Domitius Ahenobarbus; cependant, aidé de ses propres sujets, des Rouergats, des Allobroges et des Volces, Bituit marcha de nouveau contre l'armée romaine, commandée par Q. Fabius Maximus; mais il succomba encore, et Domitius, passant alors le Rhône, se rendit maître de tout le reste de la Gaule *braccata*, composée de la Sa-

voie, du Dauphiné, de la Provence et du Languedoc, qui conserva le nom de province Romaine jusqu'au règne d'Auguste, époque où elle prit celui de province Narbonnaise. Ce pays fut témoin de plusieurs rivalités, de révoltes et d'hostilités. Marius et César le gouvernèrent.

Avant la guerre civile entre César et Pompée, la province Narbonnaise fut délivrée des armes des Gaulois, ligués pour l'attaquer.

En 703 (50 ans avant J.-C.), la Gaule fut divisée en deux provinces : 1° la Belgique, la Celtique et l'Aquitaine ; 2° la Narbonnaise. Après divers événements et pendant le triumvirat d'Octave, de Lépide et d'Antoine, elle jouit de la paix qui continua à régner sous Auguste. Ce prince vint tenir les États-Généraux assemblés à Narbonne, et, tout en conservant la division de Jules-César, il en forma quatre provinces au lieu de deux. La Gaule celtique ne fut plus connue que sous le nom de Gaule narbonnaise. — Le Lodevois, s'y trouvant compris, fut soumis aux Romains à partir de cette époque. Les nouveaux conquérants y importèrent leur culte, leurs lois, leur langue, leur mœurs, leur brillante organisation, les sciences et les arts qu'ils avaient acquis chez les Grecs. Ils couvrirent la province de monuments admirables, dont les restes sont, pour les amateurs des antiquités, autant d'objets de vénération. Les temples dédiés à leurs dieux, les arcs de triomphe consacrés à leurs victoires, les cirques destinés à leurs jeux, les chemins pavés qui facilitaient leurs courses chez les nations qu'ils avaient vaincues, les ponts majestueux qui couvraient les abîmes et nivelaient la terre accidentée, les établissements thermaux qui entretenaient la santé, les colonnes

milliaires qui servaient de jalons à leurs étapes, les inscriptions sans nombre qui attestaient leur sollicitude et leur piété, toutes ces choses merveilleuses qui devaient transmettre leur renommée aux générations futures, furent élevées avec un luxe de construction, une profusion de dépenses, une magnificence d'ornements, et avec des proportions tour à tour gigantesques ou délicates, qui démontraient l'emploi des trésors immenses provenant de leurs excursions lointaines.

Des colonies, des légions romaines, remplacèrent à poste fixe les forces mal assurées et toujours flottantes de leurs prédécesseurs. La Gaule narbonnaise changea de face, de religion, de langage et de législation. Le dialecte grec s'y maintint avec le latin, parce que l'un et l'autre étaient familiers au peuple-roi. Peu à peu le grec ne laissa que les écrits des savants, et quelques expressions qui ne se sont jamais effacées du langage commun. La riante mythologie des Romains fit oublier les mystères ténébreux du druidisme et le nom des divinités égyptiennes ; les lois que la sagesse et la raison avaient inspirées aux orateurs et aux jurisconsultes du *Forum*, devinrent la règle de la Justice pompeusement organisée ; la tactique militaire enseigna aux troupes armées la supériorité des moyens d'attaque et de défense ; la liberté accordée aux habitants du sol et la participation donnée à tous les hommes dans les franchises sociales, formèrent progressivement une population à la fois civilisée, instruite, industrieuse, commerçante et agricole. Les villes s'élevèrent sur cette surface naguère infectée de cloaques stagnants, couverte de sombres forêts ; les établissements utiles s'y multiplièrent; Lodève,

enfin, sous le nom de *Forum Neronis*, prit son rang parmi les cités.

Si le sang des combats a inondé le pays des Lutévains, soit avant, soit après que les Romains s'en furent rendus maîtres ; si des monuments publics y ont été construits ; si des événements politiques s'y sont accomplis, l'histoire n'en dit rien ; une tradition populaire laisse seulement entrevoir que plusieurs temples païens ont été, comme partout ailleurs, et principalement en Italie, transformés en églises chrétiennes ; des grandes routes conservent le souvenir de leurs auteurs, et quelques fontaines portent encore le caractère de leur origine. — La configuration du territoire, sa situation éloignée des centres d'activité, prouvent à nos yeux que les montagnes abruptes dont il est hérissé, n'ont eu des issues commodes que longtemps après l'établissement du christianisme; l'absence totale de ruines antiques et d'inscriptions ne permet pas de penser qu'il ait même servi de lien de communication avec les localités tumultueuses de ses maîtres. A peine remarque-t-on sur les aspérités du Larzac des traces du culte des druides, que les incrédules ou les ignorants s'obstinent à ne considérer que comme des précautions adoptées par les bergers pour satisfaire à leur désœuvrement ou au besoin de s'abriter en temps d'orage. A peine toute la sollicitude d'un antiquaire de Pézenas (M. Mazel) a-t-il découvert, près de Clermont, un lieu portant le nom vulgaire de *Peiro-Plantado* (pierre plantée), où l'on a trouvé des débris de poterie, quelques médailles. Les propos de certains vieillards tendraient à faire croire qu'on y a vu un tronçon de colonne qui n'y est pas, et l'imagination avide de la science

a aussitôt pensé que cet endroit était l'ancien *Forum Neronis*, caractérisé par de prétendues traces d'habitation, comme si partout où les mortels ont séjourné et se sont créé des asiles, on ne rencontrait pas des pointes de rochers dénudés par le temps, des monnaies perdues, des tessons et des sépultures. A peine l'œil investigateur de l'archéologue distingue-t-il quelques restes gothiques, bien postérieurs aux siècles de la domination romaine, à Saint-Guilhem-le-Désert.

Lodève ni ses environs n'ont, pour attester l'antiquité de leur possession par les peuples dont nous rappelons le règne plus ou moins prolongé dans la Gaule narbonnaise, que les déductions géographiques de Varron, de Pomponius Mela, de Strabon, de Ptolémée et d'Antonin, le nom de *Lutevani*, consacré par les *Commentaires* de César, celui de *Forum Neronis* qu'on ne saurait contester. Ces vestiges indiquent seulement que cette partie des Gaules a appartenu à une population s'occupant de travaux analogues à sa position, vivant de peu, exempte de grandes commotions ; qu'elle a été, relativement à l'état gouvernemental des Romains, ce que sont au chef-lieu du département actuel, certaines communes isolées, dont le sort et l'administration particulière resteraient inaperçus, sans leurs rapports avec l'autorité supérieure qui en reçoit annuellement des hommes et de l'argent, ignorant à peu près ce qui s'y passe. — Lodève et son territoire agreste a donc existé sous la domination romaine, sans en éprouver ni les calamités ni les avantages. Les habitants ont dû se résigner à cultiver périodiquement leur sol ingrat ; à demander à leurs sources d'eau vive une boisson tempérante, à leurs champs, à leurs

vergers, à leurs rivières et à leurs bois, les grains, le laitage, la chair de leurs agneaux, la laine de leurs brebis, pour les alimenter et les vêtir. Les échos de leurs vallons ne répétaient point les sons aigus de la trompette guerrière ; leurs foyers rustiques n'étaient troublés que par des accidents rares et de peu d'importance ; ils vivaient loin du mouvement politique.

La Gaule fut souvent subdivisée sous les Romains. Nous avons dit qu'au temps de la conquête elle formait une seule province ; sous le règne d'Auguste elle en composa deux et bientôt après quatre. Sous Othon on en compta six ; Probus les porta à sept ; Constantin les étendit à neuf ; Honorius, les multipliant encore et leur donnant des noms plus en rapport avec leur position géographique, en fit dix-huit : 1° la Belgique 2e, capitale *Reims ;* 2° la Germanie 2e, capitale *Cologne ;* 3° la Lyonnaise 2e, capitale *Rouen ;* 4° la Lyonnaise 4e (Celtique ou Sénonaise), capitale *Sens ;* 5° la Belgique 1re, capitale *Trèves* ; 6° la Germanie 1re (supérieure), capitale *Mayence ;* 7° la Lyonnaise 3e, capitale *Tours ;* 8° l'Aquitaine 1re, capitale *Bourges ;* 9° la Lyonnaise 1re, capitale *Lyon ;* 10° la Lyonnaise 5e (grande Séquanaise), capitale *Besançon ;* 11° l'Aquitaine 2e, capitale *Bordeaux ;* 12° l'Aquitaine 3e (Novempopulanie), capitale *Eauze* (1) ; 13° la Narbonnaise 1re (seconde Viennaise), capitale *Narbonne ;* 14° la Viennaise 1re, capitale *Vienne ;* 15° les Alpes grecques (ou Alpes pennines), nommées aussi la Viennaise 5e, capitale *Tarentaise* (2) ; 16° la Narbon-

(1) Cette ville, bâtie sur les ruines d'*Eluza*, qui fut détruite au IXe siècle par les Normands, se nomme aujourd'hui la *Cioutat* ou la *Ciotat.*

(2) C'est aujourd'hui *Moustier.*

naise 2e, ou Viennaise 3e, capitale *Aix ;* 17° les Alpes maritimes, ou Viennaise 4e, capitale *Embrun;* 18° enfin, la ville d'*Arles* (*mater omnium Galliarum*), composée des villes d'Avignon, Carpentras, Cavaillon, Orange, St-Paul-Trois-Châteaux, Marseille et Toulon.

Lodève faisait partie de la Narbonnaise 1re.

Telle a dû s'écouler la période que nous venons de décrire rapidement; telle, du moins, nous nous la représentons, depuis l'an 50 avant J.-C. jusqu'à l'invasion des Goths. La langue parlée était celle des Latins ; mais déjà les Grecs et les Celtes avaient nationalisé leurs dialectes, et si les grandes cités, les hauts personnages savaient se conformer aux accents de Tite-Live, de Virgile, d'Horace, de Cicéron, de cette foule d'hommes éminents qui ont immortalisé les beaux siècles de Rome, il est à présumer que c'est du mélange confus des langues qui se sont succédé dans les régions occupées par les peuples divers, dans la Gaule narbonnaise, que sont nés les idiomes dont on se sert encore (1).

§ IV. — ALLEMANDS, VANDALES, ALAINS, SUÈVES.

Une controverse s'est formulée pour savoir si, dans le IIIe siècle, un Crocus, roi des Allemands, a fait irruption dans les Gaules, ou si, par une erreur de chrono-

(1) Pour s'assurer de l'exactitude de cette énonciation, il suffit de se rendre compte de la position géographique des lieux en partant d'un centre donné. Plus la ligne se prolonge vers un pays étranger, plus les modulations, les consonnances, le vocabulaire se modifient. Par exemple : en partant de Montpellier pour aller en Espagne, en Italie, en Allemagne, le fond du patois se dégrade et prend, en passant sur l'intervalle qui sépare les deux extrémités, les nuances de plus en plus prononcées des langues espagnole, italienne et allemande.

logie, on a pu croire qu'il a existé deux Crocus, et si le dernier, à la tête des Vandales, des Alains et des Suèves, les a seul ravagées au commencement du Ve siècle. Nous ne discuterons pas cette difficulté historique soutenue entre Grégoire de Tours, Idace, Aimoin, Sigebert, de Tillemont, Sainte-Marthe, Trithême, Warnharius, etc. — Suivant les uns, il y aurait eu deux Crocus, et le premier, roi des Allemands, serait venu en 275, après la mort de l'empereur Aurélien, porter la désolation dans les Gaules. D'autres disent qu'un seul Crocus, roi des Vandales, des Alains et des Suèves, aurait ravagé les Gaules au commencement du Ve siècle (vers 406), et aurait fait souffrir le martyre à plusieurs saints évêques (1).

Cette contrariété d'opinions nous est à peu près étrangère. Nous nous bornons à signaler l'apparition de nouveaux peuples dans notre patrie, une nouvelle diversité de langue, de mœurs, de culte et de destination. Nous croyons d'ailleurs que Grégoire de Tours et ceux qui l'ont transcrit ou copié, se sont trompés en rapportant certains faits comme accomplis dans le IIIe siècle; par exemple, le martyre de saint Privat, évêque de Mende, qui n'a eu lieu qu'au commencement du Ve, puisque le Crocus dont parle le père de notre histoire et qu'on lui

(1) Les Bénédictins (*Histoire générale de Languedoc*, note 42 du Ier v.) nomment entre autres victimes de la cruauté de Crocus : Saint Amans d'Avignon, saint Privat de Mende, saint Didier de Langres, saint Calais, saint Samson, saint Magloire, saint Malo, saint Maur d'Arles, Victor d'Albe, Avolus, Formis de Vindasque, Valentin de Carpentras, Félix de Nîmes, Vanustus d'Agde; ces nombreux martyrs de la foi, sacrifiés par ordre du barbare, démontrent la véritable époque de son passage dans les Gaules.

fait dire avoir été fait prisonnier à Arles par Marius, général de l'armée romaine, gouverneur de la Viennaise, est le même qui fit mourir saint Privat, ce qui est le point décisif de cette difficulté (1).

Les Vandales, les Alains et les Suèves, joints aux Almands, ont ravagé les Gaules : ce fait est certain. Leur invasion coïncide avec celle des Goths et des Francs.

Heureusement leur passage ne fut pas de longue durée. Ils s'étaient retirés en Espagne lors de l'entrée des Wisigoths dans la province Narbonnaise. Ils n'avaient eu que le temps de piller et de détruire. Ils étaient pour la plupart païens. Il n'a donc resté d'eux d'autres traces dans les mœurs, dans la langue et dans le culte, que les ruines fumantes des monuments et le sang des martyrs.

§ V. — Wisigoths.

Les Goths, divisés en deux peuples, adoptèrent, pour se distinguer, la qualification d'orientaux et d'occidentaux, indiquant la position qu'ils occupaient à la gauche du Danube : de là les *Ostrogoths* et les *Wisigoths*. Nous n'avons point à nous occuper des premiers; les Wisigoths seuls étant parvenus à se créer un royaume dans la Gaule narbonnaise, en expulsant les Vandales et en se substituant aux Romains, nous rappellerons en peu de mots leur domination.

Conduits par des princes de leur nation, les Wisigoths

(1) Marius, à son tour, fit mourir Crocus d'une manière ignominieuse, après l'avoir fait promener chargé de chaînes dans toutes les villes qu'il avait désolées.

Il ne doit, ce nous semble, plus rester de doutes sur la difficulté historique dont nous venons d'entretenir succinctement les lecteurs.

parcoururent diverses contrées, et, en 399, ils décernèrent le titre de roi à Alaric Ier. — L'année suivante, Alaric fit une irruption en Italie, et, après des événements assez compliqués, il menaça l'empire d'Honorius, s'avança jusqu'à Rome, et ayant obtenu des conditions avantageuses de la part des Romains, il se retira en Toscane, où il mourut. — Ataulphe, son beau-frère et son successeur était à la tête d'une nombreuse armée; et, soit que l'empereur lui eût cédé la partie des Gaules composée de l'Aquitaine et de la Narbonnaise, pour se débarrasser des dangers de sa puissance; soit que le projet d'en faire la conquête lui eût été inspiré par Placidie, sœur d'Honorius, qui s'unit à son sort; soit, enfin, que son but fût de piller ces provinces et d'y recueillir ce que les Vandales y avaient laissé, il passa les Alpes en 412, et s'empara du pays qu'il convoitait.

Le règne d'Ataulphe fut encore sur cette malheureuse Narbonnaise celui de la terreur et de la désolation. Il nous en reste le plus touchant tableau, disent les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc* (tom. I, liv. IV, art. 12), dans Prosper (1) et dans Tillemont (2). Voici la traduction que font les Bénédictins de cette peinture.

« Quand tout l'Océan aurait inondé les Gaules, il n'y » aurait pas fait de si horribles ravages : nos bestiaux, » nos fruits et nos grains ont été enlevés ; nos vignes et » nos oliviers, désolés ; nos maisons de campagne rui- » nées ; à peine reste-t-il encore quelque chose dans les

(1) *Carm. de provid.*, p. 786.
(2) Sur Honorius, an XXXV.

» campagnes. Mais tout cela n'est que la moindre partie » de nos maux. Depuis dix ans, les Vandales et les Goths » font de nous une horrible boucherie : les châteaux » bâtis sur les rochers, les villes les plus fortes, les » bourgs situés sur les plus hautes montagnes, n'ont pu » garantir leurs habitants de la fureur de ces barbares; » et l'on a été partout exposé aux plus affreuses cala- » mités. Ils n'ont épargné ni le sacré, ni le profane, ni » la faiblesse de l'âge, ni celle du sexe. Les hommes et » les enfants, les gens de la lie du peuple et les person- » nes les plus considérables, tous ont été sans distinction » les victimes de leur glaive. Ils ont brûlé les temples » dont ils ont pillé les vases sacrés, et n'ont respecté ni » la sainteté des vierges, ni la piété des veuves; les so- » litaires n'ont pas éprouvé un meilleur sort. C'est une » tempête qui a emporté indifféremment les bons et les » mauvais, les innocents et les coupables. Le respect dû » à l'épiscopat et au sacerdoce n'a pas exempté ceux qui » en étaient honorés : ces barbares leur ont fait souffrir » les mêmes indignités et les mêmes supplices; ils les ont » enchaînés, déchirés à coups de fouet et condamnés au » feu comme les derniers des malheureux. »

Après de pareils documents, il serait inutile de s'appesantir sur le caractère que dut offrir la présence des Wisigoths dans la province dont Lodève faisait partie; et, si l'histoire est muette sur les événements particuliers qui se sont accomplis dans le Lodevois, la relation générale indique assez qu'il a dû partager toutes les vicissitudes des autres contrées.

Ataulphe ne jouit pas longtemps des états que la lâcheté d'Honorius lui avait donnés, ni de la splendeur

de son hymen avec Placidie. Narbonne, théâtre des fêtes solennelles célébrées dans cette circonstance, apprit bientôt (en 415), son assassinat à Barcelonne, où il s'était réfugié pour fuir les poursuites de Constance, dont il avait trahi l'espoir en épousant la princesse qui lui avait été promise.

Le siége du nouveau royaume des Wisigoths fut d'abord établi à Narbonne ; il fut ensuite transféré à Toulouse, et enfin en Espagne, où il a subsisté jusqu'en 712, époque où Rodrigue, leur dernier roi, fut vaincu par les Sarrasins qui vinrent inonder la Gaule narbonnaise.

Les Wisigoths étaient chrétiens, mais hérétiques; leurs mœurs, d'abord farouches, s'adoucirent au contact des peuples que les Romains avaient civilisés, et que les dogmes de l'Évangile avaient rendus justes, humains et éclairés. Bientôt ils protégèrent le catholicisme et ils finirent par l'adopter eux-mêmes. L'Espagne et la Gaule narbonnaise n'eurent désormais qu'une seule croyance. C'est sous Reccarède Ier, en 587, que s'opéra cette fusion ménagée par les discussions entre les évêques de l'une et de l'autre communion, assemblés en concile.

Les Wisigoths ont régné trois cents ans : vingt-trois souverains se sont succédé sur leur trône fixé tour à tour à Narbonne, à Toulouse, à Barcelonne, à Mérida et à Tolède.

§ VI. — Francs, Huns, Saxons.

L'histoire des Français est écrite dans tant de livres, que leur origine, leur accroissement, leur puissance et leur supériorité ne sont ignorés d'aucun peuple. Il ne s'agit ici que de leur introduction dans la Gaule narbon-

naise, des exploits qui les en ont rendus maîtres, et des guerres qu'ils ont eu à y soutenir pour en expulser, soit les Wisigoths qui y conservèrent longtemps des espérances chimériques, soit les Sarrasins qui, vainqueurs des Wisigoths en Espagne, prétendirent exercer, en deçà des Pyrénées, les droits qu'ils supposaient devoir appartenir aux vaincus.

Les Francs, peuplades barbares, habitant le nord de la Germanie, vont imiter les mouvements tumultueux des Vandales et des Goths. Leurs tribus, connues sous les noms de Saliens, Sicambres, Chamaves, Bructères, Frisons, Teuctères, Celtes, Chérusques, Usipètes, Cauques, s'étaient liguées, et, sous la dénomination générique de Francs ou indépendants, ils formaient une confédération qui habitait les contrées situées entre l'Océan, le Rhin, le Mein et l'Elbe. Leur force s'était accrue de l'émigration des Gaulois qui n'avaient pas voulu céder à la fortune des Césars, et s'augmenta même des débris des légions germaniques échappées aux armes de Germanicus et de Drusus (1). — Pharamond était leur chef : il avait formé le dessein de s'emparer des Gaules occupées par des ennemis fortement ébranlés; il avait d'ailleurs à venger son père que la cruauté des Romains avait immolé à leur polit que.

Fier de son origine et de la bravoure de ses soldats, Pharamond menace l'empire que les Romains possèdent depuis plus de quatre cents ans. Il passe le Rhin, en 418, se rend maître de Trèves, de Tongres, de plusieurs

(1) Voy. l'*Histoire de France*, par M. le comte de Ségur. 1824, tom. Ier, p. 428 (tom. XX de ses *Œuvres complète*).

villes de la Belgique et des deux Germanies. En récompense de ses succès prodigieux, il reçoit l'hommage des compagnons de sa fortune, qui, l'élevant sur son bouclier, le promènent triomphalement autour de leur camp et lui font serment d'obéissance (1).

Depuis Pharamond qui, le premier, se précipita dans les Gaules, jusqu'à Clovis Ier, les victoires de Clodion avaient, en 448, agrandi l'État naissant des Francs jusqu'à la Somme, par la prise de Cambrai, de Tournai et d'Amiens. Celles de Mérovée qui, à Châlons-sur-Marne, avait fait mordre la poussière, en 451, à deux cent mille soldats d'Attila, surnommé le *Fléau de Dieu*, avaient encore ajouté à sa prospérité et étendu ses conquêtes jusqu'à la Seine. Rome s'était affaiblie ; la fin de sa domination dans les Gaules approchait ; elle avait perdu Aétius qui combattait vaillamment pour la soutenir. Mérovée avait prouvé sa supériorité en s'emparant de la première Germanie, d'une partie de la Belgique seconde, de presque toute la Lyonnaise première et de plus de la moitié de l'Ile-de-France. En vain des hordes de Saxons avaient inondé, en 454, les côtes de la Bretagne et de la Normandie ; rien ne pouvait plus arrêter les triomphes de ces nouveaux peuples, destinés à se fixer sur un sol que les Romains étaient désormais incapables de conserver. Mérovée mourut environné de gloire, en 456.

Les succès des Francs, sous le règne actif et heureu-

(1) Telle est la véritable et simple inauguration de ce prince, à qui l'histoire donne le nom de premier roi des Français, quoi qu'il n'eût ni trône, ni courtisans, et qu'il n'eût pour fonder sa brillante monarchie, que la perspective de son audace et de sa valeur.

sement interrompu de Childeric Ier, affermirent leur établissement dans cette terre chérie. Expulsé d'abord par les excès de son inconduite privée, Siagrius, Gaulois célèbre, gouverna à la place de Childeric, défit Théoderic, roi des Wisigoths, qui s'était ligué avec Genseric, roi des Vandales, et le força, après lui avoir accordé la paix, à abandonner son allié. Le fidèle Viomade (1) fit rappeler Childeric que l'expérience avait éclairé : Siagrius avait abusé de son autorité. Les Romains sont chassés de Cologne et de Trèves ; les Francs s'emparent de la Lorraine, traversent la Champagne, prennent Beauvais, Paris et plusieurs autres villes, en 464 ; Childeric est heureux dans ses expéditions, et termine sa carrière en 481, à Tournai, après avoir donné à ses états une impulsion qui ne fera que s'accroître sous son immortel successeur.

Clovis, dont le règne a commencé en 481, offre dans ses actions un mélange de superstition, de cruauté, de pratique ferme, de courage et de conversion aux lumières de la foi. C'est lui qui va donner le nom de France à la partie des Gaules où il établit sa puissance royale. Il réformera la loi salique, et délivrera pour toujours ses peuples de la présence des Romains. — Le roi de Thuringe, qui avait donné asile à son père Childeric, veut fondre sur ses états encore mal assurés ; il est battu et laisse la ville de Tongres au pouvoir du vainqueur, en

(1) L'histoire a consacré ce trait de prudence et d'habileté.—Viomade, aussi nommé Guieman, avait convenu avec Childeric que, lorsqu'il en serait temps, il lui ferait représenter la moitié d'une pièce d'argent dont il lui avait remis l'autre moitié, et qu'à ce signal il devait reprendre de suite la route de ses états.

490.—En 496 a lieu la mémorable bataille de Tolbiac, où Clovis remporta une victoire complète sur les Allemands et les Suèves, en invoquant le Dieu de Clotilde, sa femme. Les cités de l'Armorique lui ouvrent leurs portes : c'est le dernier moment de l'empire romain. Fidèle au vœu qu'il a fait, il embrasse le christianisme; ses sujets imitent son exemple. Sa prospérité ne connaît plus de bornes. Il fait la guerre aux Bourguignons qui secondaient les projets d'Alaric II ; il les atteint à Dijon, où il les met en déroute. Alaric s'est montré son ennemi ; il va expier sa témérité, en tombant, à Vouglé, sous l'épée du monarque français. Les Wisigoths, en perdant leur chef, ont cessé de dominer dans les Gaules, où ils avaient supplanté les Romains. — Thierry, fils aîné de Clovis, vient se rendre maître du Rouergue, de l'Albigeois et de l'Auvergne, tandis que son père s'empare de la Touraine, du Poitou, du Limousin, du Périgord, de la Saintonge et de l'Angoumois ; il se porte rapidement devant Toulouse qui se soumet à ses armes, et transfère son siége à Paris. — Ainsi, la Gaule narbonnaise, le royaume des Wisigoths passent sous le sceptre de Clovis, qui meurt dans sa résidence royale, le 27 novembre 511.

La monarchie construite au prix de tant de sang, est divisée entre les quatre enfants de ce grand prince, dont la vie demeure souillée, au milieu de si beaux exploits, du meurtre de sa propre famille. Childebert Ier devient roi de Paris; Thierry Ier, roi de Metz; Clodomir, roi d'Orléans, et Clotaire Ier, roi de Soissons (1).

(1) Voy. nos *Tableaux historiques de la monarchie française.*

Nous avons peut-être trop prolongé cette digression; nous la terminerons par ce peu de mots : Les Huns, les Saxons, les Bourguignons, les Thuringiens que l'on a vus en scène ; les Allemands et les Wisigoths qui ont reparu, n'ont altéré ni les mœurs ni la langue des peuples de nos contrées montueuses, spectatrices immobiles de ces commotions. Leur contact avec les armées des rois Francs n'a point changé notre position. La province Narbonnaise des Romains, le pays naguère soumis à la domination des Wisigoths, sont désormais asservis par les enfants de Clovis. Le Lodevois fait partie intégrante du royaume de Metz (1). Plus tard, il va appartenir au royaume de Paris (2). Edibius, son 8e évêque,

(1) Nous aurions dû placer ici des événements mémorables qui ont eu lieu sous les deux premiers rois de Metz : Thierry et Théodebert; ils trouveront plus naturellement leur rapport dans le chapitre VIII de cette histoire.

(2) Par une combinaison qui paraît fort bizarre au premier aspect, chacun des quatre royaumes départis aux enfants de Clovis va réunir les conquêtes faites dans les pays méridionaux de la France. Le royaume de Metz se trouve composé de deux régions distinctes : 1° l'Austrasie ou France orientale, bornée au nord depuis Leyde jusqu'à son extrémité opposée, par la Saxe et la Germanie ; à l'est, de l'extrémité orientale jusqu'à Bâle, par la Germanie et la forêt Hercynienne ; au sud, depuis Bâle jusqu'à la rivière de l'Yonne, entre Sens et Auxerre et par la royaume de de Bourgogne ; à l'ouest, depuis l'Yonne jusqu'à Leyde, par les royaumes de Paris et de Soissons. — 2° La partie de l'Aquitaine adjointe à cet état, comprend, au nord et au nord-est, depuis Nevers jusqu'à l'extrémité du Gevaudan, près de Mende, bornée par le royaume de Bourgogne ; au sud, depuis Mende jusqu'à l'Ariège, entre Toulouse et Tarascon, bornée par la Septimanie (*) ; à l'ouest, depuis l'Ariège jusqu'à Nevers, bornée

(*) La Septimanie, telle qu'on la voit configurée dans la planche IV de l'*Atlas géographique de la France*, par Broé (1820), avait été laissée au pouvoir d'Athanagilde, roi des Wisigoths, lors du partage de la monarchie, en 511.

étant allé à la cour de Childebert et qui a souscrit à un concile tenu dans cette capitale, en 557, nous fournira la preuve de ce fait (1).

En 561, à la mort de Clotaire Ier, qui, en 558, était devenu roi de toute la monarchie par le décès de Childebert, son père, et par l'accaparement des royaumes d'Orléans et d'Austrasie dont il avait dépouillé ses neveux, il s'opère un nouveau partage des états Français. Sigebert, roi de Metz, en perdant une partie de la région méridionale de son lot, récupère le pays Lodevois que Childebert avait possédé. — Un troisième remaniement fait partager, à la mort de Caribert, arrivée en 567, la Provence qui était une partie de ses états, entre Sigebert, roi d'Austrasie, et Gontran, son frère, roi de Bourgogne, tous deux enfants de Clotaire Ier. — Marseille échoit à Sigebert, Arles appartient à Gontran : ces deux villes étaient les capitales des domaines de ces princes dans la Provence. Le diocèse de Lodève se trouve compris dans le gouvernement de Marseille.

Leuwigilde qui régnait sur la Septimanie depuis 572, comme successeur de Lieuva, auquel Athanagilde avait transmis sa couronne, en 567, rétablit la province des Goths dans ses anciennes limites. Il reprit Lodève sur Sigebert (2), et néanmoins continua de vivre en paix

par les royaumes d'Orléans et de Soissons. (Voy., pour ces délimitations, l'*Atlas géographique* de Brué, pl. V.)

(1) La présence d'Edibius au concile de Paris, sous le règne de Childebert, ne paraît pas rassurer assez les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc*, pour en conclure que son diocèse faisait partie des états de ce roi.

(2) La Septimanie portait le nom de province des Goths.

avec les rois Français. Enfin, les Sarrasins s'étant emparés de la Septimanie sur les Wisigoths, ainsi que nous le verrons dans le paragraphe suivant, Pepin-le-Bref repoussa ces peuples au-delà des Pyrénées, et réunit pour toujours, en 759, le pays Lodevois à la couronne de France.

§ VII. — Sarrasins.

Les Sarrasins ont, en différents temps, fait des incursions dans la province Narbonnaise. Leur séjour y a laissé des traces remarquables et causé des événements dont la mémoire ne s'effacera point. Ces peuples ont avec l'histoire du Lodevois une grande affinité.

Comment ont-ils été appelés à envahir notre territoire?.... Qu'y ont-ils fait?.... Depuis quand le Languedoc en est-il délivré?.... Telles sont les questions que nous nous posons et que nous allons essayer de résoudre.

Les Wisigoths étaient maîtres de l'Espagne. Rodrigue, leur dernier roi, disent les chroniques, offensa la fille du comte Julien. Celui-ci, pour se venger, appela les Sarrasins et les introduisit dans le royaume. Rodrigue fut vaincu et tué; l'Espagne fut entièrement conquise par Muza, en 712. Le calife Walid, siégeant à Damas, enjoignit à son général, nommé gouverneur de ces nouveaux états, de s'emparer de la Septimanie par droit de conquête. On sait que déjà cette belle province avait été érigée en royaume, en faveur d'Athanagilde, lorsque les Wisigoths furent expulsés de la Gaule narbonnaise par les princes Francs. Muza employa trois ans d'hostilités pour exécuter cet ordre (de 712 à 715); mais il ne réussit point. Il fut rappelé à Damas, et Abdalazis, son fils, vint à Cordoue gouverner à sa place pendant autres

trois ans. — Séduit par l'ambition d'être roi, son dessein fut découvert par Ajub qui le fit assassiner. Ajub gouverna l'Espagne en attendant le général Alahor, que le calife Zuleiman, successeur de Walid, avait nommé pour relever Abdalazis. Alahor, arrivé, entreprit de soumettre la Gothie ; il échoua comme Muza. — Zama fut un peu plus heureux : envoyé par le califa Omar II, qui avait remplacé Zuleiman, son cousin-germain, il franchit les Pyrénées en 719, se rendit maître du Roussillon, partie intégrante de la Septimanie, et courut assiéger Narbonne qui se soumit à ses armes, en 720. Il y mit garnison sous le commandement du général Ibin-Aumar, et alla s'occuper de la conquête de tous les autres pays appartenant aux Wisigoths. D'après le témoignage d'Isidore de Beja (1), les Sarrasins s'emparèrent de toute la Gaule gothique, composée des diocèses de Narbonne, d'Elne, de Carcassonne, de Béziers, d'Agde, de Maguelone, de Lodève et de Nimes.

Telle est l'époque de l'envahissement du pays Lodevois par les Sarrasins. Une fois établis, ils se disséminèrent et formèrent des divisions, que l'on a, par exagération sans doute, considérées comme autant de petites souverainetés. Ils exercèrent leur culte mahométan, mais ils laissèrent aux vaincus l'usage de leurs lois et de leur religion. La justice fut administrée par des comtes et par des vicaires (viguiers), sous l'autorité des gouverneurs Maures ou Sarrasins.

Pendant leur occupation, qui dura jusqu'en 759,

(1) Cet auteur était contemporain des événements qu'il rapporte dans sa chronique.

époque à laquelle Pepin-le-Bref compléta les victoires de Charles-Martel, son père, plusieurs villes furent démantelées par prudence ou par punition. Maguelone, qui leur servait de refuge, à raison de la facilité qu'ils avaient de s'y introduire par mer, fut totalement ruinée en 732. Son siége épiscopal, transféré à Substantion, y resta trois cents ans. A Mauguio, on frappait les sols melgoriens au type du faux prophète.

Nous reprenons la série des principaux événements qui ont signalé la période sarrasine, un instant interrompue par la réflexion précédente.

A Toulouse, Zama qui en faisait le siége, avait trouvé la mort en combattant contre Eudes, duc d'Aquitaine en 721. Les Sarrasins y perdirent 375,000 hommes, d'après le rapport qu'en fit au pape Grégoire II un écrivain enthousiaste (1).

Détruits à Toulouse, ces peuples avaient abandonné la plus grande partie de leurs conquêtes dans la Septimanie et s'étaient retirés en Espagne. Ils élurent le général Abdérame pour les commander jusqu'à l'arrivée d'Ambiza, que le calife Izid avait déjà nommé gouverneur. Ambiza, après quatre ans et demi, envoya plusieurs fois des troupes sous divers chefs, pour attaquer les places des Français ; ses efforts furent inutiles. Il voulut lui-même pénétrer dans les Gaules, en 725, à la tête d'une armée formidable : il emporta Carcassonne de vive force et étendit ses succès jusqu'à Nimes ; tout le

(1) Anastase le Bibliothécaire (tom. II, p. 167, nouv. édit.) est le premier auteur de ce récit, que la plupart des historiens de France ont copié.

pays intermédiaire s'était soumis à sa voix menaçante. C'est probablement alors que le monastère de *Psalmodi* fut détruit.

Les troupes d'Ambiza prirent la ville d'Autun et vinrent s'emparer du Rouergue et de l'Albigeois ; elles ravagèrent le Quercy et le Périgord (1). Eudes d'Aquitaine accourut sur leurs traces, leur reprit les différents pays qui lui appartenaient, et les fit rentrer en Espagne. Ambiza mourut en chemin. — Jahic, son successeur, arriva peu de temps après, et prit possession de l'Espagne et de la Septimanie. Il y fut relevé, en 728, par Codiffa, qui ne gouverna que six mois sans rien entreprendre. — Ostman (2) vint ensuite et ne conserva le pouvoir que pendant quatre mois. — Aïthan le remplaça et commit des dégâts affreux dans l'Aquitaine. Eudes le battit. — Alcuta, alors gouverneur d'Espagne, ayant été dépossédé par le calife Mahomet, Abdérame fut remis à sa place, en 730. — Eudes, se trouvant réduit à de fâcheuses extrémités, conclut avec un général maure, nommé Munuza, un traité d'alliance et lui donna même sa fille en mariage (3).

Charles-Martel, en possession du pouvoir suprême, sous le règne du faible Thierri II, se ranime et déclare la guerre à Eudes, dont il ravage les états. Munuza devenu suspect à la cour de son maître, les Sarrasins font une quatrième invasion dans les Gaules. — Munuza est surpris par Abdérame, en 732 ; il est poussé dans Julia-

(1) Voy. Le Cointe; *Annales ecclesiastici Francorum, ad ann.*725.

(2) L'histoire lui donne les noms d'Ostman et d'Attuman.

(3) La fille d'Eudes se nommait Lampagie. Ayant été prise, après la mort de Munuza, son époux, elle fut envoyée au sérail du calife, à Damas.

Livia (1), et contraint de se donner la mort pour ne pas tomber vivant entre les mains de ses ennemis.

Encouragé par ce succès, Abdérame entre dans la Gascogne, s'approche de là Garonne, répandant la terreur ; il va s'emparer de Bordeaux, et, après avoir passé la Dordogne, il rencontre le duc d'Aquitaine qui l'attendait. Eudes est mis en fuite, et se détermine à implorer l'assistance de Charles-Martel. Ce prince, oubliant ses anciens ressentiments, lève des troupes nombreuses dans la Neustrie, l'Austrasie et la Bourgogne, passe la Loire, marche contre Abdérame qu'il trouve aux environs de Poitiers. Une bataille sanglante s'engage; la victoire se décide en faveur du héros français; Abdérame est tué et les Sarrasins exterminés (2).

Plusieurs autres tentatives ont suivi celles que nous venons de décrire. Il était réservé à Pepin-le-Bref et à Charlemagne de les réprimer et de purger la France de ces fiers ennemis. Les plus mémorables actions qui ont eu lieu pendant leur passage sur le sol Lodevois, ont laissé des traces que nous allons signaler.

Gignac perpétue la valeur de Charles-Martel dans ses fêtes annuelles. Sous le nom de *Sinebelet*, cette ville célèbre le souvenir de ses victoires par des combats simulés. — Saint-Guilhem-le-Désert atteste, par les ruines de son château, la résidence d'un seigneur sarrasin, et par une enfilade de tours encore existantes le long de

(1) Aujourd'hui Puycerda.

(2) Paul, diacre, et Anastase le Bibliothécaire portent à 375,000 hommes la perte des Sarrasins. — M. de Valois (*De rer. Franc.*, lib. I, p. 489) pense que ce nombre est incroyable, et que les auteurs qui l'ont ainsi évalué, confondent la bataille de Poitiers avec celle de Toulouse.

l'Hérault, les postes d'observation du haut desquels on annonçait l'approche des ennemis (1). — Maguelone, couverte d'un crêpe funèbre, annonce que, pendant le séjour de ces peuples, ils y avaient construit une mosquée sans minaret, qui a depuis servi, ou qui servait peut-être avant, de petite église, non loin de la cathédrale. La ruine complète de la ville dont les matériaux gisent dans les eaux transparentes qui entourent l'île, accuse sa destruction par Charles-Martel. — Béziers et Agde, privés de leurs fortifications, rappellent que ce même prince voulut, par excès de précaution, empêcher que ces villes continuassent à servir de retraite et de défense aux Infidèles. — La plage de Maguelone et les murs de Narbonne constatent que Pepin y moissonna des lauriers dans le sang des soldats du croissant. — La défaite de rois maures par Charlemagne et l'affranchissement de la Septimanie, racontés dans le poème de *Philomena*, ouvrage de l'archevêque Turpin, redisent l'événement merveilleux de la mort de *Fureus*, roi de Lodève (2).

(1) M. de Jouy, dans son *Hermite en province*, tom. II, p. 359, a raconté des aventures romanesques sur ce château et sur le prétendu géant qui l'habitait. Un tableau décorant autrefois la voûte du monastère, représentait la victoire de saint Guillaume contre ce personnage.

(2) Ce fait, le plus étonnant de l'histoire de Lodève et qui vient clore la période pendant laquelle les Sarrasins ont possédé ou essayé de reprendre la possession de la Septimanie, amènera le lecteur à se demander avec surprise s'il a, en effet, existé un roi de Lodève, de la race des Maures? Quelle était sa résidence? Nous renvoyons les curieux à l'ouvrage intitulé : *Gesta Caroli magni ad Carcassonam et Narbonam et de edificatione monasterii Crassensis*, édité par Sébastien Ciampi; in-8°, Florence, 1823, p. 20. — Il y est dit que, pendant le siége de Narbonne et à l'occasion de la construction du monastère de la Grasse, Charlemagne eut à combattre seize rois maures, dont les états étaient disséminés dans le Bas-Languedoc ou

§ VIII. — Espagnols.

Pendant que les Sarrasins possédaient l'Espagne, des colonies de ses anciens habitants ne pouvant supporter la tyrannie de leurs nouveaux maîtres, s'expatrièrent et vinrent chercher un asile dans la Septimanie. Elles s'établirent sur divers points de ce pays, aux environs de Clermont et notamment à Aspiran. Charlemagne plaignait leur sort ; il appréciait, par les efforts qu'il avait dû multiplier pour délivrer sa patrie de la présence des Infidèles, la position où se trouvaient les malheureux Espagnols. Il sentit la nécessité de leur accorder une généreuse protection, réclamée par leur misère et leur croyance. — Il leur donna donc des terres à défricher, les exempta de toutes charges, et les recommanda à ses comtes. Le diplome qu'il leur délivra à cet effet, est signé à Aix-la-Chapelle, le 4 des nones d'avril 812, et constate que la concession de ces terres remonte à plusieurs années, puisque les fruits en étaient déjà convoités par les seigneurs, et qu'il fallait des ordres impérieux pour en garantir le maintien.

Le nombre des Espagnols réfugiés dut progressivement augmenter. On trouve, sous Charles-le-Chauve, un second diplome délivré à Toulouse, le 14 des calendes de juin 844, dans lequel, outre la colonie d'Aspiran, est

dans les pays voisins. L'un d'eux était *Fureus*, roi de Lodève, que le grand monarque de France partagea, lui et son cheval, d'un seul coup de sa Joyeuse (c'était le nom de son épée). S'il n'est pas trop excentrique d'admettre cet exploit d'une force et d'une habileté extraordinaires, il ne le serait peut-être pas davantage de rechercher au *furou* les vestiges du palais de ce roi, ainsi que nous l'avons déjà dit dans notre premier volume de cette histoire, p. 84.

mentionnée celle d'Alignan. Ce prince, en confirmant la volonté de son aïeul Charlemagne et de son père Louis-le-Débonnaire, enjoint à ses sujets de les respecter (1).

Ainsi, des Espagnols sont venus habiter notre territoire et s'y perpétuer. Leur immixtion chez les Français est une nuance de plus ajoutée au sang des Grecs, des Gaulois, des Vandales, des Romains, des Goths et des Sarrasins; elle a laissé dans l'idiome formé des langues de ces différents peuples, des traces qui subsistent encore(2).

§ IX. — Normands.

Les Normands (hommes du Nord) qui se sont rendus si redoutables, dans la suite, par leurs pirateries, apparaissent pour la première fois sur les rives de la Septimanie.

Un écrivain remarquable (3) a résumé en peu de mots la véritable origine des Normands qui ont donné leur nom à la Normandie, et qui ont causé plusieurs fois des embarras à la monarchie de France. Nous n'avons pas à

(1) Les deux diplomes dont nous parlons, sont en entier transcrits dans l'*Histoire générale de Languedoc*, tom. II de la nouvelle édition, pag. 601 et 634.

(2) L'observation en a été déjà faite par tous les auteurs qui ont écrit sur les langues du midi de la France, et particulièrement par le judicieux abbé Durand, dans son *Histoire de Clermont*, p. 44.

(3) M. Alexandre Du Mège. (*Addition de l'Histoire générale de Languedoc*, liv. IX, note 22.)

Nous ne saurions mieux faire que de rapporter, après lui, un fragment du roman de *Rou*, de Robert Wace, poëte français du XII[e] siècle, dont les ouvrages sont consignés dans la *Bibliothéque* de Montfaucon, tom. I[er], pag. 627. L'étymologie du nom générique des hommes du Nord y est merveilleusement expliquée; mais l'*Histoire de Languedoc* et les notes savantes de M. Du Mège sont si répandues, qu'il nous suffit de renvoyer le lecteur à la page 74 des *Additions*, tom. II de la nouvelle édition.

fouiller si avant dans l'histoire ; en indiquant les peuples qui ont occupé le pays où nous vivons , nous reproduisons seulement à grands traits les jalons de la route que nos ancêtres ont parcourue. Le mélange des races a produit ce que nous sommes.

Les Normands infestaient les côtes de l'Océan ; ils pénétrèrent dans la Méditerranée. L'un des historiens de Charlemagne (1) assure que ce prince se trouvant dans une ville maritime de la Gaule narbonnaise, versa des larmes en voyant les vaisseaux de ces pirates qu'il reconnut, et que ses soupirs firent prévoir les maux dont la France était menacée. En 841 , en effet , Pepin II , roi d'Aquitaine , se joignit à eux par ressentiment ; ils poussèrent leurs courses jusqu'à Poitiers ; ils brûlèrent Rouen et le monastère de Jumièges. Trois ans après ils vinrent à Toulouse , s'en emparèrent , ainsi que de Bordeaux , de Beauvais et d'Orléans. En 859 , ils prirent Narbonne et firent des dégâts sur les deux bords du Rhône jusqu'à Valence. En 861 , ils s'avancèrent dans la Provence. En 888 , Charles-le-Gros, ayant fait un traité honteux avec eux pour leur faire lever le siége de Paris , laissa en s'enfuyant , à Eudes qui lui succéda au trône , le soin d'en délivrer le royaume.—Les Normands furent battus et défaits par le nouveau roi à Montfaucon , le 24 juin 889 : dix-neuf mille de ces ennemis restèrent sur le champ de bataille. — Leurs entreprises se renouvelèrent , cependant. La Septimanie et la Provence les virent encore exercer la piraterie ; mais, en 911 , Charles-le-Simple leur céda une part de la Neustrie, où ils s'éta-

(1) Le moine de St-Gall, *in Vit. Car. mag.*, lib. II, p. 130.

blirent sous leur chef Rollon, et donnèrent à cette contrée le nom de Normandie. L'année d'après, ils embrassèrent le christianisme, devinrent paisibles, et leur premier duc, usant d'abord d'une fermeté presque intraitable, fut ensuite jusqu'à sa mort d'une justice exemplaire (1).

C'est donc encore un nouveau peuple qui, s'il ne s'est point établi dans la Septimanie, l'a du moins fréquentée en ennemi et y a causé des dégâts.

§ X. — Hongrois.

Un autre peuple vient apparaître dans nos climats : ce sont les Hongrois, en 924.

Les Hongrois, originaires de la Scythie, disent les Bénédictins (2), étaient si féroces que les mères tailladaient le visage de leurs enfants, immédiatement après qu'ils étaient nés, pour leur apprendre à souffrir. Ils coupaient leurs cheveux jusqu'au sommet de la tête, se nourrissaient de chair crue et buvaient le sang des animaux. Ils étaient hideux, cruels, sans foi, sans religion. Un auteur moderne (3), dont les recherches sont très-

(1) Rollon prit, en se faisant baptiser, le nom de Robert auquel se rattachent des légendes extravagantes. On dit que des bijoux suspendus aux arbres étaient respectés, que personne n'y touchait. On dit aussi que le seul cri de *haro* par lequel on réclamait la justice de Rollon, suffisait pour qu'elle fût rendue à l'instant. De là vient l'expression : *Nonobstant clameur de haro et autres chartes normandes*, apposée aux mandements qui ordonnaient l'exécution des arrêts et des jugements. (Voy. *Clameur de haro;* Recueil de jurisprudence de Merlin, t. II, p. 383.)

(2) *Histoire générale de Languedoc*, nouv. édit. t. III, p. 8.

(3) M. Alexandre Du Mège; Addition et notes du liv. XII de l'*Histoire générale de Languedoc*, note IV, p. 4.

précieuses, ajoute à ce tableau qu'ils divisaient par morceaux le cœur de leurs ennemis : il indique des ruines, des traditions attestant leurs ravages dans le Languedoc. Les chapiteaux du cloître de Moissac, dit-il encore, représentent (par allusion) le grand serpent avec l'inscription : *Serpens antiquus, qui est diabolus.* Les paysans rapportent que les Hongrois ont brûlé tels villages, qu'ils ont démoli telles églises.

Après avoir pris la Pannonie, chassé les Huns dont ils empruntèrent le nom, saccagé la Germanie, s'être établis en Italie, les Hongrois passèrent les Alpes, franchirent le Rhône et se répandirent dans la Gaule, en 924. Ils portèrent le fer et le feu dans la Gothie, où ils furent exterminés par Raymond Pons, comte de Toulouse ; tous ceux qui ne périrent pas par le glaive, furent contraints de sortir du pays. — Ces peuples n'ont peut-être pas pénétré dans le Lodevois, malgré qu'ils aient exercé de nombreuses déprédations dans le voisinage; rien n'assure, du reste, qu'ils n'y aient point fait des excursions. Leur passage n'a point altéré nos mœurs.

§ XI. — Rouergats.

Les Rouergats ont joué un rôle assez actif dans le Lodevois, pour nous déterminer à rapporter les causes de leurs querelles avec les évêques, et leurs prétentions sur le territoire de cet ancien diocèse.—Ces événements ont une telle connexité avec les institutions féodales qui seront l'objet du quatrième chapitre de notre Histoire, qu'il suffira d'énoncer ici que les comtes de Rodez ont, pendant longtemps, soutenu avoir droit de suzeraineté sur ce pays, et qu'ils l'ont défendu les armes à la main.—

Ils ont possédé le château de Montbrun et pris la qualité de vicomtes de Lodève.

Sous l'épiscopat de Pierre de Posquières, il y a eu des engagements sanglants entre les troupes de l'évêque et celles du comte de Rodez. C'est là ce que nous avons voulu signaler comme intervention hostile dans notre territoire. Elle n'a été, à la vérité, que momentanée en 1157, et n'a pu y laisser de longues traces d'occupation; mais elle a occasionné une collision, par suite de laquelle le château de Montbrun, chef-lieu du comté, et la ville de Lodève ont été évacués par les Rouergats, qui ont eu des morts et des blessés dans leurs rangs. Nous savons, d'ailleurs, que les comtes de Rodez n'ont totalement renoncé à leur prétention de suzeraineté, qu'après plusieurs années, puisque, en 1165, l'évêque Gaucelin de Montpeyroux convint avec Richard d'un traité attribuant la possession de la tour de Montbrun, pendant six mois à chacun alternativement; qu'en 1173, Hugues, successeur de Richard, emprunta dix-huit mille sols melgoriens à l'évêque, au chapitre et à la ville, promettant qu'ils ne seraient molestés de sa part, que quarante jours après la restitution de cette somme; qu'enfin l'évêque Raymond de Madières acheta, pour s'en débarrasser à jamais, en 1188, du comte de Rodez, tous les droits et prétentions qu'il avait sur le château de Montbrun, le château de Lauzières et autres lieux du Lodevois, moyennant soixante mille sols melgoriens, représentant vingt-quatre mille livres tournois (1).

(1) Le sol melgorien représentait donc huit sols tournois.

§ XII. — Anglais.

On sait combien les rivalités de l'Angleterre ont été fatales à la France. Outre les guerres de la révolution, dans lesquelles elle a figuré plus ou moins ostensiblement, plus de trois cents ans d'hostilités incessantes avaient déjà révélé ses haineux ressentiments. Les causes de cet antagonisme proviennent : 1° de la conquête de la Grande-Bretagne par Guillaume de Normandie ; 2° du mariage d'Éléonore de Guienne, femme divorcée du roi Louis VII et devenue l'épouse de Henri II ; 3° des prétentions d'Édouard III à la couronne de France, dont il prit les armes et le titre (1).

Les batailles de Brenneville, Fréteval, Taillebourg, Saintes, l'Écluse, Créci, Poitiers, Azincourt, Baugé, Crevant, Verneuil, Patay, Fourmigni et Castillon, depuis 1119 jusqu'à 1453, ont été les déplorables résultats de cette politique.

4° Dans la période révolutionnaire, c'est encore à de nouveaux motifs que la France doit la part influente que l'Angleterre a prise dans les coalitions : c'est principalement à la guerre qui consacra l'affranchissement de l'Amé-

(1) Le P. Ménestrier expliquant, dans un manuscrit enluminé que nous possédons, les armes d'Angleterre, s'exprime ainsi : « Les rois d'Angle- » terre du nom de Stuart, portent écartelé 1 et 4 de France, depuis 1330 » que le roi Édouard les prit, à la persuasion de Robert, comte d'Artois, » comme prétendant à la couronne de France, à cause d'Isabeau, sa mère, » fille de Philippe-le-Bel, après la mort des trois frères sans enfants. » — Cette locution amphibologique semblerait indiquer trois frères de Philippe IV (le Bel), tandis qu'elle s'applique à trois frères enfants de ce prince : Louis X, Philippe V et Charles IV.

rique septentrionale, ouvrage en partie de Louis XVI, et qui peut avoir suscité la tempête qui a poussé ce roi malheureux à l'échafaud. — Cette haine, loin de s'éteindre dans le sang répandu à grands flots sur les champs de bataille, aurait aussi produit le désastre de Quiberon (1), si l'on en croit un écrivain digne de confiance.

(1) Nous qualifions ainsi cette catastrophe, dans laquelle périrent presque tous les anciens officiers de la marine française, émigrés, qui, lancés sur les rives de la Vendée, sous prétexte d'une expédition qui ne fut point protégée, fit tomber dans le piége le plus machiavélique cette foule de braves qui, rentrant au sein de leur patrie, aux jours de la clémence et de la gloire, eussent secondé de leur expérience les desseins du grand homme, auquel il ne manqua qu'une marine pour venger le nom français, et pour éviter les malheurs qui ont changé souvent la face de nos destinées, depuis son immortel gouvernement jusqu'aux tortures de Ste-Hélène.

Qu'on ne nous accuse point d'une aveugle prévention et d'un patriotisme outré. Nous allons emprunter, pour justifier nos expressions, le langage brûlant de sévérité et d'énergie d'un homme qui, né dans les rangs de nos ennemis, pendant les guerres de la Vendée, s'est fait une brillante réputation d'honneur et de loyauté.

« Telle fut cette fatale expédition, *la honte de l'Angleterre*. Encore aujourd'hui, le nom de Quiberon ne peut être proféré sans un frémissement » d'horreur, sans que *l'affreuse politique anglaise* ne se retrace tout entière à l'imagination épouvantée. En vain, onze années se sont écoulées » depuis cette déplorable époque ; *un cri général d'indignation s'élève contre l'implacable Angleterre : la France l'accuse d'avoir armé le parti royaliste pour le sacrifier ; elle l'accuse d'avoir voulu la destruction des officiers de la marine royale pour en priver à jamais leur patrie !* Puissent d'aussi » épouvantables souvenirs retenir les factieux qui oseraient encore se jeter » dans les bras d'un gouvernement dont l'alliance, lors même qu'elle » n'est point une perfidie, entraîne la ruine des nations !

» Au reste, sans cet abandon de l'Angleterre, l'armée des émigrés n'aurait même pu remplir le but de son expédition. Il n'était plus temps » d'envahir la Bretagne ; Hoche aurait su la préserver. Si les émigrés » eussent débarqué au moment des succès des Vendéens, c'en était fait » peut-être de la République ; elle eût succombé sous leurs efforts : la pré-

Les Anglais maîtres de nos provinces, le roi Jean captif à Londres, l'anarchie et la misère désolaient la France. Ces ennemis se répandirent sur le Lodevois : ils occupaient les villages peu éloignés, de Cabrières, de Pomerols et d'Alignan.

Pendant le long séjour que firent les Anglais sur la terre de France, on les vit, en 1160, aux portes de Toulouse, soutenus par plusieurs seigneurs de la province. L'hérésie qui devint si funeste, avait fait de nombreux partisans, et ces peuples qui se croyaient les maîtres de l'État, paraissaient, aux yeux des novateurs, devoir leur être favorables. — En 1365, ils occupaient le château de Carlat, en Rouergue. Ils vinrent dans le Lodevois et voulurent surprendre la ville de Clermont ; mais la vigilance des seigneurs déjoua le complot de la leur livrer, formé par des traîtres qui furent punis (1).

» sence d'un prince de la maison de Bourbon aurait porté l'insurrection
» des campagnes au plus haut période et déterminé celle des villes. Au
» contraire, la catastrophe de Quiberon souleva le voile, et fit entrevoir
» que *les princes français n'étaient que le jouet de la politique et de l'am-*
» *bition des puissances étrangères* (*).

» Cet événement fut donc favorable à la République; mais, pour rame-
» ner le calme dans les départements de l'Ouest, il fallut d'autres mesu-
» res et de nouveaux efforts. (*Histoire de la guerre de la Vendée et des*
» *Chouans*, par Alph. Beauchamps. Paris, in-8°, 1806, t. III, p. 237.)

(1) Voy. *Histoire de Clermont*, par M. l'abbé Durand, p. 68, 157 (**).

(*) C'est le 27 juin 1795 qu'eut lieu le débarquement des émigrés à Quiberon. — Le 26 juillet, l'affaire fut terminée par la mort de l'infortuné Sombreuil.

(**) En 1385, les Anglais occupaient les châteaux-forts des *Plans* et de *Roqueredonde*. Voy. le chap. XIII.

IIe Partie. — RELIGIONS.

Les diverses religions qui se sont tour à tour introduites dans le pays des anciens Lutevains, forment un tableau remarquable.

§ I. — Polythéisme.

Le polythéisme des Grecs, suivi par les Phocéens venus de leurs climats lointains, emportant les statues ou les traditions d'un culte admettant la pluralité des dieux, avait été puisé chez les Égyptiens qui, les premiers, déifièrent les vertus et les vices. — N'ayant point une idée exacte de l'Être éternel dont les hommes sages avaient néanmoins entrevu toute la puissance, ils divisaient en autant de dieux présidant à leurs destinées, chacun de ses attributs particuliers ; ils accordaient même les qualités ainsi personnifiées de ces dieux, à des animaux, à des astres et à des plantes.

§ II. — Druidisme.

Le druidisme était le culte professé par les Gaulois : les Volces l'importèrent dans nos contrées. On en trouve des traces dans les montagnes du Larzac, près de Saint-Maurice et à Soumont. On nommait Druides les prêtres d'un dieu cruel, à qui ces ministres sacrifiaient des victimes humaines ; ils étaient en même temps les juges et les législateurs du peuple. Interprètes du farouche *Teutatès*, ils enseignaient verbalement leur prétendue doctrine et commandaient une aveugle confiance par leur parole mystérieuse. Leurs autels grossiers, composés de blocs énormes de pierre brute, placés sous l'ombrage épais des chênes, étaient arrosés du sang des hommes, et,

dans les grandes expiations, un énorme mannequin, dont tous les membres étaient autant de cavités fermées en grillage de fer, contenait une foule de personnes qui brûlaient à la fois (1).

§ III. — Paganisme.

Le paganisme des Romains ne se contenta point des temples élevés aux divinités égyptiennes et grecques : ce peuple en augmenta prodigieusement le nombre. Indépendamment des maîtres du ciel, de la terre, des mers, des vents et des enfers, ils créèrent des demi-dieux et des héros auxquels ils dressèrent des autels. Ils portèrent l'adulation jusqu'à diviniser leurs empereurs, les défauts, les infirmités, les grâces, les passions, les talents et les vertus. Leur mythologie est à la fois riante, sévère et pitoyable (2).

§ IV. — Idolatrie.

Les Barbares qui sont venus, en différents temps, étaient idolâtres, ou, pour mieux dire, ils ne croyaient à rien. La satisfaction de leurs sens désordonnés était leur unique morale, jointe à la fureur de tout détruire.

§ V. — Arianisme.

Les Wisigoths étaient ariens, c'est-à-dire qu'ils avaient embrassé l'hérésie d'Arius, qui, quoique prêtre, niait la divinité du Fils de Dieu et par conséquent sa consubstantialité. Ces peuples restèrent dans cette erreur jus-

(1) Voy. diverses curieuses *Dissertations sur les Druides*, dans le *Magasin pittoresque*, t. Ier, p. 72-97, t. IV, p. 331 et t. VII, p. 4 et 387.

(2) Voy. les *Métamorphoses d'Ovide*, qui peuvent tenir lieu de tout autre cours de mythologie.

qu'à l'abjuration de Recarède I[er], en 587; ramenés à l'orthodoxie, ils continuèrent à vivre en chrétiens catholiques. Leur long séjour dans la Gaule narbonnaise et dans l'Espagne avait été funeste à l'Église de J.-C.

§ VI. — Christianisme.

Transmis au monde entier par les témoins de la naissance, de la gloire, des miracles et de la mort du Fils de Dieu, le christianisme fut prêché par les Apôtres, affermi par les persécutions, attesté par les martyrs, révélé à Constantin, substitué au paganisme de nos premiers rois. Il est devenu la source impérissable de la vérité et de la justice, de la consolation et de l'espérance des nations arrachées à l'esclavage par les mérites de la Rédemption. A la clarté de cette vive lumière, les idoles sont tombées, les erreurs se sont évanouies. C'est à saint Flour que l'Église de Lodève doit le premier enseignement de la foi.

§ VII. — Mahométisme.

Le mahométisme s'était implanté en Espagne et en France, par l'introduction des Sarrasins, au commencement du VIII[e] siècle. L'Europe occidentale en a été délivrée par le courage généreux des croisés, par les victoires trop oubliées de Sobieski, par le dévouement des chevaliers de Rhodes et de Malte; nos contrées particulières en ont été affranchies par la valeur de Charles-Martel, de Pepin-le-Bref et de Charlemagne. — Cette religion qui admet un dieu tout-puissant; mais qui ne permet pas de douter que Mahomet ne soit le véritable prophète, c'est-à-dire l'interprète infaillible de ce dieu, a pour base un fatalisme absurde et un avenir trompeur.

Ses moyens de conviction ont été le glaive et le sang. C'est à une pareille morale que les chrétiens ont couru le plus grand danger de se voir soumis.

§ VIII. — Judaïsme.

Le judaïsme qui s'est disséminé sur toute la surface du globe, après le sacrifice adorable du Golgotha, a fait d'inutiles efforts pour se maintenir, errant, conservant ses antiques doctrines, attendant encore le Messie, et oubliant qu'il n'est que le figuier desséché, ne portant plus de fruit.

§ IX. — Vaudois et Albigeois.

Un délire ignorant s'empara d'une secte qui, sous le nom de Vaudois, cédant au fanatisme de Pierre Valdo, marchand de Lyon, forma une agrégation d'hommes, en 1136, qu'on appela les Pauvres de Lyon, parce qu'ils faisaient profession de pauvreté : le maître expliquait le Nouveau Testament à ses disciples en langue vulgaire. Ils prétendirent qu'ils étaient tous égaux, qu'ils étaient tous prêtres, que tous avaient le droit d'instruire. Le mépris qu'ils proclamaient pour l'autorité de l'Église, en détruisant les liens de la conscience, fit naître un prestige de salut et d'impunité qui fut un instant d'autant plus redoutable, qu'ils condamnaient les études. — Malgré la protection des seigneurs, qui espéraient voir tomber en leurs mains les biens des églises, les Vaudois furent chassés du territoire de Lyon ; ils allèrent se répandre dans les Pays-Bas, dans la Picardie et dans d'autres provinces.

Louis VII voulut les faire convertir ; il ne put y parvenir. — Philippe-Auguste, son fils, les livra à l'autorité. Ils se dispersèrent et vinrent se réfugier dans le

Languedoc et dans le Dauphiné. Ils furent éteints par les terribles croisades chargées d'en exterminer jusqu'au dernier des partisans, en même temps que d'autres hérétiques dont nous allons parler, s'étaient organisés et avaient provoqué les sévérités les plus inouïes.

Les Albigeois mirent d'abord en pratique, dans le Languedoc, ce que les Vaudois avaient adopté comme doctrine. Ils exhumèrent les erreurs des Manichéens et en firent la base de leur croyance. — Nous ne remontons pas à l'origine de leurs erreurs; l'histoire a retracé les événements déplorables qui en furent la suite ; il nous suffit de remarquer que les Albigeois ont occasionné des guerres sanglantes dans nos contrées, et que le commencement du XIIIe siècle vit éclater, avec plus d'appareil encore que dans le XIIe, les scènes de carnage qui désolèrent les états du comte de Toulouse, dont Lodève était une dépendance. On sait, d'ailleurs, que plusieurs seigneurs, alliés de Raymond VI, prirent parti pour le défendre contre l'armée de Simon de Montfort, et que le résultat de la lutte fut l'extermination des novateurs, la dépopulation d'un grand nombre de villes, l'établissement de l'inquisition et la réunion des domaines du comte de Toulouse à la couronne de France. Le principe religieux de l'hérésie des Albigeois était l'anéantissement de l'Église de Rome. Le triomphe de la vérité a coûté bien cher à l'humanité (1).

(1) Les évêques de Lodève étant restés fidèles à leur mission et ayant préservé leur diocèse des erreurs des Albigeois, en ont été récompensés par les priviléges que leur ont accordés les rois. C'est à cette fidélité que la ville doit son nouveau nom de *Lodève,* substitué à celui de *Lutève.*

§ X. — Protestantisme.

Nous abordons avec émotion la dernière phase des révolutions religieuses. On nous excusera si nous nous bornons à dire que le protestantisme de Luther, de Calvin, de leurs disciples et de Henri VIII, en secouant le joug de Rome, sans déroger aux principes de la morale chrétienne et de la probité qui en est le conservateur éternel, a renoncé, pour former des communions particulières, à l'autorité de plusieurs articles de foi et à l'observation de certaines règles de discipline extérieuse.

En résumant notre abrégé historique sur l'immixtion successive des diverses croyances, nous croyons pouvoir en conclure que des impressions qu'elles ont laissées dans l'esprit public sont nés le refroidissement, les hésitations des consciences; que de cette dégénération de la pureté primitive a dû se former la nécessité d'une supériorité directrice tendante à ramener les mortels, par la constance, la douceur et les lumières, à la ferveur des chrétiens inébranlables et à la réunion de toutes les vertus sociales.

IIIe Partie. — LANGUES.

Si nous passons à la multiplicité des langues tour à tour imposées au territoire que nous habitons, nous distinguerons celles qui ont laissé des traces ineffaçables, et qui, par la confusion des mots destinés à exprimer les pensées les plus communes, ont dû se conserver dans le mélange dont se compose maintenant la langue nationale, puisée dans les dialectes des peuples anciens(1).

(1) Nous allons, pour l'appréciation des langues que nos ancêtres ont

§ 1. — GRECQUE.

La langue primitive des Grecs a été usitée dans les actes publics des Volces. Ce point est incontestablement établi.

Les monuments, les tombeaux eurent des inscriptions grecques ; les mœurs, les usages, les sciences, les arts, l'agriculture, le culte même furent empruntés aux colons grecs. Toulouse éleva un temple à Apollon ; Minerve (Hérault) en consacra un à la déesse qui lui a laissé son nom ; les rivages pyrénéens eurent leur promontoire d'Aphrodite (1) ; Marseille, Agde, Béziers, Antibes, Héraclée et autres villes ouvrirent leurs écoles helléniques. — Varron, Cicéron, César, Diodore de Sicile, Tite-Live, Strabon, Pline, Justin, Lucien, saint Jérôme font unanimement entendre que le dialecte grec était familier aux Volces. — Constantin-le-Jeune ayant été tué en 340, un orateur prononça, devant le peuple, son oraison funèbre en cette langue. Au commencement du V[e] siècle, le pape Célestin fit venir un interprète grec de Marseille pour traduire une lettre de Nestorius. Cent ans plus tard, enfin, dans le diocèse d'Arles et probable-

parlées, mettre à contribution les écrivains dont les recherches sont le plus concordantes avec notre opinion. Ainsi, M. Martin (*Loisirs d'un Languedocien*, in-8°, 1827), M. Thomas (*Annuaire de l'Hérault*, in-18, 1845), et les auteurs qu'ils ont consultés, nous fourniront des observations précieuses. Voy. surtout la *Notice* insérée dans l'*Annuaire* de 1822, p. 37.

(1) La ville de Port-Vendres, en Roussillon, est le *Portus-Veneris* des anciens, et dans le canton de Béziers se trouve une commune du nom de Vendres, sur le bord de l'étang, où sont les ruines d'un temple de Vénus : on appelait aussi ce lieu *Portus-Veneris*.

ment dans d'autres, on psalmodiait encore, soit en latin, soit en grec (1).

Il est vrai que des écrivains ont été jusqu'à nier la fondation de Marseille par les Phocéens, et à prétendre que les Gaulois ne savaient pas le grec. Ces assertions sont hasardées, et M. Champollion-Figeac a dit, avec raison, qu'avec du pyrrhonisme on pourrait faire de l'histoire un dédale inextricable (2).

On ne saurait soutenir que la langue grecque n'a pas été parlée par les habitants de notre pays (3).

§ II. — Celtique.

Le celtique brusque et presque oublié des Gaulois, était la langue des Volces, lorsque les Grecs envoyèrent des colonies dans les lieux occupés par eux. Nous avons déjà cité les auteurs qui en ont recherché les traces et constaté l'usage. On prétend, d'ailleurs, que cette langue se conserve encore au fond de l'Armorique (4). Quoi

(1) Voy. *Annuaire de l'Hérault*, par M. Thomas. 1845, p. 34.

(2) Voy. *Loisirs d'un Languedocien*, par Martin ; p. 7. —Cet auteur cite très à propos, en réponse à l'objection erronée, l'ouvrage de Raoul Rochette, intitulé : *Histoire critique de l'établissement des colonies grecques*, t. III, ch. IV, p. 404.

(3) M. Thomas ajoute à sa démonstration une réflexion judicieuse : il dit que les Romains respectèrent la langue de Démosthène, et que le patois de Montpellier contient plusieurs expressions qui en dérivent, comme, par exemple, *aïssô* (hausser, hisser) d'*aïssa ; aïssiòs* (heureux, aisé), en languedocien *aïsat*; *daïo*, part. moy. *dedea* pour *dedaia* (couper, faucher), en languedocien *daïa ; roï* (facilement), en languedocien *raï ; egueïra*, aoriste d'*égueïrò* (exciter), en languedocien *agueïra ; guios* (boiteux), en languedocien *goï*, etc.

(4) Voy. notre *Notice sur les peuples divers*, Ire partie, § 2 du présent chapitre.

qu'il en soit, les Gaulois qui la parlaient, ont dû l'importer dans leurs dernières demeures; et, s'il est certain qu'elle y a été employée, il est facile aussi de présumer qu'elle y périt bientôt, puisque les Celtes n'eurent point de littérature écrite; on ne connaît du moins aucun monument antique de leur langue (1). On sait, par ce peu de mots, que la langue des Gaulois a précédé, dans notre territoire, celle des Grecs : la notice suivante démontrera que celle-ci fut remplacée par le latin.

§ III. — Latine.

Le latin élégant des Romains, d'abord introduit dans la Gaule narbonnaise par la conquête et par la longue possession qui en fut la suite, s'y maintint avec sa pureté grammaticale ; il a été toujours employé, conjointement avec le grec, à la technologie des sciences et des arts (2) ; il a servi et servira de base à l'instruction, parce que là est l'unique moyen de lire dans le texte original des auteurs anciens, sans crainte d'en aspirer les erreurs souvent regrettables de la traduction.

Les Romains, dit M. Thomas, respectèrent la langue de Démosthène, et néanmoins ils firent tous leurs efforts pour la propagation du latin dans nos pays. Apporté six

(1) Voy. le *Tableau historique et littéraire de la langue parlée dans le Midi de la France*, par M. Mary-Lafon ; in-8°, 1848.

(2) Ennemi du néologisme, nous adoptons les progrès utiles de la langue française. Le *Dictionnaire de l'Académie* de 1776 ne contient point le mot *technologie* ; il est maintenant en usage, et on le trouve dans Napoléon Landais. — Ce mot est, en effet, la figure substantielle de son application : il est formé de τεχεν et λογος art, discours, c'est-à-dire, traité des arts ou science des mots techniques, des mots qui appartiennent aux arts.

cents ans avant J.-C., le grec fut encore en usage dans les premiers siècles du christianisme. Toutefois, ce parallélisme primitif des deux langues devait graduellement céder la prééminence à celle des vainqueurs ; car, d'après saint Augustin (1), ils imposaient aux vaincus, non-seulement le joug de leur domination, mais encore celui de leur idiome.

§ IV. — Gothique.

Quelle était la langue des Wisigoths ?..... Il serait difficile de bien répondre à cette question. — Ce que l'on sait de positif, c'est que les Wisigoths s'étant emparés, comme nous l'avons dit, de l'Espagne et d'une partie des Gaules, Alaric II, leur roi, fit faire par son chancelier Anian, une compilation de lois tirées des codes Hermogénien et Grégorien, principalement du code de Théodose ; que les évêques et les nobles l'ayant approuvée, elle fut publiée à Aire, en Gascogne, le 2 février 506, sous le nom de code Théodosien, et que formant le droit romain observé en France, surtout dans les provinces voisines des Pyrénées, elle y fut longtemps en usage. Il résulte de ce fait, que la langue des Goths, c'est-à-dire, le dialecte teutonique prove-

(1) *Non solum jugum, verùm etiam linguam suam domitis gentibus, per pacem societatis imponeret.* (*De Civit. Dei*; lib. XXIX, cap. 7.)

M. Thomas ajoute même que la langue latine fut portée dans la Gaule narbonnaise à un si haut point de perfection, qu'elle fut plus fleurie que le langage parlé à Rome, ce qui a fait dire à Juvénal (*Satyr.* VII, v. 148) :

Quis benè dicentem Basilum ferat? Accipiat te
Gallia.....

Ce que M. de Martignac traduit ainsi : Qui peut souffrir l'éloquence de Basile? Qu'il s'établisse dans les Gaules......

nant des Saxons, d'où est née la langue des Anglais, importée dans nos contrées, se mêla au grec et au latin pour composer la langue romane, mère des patois actuels, dans lesquels on retrouve encore une foule de leurs mots. M. Martin observe à ce sujet (pag. 35 de ses *Loisirs*), que les Goths fixés dans le midi étaient en petit nombre, eu égard à ses habitants anciens ; que leur langage originaire eut une influence peu sensible sur celui de nos ancêtres, et que l'idiome de nos jours n'en conserve que de faibles traces (1). C'est, cependant, de cette manière, par le rapport de ces peuples entre eux, et par l'altération plus ou moins prononcée de leur dialecte, que s'est formée de divers éléments la langue romane qui devint si harmonieuse sur le luth des troubadours.

Nous devons en conclure que la langue des Wisigoths, confondue avec celles des Grecs et des Romains, a fait éclore celle que le midi de la France adopta, celle qui s'y maintient encore avec des nuances qui ont été l'objet des précieuses recherches de M. Raynouard, Mary-Lafon et plusieurs autres.

§ V. — Arabe.

La langue arabe, que les Sarrasins parlaient et qui est celle des peuples de l'Afrique, n'a pu s'acclimater dans nos parages, parce qu'ils n'y ont pas fait un séjour assez prolongé pour la substituer aux précédentes, déjà assez compliquées et réduites à la langue romane. Elle a fait

(1) Le verbe *avédre* (avoir) a conservé quelques temps du verbe gotique *aigan* qui faisait *aih* (j'ai) au présent de l'indicatif, et que les Goths rendaient ainsi par *haban*. Tels sont : *agut*, *aguère*, *ague*, *aguème*, *aguén*.

partie des dialectes étrangers que les armes ennemies y ont introduites successivement ; mais il n'en est pas de même en Espagne : là, elle prit racine et s'immisça dans la langue espagnole, où elle a laissé un grand nombre d'expressions et la prononciation de quelques lettres de son alphabet (1).

Les sciences médicales, longtemps enseignées par les Arabes à Montpellier, lui doivent plusieurs mots qui sont passés ainsi dans notre idiome (2).

Il est à présumer que c'est aux Arabes, comme certains écrivains l'ont énoncé, que les Gaules doivent le goût de la poésie galante, et que nos troubadours les ont imités dans les fictions romanesques.

§ VI. Tudesque et Franke.

Les Francs, venus de la Germanie pour être à la fois les vainqueurs des Romains, les fondateurs de la monarchie française, les premiers princes chrétiens qui ont embrassé la foi dans le pays qui la professe avec tant de vénération, les triomphateurs des Wisigoths et des Sarrasins; les Francs qui sont nos ancêtres, enfin, apportaient la langue de leur pays qui a donné naissance à plusieurs de celles qui existent dans le nord de l'Europe.

(1) On trouve à la page 782 du grand dictionnaire d'*Ælius Antonius Nebricensis*, composé en 1512, et dont il a paru une nouvelle édition, à Madrid, en 1784, un *Compendium* des mots arabes qui se sont incorporés à la langue espagnole.

(2) Voy. *Mémoire pour servir à l'histoire naturelle du Languedoc*, par M. Astruc (Jean); 1737, in-4°.

Il est étonnant que le nom de ce savant n'ait point été cité par M. Thomas, dans ses *Notices biographiques* qui sont à la page 164 de son *Essai historique sur Montpellier*; in-8°, 1836.

C'est là la source du français devenu si doux, si élégant, quoiqu'il ait été fort lent à se former et à se perfectionner surtout.

La langue romane se conserva dans le midi des Gaules, sous les Wisigoths et sous les rois de France de la première race. Les actes furent même écrits en latin jusqu'en 1490. La langue française qui s'échappait par lambeaux du dialecte particulier aux provinces voisines de la capitale, connu sous le nom de langue d'oïl, prenait successivement une forme, des règles, et tendait à devenir nationale. Elle le fut, en effet, sous Charles VIII, et depuis, s'épurant de jour en jour, elle est parvenue à un état de prééminence qui la fait admirer de tous les peuples.

Nous n'avons point à rechercher ses améliorations. Les écrivains qui ont illustré le siècle de Louis XIV, en ont purgé ce qu'elle avait de défectueux et de bizarre. Nous constatons seulement qu'elle a remplacé, embelli et fixé tout ce que les tâtonnements antérieurs avaient entrepris. Nous remarquons que, succédant dans les habitudes et dans le langage des hommes instruits à la langue romane défigurée qui est encore en usage, elle est dans nos contrées, comme dans les autres parties méridionales de l'ancienne Gaule narbonnaise, la preuve du mouvement progressif intellectuel que la cour de François I[er] imprima aux provinces réunies de ses vastes états. Si toutes les classes ne la parlent pas encore (1) avec

(1) La langue tudesque ou germanique parlée par les Francs, fut longtemps celle des peuples soumis aux rois mérovingiens et carlovingiens des parties orientales de la monarchie, tandis que la romane était parlée par les Francs méridionaux. On en trouve un exemple dans le fameux serment des deux frères Charles-le-Chauve et Louis-le-Germanique, fils

cette pureté qui la rend si agréable, les moins avancées l'entendent suffisamment pour témoigner qu'elles la pré-

de Louis-le-Débonnaire, en 842, prononcé à Strasbourg, en présence de leurs armées. La langue romane était celle de Charles; la tudesque était celle de Louis. — L'historien Nithard est le seul qui ait rapporté, à son époque même, le texte de ce serment copié depuis par presque tous les auteurs, et en dernier lieu par M. Rochefort, qui en a donné un *fac-simile* dans son Ier volume du *Glossaire de la langue romane,* tiré du manuscrit de Nithard, existant à la Bibliothèque nationale, N° 1964. M. Champollion-Figeac en a fait la traduction française. M. de Mourcin en a fait une autre. Elles offrent si peu de différence, qu'il n'y avait aucune nécessité d'en faire le sujet d'une dissertation telle que M. Martin s'est donné la peine de l'élaborer dans ses *Loisirs d'un Languedocien*, pag. 90.— Nous allons le transcrire littéralement, comme on le lit dans ce dernier écrivain et dans les *Victoires et conquêtes des Français, depuis les Gaulois jusqu'en 1792 ;* 6 vol. in-8°, 1822, tom III, p. 56.

1. En Langue Romane. — *Pro deo amur, et pro christian poblo et nostro commun salvament, d'ist di in avant, in quant deus savir et podir me dunat, si salvarai-eo cest meou fradre et in adjhuda et in cada una cosa si cum hom, per dreit, son fradre salvar dist; in o quid il mi altre si fazet, et ab Ludher nul plaid numquam prindrai, qui meou vol, cist meou fradre, in damno sit.*

2. En Langue Tudesque. — *In godes minna, ind durh tes xristianes folches ind unsar bedhero gehaltnissi, fortheremo dage frammorder, sofram somir got gewisci indi mahd furgibit, so hald ih tesan minan bruodher... So so man mit rehtu sman bruodher scal inthi ut hazer mig soso ma duo, indi mit Lutherem inno theinni thing ne gegango, zhe minan willon imo....... ce scadhen werhen.*

3. Traduction mot a mot. — Pour (de) Dieu (l') amour et pour (du) chrétien peuple et notre commun salut, de ce jour en avant, en tant que Dieu savoir et pouvoir me donne, ainsi sauverai-je cetui mon frère (Charles, Louis) et en aide et en chaque chose si comme homme par droit son frère sauver en ce que il à moi autant en ferait, et de Lothaire nul plaid jamais prendrai, qui à ma volonté à cetui mon frère (Charles, Louis) en dommage soit.

Comme cette pièce historique est à la fois curieuse, quant à l'événement qui en est l'objet, et démonstrative des langues usitées en 842 dans

fèrent, et que le temps n'est pas loin où elles n'emploieront pas d'autre moyen de communication.

le nord et dans le midi de la France, c'est-à-dire le roman et le germanique, nous ajoutons au serment qu'on vient de lire et qu'on doit traduire par le mot-à-mot français qui le suit, le serment des seigneurs de l'un et l'autre royaume. Les monuments de cette espèce et de cette époque sont si rares, qu'on nous saura gré, sans doute, de l'avoir reproduit entièrement, ne fût-ce que pour donner un exemple de la langue qu'on parlait à Lodève, en même temps que l'autre était en usage dans la Germanie.

1. Langue romane.—*Si Lodhwigs sacrament, que son fradre Karlo jurat, conservat, et Karlus meo sendra de suo part non las tanit, si io returnar non lint pois, ne io, ne neuls cui eo returnar nit pois, in nulla adjudha contra Lodhuwig nun li iver.*

2. Langue germanique. —*Oba Karl then cid then er sinemo bruodher Ludhuwig gesnor, geleistit, inde Ludhuwig min herro thener imo gesnor forbrichchit ob ih inanes arwenden nemag, noh ih, noh thero thein hes irrwenden mag, imo ce follusti widhar Karle ne wirdhit.*

3. Traduction littérale.—Si (le) serment que à son frère Karle jure conserve, et (Charles, Louis) mien (le) sien de sa part ne le tient, si je détourner ne l'en puis, ni moi, ni nul que je détourner en puisse, en nulle aide contre (Charles, Louis) ne lui irai.

Cette traduction est ainsi faite par M. Champollion-Figeac :

1. Serment des rois.—Pour l'amour de Dieu, pour le peuple chrétien et notre commun salut, dès ce jour en avant, en tant que Dieu me donne savoir et pouvoir, je sauverai Charles ce frère à moi, et l'aiderai en toutes choses, comme un homme doit par justice sauver son frère, et pourvu qu'il ne fasse pas autrement ; et je ne prendrai jamais avec Lothaire aucun arrangement qui, par ma volonté, devienne nuisible à mon dit frère Charles.

2. Serment des Seigneurs.—Si Louis observe le serment que son frère Charles a juré, et que Charles mon seigneur de son côté ne le tienne pas, si je ne puis l'y ramener, ni moi ni aucun que je pourrai y ramener, ne lui serons d'aucun secours contre Louis.

La langue catalane est celle qui se rapproche le plus de la romane. Pour en fournir la preuve, voici comment le serment des deux frères devrait être écrit :

§ VII. -- ESPAGNOLE.

La langue espagnole, que les réfugiés apportèrent au temps de Charlemagne, était fixée bien avant la nôtre, et a introduit dans les idiomes languedociens une foule d'expressions, principalement catalanes. La langue catalane, la plus rapprochée, en effet, de la romane, s'est conservée avec ses principes grammaticaux et son vocabulaire particulier. Elle est peu différente de celle du Roussillon, qui, comme nous l'apprend l'histoire, fut incor-

Per l'amor de Deu, per lo poble chrestia y nostra comuna salut, de aquest dia en avant, en tan que Deu me da saber y poder, jo salvaré Karlos German meu, y l'y ajudaré en totas cosas, com hom ha de fé en justicia per salvar son german, pero que ell no fassi altrament; y no faré mai ab Lother cap convencit que, per la mia voluntat, vinguès à ser dany al meu diò germa Karlos.

Le serment des Seigneurs devrait aussi se traduire de cette manière : *Si Lluis guard' el jurament qu'el seu germa Karlos a jurat, y que Karlos senior meu de su part no lo tinguès, si no puch l'y fé retornar, ni jo ni cap de los que podria jo fé retornar, no l'y serem de ningun secors contre Lluis.*

On trouve dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions* (tom. XVII et XXVI), l'observation que la langue romane avait déjà autant de rapport avec le français auquel elle a donné naissance, qu'avec le latin dont elle sortait; et pour preuve, y est-il dit, on peut comparer le texte roman du serment que nous avons reproduit, à la traduction latine :

Pro Dei amore et pro christiano populo et nostro communi salvamento, de ista die in abante, in quantum Deus sapere et potire me donat, sic salvaro ego eccistum fratrem Karolum, et in adjutum ero quâque unâ causâ, sic quomodo homo, per directum, suum fratrem salvare debet, in hoc quid ille mi alterum sic faceret, et ab Lothario nullum placitum nunquam prendero quod, meo volle, eccisti meo fratri Karolo in damno sit.

Si Ludovicus sacramentum quod suus frater Karolus jurat, conservat, et Karolus meus senior, de suâ parte, non illud teneret, si ego retornare non illum inde possum, nec ego nec nullus quam ego retornare inde possum, in nullo adjuto contra Ludovicum non illi fuero.

poré à la France en 1659. Séparé de la Catalogne, le Roussillon, par sa nationalité actuelle, perd de jour en jour quelque nuance de son langage primitif, tandis que le catalan se maintient dans sa pureté. L'orgueil des habitants de cette province est poussé si loin à cet égard, qu'ils n'emploient qu'avec répugnance le castillan dans les actes publics, et que la haute société ne cesse de parler catalan, idiome d'ailleurs très-doux, abondant et agréable.

§ VIII. — Anglaise.

La langue que parlaient les Anglais pendant le long séjour qu'ils firent dans les provinces françaises, était bien différente de celle qu'ils parlent aujourd'hui. Nous ne la mentionnons ici, que parce que les Anglais ont occupé les contrées les plus voisines de Lodève. Elle n'a point laissé de traces dans la nôtre ; au contraire, elle admet beaucoup de mots français, principalement des adverbes.

§ IX. — Hébraïque.

La langue hébraïque n'entre dans notre tableau que pour mémoire. Les savants qui l'enseignent et les élèves qui l'apprennent sont rares ; mais ils la possèdent infiniment mieux que les descendants du peuple juif. Ceux-ci l'emploient dans leur liturgie comme les peuples français parlent latin dans leurs prières, la plupart n'en sachant pas expliquer un mot.

Les Juifs ont habité Lodève : ils y avaient un quartier qui a conservé leur nom. On sait d'ailleurs que Lunel posséda longtemps une école rabinique. On a donc parlé la langue des prophètes dans notre pays ; mais rien n'indique qu'elle ait donné ou reçu aucun mélange avec le roman, ou avec les dialectes qui l'avaient précédé.

CHAPITRE IV.

—

NOBLESSE. — DROITS. — PRIVILÉGES.

Les premiers seigneurs que l'on connaisse dans l'histoire de Lodève, sont les comtes *Arvaldus* et *Milon*, qui vécurent ensemble en 844, comme nous le dirons bientôt; c'était au temps de Guillaume II, duc de Septimanie.

Pour bien se fixer sur la qualité de ces grands vassaux de la couronne, il faut remonter à leur origine; il résultera de cette recherche, que la haute noblesse du diocèse de Lodève a été établie par la dynastie Carlovingienne.

Jusqu'à l'institution des comtes Arvaldus et Milon, notre pays fut soumis aux ducs d'Aquitaine, et successivement à ceux de Septimanie ou aux comtes de Toulouse. Les comtes particuliers de chaque diocèse furent institués pour compléter les subdivisions hiérarchiques des duchés. Le tableau suivant va démontrer cette vérité historique.

Les évêques de Lodève ont été, depuis que les droits régaliens et les mines d'argent découvertes ou à découvrir furent données à Pierre de Posquières, en 1157, par une charte de Louis VII, confirmée en 1162 par une autre charte du même roi, les seigneurs dominants de leur diocèse. Cependant, les comtes de Toulouse, et ensuite les comtes de Rodez, jouissaient encore du droit de suzeraineté. En 1167, un premier accord, entre Hugues, comte de Rodez, et l'évêque Gaucelin de Montpeyroux, régla

la possession du château de Montbrun, chef-lieu du comté de Lodève, à six mois chacun alternativement. C'était déjà un grand acheminement vers la puissance temporelle supérieure. — En 1188, Raymond de Madières acheta du comte Hugues, moyennant soixante mille sols melgoriens, tout ce qu'il possédait du château de Montbrun et dans l'entière étendue du Lodevois. — Raymond V, comte de Toulouse, ratifia cette vente et donna à l'évêque tout ce qu'il pouvait avoir à prétendre dans ce pays. Le roi Philippe-Auguste ajouta à la libéralité du comte de Toulouse et à l'acquisition des droits du comte de Rodez, la faculté de bâtir des murailles, des tours, des citadelles, des remparts et toute sorte de fortifications dans les lieux du diocèse; il ratifia la donation des droits régaliens, concéda celui de battre monnaie, de rendre la justice civile et criminelle, les impôts de la taille, le péage, les Juifs, le quint, la chasse, les dépaissances et généralement toutes les redevances. Dès ce moment, l'évêque devint seigneur suzerain du Lodevois. La noblesse lui dut hommage, obéissance et fidélité. Toute autorité lui fut conférée.

Il est nécessaire, pour l'intelligence de l'histoire, de connaître les premiers comtes qui ont possédé ce territoire.

§ I. — Comtes de Toulouse.

1. Torsin, établi duc d'Aquitaine par Charlemagne en 778, est destitué en 790.

2. Guillaume I[er], duc bénéficiaire, remplace Torsin en 790. C'est ici saint Guillaume, fondateur de Saint-Guilhem-le-Désert, qui mourut dans l'état monastique, en 812.

3. Raymond, dit Rafinel, fait duc d'Aquitaine en 810, après que Guillaume Ier eut quitté le monde. — La Septimanie et la marche d'Espagne sont détachées du duché, par le partage fait entre les enfants de Louis-le-Débonnaire, en 817.

4. Bérenger lui succède en 818 ; il bat les Gascons en 819, est nommé duc de Septimanie par Louis-le-Débonnaire en 832 et meurt en 835.

5. Bernard Ier, déjà duc de Septimanie en 820, joint à ce titre celui de duc de Toulouse en 835, et meurt supplicié en 844.

6. Guillaume II, né en 826, du mariage de Bernard Ier et de Dodane, est pourvu de la dignité de son père par Pepin II, roi d'Aquitaine, en 844, et meurt exécuté en 850.

7. Fredelon, fils de Fulcoad, comte de Rouergue, et de Senegonde, est fait duc d'Aquitaine et comte de Toulouse par Charles-le-Chauve en 850, et meurt en 852. — Il transmet le comté de Toulouse et le comté de Rouergue à son frère Raymond. L'hérédité des titres féodaux avait commencé sous Louis-le-Débonnaire ; elle est définitivement établie par Charles-le-Chauve, et confirmée, en 877, par la diète de Querci, tenue le 14 juin.

8. Raymond Ier, frère de Fredelon, prend le titre de duc de Toulouse en 852, et y joint celui de comte de Rouergue et de Querci. Il fonde l'abbaye de Vabres en 862 et meurt en 864.

9. Bernard, fils aîné de Raymond Ier et de Berthe. succède à son père en 864, et meurt sans postérité en 875. Il portait la qualité de comte de Toulouse.

10. Odon ou Eudes, frère de Bernard, lui succéda en 875. — En 878, il unit l'Albigeois au comté de Toulouse. — En 910, il souscrivit la charte de fondation de Cluni, donnée par Guillaume-le-Pieux, et mourut fort âgé, en 918 (1).

11. Raymond II, fils d'Eudes et de Garsinde, succéda dans le comté de Toulouse en 918, et mourut en 923 (2).

12. Raymond-Pons III, fils de Guidinilde, succéda à son père Raymond II, en 923; — en 924, il défait les Hongrois qui étaient rentrés en Provence; — en 932, il obtint du roi Raoul le duché d'Aquitaine et le comté d'Auvergne. Il mourut en 950 (3).

13. Guillaume Taillefer III, fils de Raymond-Pons et de Garsinde, succède à son père sous la tutelle de sa mère, en 950. Il résidait en Provence, depuis qu'il avait contracté un second mariage avec Emme, fille de Rotbold, comte de Provence, laquelle lui avait apporté le marquisat de cette province, en 990. — Il était âgé de 90 ans à sa mort, en 1037.

14. Pons, fils de Guillaume et d'Emme, hérite en 1037, à l'âge de 45 ans, des comtés de Toulouse, d'Albigeois, de St-Gilles et d'une partie de la Provence. Il joint à ces titres celui de comte Palatin, et meurt en 1060.

(1) Ce Guillaume-le-Pieux était fils de Bernard III, marquis de Septimanie. Il succéda à son père en 886, et c'est après sa mort, arrivée en 918, que la Septimanie tomba dans la maison de Toulouse.

(2) Raymond II avait un frère, Ermengaud, qui fut la tige des comtes de Rouergue.

(3) Après la mort de Raymond-Pons, aucun des comtes de Toulouse ne se qualifia duc d'Aquitaine.

15. Guillaume IV, fils de Pons et d'Almodis de la Marche, sa seconde femme, succède en 1060, à l'âge de 20 ans, comme comte de Toulouse, d'Albigeois et de Querci. En 1063, après la mort de Berthe, femme de Hugues et comtesse de Rouergue, il se porte son héritier en 1065, et cède ensuite ses droits à Raymond de Saint-Gilles, son frère, se trouvant alors sans enfants; il part pour la Terre-Sainte, où il meurt en 1093.

16. Raymond IV, dit de St-Gilles, frère de Guillaume IV et son héritier, en 1088, était comte de Rouergue depuis 1066 : il avait eu d'abord la portion du diocèse de Nimes, d'où il prit le nom de St-Gilles. Il joignit donc à ce titre celui de comte de Toulouse et de duc de Narbonne (Gothie ou Septimanie). En 1096, il partit pour la Terre-Sainte, refusa la royauté de Jérusalem, et mourut en 1105, à 64 ans, au château Pelerin qu'il avait fait construire près de Tripoli.

17. Bertrand, fils de Raymond IV, est déclaré comte de Toulouse en 1096. Dépouillé, en 1098, par Guillaume IX, duc d'Aquitaine, rétabli en 1100, il succède à son père en 1105, et se rend en Terre-Sainte avec son fils. Il y meurt en 1112, à l'âge de 46 ans, laissant son fils Pons, qui lui succède dans ses états d'Orient; abandonnant à son oncle, Alphonse-Jourdain, le comté de Toulouse.

18. Alphonse-Jourdain, fils de Raymond IV et d'Elvire, sa troisième femme, né en 1103, devient comte de Toulouse et des autres domaines de Pons, son neveu, qui lui a cédé tous ses droits, sauf le comté de Tripoli qu'il s'est réservé, en 1112. Alphonse-Jourdain était ainsi, indépendamment de la qualité de comte de Tou-

louse, duc de Narbonne (Gothie et Septimanie), et marquis de Provence.— Il prend la croix en 1146, et va en Terre Sainte, où il meurt en 1148, empoisonné à Acre. C'est pendant sa vie que le comté de Rodez est détaché de celui de Toulouse, pour former un état particulier.

19. Raymond V, fils d'Alphonse-Jourdain et de Faydide d'Uzès, né en 1134, succède à son père en 1148. L'hérésie des Albigeois, si fatale aux intérêts de sa famille, fait de grands progrès dans le Languedoc. Il meurt en 1194, âgé de 60 ans.

20. Raymond VI, fils de Raymond V et de Constance de France, né en 1156, succède à son père en 1194, et meurt en 1222, excommunié pour cause d'hérésie et surtout à raison du meurtre d'un légat du pape.

21. Raymond VII, fils de Raymond VI et de Jeanne d'Angleterre, né en 1197, succède à son père en 1222, le venge et reprend ses états dont on l'avait dépossédé. Mais, excommunié à son tour, il est obligé de se défendre. Il meurt à Milhau en Rouergue, le 27 septembre 1249.

22. Raymond VII, en qui finit la ligne masculine de sa famille, n'avait qu'une fille, Jeanne, comtesse de Toulouse, née en 1220, mariée en 1237 à Alphonse de France, fils du roi Louis VIII. Par ce mariage les biens des comtes de Toulouse passèrent dans la maison d'Alphonse, comte de Poitiers, qui mourut sans enfants, en 1271, au château de Cornetto, en revenant de la Terre-Sainte. Jeanne de Toulouse mourut à Savone, quatre jours après son époux. Cette riche succession fut gouvernée par le roi Philippe III qui la recueillit, et, en 1361 seulement, elle fut réunie à la couronne.

Nous avons, au moyen de cette généalogie, démontré que le comté particulier de Lodève ayant d'abord fait partie du duché d'Aquitaine et ayant suivi les différentes phases de la fortune des comtes de Toulouse, propriétaires, tantôt de la totalité, tantôt d'une partie de ce duché, ainsi que de la Septimanie dont le diocèse de Lodève a toujours dépendu, c'est sous la puissante et haute suzeraineté de ces comtes que le Lodevois est resté placé, jusqu'à ce que les évêques en ont obtenu l'entière concession.

§. II. — Comtes et Vicomtes de Lodève.

Si des seigneurs que nous allons désigner ont porté le titre de comtes et de vicomtes de Lodève, ils n'en étaient pas moins sous l'autorité hiérarchique des comtes de Toulouse ; leurs fonctions étaient subordonnées, et les vicomtes surtout n'étant que les lieutenants des comtes, n'exerçaient d'autre pouvoir que celui de délégués des comtes de Toulouse, lorsque leurs prédécesseurs eurent cessé d'être investis de la qualité de comtes particuliers de Lodève.

Il importe à l'exactitude de l'histoire de ce diocèse, de faire connaître les comtes et les vicomtes auxquels il a obéi : c'est là l'objet des notices suivantes.

1. Le diocèse de Lodève avait des comtes en 844; c'étaient *Arvaldus* et *Milon*, nommés dans une charte de Charles-le-Chauve, comme ayant usurpé les biens de l'Église. Les Bénédictins, auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc* (tom. I, pag. 573), disent qu'ils possédèrent ensemble ce comté (1).

(1) Nous sommes d'une opinion contraire. Dès qu'il est reconnu que deux comtes ont possédé à ce titre le diocèse de Lodève, au temps où ces

2. Après ces deux premiers comtes, on n'en trouve plus jusqu'à Guillaume-Taillefer, comte de Toulouse, qui, en 950, ayant obtenu le marquisat de Gothie, composé des diocèses de Narbonne, Elne, Béziers, Agde, Lodève, Maguelone et Nimes, le titre de comte particulier de Lodève avait disparu dans la formation de ce grand état, lequel réunissait dans sa qualification générale le pouvoir comtal de chacune des parties qui s'y trouvaient incorporées.

qualités commençaient, il faut supposer que Milon a succédé à Arvaldus, puisque leur gouvernement cesse à l'avénement de Guillaume-Taillefer, en 950; celui-ci se trouvant investi d'une autorité supérieure qui absorbait celle des comtes particuliers, on découvre le motif qui en empêche la continuation. — Le peu de mots échappés aux Bénédictins : *Ils avaient usurpé les biens de l'Église*, nous semblent indiquer que les deux comtes, premiers préposés au gouvernement temporel du diocèse, abusèrent, sans doute, de leur pouvoir, et contrarièrent ainsi beaucoup les évêques; que cet inconvénient ne devait point se renouveler lorsque le haut seigneur de la Septimanie et du comté de Toulouse réunissait en ses mains le pouvoir supérieur, et qu'en sa qualité de comte de Lodève, il n'était désormais représenté dans ce diocèse que par des vicomtes subordonnés à ses commandements.

Nous insistons sur cette observation, et nous osons même croire qu'elle sera bien accueillie, quand on verra que, dans le temps où les vicomtes venaient d'être établis, saint Fulcran eut le vertueux courage de réprimer leur orgueil, en les faisant renoncer à des prétentions qui ne tendaient à rien moins qu'à imiter la conduite d'*Arvaldus* et de *Milon* (*). Le prélat, digne de sa renommée par ses lumières et la fermeté de son caractère, interprétant son époque, ayant présent ce qui venait de se passer et consolidant les améliorations du nouveau système, sut faire rentrer les vicomtes dans le rang secondaire où ils se trouvaient réduits. C'est dans ce sens qu'il fit respecter les biens de son église, et qu'il obligea ceux qui essayaient déjà de l'opprimer, à ne plus se permettre de franchir les bornes de leur position.

(*) Voy., au premier volume, les *Légendes de Sisemond* (19e évêque) *et de Tatila* (22e évêque).

Dès ce moment, le Lodevois n'a que des vicomtes, feudataires des comtes de Toulouse. Ce point est incontestable, et nous arrivons à l'institution de ces vicomtes.

3. Le premier qui apparaît dans notre histoire est Adon ou Odon I[er], en 949, année où saint Fulcran fut élu évêque. Odon avait deux enfants de son mariage avec Gariberge : Heldin ou Ildinon et Odon. Dans cette occasion mémorable, on trouve écrit que ces deux fils, désignés sous la qualité de *Princes du peuple* (1), contribuèrent à l'élection du prélat.

4. Après la mort d'Odon I[er], arrivée en 961, Heldin et Odon lui succédèrent. Est-ce conjointement ou l'un après l'autre? Cette question est restée indécise (2). On ne remarque en évidence, dans la suite, que le vicomte Heldin qui vint s'opposer à l'élévation du clocher adapté par saint Fulcran à l'église qu'il faisait construire, et qui, à cette occasion, usa de violence sur la

(1) La trop pompeuse qualification de Princes du peuple a été mal interprétée par ceux qui ont écrit les légendes des évêques de Lodève. S'ils avaient considéré que Odon I[er], leur père, vivait encore, ils n'eussent point donné le titre de vicomtes aux enfants, et dans la qualité de princes du peuple, ils n'auraient vu que l'expression naturelle de *premiers* ou *principaux parmi le peuple* dont leur père était le gouverneur : l'autorité vicomtale ne pouvait être décernée à plusieurs à la fois.

(2) Les auteurs de l'*Histoire de Languedoc*, qui ont exploré pour la confection de leur savant ouvrage toutes les archives de la province et de la couronne, n'en disent rien. Nous pensons que l'aîné seul a été vicomte. Le silence absolu qui règne sur le compte de son frère, nous confirme dans cette opinion. Par droit d'hérédité, Heldin a seul succédé aux prérogatives de son père et les a transmises à sa postérité. Nous concluons de cette filiation, que, dans l'esprit populaire, Odon a pu être appelé vicomte, sans l'être, et qu'il est même décédé sans enfants, avant son frère.

ville. Il fut bientôt puni de ses méfaits, arrêté, emprisonné, contraint de restituer toutes ses exactions, et pardonné sous la promesse solennelle qu'il fit de ne plus troubler l'autorité épiscopale. On retrouve Heldin seul mentionné dans un acte de libéralité qu'il fait à l'abbaye d'Aniane, et dans un échange consenti, en 982, avec Quinabert, abbé de Saint-Guilhem-le-Désert. On sait enfin qu'il mourut en 984.

5. Heldin, marié à Archimberte, laissa trois enfants : Ermengaud, Adilulfe et Odon ou Eudes. Les deux premiers étant morts sans postérité et infailliblement avant leur père, la vicomté passa au pouvoir du plus jeune, Odon II, qui vivait en l'an 1000.

6. Odon II n'eut de sa femme Chimberge qu'une fille unique, nommée Nobilie, héritière de la vicomté de Lodève, en 1025. Celle-ci épousa Gilbert II, vicomte de Carlat. La postérité masculine des vicomtes de Lodève est éteinte. On trouve, à la date de 1048, une donation faite par ces époux et par leur fils Bernard à l'abbaye de Saint-Guilhem-le-Désert (1). Ainsi, la vicomté de Lodève est passée dans celle de Carlat, et désormais c'est parmi les seigneurs du Rouergue que nous verrons cette succession transportée par les femmes (2). On ne connaît

(1) Voici cette donation : *Ego in Dei nomine, Gilbertus vicecomes et uxor mea Nobilia et filius meus Bernardus... donamus sancto Salvatori Gellonensis cenobii, et ligno Christi, sancto Willelmo confessori Christi, unum mansum in valle quæ vocatur Sers, in loco qui dicitur Kalahe, et est ipsum mansum in suburbio castro Carlatense, etc. Facta donatio ista feria 4, 3 non. octobris, luna 23. Regnante Aianrico rege, etc.* (*).

(2) Tout ce qui tient de près ou de loin à l'histoire de Lodève, devant trouver place dans notre ouvrage, nous croyons devoir insérer ici une

(*) *Hist. générale de Languedoc*, tom. III, p. 514.

pas l'époque de la mort de Nobilie ; on sait seulement que Gilbert II vivait encore en 1050.

7. Du mariage de Nobilie et de Gilbert naquirent deux enfants : Bernard et Adèle. Bernard étant décédé en bas-âge, la succession de ses père et mère passa tout entière à Adèle, qui la transporta, en 1080, dans la maison des vicomtes de Milhau, par son mariage avec Bérenger. Bérenger, vicomte de Milhau, devint donc, du chef de sa femme, vicomte de Lodève et de Carlat, titres qu'il joignit à l'apanage de ses auteurs ; il mourut, en 1120, à la survivance de trois enfants : Richard, Gilbert et Raymond.

8. Richard I, l'aîné des trois frères, succède en 1120 ; il partagea avec Gilbert et obtint pour lui la vicomté de

notice sur le Carladès et sur ses vicomtes, auxquels fut transporté la vicomté de notre pays.

« Le Carladès, situé dans la Haute-Auvergne, sur les confins du Rouergue, tirait son nom de la ville de Carlat, qui fut d'abord le chef-lieu de cette vicomté (établi depuis dans la ville de Vic). On en voit des traces dès le commencement du IXe siècle. Louis-le-Débonnaire s'empara du château de Carlat en 839. — Gilbert II, vicomte de Carlat, épousa, vers le milieu du XIe siècle, Nobilie, fille unique et héritière d'Odon, vicomte de Lodève. Par suite de ce mariage, la vicomté de Lodève passa avec celle de Carlat dans la maison des vicomtes de Milhau. Le Carladès entra depuis par alliance, au commencement du XVIe siècle, dans la maison d'Armagnac et successivement dans celles d'Albret et de Bourbon. Le roi François Ier l'unit à la couronne en 1531, après la mort du connétable de Bourbon. Louis XIII le démembra en 1642, et le donna à perpétuité au prince de Monaco, dont les descendants en ont conservé la possession jusqu'à la révolution de 1789. — Les vicomtes de Carlat, de la maison de Milhau, portaient *de gueules* au léopard lionné d'or, qui étaient les armoiries des comtes de Rodez (*). »

(*) *Dictionnaire universel de la Noblesse française*; par M. de Courcelles. In-8°, Paris, 1832, tom. V, pag. 50.

Lodève et la moitié de celle de Carlat. Gilbert reçut l'autre moitié de la vicomté de Carlat : il devint comte de Provence et vicomte de Gevaudan. Richard, fils d'Adèle et de Bérenger, était comte de Rodez depuis l'an 1096, lorsqu'il réunit à ses états la vicomté de Lodève et la partie de celle de Carlat. Ce changement nous oblige à continuer notre démonstration historique des seigneurs qui ont exercé l'autorité féodale dans notre ancien diocèse, et à parler des comtes de Rodez avec lesquels on a vu que les évêques de Lodève avaient eu des démêlés sérieux.

§ III. — Comtes de Rodez.

Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, dont il vient d'être question dans le § Ier de ce chapitre, était aussi comte de Rouergue depuis 1088. Voulant partir pour la Terre-Sainte, il vendit, en 1096, à Richard, fils de Bérenger et d'Adèle, le comté de Rodez formant le tiers du comté de Rouergue (1). A son avénement à la vicomté de Lodève, en 1120, époque de la mort de son père, il réunit donc à sa première qualité celle que lui transmettaient les auteurs de ses jours, et il continua de posséder cette vicomté. C'est ainsi que les comtes de Rodez, soutenant leurs prétentions à la suzeraineté du diocèse de Lodève, se livrèrent même à des hostilités pour la conserver au préjudice des évêques qui la contestaient, et qui ne parvinrent à les écarter qu'en faisant des traités à prix d'argent (2).

(1) Cette vente ne fut d'abord qu'un simple engagement; mais Alphonse-Jourdain la convertit en aliénation perpétuelle.

(2) Pour concevoir comment les comtes de Rodez avaient eu des dé-

1. Richard, comte de Rodez et vicomte de Lodève, en 1120, épousa Adélaïde dont il eut un fils qui lui succéda. Il mourut en 1135.

2. Hugues I[er], fils de Richard et d'Adélaïde, succède à son père en 1135, dans le comté de Rodez et les vicomtés de Carlat et de Lodève. Il meurt en 1156, laissant trois enfants de son mariage avec Ermengarde : Hugues II, Hugues, évêque de Rodez en 1164 et Richard. — Hugues II succède dans le comté de Rodez ; Richard II a en partage la vicomté de Lodève. — Ermengarde prend le voile à Nonnenque en 1170, et y meurt.

3. Hugues II, fils de Hugues I[er] et d'Ermengarde, succède à son père en 1156 ; c'est lui qui, en 1188, vend tous ses droits sur le Lodevois à Raymond de Madières, évêque, moyennant 60,000 sols melgoriens (1).

mêlés jusqu'à les soumettre au sort des armes, avec les évêques de Lodève, nous avons cru bien faire en remontant à l'origine de leurs droits. Ce n'est pas comme comtes de Rodez que le pays Lodevois leur devait obéissance seigneuriale, mais comme héritiers des premiers vicomtes de Lodève, dont la succession, après avoir traversé les maisons vicomtales de Carlat et de Milhau, était parvenue jusqu'à Richard. Il faut donc qu'il demeure entendu qu'en mettant dorénavant en scène les comtes de Rodez, c'est avec les anciens vicomtes de Lodève que les évêques auront à terminer des discussions sur des droits qui, considérablement atténués par les transmissions de plusieurs générations de femmes, n'en étaient pas moins de nature à exiger une transaction de bonne foi.

(1) C'est avec Hugues II et avec Richard, son frère, que les évêques de Lodève, Pierre de Posquières, Gaucelin de Montpeyroux et Raymond de Madières, eurent à lutter.

On comprend déjà combien les prérogatives féodales des comtes de Rodez s'affaiblissent en se compliquant. Hugues II et Richard, son frère, succédant à leur père, obtiennent, l'un, le comté de Rodez avec une partie de la vicomté de Cartlat ; l'autre, la vicomté de Lodève. Et cependant, c'est Hugues qui vend ses droits à Raymond de Madières, au prix

Nous n'avons plus à nous occuper des comtes de Rodez comme seigneurs de Lodève. Les actes que nous avons fait connaître les ont dépouillés de cette dignité ; c'est aux évêques seuls qu'elle appartient, et le paragraphe suivant achèvera cette démonstration.

§ IV. — Évêques, Comtes de Montbrun.

On a vu dans les légendes des évêques quels sont les priviléges successivement obtenus par eux de l'autorité royale : droits régaliens, impôts, juridiction civile et criminelle, monnayage, exploitation des mines ; tous ces avantages ne pouvaient qu'exciter la jalousie des comtes de Rodez, et la force brutale s'interposant pour en paralyser l'efficacité, les évêques devaient les défendre.

D'après la narration d'un écrivain moderne (1),

de 60,000 sols melgoriens, tandis que ces droits appartenaient exclusivement à Richard — On a remarqué, dans la légende de Gaucelin de Montpeyroux, que cet évêque fit, en 1165, un accord avec ce même Richard, touchant la tour de Montbrun.

Il faut croire, pour se rendre compte de cette confusion, en l'absence de tout renseignement historique, que Richard, vicomte de Lodève, mourut sans postérité avant 1173 ; que son frère aîné reprit les biens de Richard et qu'il les vendit à l'évêque Raymond de Madières. C'est là une conjecture, la seule, à la vérité, qui tranche la question ; mais une conjecture n'est pas une preuve incontestable.

(1) L'abbé Durand, *Histoire de Clermont*, pag. 59. — Cet auteur cite l'*Histoire de Languedoc* et la *Chronique* de Plantavit de la Pauze. Nous avouons ingénûment que nous n'avons point retrouvé ce récit. — Nous ne partageons pas, d'ailleurs, son opinion, en ce qu'il prétend que la puissance de l'évêque, parvenue à ce haut degré d'élévation, aurait dû imposer silence au comte de Rodez et lui interdire la pensée de la braver. — C'est justement la proposition contraire que nous adoptons. A moins de consentir tacitement à l'abolition des prérogatives féodales dont il était si fier, il nous semble qu'il avait grand intérêt à les soutenir. Ce fait est

«Pierre-Raymond supporta longtemps les vexations, les injustices de son rival. Une rupture devint inévitable : la guerre fut décidée. L'évêque commence par s'assurer de l'assistance des seigneurs du diocèse, et les mande auprès de lui pour le défendre. Bérenger II, baron de Clermont, part avec ses gentilhommes et tout ce qui peut combattre. Il est bientôt à Lodève. Pierre Raymond fait signifier au comte de retirer sur l'heure sa garnison, sans quoi il va y être contraint par la force. Le Rouergat veut en venir aux mains; une affaire a lieu; elle est chaude et décisive. Les gens du comte sont complétement battus par les Lodevois et les Clermontais; ils abandonnent le château de Montbrun et la ville, n'y laissant que ceux qui avaient succombé sur le champ de bataille.

» En 1154, Pierre de Posquières, élevé au siége laissé vacant par Raymond et aussitôt intronisé, prend soin de préparer sa défense : il sait que le nouveau comte de Rodez, jeune et fougueux, veut réparer l'échec éprouvé par son père et reconquérir la vicomté de Lodève. L'alarme est dans le pays ; tout est prêt à se lever pour repousser le joug du Rouergat. Richard, arrivé sous les murs de Montbrun, en avait entrepris le siége et le poussait avec vigueur. Il fallait dégager la place, empêcher qu'elle ne cédât aux attaques, qu'elle n'ouvrît les portes de tout le comté de Lodève, et ne relevât la domination des assiégeants. Les soldats de Richard opposent une résistance opiniâtre ; mais ils sont culbutés, poursuivis et obligés

tellement vrai, que l'évêque Raymond de Madières se vit obligé de payer une forte somme d'argent pour obtenir la cession de ces droits, auxquels l'auteur de l'*Histoire de Clermont* dit que le respect seul eût dû imposer silence.

de reprendre le chemin de leurs montagnes. Montbrun est délivré, et les deux seigneurs, victorieux, rentrent dans leurs foyers triomphants, salués par mille acclamations (1).»

Ainsi, par la valeur de ses combattants et plus encore par les sacrifices d'argent que l'évêque de Lodève dut s'imposer, il n'eut plus à redouter la rivalité des anciens vicomtes. Il resta paisible possesseur d'une suzeraineté que les besoins de son adversaire, la bienveillance des rois, la puissance des papes et la politique du temps concouraient à lui assurer (2).

(1) Obligé d'en croire sur parole l'auteur de l'*Histoire de Clermont*, qui a été, sans doute, mieux renseigné que nous, nous admirons son style militaire dans le récit qu'il fait de cet épisode héroïque. Il est digne d'un officier d'état-major des plus expérimentés.

Il est vrai que M. l'abbé Durand, en écrivant son histoire, avait heureusement à sa disposition celle des *seigneurs de Clermont*, qui a dû lui fournir des détails précieux dont nous sommes privé. — Cette ressource, que les *archives de Lodève* ne peuvent suppléer, puisqu'il n'y existe absolument rien, doit prouver la nécessité des histoires locales, et faire bénir le zèle des personnes qui s'en occupent avec le succès de l'auteur que nous citons.

(2) On ne sait trop comment déterminer, à travers les contradictions de l'histoire, quelle est la véritable époque à laquelle les évêques de Lodève ont reçu le droit de faire battre monnaie. Il faut que, dans leurs légendes, il soit intervenu à cet égard de nombreuses erreurs.

En 1122, Bon-Pasteur (Raymond, 38e évêque) institue, d'après Plantavit de la Pauze, un maître des monnaies. Le privilége d'en fabriquer avait donc été accordé antérieurement.

En 1157, Pierre de Posquières (40e évêque) obtient la concession des mines d'argent et autres métaux.

En 1188, ce privilége est confirmé sous Raymond II de Madières (42e évêque). Donc, il était préexistant.

En 1189, le même évêque établit un essayeur des monnaies. Donc, on en fabriquait déjà.

§ V. — Barons; Seigneurs; Chateaux.

L'autorité féodale des évêques de Lodève, fortement assise, se trouva en peu de temps entourée et soutenue par les barons, les marquis, les seigneurs, avec ou sans fiefs, vassaux multiples, occupant des châteaux plus

Ces dates laissent un intervalle de 67 ans depuis l'institution du maître des monnaies, jusqu'à l'établissement de l'essayeur.

Un seul moyen de concilier ces faits, est d'admettre que le droit de battre monnaie, quoique accordé en 1122 et même avant, n'était point encore utilisé; qu'il ne l'était pas non plus en 1157, et que ce n'est qu'en 1189 que la fabrication en a commencé, en vertu de la confirmation du privilége donnée en 1188 par la charte de Philippe-Auguste. Le temps qui s'était écoulé entre 1122 et 1189, avait dû être employé à préparer les moyens de confectionnement, tels que la construction des locaux, la réunion des ouvriers, l'établissement des ateliers et des machines, la gravure des coins, l'extraction du minerai, sa conversion en métal malléable; préliminaires que le maître des monnaies avait dû diriger et surveiller; enfin le monnayage étant mis en action, l'essayeur a été préposé pour en vérifier et en constater le titre. On doit, en conséquence, rapporter à 1189 les premières monnaies frappées à Lodève.

Le tableau suivant expliquera mieux encore par le synchronisme des rois, des évêques et des comtes de Rodez, vicomtes de Lodève, les événements dont nous venons de retracer l'esquisse historique, c'est-à-dire, l'époque où les évêques ont commencé à faire battre monnaie, et celle où les comtes de Rodez ont définitivement cessé de prétendre à la suzeraineté du diocèse de Lodève.

ou moins redoutés, autour desquels s'étaient groupés les

DATE.	ÉVÉNEMENTS.	ROIS DE FRANCE.	ÉVÊQUES DE LODÈVE.	COMTES DE RODEZ.	VICOMTES DE LODÈVE.
1120	Richard I, fils d'Adèle et de Bérenger, devenu comte de Rodez par acquisition, est vicomte de Lodève par succession........	Louis VI.	Bon Pasteur. (38e év.)	Richard I.	Richard I.
1122	Raymond (Bon Pasteur, 38e évêque) institue un maître des monnaies....	*Id.*	*Id.*	*Id.*	*Id.*
1154	Lodève et le château de Montbrun sont assiégés par le comte de Rodez, qui est battu et contraint de se retirer avec perte d'hommes..........	Louis VII.	P. Raymond. (39e év.)	Hugues I.	Hugues I.
1157	Lodève est entourée de murailles. — L'évêque obtient la concession des droits régaliens, des mines d'argent et autres métaux, et la confirmation de tous les priviléges accordés à ses prédécesseurs....................	*Id.*	F. de Posquières. (40e év.)	Hugues II.	Richard II.
1160	L'évêque obtient la confirmation de tous les dons royaux faits à ses prédécesseurs. Le roi ordonne que tous ses vasseux lui rendent hommage et serment de fidélité, qu'ils lui obéissent comme à lui-même.— Le pape donne à l'évêque le château de Montbrun et d'autres biens : il est dit qu'il tient ces biens de la munificence des rois et de ses prédécesseurs.	*Id.*	Gaucelin de Montpeyroux. (41e év.)	*Id.*	*Id.*
1162	L'évêque obtient la juridiction civile et criminelle sur tout le diocèse de Lodeve..	*Id.*	*Id.*	*Id.*	*Id.*
1165	Accord entre l'évêque et Richard II : ils doivent posséder alternativement pendant six mois chacun la tour du château de Montbrun............	*Id.*	*Id.*	*Id.*	*Id.*
1173	Hugues, comte de Rodez, emprunte 18,000 sols melgoriens à l'évêque, au chapitre et à la ville. Il s'oblige à ne pouvoir molester le diocèse avant les quarante jours qui suivront le remboursement de cette somme.....	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Hugues II.

habitants, dont les demeures, placées sous la protection

1175	Le pape défend à Hugues II de troubler l'évêque dans ses possessions, sous peine d'anathème et d'excommunication..................................	*Id.*	*Id.*	*Id.*	*Id.*
1188	L'évêque remet au pouvoir de son église tout ce que le comte de Rodez en avait soustrait. — Il obtient du roi le pouvoir de bâtir des tours et autres fortifications. — Il acquiert du comte de Rodez tout ce que celui-ci avait à prétendre de prérogatives sur le Lodevois, moyennant 60,000 sols melg.	Philippe II.	Raymond de Madières. (42e év.)	*Id.*	*Id.*
1189	L'évêque établit un essayeur des monnaies à Lodève (*a*)..................	*Id.*	*Id.*	*Id.*	(*c*)
1192	Pierre, vicomte de Narbonne, en sa qualité de marquis de Septimanie, donne à l'évêque tout ce qu'il peut avoir à prétendre de droits et de prérogatives dans le diocèse de Lodève (*b*)..................................	*Id.*	*Id.*	*Id.*	
1210	La faculté de battre monnaie est confirmée par le roi à l'évêque de Lodève.	*Id.*	Pierre IV de Lodève. (44e év.)	Hugues III.	
1225	La ville de Lodève qui, jusqu'à présent, a porté le nom de *Lutère* (Luteva) obtient le droit de prendre celui de *Lodère* (Lodova) ou ville-Louis. — Le roi donne à l'évêque le comté de Montbrun, qui a été, jusqu'à l'époque de la révolution, le titre seigneurial des évêques de ce diocèse ...	Louis VIII.	*Id.*	Henri I.	

(*a*) Le droit de battre monnaie conféré aux évêques de Lodève, avant 1122, qui paraît n'avoir été utilisé qu'en 1189, est donc incontestablement établi, à dater de ces deux époques.

(*b*) La vicomté de Lodève a cessé d'appartenir à la maison des comtes de Rodez en 1188. La suzeraineté de ce pays a dès-lors passé sur la tête des évêques, sous le titre de *Comtes de Montbrun* qui leur a été donné par le roi Louis VIII, en 1225. Ce second point est donc aussi incontestablement établi.

(*c*) La vicomté de Lodève a cessé d'exister.

de leurs maîtres, ont servi de noyau aux nombreux villages qui existent.

Parmi les familles les plus distinguées du diocèse, l'histoire indique les comtes et marquis de Saint-Maurice, de la Prunarède, de Fozières ; les vicomtes de Nébian et de Gibret (du Bosc) ; les barons de Clermont, de

Nous compléterons le tableau progressif de cette autorité, par une observation qui, nous l'espérons, répandra un peu de clarté sur le point élevé où elle était parvenue en 1225.

La guerre contre les Albigeois avait fait éclater des dissidences orageuses entre les plus grands seigneurs. — Raymond VI, comte de Toulouse, était accusé d'être le fauteur et le protecteur de l'hérésie qui l'avait entraînée. Les champs de bataille jonchés de cadavres et inondés de sang, les flammes des bûchers dévorant des milliers de victimes, les villes et les campagnes ravagées, le déchaînement des passions immodérées, attestaient l'inébranlable résolution, d'une part, d'exterminer ceux qu'on aurait dû instruire, et, d'autre part, de persister non moins par entêtement que par conviction, dans une croyance que l'Église jugeait intolérable. — A la voix de Raymond, les comtes et les vicomtes ses voisins combattaient pour repousser l'armée de Simon de Montfort. Certaines contrées avaient résisté à l'invasion des nouvelles doctrines; d'autres y avaient accédé. Il fallait récompenser les premières et châtier les secondes : tel était le résultat d'une entreprise que l'histoire a appréciée. Au nombre des prélats qui se firent remarquer par leur fidélité aux ordres inexorables de Rome et du roi, dont l'exécution était confiée à un guerrier inflexible, d'ailleurs excité par les mandataires du souverain pontife, était Pierre IV, évêque de Lodève. Louis VIII, renchérissant sur les priviléges accordés par ses prédécesseurs à Pierre de Posquières, Gaucelin de Montpeyroux et Raymond de Madières, lui témoigna sa reconnaissance par un diplome qui lui concéda le comté de Montbrun. Il voulut que la ville de Lodève prît son nom, ayant pour armes un champ d'azur à la croix cantonnée d'une étoile, d'un croissant, d'un L et d'un D, le tout d'or (*). Comme comtes de Montbrun, les évêques avaient dans leur sceau un écu d'argent, au lion de sable.

(*) Des curieux ont souvent été tentés de croire que les lettres L D étaient le nom abrégé de Lodève. Elles signifient : *Ludovicus dedit.*

Soubés, de Saint-André, du Caylar, de Montpeyroux ; les seigneurs de la plupart des localités, entre autres les Thémines de Lauzières, les Saint-Jullien du Puech, les d'Ycher de la Bastide, les Lajard de Canet, les Lauzières de Saint-Guiraud, les de Gardies de Montpeyroux, les Vignolles de la Valette. — Ce tableau est bien incomplet et, cependant, le *Mémoire* de l'intendant de Basville, dans la province de Languedoc, dressé en 1697, par ordre du duc de Bourgogne, n'en signale que trois, celles de Clermont, de Lauzières et de Gardies. Un grand nombre de gentilhommes, répandus sur la surface du Lodevois, n'avaient point la noblesse d'origine ; ils étaient seulement anoblis; mais ils n'en jouissaient pas moins de plusieurs priviléges et immunités : les préférences que leur rang leur destinait dans les emplois, étaient un sujet de murmure d'autant plus fondé, que le mérite transcendant était condamné à s'incliner souvent sous la domination de l'ignorance.

Les siècles éloignés respectèrent et chérirent longtemps les distinctions honorables accordées à la valeur et à la fidélité : les véritables nobles ont prodigué les bienfaits dans bien des circonstances. On a donc beaucoup parlé de la noblesse, sans se rendre un compte exact de son origine et de ses droits primitifs.

Les entreprises aventureuses des croisades, les services obligés que la noblesse devait aux rois, sa soumission à les suivre dans les guerres lorsqu'elle en était requise, avaient absorbé sa fortune; les actions d'éclat où beaucoup perdaient la vie et d'autres recevaient des blessures qui les rendaient infirmes; tant de preuves de dévoûment et de fidélité méritaient les récompenses qu'une

juste reconnaissance leur distribuait. Telles furent les véritables sources de la noblesse ancienne.

De nos jours et en d'autres formes, l'héroïsme a été et dut toujours être honoré, puisque le salut et la gloire de la patrie sont confiés au courage et au désintéressement du soldat qui va s'immoler pour garantir la sûreté, l'indépendance de son pays et de ses institutions. La noblesse nouvelle a acquis, par les mêmes motifs, des droits à la munificence nationale. Loin de s'en offenser, les hommes raisonnables ont dû voir appliquer l'étoile de l'honneur sur la poitrine des braves, comme une rémunération vibrante et exemplaire décernée aux talents, aux vertus, aux traits mémorables de fidélité, d'abnégation et d'intrépidité.

La nouvelle noblesse n'a point de priviléges : dans ce sens l'ancienne n'en a plus. Les révolutions de 1789 et de 1848 les ont abolis : l'une et l'autre n'ont des droits à la prééminence, que par la supériorité des lumières et des moyens d'être utile. Tous les Français sont égaux devant la loi.

La simple énonciation des priviléges dont furent gratifiés les nobles et les anoblis, suffit pour faire ressortir la pesanteur des charges qui accablaient la classe roturière : exemptions d'impôts, droits à percevoir sur les biens vendus ou échangés, redevances de toute nature sur les fruits de la terre, jouissance exclusive de la chasse et de la pêche, pouvoir discrétionnaire sur les personnes soumises aux corvées ou à une infinité d'autres sujétions, tels étaient en raccourci les abus que la civilisation et l'humanité sont parvenues à détruire, et dont l'abandon volontaire était vivement réclamé même

par de hautes intelligences ; mais que la majeure partie des nobles et du clergé s'obstinaient à conserver, en face des tempêtes menaçant de les leur arracher par la mort ou par l'exil.

Nous ne terminerons pas cette notice sur la noblesse du pays Lodevois en particulier et sur celle de la France en général, sans donner une certaine extension à l'antiquité de celle de Clermont. Après la puissance temporelle des évêques de Lodève, les seigneurs de Clermont ont joué le rôle le plus éminent parmi la noblesse du diocèse.

S'il faut en croire l'*Histoire des Seigneurs*, citée par l'histoire locale que nous avons sous les yeux (1), un arrière-petit-fils de saint Guillaume, nommé Guillaume de Guilhem, aurait été investi de la baronnie de Clermont, dès l'an 880; sa juridiction féodale s'étendait sur dix-huit villages : Mourèze, Salasc, Liausson, Nébian, Ceilhes, Fontés, Nizas, Caux, Paulhan, Belarga, Puilacher, Tressan, Canet, Brignac, Ceyras, St-Félix, Jonquières et Lacoste.

Cette *Histoire des Seigneurs* nous semble ne devoir être adoptée qu'avec circonspection. L'arrière-petit-fils de saint Guilhem ; la réédification des remparts de la ville détruits en 509, opérée par le premier baron du pays ; la soumission récente du Lodevois aux armes de Pepin et de Charlemagne ; l'établissement des comtes temporaires chargés de la garde et du gouvernement des comtés ; le titre de baron très-peu usité sous le commencement de la dynastie Carlovingienne; plusieurs autres

(1) *Histoire de Clermont*, p. 46.

raisons que nous laissons de côté, feraient naître des incertitudes sur l'antiquité des barons de Clermont. — Nous ne contestons pas leur ancienne noblesse ; mais nous faisons nos réserves à l'égard des qualifications qui lui sont données dans l'*Histoire des Seigneurs*, en tant qu'elles s'appliqueraient à l'année 880. Ce document, d'après la filiation supposée de Guillaume de Guilhem, lui assignerait à cette époque un petit état héréditaire, composé d'une étendue limitée à dix-huit villages, tandis que l'hérédité des duchés et des comtés commençait à peine (1).

(1) Nos observations concordent assez heureusement avec celles de l'auteur de l'*Histoire de Clermont*, qui reconnaît que la filiation de Guillaume de Guilhem, descendant d'un prétendu frère de Bernard II, petit-fils de Guillaume, marquis de Gothie, n'est pas trop bien établie, puisque ce frère, que l'*Histoire des Seigneurs* nomme Fulgald, n'est indiqué nulle part; qu'il avoue, d'ailleurs, qu'il faut s'en rapporter à l'*Histoire des Seigneurs* pour la qualification de baron et pour la composition de ses petits états. Cet aveu fait le plus grand éloge de l'écrivain consciencieux dont nous consultons l'ouvrage avec confiance ; il juge le mérite et la véracité de ce document par ce peu de mots : *Je ne sais (*nous ajoutons naïvement : *ni nous non plus) jusqu'à quel point il faut ajouter foi à cette assertion.* (Pag. 46.)

CHAPITRE V.

—

INSTITUTIONS RELIGIEUSES.

Si l'on considère l'inclination pieuse, les principes d'une foi vive et irrésistible qui appellent les hommes au ministère auguste des autels, l'éducation vaste, variée, solide qu'ils reçoivent dans les petits et grands séminaires. après l'instruction commune qui leur a été donnée dans les établissements publics, on doit être naturellement disposé à respecter en eux les guides de la société religieuse, les conservateurs des dogmes sacrés; on doit en conclure, dès-lors, la sagesse et l'utilité des institutions dont nous allons, en peu de mots, retracer la nomenclature, en tant qu'elle s'applique au pays Lodevois.

Nous avons raconté la vie des évêques, d'après les *Légendes* de Plantavit de la Pauze : les divers chapitres de notre ouvrage ont déjà fourni et fourniront encore souvent l'occasion de parler de leur autorité, de leurs mérites, de leurs actions, et des événements survenus sous leur gouvernement individuel. C'est à eux que sont dus les établissements religieux qui se sont élevés dans leur antique diocèse.

§ I. — Clergé séculier.

Le clergé étant la milice de l'Église, il a une hiérarchie imposante et indispensable : tous les membres qui y sont compris, ont des devoirs à remplir. C'est par ce fleuve

majestueux que circule l'élément régénérateur du salut, et qu'il se répand en ruisseaux fécondants, depuis les villes le plus renommées jusque dans les plus humbles chaumières. — Ainsi, la cour de Rome a un chef qui, véritable successeur de saint Pierre, dirige tout ce qui intéresse la chrétienté : son conseil se compose de cardinaux, ministres de son autorité souveraine. Dans les provinces ecclésiastiques, les archevêques métropolitains, outre leurs diocèses propres, ont un pouvoir spirituel sur leurs suffragants, et les évêques ont à leur tour une suprématie gouvernementale sur leurs diocèses particuliers (1). — Les chanoines, grands-vicaires, curés, desservants, vicaires, aumôniers, sont les subordonnés de ces prélats.

Chaque paroisse avait son curé avant la révolution; suivant l'importance de la population les curés avaient des vicaires. On donnait à certains le titre de *prieurs*, lorsqu'ils jouissaient d'un bénéfice établi sous le nom de *prieuré*, auquel se trouvait annexée une cure ou vicairie perpétuelle. En divers lieux (comme, par exemple, en Bretagne) les curés étaient appelés *recteurs* et les vicaires prenaient la qualité de *curés*.

Les hôpitaux, les lieux de répression avaient leurs aumôniers, les oratoires leurs bénéficiers.

Cette organisation subsiste encore, mais sous une forme différente. Les chapitres avaient des distinctions et des attributions qu'ils conservent en partie (2).

(1) L'empereur Napoléon, dans sa prodigieuse intelligence d'organisation, en assimilant tous les ordres de l'état pour les traitements, les honneurs et les préséances, à la hiérarchie militaire, avait réglé que les cardinaux avaient rang de maréchaux, les archevêques celui de généraux de division, et les évêques celui de généraux de brigade.

(2) L'église cathédrale de Lodève avait un chapitre composé de douze

Mais, indépendamment du clergé séculier, c'est-à-dire des ecclésiastiques dirigeant, édifiant, instruisant les peuples dans le monde, il existait un grand nombre d'établis-

chanoines, sous l'épiscopat d'Anatole (11e évêque, en 638), ce qui fut confirmé la même année par le pape Honorius Ier. — Le bas-chœur était composé de onze prébendiers, de trois hebdomadiers et de dix-sept autres bénéficiers. (*Dictionnaire de la France*, t. IV, p. 4.)

Comme il sera souvent question dans cette histoire, des chanoines, de leurs biens, de leur juridiction temporelle ou spirituelle, nous réunissons ici quelques observations qui disposeront à apprécier leurs prétentions dans diverses circonstances où il sera parlé d'eux. Il ne s'agira que de leurs priviléges, et ces renseignements, qui ne se trouvent point dans les légendes des évêques, résultent de nos recherches dans les actes mentionnés dans l'inventaire de 1591 existant à la mairie.

En 1277, sous Raymond d'Astolfe (47e évêque), intervient un accord entre le chapitre et les habitants de Lodève assemblés sur la place de St-Genès, un jour de dimanche, à l'issue de la grand'messe, par lequel les habitants ne doivent payer au chapitre que la vingt-cinquième partie de l'huile récoltée, la vingtième partie de la première coupe du foin et la douzième pour les autres coupes de fourrages.

Cette disposition est renouvelée dans les mêmes termes par un acte de 1317, sous Guillaume de Mandagot (59e évêque).

En 1313, sous Bernard V (57e évêque), le chapitre prend à ferme la chapelle du Corps de J.-C., fondée par le sous-sacristain de l'église de St-Genès, au prix de 10 liv. par an à percevoir sur les revenus canoniaux, et, en outre, de huit deniers par semaine, pour un chapelain bénéficier qui aura en sus toutes les oblations, sauf le pain bénit qui appartient au sous-sacristain.

En 1327, sous Bernard Guidonis (63e évêque), se trouve une décision arbitrale rendue entre le sous-sacristain et les paroissiens, par le juge de Lodève et le vicaire-général de l'évêque. — Le sous-sacristain prétendait avoir droit à 2 liv. 8 den. de chaque mariage et à son dîné avec un autre prêtre au logis des mariés. Il est jugé que le sous-sacristain n'aura à percevoir que huit deniers par mariage, et que, *s'il est invité, il pourra aller dîner avec son clerc chez les mariés*, ou y envoyer un prêtre seul; qu'autrement il aura les huit deniers sans dîné. (*Acte du* 10 *avril;* Violette, notaire.)

semens renfermant des religieux soumis à la retraite et à des réglements divers. C'étaient les abbayes, les monastères des deux sexes. Nous allons donner un aperçu de

En 1346, le chapitre use d'un privilége singulier : Le nommé Jean Laurens est condamné par le juge ordinaire de Lodève à être fouetté. L'un des chanoines passe fortuitement et réclame la délivrance du criminel des mains du bourreau qui allait procéder à l'exécution de la sentence. Les officiers de justice refusent : le chanoine va se plaindre au chapitre; plusieurs des membres accourent et délivrent le condamné. On informe : requête au conseil, commissaires nommés, ajournements décernés contre les chanoines, mandements de prise de corps lancés contre les notaires du chapitre. Les chanoines soutiennent qu'ils ont le privilége de sauver un criminel lorsque le hasard le fait rencontrer sur leurs pas, qu'ils en ont toujours joui et qu'ils jurent lors de leur réception de maintenir ce privilége; qu'ils n'ont donc fait que leur devoir. — Le privilége n'étant point écrit, il est dénié. — Le roi disant droit à la demande du chapitre, approuve la conduite des chanoines, les déclare libérés de toutes poursuites, condamnations et peines. — Cette grâce est contestée : le roi charge le comte d'Armagnac, de Foix et de Rouergue, gouverneur du Languedoc, d'en assurer l'exécution et de faire jouir le chapitre de ses entiers priviléges.

Cette contestation, commencée sous l'épiscopat de Bertrand du Mans (64e évêque), ne finit qu'en 1357, sous Gaubert (66e évêque).

En 1350, les chanoines protestent qu'ils ne veulent plus plaider, en demandant ni en défendant, devant le viguier ou juge de l'évêque; qu'ils entendent avoir leur cour de chapitre. — Les syndics de la ville s'y opposent : le viguier conserve les libertés de l'évêque et de la cité.

Le chapitre avait des charges à supporter. Nous savons qu'il existait de toute ancienneté un établissement de bienfaisance, sous le nom de Charité St-Blaise, dont la chapelle subsiste encore dans le cloître de l'église St-Fulcran. Il est constaté par une sentence arbitrale rendue en 1437, par Bergonhon, gardien des Récollets, et Bernard Viollet, bachelier en théologie, sur une contestation soulevée entre le chapitre et les habitants de la ville : 1° que le chapitre délivrerait par an, à la fête de saint Blaise, pour être distribués à la Charité dans la huitaine de cette fête, 37 setiers de blé-mixture; — 2° que les recteurs de la Charité rendraient compte de la distribution à la confrérie de St-Blaise.

ceux que le diocèse de Lodève possédait autrefois.

Dans l'organisation actuelle il n'existe qu'un seul évêque pour le département de l'Hérault, réunissant les cinq anciens diocèses de Montpellier, Béziers, Lodève, Saint-Pons et Agde.

Lodève n'a donc plus de chapitre ; il y a pour premier dignitaire de l'arrondissement un grand-vicaire honoraire : le curé de la cathédrale (St-Fulcran) est archiprêtre.

L'arrondissement, composé de cinq cantons, a autant de curés, dont deux (Lodève et Clermont) de première classe et les trois autres (Gignac, Lunas et le Caylar) de deuxième classe. — Les soixante-douze communes ont, indépendamment des cinq cures des chefs-lieux de canton, soixante-deux paroisses où sont établis un pareil nombre de desservants. — Plusieurs des soixante-sept paroisses de canton ou succursales ont des vicaires.

§. II. — Abbayes d'hommes.

Le diocèse de Lodève comprenait dans son étendue les abbayes de Saint-Guilhem-le-Désert, de Saint-Sauveur de Lodève et de Saint-Michel de Grammont.

1. L'abbaye de Saint-Guilhem-le-désert fut fondée en 804, par Guillaume, comte d'Aquitaine, parent de Charlemagne (1). — Cet illustre personnage, après s'être distingué dans la carrière des armes, quitta la cour de l'empereur, alors à Aix-la-Chapelle, se dévoua à l'état monastique, vint dans la vallée de Gellonne, sur les bords de l'Hérault, et créa le monastère qui porte son nom ; il

(1) Voy. la *Légende de Nebridius*, 18e évêque, et la *Vie de saint Guillaume*, dans Godescard.

y mourut en odeur de sainteté, le 28 mai 812 (1). La règle de Saint-Benoît y était observée.

2. L'abbaye de Saint-Sauveur, fondée par saint Fulcran, en 980, était située près l'église cathédrale de Lodève. Son emplacement et le quartier de la ville où elle fut bâtie, portent son nom. La règle de Saint-Benoît y était suivie comme à Saint-Guilhem.

Plantavit de la Pauze a fait connaître, à la suite de sa *Chronologie des évêques*, les noms des abbés qui l'ont gouvernée, depuis Bermond, contemporain du saint fondateur, jusqu'à Louis de Ratte élu en 1602, et qui vivait sous son épiscopat.

Les bâtiments en ont disparu pour faire place à une belle maison, et son cimetière se trouve converti en jardin.

3. Le monastère de Grandmont existe encore en son entier état, dans la commune de Soumont, à une lieue de la ville de Lodève: il est réduit à n'être que le manoir d'une riche exploitation rurale.

C'était, dit Plantavit de la Pauze (pag. 4), un prieuré conventuel, de l'ordre de Grandmont, fondé par saint Étienne, fils d'un comte de Thiers, en 1076, dans la forêt

(1) Deux chartes de saint Guillaume, du 15 décembre 804, constatent qu'il dota son monastère d'une manière digne de sa piété et de sa grande richesse. Deux de ses sœurs, qui avaient renoncé au mariage, le prièrent de les consacrer au Seigneur dans un lieu voisin de St-Guilhem. Il leur fit bâtir une maison, où se trouvait de nos jours la paroisse de St-Barthélemi. Cette maison devint l'asile de plusieurs religieuses, sous la direction de l'abbé. Ces saintes filles y moururent et furent placées dans un tombeau, qu'on voyait à la chapelle Notre-Dame de l'abbaye, élevé et porté par quatre piliers : elles avaient occupé la solitude escarpée dite des *Deux Vierges*, située près de Rabieux; on y voit encore des vestiges de fortes murailles, et ce lieu a conservé le nom de *Rocher des Deux Vierges*.

de Muret au diocèse de Limoges. Il fut approuvé par les papes Urbain III et Célestin III, sous le nom de Grandmont, parce qu'après la mort de son fondateur, en 1130, ses religieux se retirèrent à Grandmont dans la province du Limousin. La règle de Saint-Benoît qu'il leur avait donnée avec quelques constitutions qu'il y avait ajoutées, étant un peu trop austère, elle fut modérée en 1247 par Innocent IV, et en 1309 par Clément V (1).

A l'époque de la suppression des corporations religieuses par la loi du 18 août 1792, l'abbaye de Saint-Guilhem-le-Désert et celle de Grandmont ne comptaient qu'un bien petit nombre de religieux (2).

§ III. — Abbaye de femmes.

1. Dans l'intérieur de la ville de Clermont, au lieu où le couvent des Récollets exista plus tard, le monastère dit de *Gorjan* fut fondé par Anglezie de Lauzières, en 1350. La première abbesse, Isabeau de Guilhem de Mourèze, fut consacrée par Robert, 65e évêque de Lodève, en 1356. Il avait été construit sous l'épiscopat de Bertrand du Mans, comme le rapporte la *Chronologie* de Plantavit de la Pauze (3). L'évêque avait cédé pour cette institution, l'église de Saint-Étienne-de-Gorjan, et les Bénédictines qui s'y établirent prirent le nom de Dames de Gorjan. — Le pape Clément V en approuva

(1) Il existait un monastère de cet ordre à *Montauberou*, près Montpellier, établi en 1190.

(2) L'abbaye de St-Sauveur, entièrement ruinée longtemps avant, en 1573, n'était plus habitée.—Le prieuré de Grammont (*) avait été supprimé en 1632, à la suite des événements occasionnés par la révolte du duc d'Orléans, et n'avait plus de moines de son ordre depuis cette époque.

(3) Voy. la *Légende de Bertrand du Mans* (64e évêque).

(*) L'orthographe de ce nom a prévalu depuis longtemps.

la fondation, par une bulle du mois de février de la même année. — Les religieuses, au nombre de huit (1), y vécurent en paix dans la retraite jusqu'au XVI[e] siècle, sous neuf abbesses dont la dernière fut Vaurie de Roquefeuil. — Les événements qui éclatèrent à cette époque, causèrent la ruine du monastère, qui fut relevé en 1580, au-dessus de la fontaine de la ville. — Le temps amena des réformes aux constitutions de l'ordre : en 1774, les religieuses prirent la dénomination de Bénédictines du Sacré-Cœur, et les lois de la révolution les firent disparaître.

2. Les Ursulines ont eu un autre couvent à Lodève (sur l'emplacement occupé par l'hôtel de la sous-préfecture et par la maison de M. André). Cet établissement existait en 1697, puisque M. l'intendant de la province, dans son *Mémoire*, dit que les deux maisons de cet ordre, à Clermont et à Lodève, comptaient cent quinze religieuses, ce qui est une erreur (2).

Il a subsisté jusqu'à la révolution, qui l'a aboli comme celui de Clermont.

§ IV. — Couvents d'hommes.

Nous lisons dans le *Mémoire* de M. de Basville, que le diocèse de Lodève renfermait, en 1697, des couvents de Bénédictins, de Cordeliers, d'Augustins, de Carmes et de Récollets.

Les Bénédictins y avaient été introduits par saint

(1) M. l'abbé Durand a conservé leurs noms dans son *Histoire de Clermont*, p. 153.

(2) La *Statistique du département* (p. 323) indique qu'en 1696, le nombre des religieuses des deux couvents était de quinze, et qu'en 1789 ils en renfermaient vingt-sept.

Benoît d'Aniane, fils d'Aigulfe Ier, comte de Maguelone et de Substantion, lequel, après avoir servi avec distinction dans les armées de Pepin-le-Bref et de Charlemagne, s'enferma dans un monastère dont il fut abbé, et le quitta pour en fonder un autre dans une terre de son patrimoine. Ses améliorations et son zèle le firent nommer par Louis-le-Débonnaire, chef et supérieur de tous les monastères de France. Saint Guillaume lui demanda des religieux, pour en établir la règle dans son couvent naissant de Gellonne. Les deux vertueux reclus vécurent en paix et dans la plus intime affection. Leurs demeures étaient peu éloignées l'une de l'autre. Cet ordre a eu tant d'extension, de réformes et de célébrité, que nous nous dispensons d'entrer ici dans aucun détail. — Admis d'abord à Aniane et, quelques années ensuite, à Saint-Guilhem, en 804, puis à Saint-Sauveur de Lodève, et enfin à Grandmont, il procédait de saint Benoît de Norria, ville du duché de Spolette, où ce bienheureux, né en 480, mourut en 547.

Saint Benoît d'Aniane, disent Ardon Smaragdus (1) et dom Hugues Menard (2), fut en France et en Allemagne, ce que saint Benoît de Norria avait été en Italie : les congrégations de Cluni et de Saint-Maur ont produit assez de papes, de cardinaux et de savants, pour que leur institution n'ait besoin d'aucune apologie.

1. Les Cordeliers étaient les religieux de saint François d'Assise ; on les appelait *Frères-Mineurs*. Le nom de

(1) Auteur de la *Vie de saint Benoît* qui se trouve en tête du *Codex regularum*, ouvrage du même saint.

(2) Cet écrivain a fait imprimer la *Concorde des règles de saint Benoît*, avec des notes, en 1628, in-4°.

Cordeliers leur fut donné au temps des guerres de la Terre-Sainte, où ils accompagnèrent le roi saint Louis. Un grand nombre de ces moines s'étant trouvés dans le corps commandé par un seigneur Flamand, y firent de si beaux exploits de valeur, qu'ils ramenèrent les soldats prêts à se débander, et les aidèrent puissamment à battre les Sarrasins. — Dans le récit que ce seigneur fit au roi de leur conduite, ne pouvant se souvenir du nom de ces religieux, il les désigna en disant : *Ce sont ceux qui sont liés de cordes.* Répandus en France par saint Louis, ils eurent huit grandes provinces, et comptaient, en 1789, deux cent quatre-vingt-quatre couvents d'hommes et cent vingt-trois de filles. Leur mission était la prédication et l'administration du sacrement de pénitence. Le fondateur est saint François, né à Assise en Ombrie, l'an 1182, mort en 1216. — Son institution fut approuvée, en 1215, au concile de Latran, et Honoré III la confirma en 1223 (1).

L'introduction de cet ordre à Lodève, remonte à l'épiscopat de Pierre IV (2), qui en voulut prendre l'habit à sa mort, dans le couvent qu'il leur avait fait construire lorsque saint François vivait encore. C'était le plus célèbre de toute la province. Les protestants le détruisirent en 1573. Il était situé hors des murs de la ville, près de l'Esplanade actuelle.

2. Les Carmes doivent leur dénomination au Mont-Carmel. — On sait qu'Alméric, légat du Saint-Siége en

(1) Voy. le *Dictionnaire historique des ordres religieux*, art. *Cordeliers* et *Franciscains*, pag. 105 et 143.

(2) Voy. la *Légende de Pierre IV* (44e évêque de Lodève). Ce prélat a occupé son siége de 1208 à 1237.

Orient, sous le pontificat d'Alexandre III, et patriarche d'Antioche, fut le premier qui réunit ces pélerins vivant dans des ermitages en Syrie, exposés aux violences des barbares. Il les établit sur le Mont-Carmel, autrefois la retraite des prophètes Élie et Élisée, dont ils se disent les successeurs, et leur donna des règles, que le pape Honoré III confirma en 1224. On sait aussi que saint Louis, à son retour de son premier voyage en Terre-Sainte, l'an 1238, amena quelques-uns de ces religieux. Pendant l'épiscopat de Gaubert (1), le couvent où ils vivaient à Lodève, situé dans le faubourg Montbrun, cessa d'être occupé, et leur translation eut lieu là où la révolution les a trouvés, au faubourg qui garde leur nom, près le pont de l'Ergue, au pied de la montagne.

Les anciens solitaires du Mont-Carmel s'occupaient à méditer la loi de Dieu et à pratiquer de rigoureuses mortifications. — Vers le commencement du Ve siècle, le patriarche Jean, de Jérusalem, leur avait donné la règle de saint Bazile. Ce peu de mots indique les changements que l'institution avait subis depuis les croisades. — Au lieu de saints anachorètes disséminés sur la montagne d'où le premier disciple de J.-C. fut enlevé au ciel sur un char de feu, les Carmes ont formé des réunions dans des cloîtres, et il en est sorti des évêques renommés par leur sainteté, des prédicateurs éloquents, un grand nombre de grands écrivains. — Cet ordre s'est rendu célèbre par sa dévotion au scapulaire, et par la vision de saint *Simon*

(1) Il y avait bien longtemps que les Carmes étaient fixés à Lodève. Leur introduction dans cette ville doit être antérieure à l'an 1250. — On voit par la *Légende* de Gaubert (66e évêque), qu'en 1359 leur vieux couvent était abandonné et qu'ils allèrent en occuper un nouveau.

Stock, anglais, à qui le scapulaire fut donné par la Sainte-Vierge (1).

3. Les Récollets ou Frères mineurs de l'étroite observance eurent bientôt après leur institution en France, des couvents à Clermont et à Lodève.

Cet ordre, fondé par saint François, avait éprouvé de nombreuses variations dans sa règle. Le pape Léon X réunit, en 1517, toutes les réformes particulières à celle de la régulière observance, en sorte que l'ordre entier dut être partagé en *observantins* et en *conventuels*. Il était déjà établi en Espagne et en Italie, lorsqu'en 1592 « Louis de » Gonzagues, duc de Nevers, fit venir dans le couvent » de Nevers des religieux italiens qu'on nomma Récol- » lets, parce que cette maison avait été accordée aux reli- » gieux de l'observance qui souhaitaient mener une vie » plus austère que la vie commune et se recueillir (2). »

Henri IV, Louis XIII et Louis XIV favorisèrent cette réforme, et les Récollets ayant servi d'aumôniers du roi au camp de Saint-Sébastien, Louis XIV fut tellement satisfait d'eux, qu'il voulut qu'ils servissent en la même qualité dans ses armées. Le pape Innocent XI leur permit, en 1685, d'aller à cheval et d'employer toutes les commodités de la vie, pourvu que la règle fût observée.

En 1604, ils avaient un couvent à Béziers : deux religieux s'en détachèrent, pour venir à Clermont, joindre

(1) Jean de Launoy, docteur en théologie, fameux critique et écrivain fécond, a fait sur cette matière une dissertation qui, si elle n'est pas très-édifiante, est au moins très-curieuse. Elle est comprise dans ses *Œuvres complètes*, dont l'abbé Grasset a donné une bonne édition en 10 v. in-f°, 1631.

(2) Voy. *Dictionnaire universel des Ordres religieux*, pag. 245.

leur zèle évangélique à celui des Dominicains, pour y prêcher la vraie doctrine et extirper les ravages de l'hérésie. Leurs succès furent aussi rapides que nombreux. En 1611, il leur fut accordé l'autorisation d'y fonder un couvent sur les ruines de l'ancien monastère des Bénédictins de Gorjan, lesquels avaient abandonné ce premier local en 1561, et en avaient un autre dans l'intérieur de la ville. Le nouvel édifice étant achevé, les Récollets en prirent possession en 1613 (1).

A cette époque (1611), l'évêque de Lodève, Gérard de Robin, ayant assisté aux prédications des nouveaux apôtres et à la plantation solennelle de la croix, qui fut le prélude des réparations les plus indispensables à faire pour mettre en état l'ancien bâtiment, désira que cet ordre fût admis à Lodève. Il le fut, en effet, le 2 janvier 1617; et l'on sait que leur établissement (2), qui a donné son nom à l'un des plus beaux quartiers de la ville, est devenu par son abolition celui des cafés, du théâtre et de la loge des francs-maçons. Il contenait, en 1697, quinze religieux (3).

(1) Voy. *Histoire de Clermont*, p. 199.

(2) On nous assure que la bibliothèque de ce couvent était riche, et que plusieurs livres échappés aux flammes qui la dévorèrent lors de la révolution, sur la place publique, sont enfouis dans la poussière. Ils avaient été sauvés par la curiosité. —Les archives de l'hôpital conservent un manuscrit historique de ce même couvent.

Pourquoi ces objets et tant d'autres, provenant de l'évêché et des monastères, ne sont-ils pas recueillis dans une des salles de la mairie? Ils serviraient à y puiser des renseignements utiles. Nous ne disons pas qu'il serait encore plus à propos de les confier à la bibliothèque de la ville, puisque Lodève n'en a aucune.

(3) Au moment de la révolution, le couvent des Récollets était réduit,

Le lecteur a dû remarquer, en parcourant les légendes des évêques de Lodève, les bienfaits prodigués par saint Fulcran au monastère de Joncels, et les relations multipliées qui ont existé entre celui de Nonnenque et notre église. Nous n'y revenons pas : le premier dépendait du diocèse de Béziers, et le second du diocèse de Vabres.

4. Saint Dominique, fondateur des Dominicains, à l'occasion de l'hérésie des Albigeois, établit un premier couvent à Toulouse en 1215. Cet ordre, auquel il donna la règle de saint Augustin, en y ajoutant quelques constitutions de Citeaux et de Prémontré, s'étendit beaucoup sous le nom de *Frères prêcheurs*. C'est parmi ces religieux que furent choisis, pendant longtemps, les inquisiteurs de la Foi. En 1321, ils eurent à Clermont un couvent, qui y a existé jusqu'à la révolution. L'église, qu'on ne peut voir sans en admirer la beauté, est le second monument d'architecture qui attire dans cette ville l'attention des amateurs. A la voûte sont trois écussons armoriés : 1° celui de la ville; 2° celui de l'évêque (à l'époque de la construction, Jacques de Conques occupait le siége de Lodève); 3° celui du Seigneur.

§ V. — AUMONERIES.

1. Chaque Confrérie possède son aumônier. Ainsi, les Pénitents blancs et bleus qui se distinguent par la couleur de leur cordon, ont leurs chapelles : là où l'état de la population ne permet pas d'avoir un aumônier, les cérémonies dont ils sont les rigides observateurs sont

comme les autres que nous avons nommés, à un très-petit nombre de religieux.

dirigées par les prêtres de la paroisse. — Il est peu de villes ou de gros villages qui n'aient de pareilles institutions ; elles brillent par leur nombre et par l'état de leurs processions, notamment à Lodève, à Clermont, à Gignac. Quant à leur utilité, elle est incontestable : d'abord l'assistance aux offices prescrits, l'union qui règne entre les frères, l'exemple continuel de piété donné aux familles, les secours mutuels accordés aux malades, les soins religieux apportés aux funérailles des sociétaires, attestent que l'esprit chrétien est fidèlement entretenu dans leur sein.

En remontant à l'origine de ces confréries, qui ont pour la plupart une vénération spéciale pour les grands saints dont la vie fut austère et solitaire, on trouve qu'elles furent établies en Italie par un ermite qui se mit à prêcher dans la ville de Pérouse, annonçant que les habitants seraient ensevelis sous les ruines de leurs maisons, s'ils n'apaisaient la colère de Dieu par une prompte pénitence. Revêtus de sacs, armés de disciplines, ces chrétiens pieux allaient en procession et se flagellaient rudement pour expier leurs péchés. — On établit des confréries de différentes couleurs, qui ont eu pour objet en se perpétuant, de marquer la profession publique de pénitents. — Henri III, roi de France, s'y fit admettre, quand il eut vu, en 1586, leur procession à Avignon : il en constitua une semblable à Paris ; il assistait à ses cérémonies en sac et à pied. L'histoire rapporte que, pendant la durée de la ligue, il pratiquait ce genre de dévotion, pour détruire l'opinion, assez généralement répandue parmi le peuple, qu'il favorisait les hérétiques.

2. Les hôpitaux de Lodève et de Clermont ont aussi des aumôniers ; on n'oserait prétendre qu'ils ont des

charges peu onéreuses. L'abnégation que doivent faire les ecclésiastiques qui les desservent, de toute sorte d'agréments sociaux, pour rester toujours au milieu d'une atmosphère de souffrances; le soin de consoler les infirmes, de faire entendre la parole divine à des cœurs souvent endurcis dans le dérèglement, et qui viennent chercher au sein de la charité la santé dont ils ont abusé ou les secours que leur misère ne peut leur fournir; l'assiduité à veiller auprès des mourants et des morts, à remplir enfin les devoirs de leur ministère en faveur de cette famille concentrée de malheureux, rendent leurs fonctions si respectables qu'ils commandent l'admiration et la reconnaissance.

3. Les prisons de Lodève ont un aumônier, digne interprète du Dieu qui pardonne au repentir, lors même que la justice des hommes est inexorable. Les fonctions qui lui sont confiées, ont toutes les difficultés ordinaires du monde et la spécialité du dégoût que ferait naître la perversité incorrigible, si la miséricorde du ciel n'était inépuisable.

Pour se faire une juste idée de la nécessité des fonctions d'aumônier des prisons, il faut transporter sa pensée dans les grands centres de la démoralisation; il faut les voir assister aux derniers moments des condamnés, les suivre dans leur marche lugubre et dans le dénouement effroyable des sacrifices humains. Un seul instant de ces terribles devoirs ne surpasse-t-il pas les soins donnés pendant toute la vie au ministère paisible des autels? Ah! nous le disons avec la conviction la plus intime, nous qu'une longue carrière a rendu témoin de tant d'événements, la sainteté de ces actions arrache

des larmes d'attendrissement, et donne des êtres privilégiés qui les accomplissent, la plus vénérable certitude de leur courageux dévouement, de leur sollicitude pour le salut des âmes de ceux qui, pleins de vie, voient s'ouvrir les portes de l'éternité.

Heureusement nos contrées agrestes et tranquilles n'ont eu que très-rarement des spectacles de cette nature.

4. Les colléges ont des aumôniers. Où pourraient-ils plus utilement exercer la bienveillante influence des devoirs religieux qu'auprès de la jeunesse ? Ce n'est pas assez à nos yeux qu'une institution bien dirigée enseigne à cultiver les lettres, l'histoire et les sciences exactes : il faut faire marcher de pair la connaissance des dogmes sacrés, qui gravent dans les cœurs les principes immuables de la morale et de la foi. Aussi, parvenu à l'âge de raison, l'élève éclairé n'est-il pas seulement capable d'arriver aux professions les plus distinguées de la société, il doit porter en lui la rectitude de jugement qui le conduit vers le bien, lui rappelle sans cesse qu'il est né pour être équitable, et lui fait reconnaître par expérience que le détestable athéisme et la froide indifférence sont les écueils de la sagesse.

§ IV. — Hospices.

1. Clermont offre un refuge aux malades et aux infirmes. La vue extérieure de son hospice dispose à en concevoir la plus favorable opinion. Il est placé hors la ville ; la maison est grande, bien distribuée, et encore mieux dirigée par les soins des saintes femmes dont la douceur, le zèle et la piété triomphent des dégoûts et de l'ingratitude.

2. Lodève se distingue aussi par son hospice confié aux vénérables filles de Saint-Vincent-de Paule. L'édifice est vaste, bien aéré; l'étendue de son enclos, l'organisation merveilleuse qui sait s'y faire respecter et chérir, ne laisse rien à désirer. Bien des personnes que le malheur y fait admettre, n'en sortent qu'à regret. D'autres y reçoivent jusqu'à leur décès, les secours de l'âme et du corps : corrigées de certaines habitudes vicieuses, elles bénissent les anges consolateurs qui ont allégé le poids de leurs souffrances.

3. Gignac et Montpeyroux ont leurs petits hôpitaux, qui ne sont guère fréquentés que par des passants.

4. Des bureaux de bienfaisance, sagement administrés, tiennent lieu, dans un grand nombre de communes de l'arrondissement, d'asiles à l'infortune. Si cette institution, fruit de l'ancienne charité diocésaine, est le plus bel éloge de ses premiers auteurs, elle mérite à ceux qui la maintiennent, un hommage éternel de sympathie et de reconnaissance (1).

5. Il a existé à Lodève, une maison pour les malades nommés lépreux. Elle était située sur les bords de l'Ergue, au-dessous du monastère des Carmes. Il en reste des vestiges près de la maison de roulage de MM. Martin frères.

Les léproseries remontent à une source commune. Nous rapporterons brièvement ce que la tradition enseigne.

(1) Les communes qui ont des bureaux de bienfaisance dans l'arrondissement de Lodève, sont : Arboras, Aspiran, Avesnes, Ceilhes et Rocozels, Clermont (indépendamment de l'hospice), Dio et Valquières, Gignac (indépendamment de l'hospice), la Vacquerie, le Caylar, Lodève (indépendamment de l'hospice), Lunas, Octon, Paulhan, Pégairolles, St-André, St-Bauzille, St-Etienne, St-Jean-de-Fos, St-Jean-la-Blaquière, St-Maurice, St-Pargoire, St-Saturnin, Tressan.

On pourrait, en lisant la *Légende* de Ranulfe (5e évêque), où il est dit que son nom est mentionné dans un acte presque illisible, relatif à l'établissement de la maison des lépreux à Lodève, être induit à penser que cette institution est contemporaine de ce prélat. Ce serait une erreur. Ranulfe siégeait en 492, d'après la *Chronologie* de Plantavit de la Pauze, et la léproserie n'a été construite qu'après les croisades, en 1226. Mais il n'y a rien d'inexplicable dans l'énonciation du nom de Ranulfe dans l'acte de fondation de l'hôpital.

La lèpre, provenant des croisades, faisait des ravages en France. Louis VIII, par son testament, fit des legs à deux mille maisons qui étaient destinées à recevoir, dans son royaume, ceux qui en étaient infectés. Ainsi, dès l'an 1226 au moins, la *maladrerie* de cette ville était établie (1).

» On a disputé longtemps, dit Velly, que nous venons » d'indiquer, sur la nature de ce mal..... Ceux qui s'en » trouvaient frappés, étaient séparés de toute société; » on les enfermait dans des lieux écartés, loin de toute » habitation, cependant près des grands chemins. On » les fuyait avec horreur..... Leur nombre s'augmenta » si considérablement, qu'il n'y eut presque ni ville ni » bourgade qui ne fussent obligées de bâtir des hôpitaux » pour les recevoir (2). »

(1) Velly; *Histoire de France*, t. IV, p. 63.

(2) La *léproserie*, *maladrerie* ou simplement *ladrerie*, car ces trois mots étaient synonymes, a laissé à Lodève un tel souvenir, qu'on dit encore, pour caractériser le ruisseau de Ribaudrac qui coulait près de l'hôpital, *lou rec d'as malaoutets* (le ruisseau des pauvres malades).

Nous lisons dans un acte de 1458, faisant partie de l'inventaire dressé

6. Il a existé, d'après les légendes de Raymond de Madières (42e évêque), de Guillaume de Caselles (46e évêque) et de Raymond III d'Astaulphe (47e évêque), un hospice dit de Nosseran, dont Plantavit de la Pauze ne parle plus après 1274. Nous avons découvert les titres de sa fondation, en 1188, par Claude Alseran, et de sa réunion à l'hôpital de Lodève, en 1696.

Cet hospice était situé dans la paroisse de Notre-Dame-de-Prunet, sous le château de Saint-Michel. Tombé en ruine et n'étant plus utile, puisque les motifs qui en avaient inspiré le pieux établissement (la lèpre, trop généralement répandue) avaient cessé, il fut réuni, quant aux biens qui lui avaient été donnés par divers bienfaiteurs de l'humanité, à l'hôpital de cette ville. Un arrêt du Conseil-d'État du roi, en date du 20 juillet 1696, et les lettres-patentes du mois de septembre suivant, constatent ces faits. — Le temps a dénaturé le nom d'Alseran, qui a été tantôt transformé en celui d'Auseran et tantôt en celui de Nosseran.

7. La commanderie des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, fondée à Nébian en 1157, avait été concertée entre Pierre de Posquières qui, comme nous l'avons vu dans notre *Légendaire* (40e évêque), prit tant de précautions pour la défense de sa ville épiscopale, et Bérenger, baron de Clermont, afin de servir d'asile au courage et à la vertu. L'évêque céda, pour cet objet, l'église de Saint-Julien de Nébian, et le seigneur donna

en 1591, par les consuls, que Pierre Val père, de Lodève, donna tous ses biens à l'hôpital des lépreux, et qu'il institua les consuls ses exécuteurs testamentaires. — Cet établissement existait donc encore à cette époque.

plusieurs pièces de terre. Cette double libéralité fut acceptée par le grand-maître de l'ordre, qui nomma un *commandeur*. Celui-ci en prit possession la même année, fit bâtir une maison, agrandit l'église, et s'installa avec plusieurs *chevaliers* et *servants* (1).

Plus tard, la commanderie s'enrichit de la seigneurie de Liausson et d'autres fiefs : elle s'est maintenue florissante jusqu'à la chute de l'ordre qui s'était changé en *chevalerie*. La prise de Rhodes, en 1310, exécutée par le grand-maître Foulques de Villaret, leur valut la dénomination de chevaliers de Rhodes, et, en 1530, ils s'établirent à Malte, où ils ont reçu leur dernière qualification.

Cet ordre illustre a toujours fait profession de combattre les ennemis de la foi.

Pendant que les *Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem* jouissaient des attributions que l'Église et le baron de Clermont leur avaient assurées, la maison de Nébian fut à la fois un hôpital et un lieu d'enseignement pour les aspirants. Plusieurs légères contestations s'élevèrent entre les évêques de Lodève et eux ; mais elles s'apaisèrent facilement (2).

§ VII. — Oratoires, Ermitages, Congrégations.

De tout temps, le Lodevois s'est distingué par la piété de ses habitants. Les oratoires, les ermitages disséminés sur la surface de son ancien diocèse, attestent cette vé-

(1) On voit encore à Nébian cette maison, située en face de la porte d'entrée de l'église. Elle sert de presbytère.

(2) Voy. les *Légendes* de Pierre IV (44e évêque), de Gaucelin de la Garde (51e évêque) et de Bernard Guidonis (63e évêque).

rité. Les congrégations ou confréries qui y existent, en sont la constatation la plus évidente.

1. Une foule d'églises tombées en ruine et abandonnées, ne laissant d'autres traces de leur destination originaire que quelques fondements dont la solidité résiste à l'action des siècles, et quelques pierres amoncelées dans l'espace où jadis les fidèles des campagnes venaient avec leur famille offrir au Ciel le tribut de leur amour et de leur reconnaissance ; où ils priaient pour la conservation de leurs personnes, de leurs moissons et de leurs troupeaux ; où la mère enseignait à sa fille à déposer sur l'autel rustique les premiers fruits de l'année et à implorer les grâces protectrices de la vertu. Ils se sont écroulés, ces modestes sanctuaires ; mais les douces consolations que nos pères y ont goûtées, se perpétuent dans l'esprit des enfants : le renouvellement des saisons, les fêtes célébrées en faveur des saints patrons de la contrée, voient accourir la foule joyeuse, chantant, sous l'égide de la Croix, les louanges du Seigneur, et visitant avec recueillement le sol sacré, où, d'âge en âge, leurs aïeux ont fléchi le genou devant le symbole de la Rédemption, confié à l'humble portique servant d'abri au voyageur menacé de l'orage et de guide au cœur égaré.

Saint-Martin-de Combas, Notre-Dame-de-Roubignac, Saint-Cyprien, Saint-Martin-du-Caylar, Saint-Martin-de-Castries, Montpeyroux, Notre-Dame-de-la-Garrigue, Saint-Vital-des-Hemies, Cornils (1), Saint-Frichoux,

(1) Parmi les ruines plus ou moins reconnaissables que nous indiquons, Cornils mérite une attention particulière. Près du village de la Coste se montrent les murs noircis du monastère qui, par sa position sur un plateau dominant la plaine de l'Hérault, ravivait la pensée de ceux qui,

conservent des ruines de ce genre : l'œil peut encore y découvrir l'empreinte des pas des générations qui dorment en paix, et les restes des monuments consacrés à la gloire du Tout-Puissant.

2. On trouve encore debout plusieurs oratoires que la piété visite solennellement à des époques déterminées, tels que ceux de Gignac, de Notre-Dame-du-Peyrou, Fouscaïs et autres.

3. L'établissement des ermitages qui, dans l'ancien diocèse de Lodève, rappelaient la foi et la vie contemplative des premiers chrétiens retirés au désert, n'est pas, comme certains esprits superficiels le disent, inutile à la société.

Les humbles retraites de Notre-Dame-des-Clans, de Notre-Dame-de-Nize, de Mérifons, de Saint-Cyprien, et toutes celles de cette espèce que nous ne citons pas,

cherchant un refuge contre les passions, étaient venus se recueillir en face de l'abîme où les malheureux succombaient, pour en éloigner par la ferveur de leurs prières, les illusions qui s'agitent autour des nombreuses victimes prêtes à s'y engloutir encore.

L'historien de Clermont, pag. 74, peint un solitaire nommé *Cornelius*, s'y fixant et bâtissant une petite chapelle à côté de son habitation. Après sa mort, dit-il, ce lieu devint un objet de pèlerinage pour les fidèles. En 1154, le pape Adrien IV donna l'église et la demeure du pieux cénobite à Pierre de Raymond, 39e évêque de Lodève, pour en faire un couvent. Cette concession fut confirmée par Alexandre III, en faveur de Gaucelin de Montpeyroux (41e évêque). Raymond de Madières (42e évêque) en fit don à l'abbesse de Nonnenque qui y fonda un monastère de Bernardines, auquel fut inféodée l'église paroissiale de St-Etienne-de-Rougas avec les oratoires et chapellenies en dépendant. — L'église de St-Étienne, ainsi que les oratoires de St-Pierre et de Fouscaïs en ayant été détachés en 1275, cette colonie de religieuses déclina peu à peu, fut bientôt négligée, et le monastère délaissé tomba en ruine.

offrent pour les pays agrestes des abris, où sont recueillis les malheureux que les intempéries et l'obscurité profonde surprennent dans leur marche; elles sont aussi le foyer de la prière et des secours. On y trouve des hommes vertueux, consacrés à la solitude, qui viennent en aide aux cultivateurs affligés, dont les travaux agricoles seraient arriérés sans la généreuse intervention de leurs bras. Ils sont les gardiens assidus, intelligents et fidèles des oratoires isolés; ils accourent au lit des malades, les consolent et veillent auprès d'eux, ensevelissent les morts et prient sur leurs tombeaux. Vivant de la charité publique, ils assistent à leur tour les passants que la faim attire à leur porte signalée par la croix; ils seraient inaperçus sans cet emblême du salut.

4. Si l'efficacité des prières faites en commun et des exemples de conduite que se proposent les chrétiens pouvait être contestée, il suffirait de porter ses regards sur les confréries, les corporations et les congrégations, ralliées, depuis tant de siècles, sous leurs bannières édifiantes. Ici, c'est pour célébrer les mystères de la religion; là, pour rendre un hommage éclatant aux saints protecteurs des arts et des métiers; partout, l'esprit d'union, de paix et de fraternité. — Voyez ces honnêtes et laborieux ouvriers, assistant tour à tour aux offices divins, promenant avec pompe le drapeau de leur industrie! — Voyez ces agriculteurs, ces vieux soldats rangés sous les vénérables insignes de leur labeur et de leur vaillance! — Voyez ces jeunes filles, ces bonnes femmes, portant avec amour l'image de leur Mère chérie, chantant ses vertus et implorant ses tendres miséricordes! — Voyez ce peuple entier prosterné en présence du Saint des Saints,

animé des plus douces émotions, craignant de n'être pas assez pur pour attirer sur lui les trésors de sa bienfaisance! A ce spectacle si touchant, à ces sentiments si naturels, à cette expansion si naïve, qui ne reconnaîtra la grandeur du Maître des cieux et le besoin éternel d'espérer en ses grâces infinies?

5. Les plus anciennes confréries qui ont été instituées dans le diocèse de Lodève, sont: 1° celle du Très-Saint-Sacrement; 2° celle de Saint-Roch; 3° celle de l'Annonciation de la sainte Vierge; 5° celle de la Visitation; 5° celle de St-Blaise; 6° celle du Saint-Esprit.

La première fut faite le 15 mai 1372, par Jean II (69e évêque), et confirmée, en 1398, par Bernard VII (75e évêque). — La seconde, en 1410, par Jean de la Vergne (78e évêque), qui l'établit aussi à Clermont, en 1413. — La troisième, en 1461, par Guillaume d'Estouteville (82e évêque). — La quatrième, en 1488, par Guillaume de Brissonnet (84e évêque).

La cinquième, qui paraît avoir été établie avant toutes les autres, dans la chapelle St-Blaise, avait pour objet principal la distribution d'une aumône générale, les jours de mardi et de mercredi après le dimanche de la Sexagésime.

L'aumône fut d'abord de dix setiers de mixture (Voy. la *Légende de Guillaume de Casouls*, 46e évêque, p. 224 de notre premier volume), en 1253; elle fut portée à trente-sept setiers, en 1437, par une sentence arbitrale, sous l'épiscopat de Pierre de la Treille (80e évêque) (1).

La sixième, non moins remarquable par son ancienneté

(1) Voy. les légendes particulières de ces prélats, dans le premier vol. de cet ouvrage.

que par le but de son institution, a existé d'abord à Clermont et ensuite à Lodève, en l'honneur du Saint-Esprit : elle était composée de prêtres du diocèse, et avait pour objet de resserrer les liens de la charité et de maintenir l'esprit sacerdotal.—Nous avons sous les yeux, 1° la requête manuscrite de plusieurs membres de cette confrérie, par laquelle ils demandaient à Mgr Roger de Harlai (104e évêque), d'être autorisés à tenir leurs assemblées à Lodève, arguant de la difficulté de se rendre à Clermont; 2° l'ordonnance conforme signée du prélat et de Lassale, secrétaire, le 31 janvier 1669; 3° le renouvellement de cette autorisation, donné le 15 avril 1693, par Mgr de Phelippeaux (107e évêque), contre-signé le Vasseur, secrétaire; 4° celui accordé par Mgr de Fumel (109e évêque), le 18 avril 1775, contre-signé Loubeau, secrétaire; 5° et les statuts sur parchemin, certifiés conformes à l'original, par Guillaume Brun, notaire de Lodève. — Ainsi, de 1517 jusqu'à la révolution de 1789, la confrérie du Saint-Esprit n'avait cessé d'exister; il n'en a plus été question depuis (1).

(1) M. l'abbé Durand, dans son *Histoire de Clermont*, p. 215, rapporte l'institution de cette confrérie à Guillaume de Brissonnet, en 1517. — Il y a erreur. Guillaume de Brissonnet, mort à Erman, château de Plaisance de l'abbaye de St-Germain-des-Prés, n'était plus évêque de Lodève depuis 1516 : Denis de Brissonnet, son frère, occupait alors son siége.

Plantavit de la Pauze n'a rien dit de la confrérie du St-Esprit ; il n'eût pas manqué d'en parler dans la légende de l'évêque à qui l'institution en est attribuée. La requête présentée, en 1669, à Roger de Harlai, porte d'ailleurs que son établissement remontait à deux ou trois siècles. La confraternité dont il s'agit, était donc plus ancienne que ne l'a pensé M. l'abbé Durand, et sans doute elle fut reconstituée, en 1517 pendant l'épiscopat de Denis de Brissonnet.

CHAPITRE VI.

ORGANISATION JUDICIAIRE. — ADMINISTRATION CIVILE. — INSTITUTIONS DIVERSES.

Ire Partie.

§ 1er Tribunaux anciens.

On distinguait sous l'ancien régime diverses sortes de tribunaux. La législation qu'on y appliquait dans les différentes provinces, était ou de droit coutumier ou de droit romain. Cette divergence provenait des pays successivement réunis à la monarchie de France.

Le Languedoc était régi par le droit romain, et certaines villes avaient, en outre, des coutumes particulières. Toulouse, capitale du Haut-Languedoc et siége d'un Parlement, observait des coutumes relatives aux bâtiments (1). — Montpellier, capitale du Bas-Languedoc, siége d'une Cour des aides et finances, avait aussi ses statuts particuliers (2).

Le pays Lodevois jouissant du droit latin sous les Romains, était resté soumis à cette législation en tant qu'elle

(1) Elles sont consignées dans un petit volume in-18, 1753, intitulé : *Us et coutumes de la ville de Toulouse,* par Lebrun.

(2) Ils sont rapportés à la fin du Ier volume de l'*Histoire de Montpellier*, par d'Aigrefeuille, in-f°, pag. 649.

n'était contraire ni aux lois générales du royaume, ni aux usages locaux, jusqu'à la révolution. Il n'y avait aucune cour supérieure. Des baillis, des juges y rendaient la justice; l'évêque les nommait, en sa qualité de seigneur dominant. Les causes civiles et criminelles, susceptibles d'appel, étaient portées après les jugements en première instance, devant le parlement de Toulouse. — Lodève ressortissait de la sénéchaussée de Carcassonne (1) et de la viguerie de Gignac (2). Elle était sous la juridiction de la cour des aides pour les finances. — Les notices légendaires des évêques font foi que, dans plusieurs circonstances remarquables, les rois interposaient l'autorité du sénéchal pour obtenir l'exécution de leurs ordres dans le diocèse de Lodève.

La justice civile était attribuée aux juges seigneuriaux. La punition des crimes et des délits était exercée de même dans les diverses localités. L'évêque nommait aux emplois de judicature; les seigneurs et les abbés des

(1) Les sénéchaux étaient des magistrats dont l'autorité, dans les temps anciens, était fort élevée. Sous les ordonnances réglémentaires de la justice civile ou criminelle, ils exerçaient les fonctions déférées aux baillis et aux présidiaux. — Leurs lieutenants-généraux se nommaient juges-mages en Languedoc, et tenaient seuls les audiences de leur juridiction.

(2) La viguerie de Gignac fut érigée en 1347, avec celle de Pézenas. Elles furent démembrées de la viguerie de Béziers, qui se trouva divisée en trois.

Sept commissaires avaient été délégués par le roi, pour faire la délimitation de chacune d'elles.

Le motif de cette division, dit l'acte que nous avons vu, est l'accroissement de la population et l'*augmentation de la malice* (*).

(*) Les viguiers de Languedoc connaissaient, comme les prévots royaux, de toutes matières personnelles, réelles et mixtes, en première instance, entre roturiers. L'appel se relevait d'abord devant les sénéchaux.

monastères jouissaient du droit de faire ériger des fourches patibulaires sur le sol soumis à leur juridiction respective.

Il s'éleva, pendant la domination des évêques, de nombreuses difficultés au sujet des attributions judiciaires, tant au civil qu'au criminel. Les décisions intervenues sur chacune d'elles en avaient réglé l'ordre définitif, de manière à former une jurisprudence qui, depuis longtemps, servait de base aux tribunaux (1).

Ces temps étant déjà éloignés et les causes graves ayant été rares dans l'ancien diocèse, nous passons rapidement sur les exemples d'une légitime sévérité qui ont été donnés pour la répression de grands crimes. Nous nous bornons à rappeler : 1° l'assassinat commis à Lodève, en 1206, sur la personne de Pierre de Frotter (43e évêque), puni en 1208 par le supplice de seize au-

(1) Rien ne doit être négligé dans une histoire locale : nous rapportons ici la teneur de deux actes concernant la cour temporelle des évêques de Lodève, et plus particulièrement les sergents attachés à son service.

« En 1292, il est convenu que l'évêque aura des sergents (ou messagers) de sa cour, lesquels seront tenus d'avoir au lieu de l'audience certains bâtons, afin que l'habitant qui veut assigner quelqu'un, le fasse avec l'un de ces bâtons, en prenant un témoin. Dans le cas où les bâtons manqueraient d'être à leur place, le sergent ferait l'assignation gratis. Tous les actes de justice en ville ne coûtaient qu'un denier tournois chacun.

» En 1352, une ordonnance du roi défend à tous seigneurs ayant juridiction, de mettre d'autres sergents que des laïques. »

Les habitants de Lodève s'étaient plaints de ce que le sergent de la cour temporelle de l'évêque était ecclésiastique. L'évêque disait qu'il n'en trouvait point de laïques et sommait les habitants de lui en fournir un. — Il demeure convenu qu'il ne sera fait aucun sergent en cette juridiction, qu'il n'ait 100 fr. de caution.

On voit par ces dispositions : 1° que des clercs remplissaient les fonctions d'huissiers; 2° que le cautionnement des huissiers date de loin.

teurs ou complices; 2° le meurtre d'un diacre qui eut lieu à Labeil, dans la vallée de Gourgas, en 1304, sous l'épiscopat de Dieudonné de Boussagues (53e évêque), à qui le droit d'en poursuivre le châtiment fut en vain contesté; 3° un crime capital, consommé peu de temps avant la révolution de 1789 : nous n'indiquerons pas le coupable, dont le corps supplicié fut exposé aux fourches patibulaires, au lieu où existe la croix de Chazottes, sur l'ancien chemin de Poujols; 4° un crime plus affreux encore, qui eut lieu près du hameau de Sourlan, et qui fut expié sur l'échafaud dressé au lieu où se trouve la croix de la Mission.

§ II. — Tribunaux actuels.

Dès l'aurore de la révolution, la circonscription de l'ancien diocèse de Lodève, augmentée et modifiée ensuite pour en former un district qui fut en dernier lieu un arrondissement communal, a été la base de l'organisation actuelle.

1. — D'après la loi du 16 août 1790, il fut établi à Lodève un tribunal de district composé de cinq juges, y compris le président, et de quatre suppléants. — Une loi du 19 vendémiaire an IV (11 octobre 1795) supprima les tribunaux de district et institua un seul tribunal civil par département; chacun de ces tribunaux devint tribunal d'appel de trois autres départements : celui de Montpellier avait, en cette qualité, dans son ressort, les départements du Tarn, de l'Aveyron et du Gard, tandis que celui de Nimes était tribunal d'appel des départements de l'Hérault, de l'Ardèche et des Bouches-du-Rhône. — Le département de l'Hérault eut quatre tribunaux correctionnels, fixés, comme aujourd'hui, à Montpellier, à

Béziers, à Lodève et à St-Pons. Le tribunal correctionnel de Lodève réunissait dans sa juridiction les cantons de Lodève, Aniane, Aspiran, Clermont, Gignac, le Caylar, Lunas, Montpeyroux, Octon, St-André, la Blaquière, St-Pargoire et Soubés (1).

La loi du 27 ventôse an VIII (18 mars 1800) donna une nouvelle organisation à l'ordre judiciaire. Les arrondissements eurent et ont conservé depuis chacun leur tribunal civil; celui de Lodève fut d'abord composé de quatre juges, trois suppléants, un commissaire du gouvernement (2) et un substitut. Une cour d'appel fut établie à Montpellier, comprenant dans son ressort les quatre départements de l'Hérault, de l'Aude, de l'Aveyron et des Pyrénées-Orientales. — Un tribunal criminel fut aussi fixé à Montpellier : indépendamment des causes soumises au jury, il fut établi juge d'appel des jugements correctionnels.

La loi du 20 avril 1810, mettant la judicature à l'unisson des institutions de l'Empire, donna à la cour la qualification de Cour impériale, et réduisit à trois le nombre des juges du tribunal civil de Lodève.

Ainsi, l'arrondissement resta sous la Restauration, sous le gouvernement fondé en 1830, et reste encore judi-

(1) Du nombre de ces treize cantons formant alors l'arrondissement de Lodève, il n'en reste que cinq : Lodève, Clermont, Gignac, Lunas et le Caylar. — Aniane a été joint à l'arrondissement de Montpellier; les sept autres ont été supprimés et fondus dans les cinq qui subsistent.

(2) Cette organisation est la même aujourd'hui : seulement les officiers du ministère public ont porté successivement la dénomination de procureur impérial, procureur du roi, procureur de la République, et l'un des juges remplit les fonctions de juge d'instruction, autrefois confiées au substitut qui était appelé magistrat de sûreté.

ciairement organisé de la manière qu'il l'avait été en 1810 : la dénomination des magistrats a, seule, en partie changé ; les attributions de compétence ont subi des modifications, d'après la loi du 11 avril 1838.

2. — Deux tribunaux de commerce, l'un à Lodève, l'autre à Clermont, ont dans leur ressort, le premier les trois cantons de Lodève, de Lunas et du Caylar ; le second, ceux de Clermont et de Gignac.

3. — Un juge de paix et deux suppléants dans chaque canton de l'arrondissement, sont chargés d'appliquer en matière civile les dispositions des lois qui ont successivement défini leurs attributions, et spécialement celles de la loi de 25 mai 1838 qui règle leur compétence.

Un tribunal de police simple, composé du juge de paix, prononce les peines relatives aux contraventions. — Dans les cantons de Lodève, de Clermont et de Gignac, le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public. A Lunas et au Caylar, le maire ou son adjoint sont chargés de ces fonctions.

4. — Deux conseils de prud'hommes, établis à Lodève et à Clermont, jugent les contestations entre les maîtres et les ouvriers des ateliers.

L'appel des causes civiles, commerciales et correctionnelles, est porté devant la cour de Montpellier (1).

Quant aux affaires criminelles, elles sont soumises à la cour d'assises, séant à Montpellier, depuis que le tribunal criminel a cessé d'exister par l'organisation des cours

(1) Depuis l'organisation judiciaire du 27 ventôse an VIII, les tribunaux correctionnels établis par la loi du 19 vendémiaire an IV, ayant été supprimés, la connaissance des délits est déférée aux tribunaux civils jugeant en séance correctionnelle.

d'appel. Elles lui sont renvoyées par des arrêts de la chambre des mises en accusation, après que les tribunaux de première instance en ont réglé la compétence sur le rapport des juges d'instruction (1).

La justice civile et criminelle a donc tous les degrés d'hiérarchie nécessaires. Nos Codes, que les nations envient, que plusieurs suivent ou imitent, ont élagué de leurs principes les contradictions qui existaient avant que le grand homme du siècle eût réuni, dans ces monuments merveilleux de la sagesse et de l'expérience, tout ce qui constitue le droit français. La justice criminelle a, surtout, banni de son code particulier les monstruosités révoltantes que l'humanité flétrissait depuis longtemps, pour s'en remettre à la décision de la famille sociale, seule propre à faire régner la sécurité dans le cœur de l'innocent, et seule compétente pour discerner le véritable coupable qui a enfreint les règles de la morale. — Ces peines atroces, dignes tout au plus des pays et des peuplades barbares, ont disparu à la voix de la saine philosophie. Les doctrines du vertueux Beccaria ont triomphé des exagérations de nos anciens législateurs ; les vœux d'un prince que ses contemporains ont immolé, sont enfin accomplis !

IIe Partie. — ADMINISTRATION.

En changeant de point de vue général, la révolution déplaça les rayons qui distribuaient la lumière du centre à la circonférence. L'administration suivit le mouve-

(1) L'institution du jury en matière criminelle a subi des modifications. Le jury d'accusation n'existe plus depuis le nouveau Code pénal. Le second est conservé.

ment de la justice, et toutes les parties du grand corps de l'état s'harmoniant, puisèrent leurs principes au fleuve majestueux et limpide de la liberté, au lieu de s'abreuver au marais corrompu des priviléges (1).

Ce n'est plus un délégué, souvent écho des volontés

(1) Nous demandons grâce au lecteur pour les nombreuses digressions qui semblent, au premier aspect, s'écarter du plan d'une histoire locale, en rapportant des observations qui ont une affinité plus exacte avec les faits généraux ou politiques.

L'histoire est le tableau du passé; elle est destinée à faire apprécier le présent et à préparer le bonheur de l'avenir. Nous avons cru devoir faire jaillir, en faveur du pays dont nous retraçons l'état ancien, une simple étincelle de l'éclair qui a dissipé, comme par enchantement, les sombres vapeurs d'une atmosphère désormais insupportable. Si nous avons erré dans cette voie, l'indulgence voudra bien n'y envisager que le désir d'appliquer à une fraction chérie de la France, les sentiments qui ont unanimement éclaté sur toute sa surface.

Nous avons laissé entrevoir notre opinion sur le monarque que l'élan sublime du peuple salua du doux nom de *restaurateur de la liberté*. — Sincèrement attaché à la cause de la révolution, nous n'avons cessé de penser et d'écrire que Louis XVI, ami des mœurs et de l'indépendance de ses états, a été la déplorable victime d'une injuste irritation; que le règne de son prédécesseur avait creusé l'abîme où les esprits méfiants l'ont précipité; que l'appréciation de ses actions n'a pas assez, aux yeux même des écrivains les mieux intentionnés, été impartialement coordonnée aux flots tumultueux des menaces et des suppositions qui, chaque jour croissant autour de sa personne, n'ont usé, pendant un long orage de quatre ans, que de ménagements nuancés, au bout desquels s'est écroulé dans le sang un trône où la modestie et l'humanité avaient remplacé l'orgueil, la dissipation et la tyrannie.

On pourra remarquer dans plusieurs de nos ouvrages, la répétition de ces sentiments; mais on n'oubliera point que si la Providence a permis l'accomplissement d'un sacrifice qu'elle a jugé utile à la grandeur impénétrable de ses desseins, un auteur infime, tel que nous, a dû s'y soumettre, et parcourir avec ses contemporains la carrière des dangers et de la gloire, c'est-à-dire la carrière des armes qui a donné à la France renouvelée tous les genres d'illustration et de célébrité.

peu explicites d'un intendant esclave des faveurs les plus impures, qui va répartir la somme des impôts, présider aux opérations mystérieuses d'un rouage écrasant toujours les faibles pour ménager les forts. La rénovation politique a fait naître du sein populaire des hommes impartiaux, portant eux-mêmes les stigmates de la chaîne qui les avait blessés ; elle leur confie le soin de confondre les rangs et de niveler les charges de leurs semblables.

L'arrondissement de Lodève, secouant le passé par l'effet de la commotion électrique qui substituait la lumière à l'obscurité, fier d'un avenir qui devait améliorer son sort, sous les inspirations d'un héros essentiellement avide du bonheur et de la gloire de sa patrie, vit éclore un ordre de choses qui lui présageait la prospérité.

Des citoyens, jusqu'alors étrangers aux affaires publiques, sous le titre d'administrateurs de district, y dirigèrent les intérêts communs avec une sollicitude intelligente qui leur mérita sans restriction la reconnaissance et l'admiration de leurs compatriotes. Choisis dans les diverses parties de la contrée, ils en connaissaient les besoins et les désirs.

A l'administration départementale et de district succéda celle de la préfecture et de la sous-préfecture, lorsque les succès magiques de nos armes transplantaient sur les essais plus ou moins fructueux des gouvernements constitutionnels, les dénominations imposantes de la magnificence romaine. Par cette organisation qui s'est perpétuée depuis la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), Lodève a eu la satisfaction de voir remplir les premières fonctions de sous-préfet par les deux frères *Fabreguettes*, l'un après l'autre, laissant parmi leurs ad-

ministrés les souvenirs les plus honorables (1). Plus tard et à deux époques différentes, ils ont eu pour successeur *Eugène Brun*, non moins distingué par sa bravoure militaire que par sa haute intelligence (2).

Les états provinciaux, les assemblées diocésaines cessèrent immédiatement après que la loi du 22 décembre 1789 eut institué les administrations de département et de district ; l'ordre qui s'est progressivement perfectionné,

(1) La famille des Fabreguettes est trop digne d'un respectueux souvenir, pour ne pas commander à l'historien du pays qui s'enorgueillit de ses mérites, d'y insérer une note particulière, destinée à faire connaître les membres qui l'ont rendue si chère à leurs concitoyens.

Jean, Augustin, Pierre et *Michel* Fabreguettes frères ont vécu sous les régimes de la République et de l'Empire, toujours servant de vertueux exemples de bonté, de douceur, de justice et d'une exquise urbanité. — Les deux premiers ont été successivement les premiers sous-préfets de Lodève. Tous ont brillé dans le commerce de la fabrication des draps, genre d'industrie locale qui a eu ses moments de revers. Leur loyauté a laissé une renommée pure. Le fils du dernier, M. Auguste Fabreguettes, homme aimable et instruit, a compté autant d'amis sincères que d'admirateurs d'un cœur excellent, parmi les plus illustres personnages de son époque. Une mort déplorable l'a frappé sur la terre étrangère, où il représentait diplomatiquement la France, unique objet de son amour et de son dévouement. Ses parents et ses alliés ne se consolent du malheur qui l'a ravi à leur affection, qu'en l'imitant dans l'exercice de ses vertus et dans leur attachement inviolable à la prosperité de la patrie. Plusieurs d'entre eux ont payé à la gloire nationale le tribut de leur valeur ; d'autres recueillent le témoignage public de la plus haute considération, dans la sphère où les ont placés la confiance du gouvernement et leurs propres mérites.

(2) Nous nous bornons à regret à la citation de trois sous-préfets natifs de Lodève. Nous aurions à en indiquer plusieurs autres, qui, par leurs talents, leurs intentions pures et l'aménité de leurs mœurs, ont mérité l'affection de leurs administrés. Nous aurions aussi à donner à celui qui les remplace en ce moment, le juste tribut d'éloges dû à ses qualités privées non moins qu'à ses vertus publiques.

a substitué au directoire de ces administrations, des conseils généraux pour les départements, des conseils d'arrondissement pour les sous-préfectures, et des conseils municipaux pour les communes.

IIIe Partie. — INSTITUTIONS DIVERSES.

Suivant les nécessités que le temps indiquait, les évêques de Lodève ont, en diverses circonstances, créé des établissements dont partie n'ont pas duré; d'autres subsistent encore sous diverses formes. — Exerçant seuls l'autorité séculière, ils avaient leur cour dite de la *temporalité*, qui, comme dans tous les diocèses, jouissait d'une juridiction spéciale. Ils nommaient aux emplois de baillis, de juges, de greffiers, de notaires et de procureurs postulants, fonctions qu'on retrouvait partout ailleurs (1); mais ils introduisirent dans leur diocèse particulier :

(1) Les élections des baillis, des juges, des greffiers, des procureurs et autres fonctionnaires de l'ordre judiciaire, appartenaient à l'évêque comme seigneur suzerain; — celles des consuls et des conseillers étaient déférées au peuple. Parmi ces agents de l'autorité municipale se trouvaient les syndics : les uns préposés à la perception des impôts ordinaires; d'autres veillant à la fabrication des draps; d'autres encore chargés de la régie des droits particuliers, tels que le mesurage, les péages et les subsides destinés à l'entretien des villes.

Nous puiserons dans les actes compris dans l'inventaire de 1591, les formes observées pour les élections et la tenue des conseils (*).

(*) Il doit être bien entendu que les actes que nous rapportons par annotation, sont *quid diversum* de ceux consignés dans les légendes des évêques. — En coordonnant les dates des uns et des autres, on a sous les yeux le tableau à peu près exact de l'administration de l'ancien diocèse. — Nous n'avons pas cru devoir distraire de la place que leur a donnée la *Chronologie* de Plantsvit de la Pauze, ceux de ces actes qui sont attribués à chacun de ses prédécesseurs, pour les réunir à ceux que nous avons découverts : c'eût été tronquer un ouvrage qui mérite le plus profond respect. — L'addition que nous faisons, soit aux légendes, soit aux matières diverses dont se composent les chapitres de notre se-

1. La *détention pour dettes*, en autorisant la fondation et en rétablissant la maison de *Male-pague.*— Dieudonné III (55e évêque), en fit confirmer l'institution en 1311, par le parlement de Paris. Cet établissement ne présente aujourd'hui d'extraordinaire que son nom antique. Il fut renouvelé, en 1508, par Guillaume IV de Brissonnet (84e évêque), lequel y ajouta l'établissement d'un gar-

En 1305, les habitants de Lodève se plaignent contre les syndics-visiteurs des draps, les accusent de malversations ; ils demandent qu'ils rendent compte de leurs recettes et qu'ils soient révoqués. — Le sénéchal de Carcassonne, son lieutenant et le seigneur de Saint-Privat, arbitres, décident : 1° que les syndics se démettront de suite, et que le peuple en nommera d'autres pour un an ; — 2° que l'élection aura lieu conformément au réglement de 1261 (*) ; — 3° que nul ne sera électeur, s'il ne paie les droits imposés ; — 4° que ne seront imposés que les habitants possédant au-delà de 12 liv. 10 s. ; — 5° que trois gardes des sceaux (sigilliers) devront visiter tous les draps en la forme accoutumée.

En 1345, l'évêque défend que le conseil s'assemble dans la maison située rue Notre-Dame, qui a été donnée par Audibert, prieur de Paulhan. Les habitants soutiennent qu'ils sont en possession de ce droit et même de celui de se réunir dans toutes les maisons de la ville, excepté celle de l'évêque. Il est décidé que l'évêque n'est point fondé. (*Acte du 14 octobre.*)

En 1454, les contestations sur les élections se reproduisent et sont soumises à des arbitres qui statuent ainsi : 1° Les consuls élus le jour des Rameaux, nommeront le lendemain cinq conseillers ; — 2° les consuls et les conseillers nommeront un greffier, un notaire de l'hôtel-de-ville et un porte-verge (sergent) ; — 3° il sera fait choix incontinent d'un assesseur chargé des propositions à faire aux conseils généraux ; — 4° il sera élu un collecteur suivant l'usage. (*Acte du 3 juin*, reçu par Antoine Montfajon, notaire.)

En 1458, l'acte de 1454 est renouvelé. On y ajoute que les consuls feront inventaire des titres, et que le tout sera conservé dans un coffre à trois clefs.

cond volume, n'a pour objet que de répandre plus de clarté sur cette administration, considérée dans toutes ses ramifications.

(*) Le réglement de 1261 est sommairement rapporté ci-après, pag. 127, N° 2.

dien ou conservateur du droit rigoureux de la maison destinée à l'emprisonnement des débiteurs.

2. *Les foires et les marchés*, dont la police et les privilèges furent réglés avec cette lucidité que l'expérience peut seule faire naître. — C'est ainsi que, dès l'année 1281, Bérenger de Boussagues (48e évêque) donna des réglements pour la sûreté des voyageurs et des marchands; il fixa les droits à percevoir pendant la durée de la foire du Caylar. — En 1311, la faculté d'établir et de changer la tenue des foires de Lodève, avait été maintenue à l'évêque Dieudonné III. — Dès le IXe siècle, le marché du mercredi, à Clermont, est en grande réputation, et, d'après ce qu'en rapporte l'*Histoire des Seigneurs*, par l'abbé Durand, pag. 231, il était le rendez-vous des commerçants en bestiaux du Rouergue, de l'Auvergne, de Nimes, Montpellier, Pézenas, Agde, Béziers et Narbonne, qui y accouraient *comme au magasin et à la nourrice de tout le pays*. — Les foires du Caylar, de Lodève et de Clermont n'ont rien perdu de leur utilité. Le temps qui s'est écoulé depuis leur création, n'a fait qu'en augmenter l'importance (1).

Nous ne parlerons pas des droits de péage, de pesage, de mesurage, de plaçage, ni des divers impôts (2) que le

(1) Les foires de Gignac, Montpeyroux, Ceilhes, St-André, Lunas, Soubés, St-Maurice, Joncels, Canet, Paulhan, le Pouget, la Vacquerie, ne sont jamais mentionnées dans les légendes des anciens évêques de Lodève : Gignac, Lunas et Joncels ne faisaient point partie de leur diocèse. Les autres localités n'en ont obtenues que depuis peu de temps.

(2) Nous allons faire remarquer, à l'égard de ces impôts, ce que nous avons recueilli dans les actes déposés à la mairie et inventoriés en 1591.

En 1261, l'archevêque de Narbonne rendit une sentence arbitrale qui

peuple supportait. Loin d'avoir cessé d'exister, ils ont

fixa le mode d'imposer, les comptes à régler par les syndics-percepteurs, et le choix à faire de ces syndics au nombre de trois. Il y est dit : 1° que le *premier* syndic sera nommé par les seigneurs, nobles, avocats, notaires, bourgeois, marchands-drapiers, maîtres-pareurs et maîtres-teinturiers ; que le *second* sera élu par les orfèvres, bouchers, menuisiers, cordonniers, plâtriers, maçons, charpentiers, serruriers, maréchaux, tailleurs, mangonniers, tanneurs, tisserands, meuniers, merciers, etc., et le *troisième*, par les travailleurs, laboureurs et autres subordonnés à des maîtres ; — 2° que les syndics fixeront les droits à prélever sur les blés et sur les aubergistes.

En 1292, défenses sont faites au nom de l'évêque, aux syndics, de prélever des deniers sur les marchands de blé forains, ni sur les aubergistes, la lumière, le lit, l'étable et l'*écuelle* (*), ce qui est préjudiciable au droit de *coupe* revenant à l'évêque. — Les syndics appellent de cette décision comme contraire à celle de 1261. — La même année intervient un accord entre l'évêque et les habitants, relatif à l'imposition des tailles : 1° l'évêque jugera de la nécessité de l'impôt ; 2° quatre des habitants, pris parmi les vingt-deux les plus distingués, en feront la répartition.

En 1347, un réglement fait en conseil tenu par ordre de l'évêque, porte : 1° que les syndics nommés pour recouvrer les contributions, percevront le vingtième du revenu sur les habitants, à titre de taille, la dixme prélevée ; 2° qu'il sera payé par charge de mulet ou de cheval entrant en ville de la vendange ou des raisins, quatre deniers.

En 1352, Jean, fils de France, comte de Poitiers, lieutenant du roi en Languedoc, assemble les États à Montpellier, où il est ordonné que la gabelle sera imposée de huit gros bon et fin par quintal de sel, les chairs et poissons salés trois gros le quintal, sauf les merluches et les harengs qui payeront deux deniers par livre, le sel qui a déjà servi à saler, quatre gros par quintal ; — toute viande vendue au *mazel*, un denier tournois pour chaque florin de prix ; — les changeurs (*banquiers*), deux deniers par livre de l'argent qu'ils ont dans leur boutique ; — les orfèvres, pour la vaisselle et tous autres objets, pierres ou perles, un denier par livre, payable moitié par le vendeur et moitié par l'acheteur. — Ces subsides ne durèrent que pendant la guerre.

(1) Le mot *écuelle* est encore conservé dans le patois de Lodève sous le nom d'*estancille*, qui indique les aliments dont on fait usage, outre le pain et le vin.

seulement subi quelque transformation nominale. — Au reste, les contributions directes ou indirectes ont été dans tous les temps les revenus de l'état : le vœu le plus fervent de ceux qui les paient, est d'en voir la répartition faite avec équité et l'emploi avec discernement.

CHAPITRE VII.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Ce n'est pas seulement dans les écoles primaires des villes et des villages, dans les pensionnats, dans les colléges et dans les lycées que se trouve l'instruction publique ; il faut avoir appris à étudier, après avoir digéré les principes des langues, de l'histoire, de la géographie, des mathématiques, du dessin, de la musique et généralement de tout ce qui sert de fil conducteur pour arriver au perfectionnement des sciences et des arts; il faut, disons-nous, fréquenter les académies, suivre les cours des professeurs célèbres, mettre à contribution les bibliothèques publiques, ne pas se contenter, en un mot, d'avoir effleuré chaque partie des connaissances humaines.

Le goût, l'étendue des lumières, la rectitude du jugement, le beau langage, l'élégance des manières, révèlent dans l'usage qu'on en fait, les soins consacrés à les acquérir. Le sage qui a longtemps veillé, travaillé, pensé, pour élaborer les premières notions qui lui furent communiquées, pénétrer dans les mystères de la nature, comparer les faits, les expériences, les observations de ceux qui l'ont précédé dans la carrière qu'il a embrassée, est convaincu de l'insuffisance de la vie pour réaliser les plans de son propre génie, ou pour coordonner les la-

beurs des esprits généreux parvenus aux plus brillantes sommités qu'il ambitionnait d'atteindre. Il s'arrête là où les limites de l'âge, de l'imagination, de la force physique lui prescrivent de ne pas insister et de reconnaître que, s'il a employé tous ses efforts afin de découvrir la vérité des systèmes et des doctrines qui régissent les sociétés, il doit se résigner à laisser à d'autres, destinés à le remplacer, le soin, les avantages et la gloire de marcher plus avant.

Mais, dans l'ordre naturel des idées, se présente d'abord la question de savoir si, pour tirer parti de l'intelligence, on a mis à la disposition ou plutôt à la portée des générations qui se succèdent, les moyens d'égaler, de surpasser même celles qui ont achevé, tant bien que mal, la course dont les sinuosités se reproduisent sans cesse; c'est-à-dire si la marche adoptée, le temps fixé, le choix des maîtres, les secours complémentaires et indispensables des livres, ont été combinés pour opérer les résultats les plus satisfaisants.

Par l'examen des matériaux et des procédés on parvient à juger sainement des travaux de l'industrie. Il en est de même de ceux de l'instruction. Que l'on compare les actions, les mœurs, les connaissances d'une population qui a reçu les leçons des mêmes professeurs, à ceux d'une localité différente, et l'on s'apercevra bientôt du plus ou moins de mérites réels qu'elles ont puisés aux sources inégales de leur éducation. Si l'on réfléchit que le contact des diverses populations répand pour l'ordinaire la généralisation des vues et des procédés; si l'on compare encore le développement des pensées intellectuelles des personnes qui ont voyagé, fréquenté les établissements

d'instruction publique dans les grands centres où se trouvent les meilleurs moyens de perfectionnement, à celui des habitants d'une contrée où ils restent stationnaires, réduits aux simples éléments transmis à la jeunesse, on verra de quel côté sont passés l'urbanité, l'extension des connaissances, l'art de les rendre agréables et utiles dans leur application.

Ce peu de mots nous conduisent à rechercher quel fut, quel est, quel devrait être le système d'éducation dans le pays Lodevois.

§ I. — Temps ancien.

Les premières sources de l'instruction publique pour le peuple étaient, à Lodève et dans toute l'étendue du diocèse, chez les maîtres d'école, dont le contingent des connaissances se trouvait épuisé lorsqu'ils avaient enseigné un peu de plain-chant, un peu de lecture assaisonnée d'un accent barbare, un très-petit peu d'écriture qui souvent se bornait à signer son nom, un peu d'arithmétique qui ne dépassait pas le livret, et les quatre règles de l'addition, de la soustraction, de la multiplication et de la division. Les plus jaloux de mériter la confiance et les louanges des pères, faisaient balbutier aux enfants les éléments de la *civilité*, qui passaient pour le *nec plus ultrà* de la conduite sociale (1).

Quelques déserteurs des *corps enseignants* s'impatronisaient parfois dans les lieux qui pouvaient fournir à leurs besoins, et poussaient la supériorité de leurs leçons

(1) Il y a eu à Lodève, d'après les renseignements qui nous ont été donnés, d'assez bons maîtres d'école. Nous rectifions donc avec empressement le tableau général. Nous parlons d'ailleurs des temps anciens.

jusqu'à la calligraphie, à la grammaire française et à la tenue des livres. Ils formaient alors des commis pour les manufactures et autres maisons de commerce. Quelques séminaristes défroqués enseignaient les éléments de la langue latine. Ils ne se distinguaient pas tous par la pureté de leurs mœurs ni par la vertu de la tempérance. Aussi l'ignorance était-elle le partage de la classe pauvre, ce qui, ajouté à son état voisin de l'ilotisme, la condamnait à ne pas connaître ses devoirs qu'elle ne remplissait pas toujours, et à ne jamais pressentir ses droits qu'elle n'eût point revendiqués, sans l'énergie des hommes qui se déterminèrent à les faire ressortir avec une adresse à laquelle s'associèrent l'audace et l'exaspération (1).

Le diocèse de Lodève avait pour l'instruction cléricale et pour l'instruction civile un collége : la surveillance en appartenait à l'évêque. On ne saurait nier que des sujets distingués sont sortis de cet établissement supérieur. La sollicitude des prélats, le choix des professeurs, la discipline sévère des classes, y faisaient germer le goût des bonnes études.

Nous lisons dans le *Mémoire* de l'intendant Basville, fait en 1697, qu'à cette époque le Languedoc n'avait que quatorze colléges, savoir : dix tenus par les Jésuites, à Toulouse, Albi, Castres, Carcassonne, Béziers, Montpellier, Nimes, Tournon, le Puy et Aubenas ; trois par les Pères de la Doctrine chrétienne, à Toulouse, à Beau-

(1) La révolution qui a opéré sur certains corps enseignants, sur les cloîtres et sur le clergé séculier l'effet d'un crible, avait séparé le bon d'avec le mauvais grain. De là tant de prêtres défroqués qu'on a vus prendre part à l'instruction publique. Dieu sait le bien ou le mal qu'ils ont fait !...

caire et à Lavaur ; un par les Pères de l'Oratoire, à Pézenas (1).

La création du collége de Lodève est peu ancienne. En 1789, il était dirigé par des Doctrinaires : on y enseignait la théologie, outre les matières ordinaires confiées à six professeurs. On y comptait 90 élèves. En 1822, il fut réduit à quatre professeurs et à 35 élèves.

Le *Mémoire* de M. de Basville s'exprime ainsi sur les colléges : « Je crois pouvoir dire qu'il serait à souhaiter que les plus petits fussent supprimés ; qu'il n'y en eût que dans les grandes villes. Partout ailleurs ils sont très-mauvais. Les compagnies qui les ont, ne peuvent avoir assez de sujets pour y mettre de bons maîtres.... (2). »

§. II. — Temps actuel.

L'organisation de l'instruction publique a éprouvé des variations remarquables depuis la révolution. Tantôt maintenue sur l'ancien pied par les lois du 22 décembre 1789, du 28 octobre 1790, des 14 et 26 septembre et 23 octobre 1791 ; tantôt bouleversée par la loi du 18 août 1792, du 29 mai et du 24 juin 1793 ; tantôt réorganisée par les lois du 15 septembre, du 21 octobre et du 19 décembre 1793 ; tantôt répandue par les écoles centrales dans chaque département et par les écoles pri-

(1) On sait que le premier établissement des Jésuites, en France, date de 1550 ; le fondateur de cet ordre est Ignace de Loyola.

L'ordre de la Doctrine chrétienne a commencé en 1592 : il fut fondé par César de Bus et approuvé par un bref solennel du pape Clément VIII. Paul V le confirma en 1616.

Les Oratoriens ont été institués par le cardinal de Berulle, en 1612.

(2) *Mémoire sur la province de Languedoc,* par ordre de Mgr le duc de Bourgogne, chap. des *Colléges*, p. 43.

maires dans chaque arrondissement, suivant la loi du 25 octobre 1795 ; tantôt enfin, soumise à l'*Université* par la loi du 17 septembre 1808, elle continue sous ce régime jusqu'à ce que le gouvernement ait adopté d'autres règles. — Lodève et Clermont ont des colléges communaux. — Il est consolant de pouvoir observer que celui de Lodève, mal conçu peut-être à raison de sa structure et de son emplacement, après avoir langui sous une administration malheureuse, a semblé parfois reprendre une nouvelle vie, qui aurait rappelé l'excellente direction de l'abbé Bellugou. — Celui de Clermont est à peu près dans le même état. — Gignac possède un pensionnat, et les communes sont pourvues d'instituteurs dont le sort a été amélioré par le gouvernement. — Les deux sexes participent à l'instruction primaire, qui promet de devenir de plus en plus sérieuse, depuis que les instituteurs et les institutrices doivent faire preuve de capacité, recevoir des brevets, et rester sous la surveillance vigilante de l'autorité supérieure.

Des auxiliaires recommandables par leurs vertus et par leur dévouement disposent leurs nombreux élèves à l'instruction supérieure. Nous parlons des Frères des Écoles chrétiennes. Il faut être témoin des succès étonnants que cette institution obtient tous les ans, à Lodève, et partout ailleurs où elle existe, pour en reconnaître l'utilité. Des enfants en bas-âge exposent aux solennités de la distribution des prix, des ouvrages qu'on oserait à peine soupçonner provenir de leur application. Plans géométriques, dessins d'architecture, académies, paysages, cartes de géographie, cahiers de belle écriture, récitations soignées, concerts de voix et d'instruments,

morale dirigée par un système de douceur et de piété ; on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, des triomphes des élèves ou des mérites des maîtres (1).

Les demoiselles confiées aux Dames de Nevers, à Lodève, et à plusieurs institutrices particulières, rivalisent d'intelligence et de progrès. — A Clermont, les religieuses cloîtrées de la Nativité donnent à de nombreuses jeunes personnes des leçons fructueuses et d'admirables exemples. Dans ces divers établissements on inspire l'amour du goût et du travail ; on forme des cœurs vertueux ; et, arrivées au but marqué par la Providence,

(1) L'École chrétienne composait une association séculière, agrégée depuis 1725 à l'état monastique. Consacrée à l'instruction des jeunes garçons, leur maison chef-d'ordre prit le nom de Saint-Yon et était située à Rouen. On leur donne mal à propos le surnom d'*Ignorantins* : c'est *Yontins* qu'il faut dire.

Comme les méthodes d'enseignement ont varié suivant les lumières des différentes époques, nous allons retracer les plus remarquables, d'après le *Dictionnaire des inventions et découvertes* de M. Boquillon; in-12, 1826 pag. 164.

« La méthode de l'*enseignement simultané*, introduit dans les écoles » des Frères, était celle de leur fondateur. Vint ensuite celle de *Pestalozzi* » *(Henri)*, qui a pour base ce qu'il appelle le *Manuel des mères* ; ce manuel » est une instruction pour diriger les premières sensations et les premiè» res idées de l'enfance. L'élève de Pestalozzi est l'*homme-machine* de La » Mettrie (1809) (*). L'*enseignement mutuel* est d'origine française ; mais » cependant il est renouvelé des Indiens : on le doit au chevalier *Paulet*, » auquel Louis XVI donna 30,000 francs sur sa cassette, pour assurer le » succès de cette méthode. Les orages de la révolution empêchèrent Paulet » d'établir en France un mode si utile d'enseignement, dont les anglais » *Bell* et *Lancaster* se sont emparés en le modifiant. Il reprit faveur en » 1816, et obtint la protection du gouvernement. »

(*) M. Boqnillon donne trop peu de détails sur les ouvrages de Pestalozzi, relatifs à l'éducation des enfants de parents pauvres. — Nous renvoyons, pour mieux connaître ce philanthrope, à la *Biographie étrangère* ; Paris 1819, t. II, p. 43.

celles des élèves qui deviennent épouses, apporten dans leur nouvel état les qualités de bonnes femmes et de bonnes mères.

Une dernière institution que la morale et la bienfaisance protégent, est celle des Salles d'asile. Les Sœurs de la Charité qui dirigent celle du chef-lieu d'arrondissement, étonnent les familles et captivent la reconnaissance de lapopulation entière.—Des enfants à peine bégayant y jouissent de toutes les douceurs de leur âge ; ils joignent à l'amabilité de leurs petits exercices, l'inappréciable avantage d'apprendre à bénir Dieu, à chérir leurs parents, et à se rendre dignes d'un avenir heureux. Sous les yeux prévoyants de leurs secondes mères, ils laissent aux auteurs de leurs jours le loisir de vaquer à leurs pénibles travaux. — Honneur à M. Barbot (1), dont la générosité a favorisé cet établissement! Honneur aux dames de Lodève qui l'ont créé et qui en surveillent les consolants progrès ! Honneur et grâces aux vénérables Filles de St.-Vincent-de-Paule, qui, tout en prodiguant leurs soins affectueux aux malades et aux vieillards, guident les premiers pas de l'enfance dans le sentier des vertus religieuses et des devoirs sociaux!

Nous avons dit ce que fut l'instruction publique dans les temps passés, ce qu'elle est dans l'état actuel ; qu'il nous soit permis de signaler l'obstacle qui s'opposera pendant longues années au développement de l'éducation dans la ville de Lodève.

(1) Cet estimable citoyen a été maire de Lodève depuis 1832 jusqu'à son décès, arrivé le 30 août 1845. — Sa longue administration et ses excellentes qualités ont laissé de bien doux souvenirs dans tous les cœurs. Il avait été décoré de l'étoile de la Légion-d'Honneur en 1840.

Cette cité, si merveilleusement prédisposée à toutes les améliorations, n'a pas une bibliothéque, un dépôt de plans, de machines ; et, cependant, Clermont, sa voisine, possède un noyau de collection qui augmente tous les ans. Qu'on le sache bien : le gouvernement donne des livres aux villes qui en ont déjà ; ses libéralités en ce genre seraient mal entendues, si elles ne s'appliquaient aux localités qui en apprécient les besoins et l'utilité. Le dénuement absolu que nous reprochons à nos administrateurs, ne tient pas à leur indifférence ; proviendrait-il de l'épuisement des finances ? Encore moins. Une seule cause qui se perpétue, empêche la réalisation de l'établissement d'une bibliothéque et de quelques cours gratuits, soit de langues étrangères, soit de dessin linéaire ; c'est la timidité ou l'oubli. Que parmi les membres du conseil d'arrondissement et du conseil municipal surtout, s'élèvent des voix courageuses ; qu'elles prennent l'initiative de ce projet, qu'elles le soutiennent, qu'elles en pressent l'exécution, et le résultat leur prouvera bientôt qu'elles auront enfanté une bonne œuvre !

Le professeur dépourvu de moyens de satisfaire à ses désirs d'agrandir et de perfectionner la sphère de ses connaissances, y trouverait un délassement agréable ; il aiderait par ses conseils aux choix qui tendraient à compléter les collections.

L'élève diligent, initié aux mystères du savoir, ambitionnerait de hâter son éducation ; il se familiariserait de bonne heure avec les ouvrages des hommes illustres dont il n'a fait qu'entrevoir le nom ; il préférerait employer ses heures de distraction à l'étude, qui lui montrerait comme un encouragement perpétuel les hauteurs

du temple de la célébrité et le chemin qui pourrait l'y conduire. Il trouverait dans ses heureux passe-temps l'application de la maxime :

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci,
Lectorem delectando, pariterque monendo.

L'homme du monde qui peut, sans nuire à ses intérêts, sacrifier quelques instants de la journée, jetterait avec plaisir un coup-d'œil sur des ouvrages qu'il n'aurait point connus ou qu'il aurait perdus de vue ; le souvenir de ses premières études en ranimerait peut-être le goût.

L'artiste (1) qui, au secours de la lecture aurait le bonheur d'ajouter celui d'un cours gratuit de géométrie linéaire et de langues, également nécessaires au perfectionnement des travaux à exécuter en pierre, en plâtre, en bois, en métaux, plus nécessaires à l'artiste voyageur qui va chez les peuples voisins exercer ses talents ou chercher des modèles, renoncerait facilement à passer dans l'oisiveté, lorsqu'il n'en fait pas un emploi plus pernicieux, les moments qui lui offriraient le moyen de contribuer à son instruction.

La ville, en un mot, acquerrait un nouveau genre de renommée : elle regretterait d'avoir trop différé à se donner un luxe avantageux qui serait encouragé par l'État, et qui satisferait à l'un des besoins les plus pressants de la vie.

Il est un moyen d'instruction que la société moderne

(1) On sait que Lodève abonde en artistes de toute sorte, et qu'ils ont une propension très-remarquable pour le perfectionnement de leurs travaux ou de leurs entreprises.

réclame. Lodève a eu un petit théâtre : pourquoi ne pas le favoriser? Il fut un temps où les plus estimés de ses citoyens y représentaient les chefs-d'œuvre de la littérature dramatique. Si un pareil amusement renaissait, les passions politiques viendraient y perdre leur fougue ; l'union des amateurs de la scène ferait oublier les dissidences fâcheuses qu'engendrent l'éloignement et le défaut de communications amicales. La société s'y rallierait au sein des plaisirs ; elle s'y retremperait par les paisibles émotions qu'inspirent les mouvements contradictoires ; elle y jugerait avec cette douceur de mœurs qui fait l'essence précieuse de son caractère, la marche des vertus, des défauts, du génie et de l'ignorance qui se disputent l'empire du monde. La jeunesse y gagnerait des exemples de goût, d'usage, de maintien et de langage. La punition des actions blâmables, la récompense des bonnes, les avis salutaires de la sagesse et de l'expérience seraient une nouvelle école, où l'on apprendrait à éviter les ridicules et à acquérir les grâces de l'urbanité. Là se vérifie la définition d'Horace :

Castigat ridendo mores.

Que nos lecteurs ne s'offensent pas de nos avis : nous les puisons dans l'esprit de concorde et d'amélioration sociale.

CHAPITRE VIII.

LIEUX CÉLÈBRES. — ÉVÉNEMENTS MÉMORABLES.

Il serait téméraire de prétendre faire une histoire complète et détaillée de tous les lieux rendus célèbres dans un pays quelconque, sans être aidé par des documents certains et avoués. — Nous allons essayer, en l'absence de tout autre secours que la chronologie des évêques et l'ouvrage des Bénédictins sur le Languedoc, de ramener l'attention de nos lecteurs sur les parties les plus intéressantes des annales Lodevoises, en retraçant nos propres recherches et en les rapprochant des sources auxquelles nous les avons puisées.

Ire Partie. — LIEUX CÉLÈBRES DU PAYS LODEVOIS.

1. — La ville de Lodève est, par son antiquité, digne du respect et de la méditation de l'historien. Après avoir cherché à débrouiller les ténèbres de son origine, que l'on voudrait peut-être en vain attribuer aux Celtes ou aux Grecs, nous croyons devoir la rapporter aux Romains. Son nom, *Luteva,* n'est que l'indice de sa qualité de chef-lieu des peuples Lutevains, qui habitaient cette contrée lors de la conquête des précurseurs de César, et de l'entière soumission de la première Narbonnaise aux armes de cet homme extraordinaire, qui, né simple citoyen d'une république, forma et exécuta le dessein d'assujettir sa patrie par le double moyen de son éloquence et de sa valeur; de

cet homme qui, toujours heureux, ayant fait la conquête des Gaules, soumit notre pays à la puissance romaine et tomba, couvert de lauriers, sous les poignards de ses ennemis qui ne voyaient en lui qu'un tyran (1).

La capitale des Lutevains acquit sans doute avec rapidité l'étendue et la renommée que les guerriers romains, pleins de grandeur et d'expérience, savaient imprimer à tous leurs établissements. Le nom de *Forum Neronis* indique assez que si Lutève ne fut pas bâtie par Néron, elle dut aux lieutenants de ce prince son organisation et ses ornements (2).

(1) César (Caius-Julius Cæsar) était né à Rome l'an 654 de sa fondation, 100 avant J.-C., de l'illustre famille des Jules qui se vantaient de descendre d'Iule, fils d'Énée. Il mourut à 56 ans.

(2) Jules-César, qui avait fait la conquête des Gaules, eut pour successeur Auguste (Caius-Julius-Cæsar-Octavianus), né à Velletri le 23 septembre, l'an 690 de Rome, 63 ans avant J.-C., fils d'Octavius et d'Accia, fille de Julia, sœur de Jules-César. — Auguste, proclamé empereur en 723, 30 ans avant J.-C., mourut à Nole, le 19 août, an 14 de l'ère chrétienne, à l'âge de 77 ans.

Tibère (Claude-Néron), fils de Tibère Claude-Néron et de Livie, né le 16 novembre 707 de Rome, 46 avant J.-C., succéda à Auguste l'an de Rome 767, 14e de l'ère chrétienne, et mourut à Caprée, le 16 mars 37, âgé de 83 ans.

C'est de ce dernier que la ville de Lutève aurait pris le nom de *Forum Neronis*, s'il faut en croire l'*Histoire critique de la Gaule narbonnaise*, imprimée en 1733, pag. 410, puisqu'on y lit qu'elle fut ainsi appelée lorsque cet empereur forma les colonies d'Arles et de Narbonne. L'auteur ajoute (pag. 446) que ces colonies furent établies en l'an 767 de Rome (14 ans depuis J.-C.), et que Tibère pouvait avoir rendu la justice à Lutève et à Carpentras, d'où ces deux villes auraient pris le nom de *Forum Neronis*.

Il est vrai que le mot *forum* exprime tout à la fois un tribunal, une place ou un marché. — Cependant cette étymologie, malgré le talent de l'écrivain qui la met en avant, nous paraît suspecte, et nous pensons que

Ainsi, cette ville était assez importante pour avoir mérité le titre de *Forum Neronis* (place de Néron), et nous lisons dans un discours d'un père Récollet, prononcé en

l'histoire n'ayant point consacré les noms des empereurs par leurs surnoms, il faut rechercher l'origine du *Forum Neronis* dans Néron (Claudius-Cæsar-Germanicus), fils de Cneius-Domitius-Ænobarbus et d'Agrippine, né le 15 décembre 37, proclamé empereur en 54, après la mort de Caligula. C'est donc pendant le règne de ce tyran qui se suicida le 9 juin 68, que Lodève aurait échangé son nom de *Luteva* en celui de *Forum Neronis*.

Ce point d'histoire avait pu paraître un peu obscur ; nous avons tâché de l'éclaircir. Au reste, la véritable époque n'est incertaine qu'entre les années de 14 à 37 et de 54 à 68. — Nous allons donc, en partant de ces données, exposer notre opinion à cet égard :

1° Conquise par Jules-César, avec le pays des Lutevains, il est probable que cette ville n'avait alors que bien peu d'importance. Servant d'asile à quelques descendants des Volces-Tectosages qui s'y étaient fixés, comme l'on comprend que peut se fixer une multitude errante, fuyant des lieux improductifs ou trop peuplés, pour s'établir en se disséminant sur une terre qui semblait leur assurer la sécurité et les besoins de la vie, ce point de réunion n'avait pour justifier sa qualification, que le rapprochement de quelques demeures autour desquelles la prudence avait pratiqué des murs ou des fossés.

D'une telle position à l'érection symétrique d'une cité, il y a loin ; et nous comprenons que c'est aux successeurs des Volces, aux Romains, en un mot, qu'il faut rapporter la véritable création des villes et de l'administration qui veille à leur prospérité. Les Tectosages et les Arécomices ont, en effet, envahi Toulouse et Nimes, avec les pays intermédiaires ; mais, sans les Romains et les Wisigoths, Toulouse, Narbonne et Nimes n'auraient peut-être point à s'enorgueillir de leur séjour.

Luteva ne fut donc, et nous le redisons avec conviction, jusqu'à la domination des Romains, qu'une agglomération de demeures irrégulières, destinée à une population occupée de chasse, de pêche et de travaux agricoles, n'ayant à défendre ses foyers que contre des concurrents isolés. Mais il en fut bien autrement, lorsque, tombé au pouvoir d'un vainqueur aussi fort que brave et savant, ce pays auquel César apportait le goût et le luxe des arts, vit naître des villes, des forteresses, des temples, des cirques, des routes et des ponts. Alors, des grands foyers s'é-

1617, sur l'établissement de cet ordre religieux à Lodève, qu'elle devait son nom à ce que l'empereur Néron y faisait battre toute la monnaie employée à l'entretien des troupes répandues dans l'Auvergne et dans le Rouergue, alors nouvellement conquis par ses prédécesseurs (1).

chappèrent des étincelles qui, jusqu'aux extrémités des moindres rayons répandirent sinon les merveilles des monuments architectoniques, du moins les imitations en petit volume de leurs immortelles créations.

2° Que *Lutera* ait reçu l'impulsion du génie romain; que, transformée en cité, elle ait réuni les divers genres de constructions qu'exige une occupation militaire; qu'il s'y soit concentré une population croissante, sous l'égide de la force, de la justice et de la civilisation, on conçoit qu'elle a dû acquérir une force progressive; que, devenue à son tour le siége des établissements publics, le centre de réunion des arts, de l'autorité, des transactions, le nom de *Forum Neronis* lui ait été donné pour indiquer le règne de l'empereur sous lequel elle était parvenue à mériter cette désignation, on le conçoit encore mieux.

Tels sont à nos yeux les motifs et l'époque où *Forum Neronis* a pris son rang parmi les places distinguées du pays des Lutevains, vers le milieu du Ier siècle.

On peut aussi reconnaître le temps et les circonstances qui ont dû faire reprendre dans le V e siècle, par la ville de Lutève, son antique appellation, lorsque les Romains, vaincus et expulsés par de nouveaux conquérants, eurent perdu le prestige de leur illustration première, et qu'ils eurent dégénéré sous l'asservissement de leurs maîtres (*).

3° Telle, enfin, nous apparaît pendant la dernière période, la lutte des prétentions religieuses des XIIe et XIIIe siècles.

Notre ancien diocèse, fermement dirigé par les évêques *Raymond de Madières*, *Pierre de Froter* et *Pierre de Lodève*, sut non-seulement se préserver des erreurs enfantées par l'ignorance; mais encore se concilier les bonnes grâces des souverains, et acquérir le nouveau baptême politique de sa capitale, dont le nom de *Lutève* fut changé en 1225 en celui de *Lodève*, pris du nom du roi Louis VIII.

(1) Le discours dont nous parlons est entièrement transcrit dans un re-

(*) S'il en était autrement, Lutève eût conservé son nom de *Forum Neronis*, et des écrivains qui, d'ailleurs, ne manquent ni de bonne foi ni de talent, ne rechercheraient pas encore aujourd'hui l'emplacement où fut ce *Forum Neronis*, comme on l'a fait ailleurs pour le *Forum Domitii*.

Nous résumerons donc la célébrité de Lodève, en reproduisant, dans un cadre précis, les notices éparses qui se trouvent déjà dans les diverses parties de notre ouvrage.

Habité par les *Lutevains* et précédemment par les Gaulois Celtes ou Volces-Tectosages, le pays qui composa dans le temps le diocèse de Lodève, a reconnu pour sa capitale *Luteva*, à laquelle les Romains imposèrent le nom de *Forum Neronis*.

Au milieu du V[e] siècle, elle était passée sous la domination du comte Agrippin, qui avait livré Narbonne aux Wisigoths. — Thierry, fils aîné de Clovis 1[er], la soumit à son père en 508. — Théodoric, roi d'Italie, la conquit sur les Francs en 511. En 533, le jeune Théodebert, fils de Thierry, alors roi de Metz, marcha sur Lutève et l'emporta presque sans combattre (1). — Le partage de la monarchie fit naître tant d'incidents politiques et de jalousies parmi les enfants de Clovis, que Childebert, roi de Paris, l'avait réduite sous son obéissance en 558. — A la mort de Clotaire 1[er], le Lodevois échut à Sigebert et rentra dans le royaume de Metz, en 561. — En 567, lorsque les trois frères de Caribert, roi de Paris (Chilperic, Gontran et Sigebert), eurent à se répartir sa succession, il passa dans le duché de Marseille qui était une province

gistre des archives de l'ancien couvent des Récollets, et soigneusement conservé à l'hôpital de Lodève. L'auteur citait, à l'appui du fait de monnayage, l'autorité de Pline. — Nous ne contestons point la lucidité oratoire du bon père; mais nous nous gardons bien de la donner pour historique.

(1) L'expédition de ce prince sur Dio et Cabrières, dont nous avons déjà parlé et dont nous allons de nouveau entretenir les lecteurs, témoigne de cette prise, puisqu'il fallait, pour aller vers ces deux places en venant par le Rouergue, passer par Lodève et s'en rendre maître.

Austrasienne. — Reccarède, roi des Wisigoths en Espagne, chassa les Francs du Lodevois en 585, et ce diocèse appartint depuis à ce peuple jusqu'à la destruction de leur royaume par les Sarrasins, en 712.—Ansemond ayant appelé Pepin-le-Bref dans la province, ce pays fut délivré des Infidèles et réuni à la couronne de France, en 752 (1).

2. — Dio se recommande au souvenir par le siége et la prise qu'en fit Théodebert, fils de Thierry, roi de Metz, en 533.

Le plan de campagne de ce prince avait pour objet de reprendre les places enlevées à son père dans l'Aquitaine. Théodebert était secondé d'abord par Clotaire qui l'abandonna aussitôt que l'expédition eut commencé et lui laissa le soin de faire seul la guerre aux Wisigoths. Il transporta son armée à Rodez, d'où il descendit à Lodève.

On comprend, comme nous l'avons déjà dit, qu'il dut traverser les montagnes du Larzac, s'emparer de Lodève où il rallia ses soldats, et, après avoir franchi les hauteurs de l'Escandorgue, se précipiter sur Dio (en latin *Deas*) éloigné de deux lieues vers le S.-O.—La place était forte, solidement assise et étendue. Il était nécessaire d'en occuper les avenues, de l'entourer, pour l'obliger à se

(1) Le résumé que nous venons de faire pour constater la célébrité de Lodève, est, à peu de chose près, le même qu'en vient de faire M. Aristide Guibert, dans son *Histoire des villes de France*, 1848, t. VI, p. 419. (Voyez, pour les détails topographiques de cette ville, le chap. XIII de notre histoire.)

Les notices des comtes et vicomtes de Lodève qui se trouvent au chapitre IV, § 2, contiennent d'ailleurs la suite des variations politiques du pays Lodevois.

rendre lorsque les moyens d'y subsister seraient épuisés. On peut donc croire que ce siége exigeait, à cause de la circonvallation accidentée, beaucoup de temps et beaucoup de troupes. — Le prince français s'en empara après des assauts meurtriers.

On a découvert dans les ruines de cette antique forteresse une médaille en bronze, en partie mutilée, représentant un guerrier victorieux, debout sur les murs et tenant un étendard flottant. On a cru qu'elle était commémorative de la prise de Dio.

3. — Cabrières (*Capraria*) était aussi une place forte, située à trois lieues au midi de Lodève. Théodebert avait résolu de la remettre dans les états de son père, auquel il allait bientôt succéder.

Les événements qui se rattachent à cette entreprise, sont rapportés dans notre premier volume. (*Notions préliminaires et générales.*) Nous n'avons donc pas à y revenir. En les parcourant, le lecteur se convaincra que ce lieu et ces événements méritaient une mention particulière.

Le château de Cabrières n'existe plus : les curieux y cherchent encore l'ombre de Théodebert, de Deuterie, du gouverneur et de la malheureuse fille immolée aux détestables passions de sa mère. Les échos des rochers, jadis orgueilleux de porter une citadelle et d'avoir été témoins du dénouement d'une guerre allumée par les clameurs de la vengeance et éteinte par les charmes de la séduction, ne redisent aux monceaux dispersés de ses honteux remparts, que les épithètes outrageantes d'adultère, de lâche et de victime ! ! !..... L'œil avide cherche à y découvrir des trésors, ou tout au moins quelque trophée de gloire; mais le ridicule, plus puissant que le mépris, n'y

rappelle que les souvenirs d'un gouverneur infidèle, d'un défenseur sans courage, d'un père sans âme, d'un époux sans cœur, d'une femme sans pudeur, d'une fille sans appui et d'un prince sans dignité.

Tel fut Cabrières en 533, tel il a été peut-être dans des temps moins éloignés; tel il est et sera encore, jusqu'à ce que le soc de la charrue ou la main inflexible du destin aient effacé les dernières traces de son antique manoir féodal.

4. — MONTBRUN, ce château-fort dont les commencements sont inconnus, dont l'emplacement n'est depuis longtemps marqué que par quelques dentelures de murailles ou par un plateau élevé, réceptable des lézards frileux, couvert de ronces sarmenteuses cachant les profondeurs de ses souterrains mystérieux, dominait autrefois la ville de Lodève. En face du rocher menaçant des fourches, l'ancien asile des seigneurs ménageait à leur vue les deux rivières de l'Ergue et de Soulondre, qui, semblables à deux rubans argentés, serpentent dans le lointain, viennent confondre à ses pieds la transparence de leurs ondes pour en former un seul courant, parfois torrentueux; de là, il s'échappe à travers la plaine qu'il encombre en passant, va se jeter dans l'Hérault et s'engloutir majestueusement dans la mer Méditerranée, à Agde. — Montbrun, disons-nous, fut l'habitation des comtes et des vicomtes de Lodève. Sa haute tour annonçait à la cité, que des vaillants défenseurs de la suzeraineté épièrent avec une sombre jalousie la construction d'un clocher robuste, qui permettait peut-être de contrôler les mouvements hostiles de ceux qui osèrent projeter de s'opposer aux desseins de la prudence et de la fermeté de saint

Fulcran. Cette masse de fortifications qui semblait devoir survivre aux siècles a disparu ; les titres pompeux des champions armés pour agiter la terre et la tenir asservie à leurs volontés se sont évanouis, et les ministres du Ciel les ont remplacés dans l'exercice de la puissance temporelle. Ce château existait probablement au temps des Wisigoths ; il dut même servir de demeure aux gouverneurs Sarrasins, et devenir le chef-lieu du comté lorsque la Septimanie fut réunie à la couronne par les premiers Carlovingiens.

En 844, Arvaldus fut comte de Lodève, en même temps que Sunifred prenait possession de la Septimanie dont le diocèse de Lodève formait une dépendance (1).

En 949, nous voyons les vicomtes jouir de l'autorité des comtes dont ils étaient les représentants, et habiter le château de Montbrun jusqu'à l'an 1159, époque à laquelle cette autorité est transmise aux comtes de Rodez. Elle rentre encore et pour toujours sous la main des évêques,

(1) Si Arvaldus n'a point été comte de Lodève conjointement avec Milon, et que celui-ci lui ait succédé, on rétablit presque sans lacune la série des comtes et des vicomtes de ce pays, depuis la création de ces titres.

Il paraît que la puissance temporelle des évêques, fortement établie dès les premiers temps, fut bien diminuée sous les Francs. Les princes qui avaient fait la conquête de l'ancien royaume des Wisigoths, en expulsant les Sarrasins qui l'occupaient depuis plusieurs années, voulant affermir leur domination, s'attachèrent par la reconnaissance les seigneurs auxquels ils confièrent le commandement et l'administration des provinces, sous les titres de ducs, comtes, marquis ou vicomtes. De là, l'autorité de ces vassaux, qui d'abord ne furent que temporaires, et devinrent héréditaires, parce que les rois voulurent s'assurer de plus en plus de leur fidélité, et faire cesser la résistance opiniâtre de plusieurs de ces grands qui refusaient de reconnaître leurs droits au trône lors des changements de dynastie.

en vertu des ordonnances royales, des bulles du Saint-Siége et des traités à prix d'argent qui achèvent de leur en conférer les priviléges dans toute leur étendue (1).

En 1167, Gaucelin de Montpeyroux (41e évêque) avait partagé avec Richard, comte de Rodez, la possession de la tour du château, et il était convenu qu'ils la garderaient six mois chacun.

En 1188, Raymond II (42e évêque) acheta au comte Hugues tout ce qu'il pouvait avoir à prétendre à Montbrun, avec les droits en dépendant, moyennant 600,000 sols melgoriens, et fit bâtir la grande salle et la cuisine du château.

En 1225, Pierre IV (44e évêque) fut fait comte de Montbrun, par le roi Louis VIII (2).

(1) On ne perdra pas de vue que les premiers comtes de Lodève, Arvaldus et Milon, sont accusés par certains historiens de s'être emparés des biens de l'Église, ce qui revient à ce que nous avons déjà dit, que les évêques, après l'affermissement du christianisme, avaient reçu le pouvoir temporel, et qu'en instituant des comtes et des vicomtes les rois les en avaient privés.

L'esprit religieux prenant de jour en jour un empire plus étendu, après que les souverains pontifes eurent intronisé les rois de la deuxième et de la troisième dynastie, les évêques récupérèrent, autant qu'ils le pouvaient, les droits temporels qu'ils n'avaient point abandonnés pour toujours. — C'est cette gradation d'événements que nous citons en rapportant la célébrité du château de Montbrun, qui doit servir de preuve à notre proposition historique.

(2) Ici se renouvelle, en quelque sorte, ce qui s'était passé en 751, à l'avénement de Pepin-le-Bref, proclamé roi à la place de Childeric III qu'il avait fait enfermer au monastère de St-Bertin. Le pape Zacharie, consulté sur cette usurpation, répond : *que le titre de roi doit appartenir à celui qui en a le pouvoir*. De même en 1225, Louis VIII voyant l'évêque Pierre IV une fois propriétaire du château et des biens en dépendant, lui défère la qualité de comte de Montbrun.

En 1308, Clément 1er (54e évêque) établit un mode particulier de sûreté pour le château.

En 1333, Jean de Texendrie (62e évêque) le fit réparer.

En 1324, Bernard Guidonis (63e évêque) fit faire un nouveau chemin pour y monter.

En 1426, Michel II (79e évêque) fit constater les réparations à faire pour le remettre en état.

En 1464, il existait une chapelle, dite de Beaulieu, située sur la hauteur de Montbrun, destinée au service de la cour épiscopale, que Jean V (83e évêque) réunit à la mense du chapitre.

En 1577, René II (97e évêque) obtint du roi Henri III, que le château lui fût restitué. Les guerres de religion en avaient exigé l'occupation.

En 1585, le duc de Montmorency s'était emparé de Lodève, sous Christophe de Lestang (98e évêque); il en fait détruire les fortifications. La citadelle de Montbrun est rasée.

En 1607, Gérard de Robin (100e évêque) rétablit la citadelle (1).

(1) Lodève aurait-elle eu deux citadelles? L'une serait-elle l'antique château de Montbrun, siége du comté, et l'autre située à l'extrémité opposée de la ville, à côté du Parc? — La première a-t-elle été rasée par les ordres de Montmorency? Ou bien, la seconde portait-elle aussi le nom de Montbrun, par allusion au comté dont étaient investis les évêques? — Ces questions, pour être dignement résolues, auraient besoin de l'appui de documents que nous n'avons point. L'antique château nous paraît avoir été abandonné bien longtemps avant la construction de la citadelle du Parc. Cette citadelle n'était pas ancienne et n'avait dû être élevée qu'à l'occasion des troubles religieux du XVIe siècle. En examinant la tour qui existe encore, sa parfaite ressemblance d'âge, de forme et de matériaux avec celles qui entouraient la ville, afin de lier les murs d'en-

5. — CLERMONT. — Cette ville, dit l'auteur de son histoire, compte quinze ou seize siècles d'existence ; on pourrait même, ajoute-t-il, lui en attribuer davantage.

Comme Lodève, elle a été habitée par les Romains, et peu s'en faut qu'elle ne revendique le *Forum Neronis*. Les peuples qui s'y sont succédé sont les mêmes ; son château dont nous avons parlé souvent, ses seigneurs dans l'ordre hiérarchique qu'ils occupaient parmi la noblesse diocésaine, devaient obéissance et fidélité aux évêques. — Nous n'avons point à répéter ce qui a été si bien détaillé par l'écrivain ingénieux qui a su donner aux annales de Clermont l'éclat et la précision qu'elles méritaient. Nous nous bornons donc à énoncer ici, que cette ville et son château sont des lieux des plus remarquables de l'ancien comté de Lodève. L'ouvrage de M. Durand en fournit la preuve, et suffit pour satisfaire la curiosité des amateurs (1).

6. — ASPIRAN a été témoin, en 673, de la déroute d'un général Franc, nommé Loup, campé sur les bords

ceinte et d'en défendre les portes, on reconnaît que ce sont là les fortifications autrefois construites par Pierre de Posquières, sur les débris des murailles romaines, rétablies par Claude de Brissonnet, détruites par Montmorency, restaurées par Gérard de Robin. — En faisant cette distinction et en considérant que, pour la plantation du Parc, on dut abattre ce qui restait de la citadelle dont une partie de l'emplacement fut employée à régulariser ce magnifique dessin, il faudrait n'appliquer historiquement le nom de la *citadelle* qu'aux fortifications sur les débris desquelles a été construit le collége, et laisser aux ruines de Montbrun celui de *château*.

(1) Reproduire ce qu'ont déjà écrit des auteurs pleins de mérite, serait plus qu'une superfluité. L'histoire de l'ancien diocèse de Lodève est en partie faite pour ce qui concerne la ville de Clermont : c'est donc à combler les lacunes et leur donner l'extension nécessaire, que nous avons dû nous appliquer.

de l'Hérault, mis en fuite par Wamba, roi des Wisigoths, et obligé d'abandonner, en se sauvant dans les montagnes voisines, ses équipages avec un grand nombre de ses soldats prisonniers. — En 816, ce lieu reçut des réfugiés espagnols, qui s'éloignaient de leur patrie pour chercher le repos et la protection des enfants de Charlemagne. — En 881, le village fut donné par Carloman à un seigneur appelé Raynard, en récompense de ses services. Raynard qui, plus tard, fut vicomte de Béziers, en 897, était un des descendants des réfugiés espagnols (1).

7. — Le Caylar a servi à la tenue d'un plaid solennel, en 1122 (2), où fut jugé un différend entre les abbés de Joncels et de Conques, relatif à l'église de Cazouls. — Raymond de Madières (42e évêque) y commença la construction d'un château-fort, en 1197. — En 1206, Pierre de Frotter (43e évêque) achevait cette construction, lorsqu'il fut massacré par des assassins. — Bérenger de Boussagues (48e évêque) y institua la foire de Saint-Luc, en 1281, et en régla la police. — En 1540, le roi François Ier ordonna au sénéchal de Carcassonne de faire respecter les droits de suzeraineté des évêques de Lodève sur tout leur diocèse, en la personne de Lœlius de *Cerchi* (89e évêque), et de le faire reconnaître en qualité de seigneur du Caylar et de plusieurs autres lieux. — En 1625, enfin, Plantavit de la Pauze (102e évêque) alla défendre cette place assiégée, et la délivra des ennemis.

(1) Voy. l'acte de cette donation, rapporté en entier dans les preuves de l'*Histoire générale de Languedoc*, tom. II, pag. 683.

(2) Les plaids étaient des assemblées où se discutaient les affaires importantes, où les grands vassaux rendaient la justice, assistés des principaux seigneurs leurs vassaux immédiats.

Le château du Caylar n'offre plus que des ruines. Sa situation fortifiée était une garantie de sécurité contre les entreprises des Rouergats. Son importance a disparu, depuis l'organisation générale des provinces soumises à l'autorité des rois de France.

8. — Gignac. Nous pourrions nous dispenser de raconter l'abrégé chronologique de l'histoire de cette ville, 1° parce qu'elle ne faisait point partie du Lodevois, et qu'elle n'a été comprise dans l'arrondissement communal actuel que depuis la révolution ; 2° parce que M. de Laurès en a retracé, dans un monument savamment rédigé, l'origine, l'accroissement et les événements qui s'y sont passés (1). Cependant, comme certains faits, tels que les coutumes, les réjouissances peuvent, à raison du voisinage et de sa communauté de circonscription territoriale actuelle, exciter la curiosité publique, nous en parlerons dans le chapitre suivant. On n'aurait à recueillir sur cette contrée, depuis sa dépendance de Lodève, que des aventures politiques, d'ailleurs trop multipliées dans d'autres pays et qu'il convient de laisser dans l'oubli.

9. — Ceilhes. Situé dans un charmant vallon, ce village dont les avenues sont si pittoresques, tend à s'agrandir et offre tous les avantages d'un centre de réunion commerciale par les cinq foires annuelles des 2 et 3 janvier, 25 avril, 4 juin, 1er septembre et 25 novembre, où se rendent les marchands des environs. La

(1) L'*Histoire de Gignac*, par M. de Laurès, est digne d'être publiée. On doit désirer qu'elle soit un jour remise à la bibliothèque de Lodève, si jamais l'administration se détermine à en former une.

vente des bestiaux est la branche la plus importante de l'industrie locale.

Ceilhes et Rocozels, peu distants l'un de l'autre, forment une commune du canton de Lunas, composée de plusieurs hameaux ou maisons de campagne. Là se trouve un domaine ayant appartenu au cardinal de Fleury : le paysage en est enchanteur ; le château, appelé *Bouloc* (Bon-lieu), conserve encore avec ses tours et ses vastes logements, les vestiges de sa splendeur passée. Le blason de ses écussons a disparu, ainsi qu'une magnifique allée ; mais il lui reste de belles prairies, un rivage frais, la rivière d'Orb qui coule le long de ses murs, et la faculté d'y pêcher à volonté des truites excellentes. Les guerres du XVIe siècle exercèrent des ravages dans ce pays, dont le duc de Montmorency s'empara en 1589. — C'est sans doute en mémoire de cet événement, que Ceilhes portait dans ses armes trois fleurs-de-lis accompagnées d'une épée droite.

Rocozels a produit un chanoine nommé Guillaume, qui fut vicaire-général du diocèse sous Jean II (69e évêque) ; et qui, en 1372, institua la confrérie du Très-Saint-Sacrement dans la chapelle de Notre-Dame. — Son tombeau, récemment enlevé du cloître Saint-Fulcran, s'était fait remarquer, jusqu'à nos jours, par l'inscription gravée sur la grande dalle qui le recouvrait.

10. — JONCELS, quoique faisant partie du diocèse de Béziers, a reçu tant de bienfaits des évêques de Lodève, que son abbaye était, en quelque sorte, considérée, sinon comme leur appartenant, au moins comme leur étant attachée par les liens de la plus juste reconnaissance. — On sait que saint Fulcran la combla de ses généro-

sités ; que le monastère en ayant été pillé et presque détruit, il en fit l'acquisition vers la fin de ses jours, le répara, en exclut les moines relâchés, et y introduisit des cénobites pieux, qui, sous la conduite d'un abbé nommé Étienne, méritèrent l'attachement de notre grand prélat. — Les débris du cloître, abandonnés à des animaux immondes, contiennent une admirable rangée de colonnettes accouplées, debout, ornées de chapiteaux en feuillages divers, attestant qu'elles soutenaient des portiques sous lesquels les religieux se promenaient ; la nef hardie de l'église maladroitement badigeonnée, les oratoires particuliers qui l'entourent et l'escalier magnifique qui conduisait au logement des anciens Bénédictins, sont des restes précieux dont la conservation doit être vivement recommandée.

11. — Lunas, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Lodève, et autrefois dépendant du diocèse de Béziers, a, comme monument de son ancienne importance, 1° un monticule appelé le *Redondel;* 2° des thermes qui paraissent avoir été établis avec beaucoup de soin. — Le Redondel supportait un château-fort, dominant la contrée. Il fut pris le 6 février 1622, par le duc de Montmorency, sur le baron de Faugères. Le chevalier de Rignac en devint le commandant. — Ce château, occupé par les religionnaires, céda à l'action d'un pétard qui en fit crouler la porte d'entrée ; on voit encore entassés les matériaux qui formaient cette porte (1). — Les bains sur l'entrée desquels se trouve une inscription bien conservée, tirée de l'Écriture sainte, avaient sans doute été disposés par un

(1) Voy. les *Mémoires de Henri, dernier duc de Montmorency*; in-18, Paris, 1666, p. 41.

chirurgien du lieu, nommé Breton : ils seraient aisément rétablis si l'on pouvait y ramener l'eau.

Parmi les traditions populaires de Lunas, fort erronées d'ailleurs, on croit que son église actuelle, augmentée par les soins de Mgr l'évêque Fournier, a été un temple dédié à la Lune (1).

12. — SOUBÉS était la demeure féodale d'un baron qui avait assisté aux croisades en Terre-Sainte. Le château qui abritait les descendants de ce preux,ne conserve presque rien de son antique grandeur, si ce n'est une pierre de grès gisante sur le sol ; on y trouve les armes sculptées de la famille de Peyrottes (2), et non loin un pan de mur qui a servi de tombeau à un homme que l'on croit y avoir été enfermé vivant, dans le premier quart du siècle courant, par des individus qui avaient peut-être, au dire

(1) Il y a peu de temps que M. Rivez, avocat de Bédarieux, a publié dans le journal de Lodève, des notices très-intéressantes sur Lunas. Nous ne pouvons que louer ses recherches et applaudir à la manière heureuse de les disposer en tableau chronologique.

Nous devons, pour être minutieusement exact, dire que l'inscription des bains rapportée par M. Rivez, est tirée de l'Évangile selon St Jean, chap. X, v. 9, ainsi conçu : *In hoc ostium. per me si quis introierit, salvabitur; ingredietur et egredietur et pascua inveniet.*

(2) Ces armes sont un champ d'argent, au pal diagonal de gueules. surmonté de trois besants de sinople, et à la partie inférieure de quatre autres besants de même. Les premiers disposés un et deux; les quatre autres, deux et deux. — Un individu à qui nous demandions ce qu'il pensait de cet écu blasonné, en lui expliquant que les pièces rondes se nommaient *besants* ou monnaies des Sarrasins, nous répondit ingénument que le *pal* signifiait que le seigneur était armé d'une forte barre de fer ou d'une longue lance, et qu'il avait sept sols. Mais ce sont des besants, lui faisions-nous observer ? Dans ce cas, l'interprétation est complexe, répartit-il : C'est *sou-bés*, c'est-à-dire *sept sous bés-ants*. — La science héraldique a donc quelquefois son langage bouffon !

de quelque personnes, à redouter sa mauvaise humeur (1).

Soubés, au reste, eut autrefois d'autres seigneurs que la famille de l'antique baron de Peyrottes.

La maison Combettes de la Fajolle y possédait un château qui subsiste encore en entier; elle avait succédé aux droits féodaux de Charles de Carcassonne.

En fouillant dans les souterrains de ce château, au commencement de la révolution, on trouva des ossements humains et, à côté du réduit infect qui les recélait, une espèce de petit corps-de-garde, où gisaient des verres à boire avec les débris vermoulus d'une table et de quelques bancs.

13. — Gibret. Tout près de Rabieux, on aperçoit encore les vestiges d'un château ayant fait partie du patrimoine de saint Fulcran.—L'histoire de ce prélat rapporte que des malfaiteurs s'y réfugiaient et y cachaient leurs rapines; que par ses prières il attira sur eux la foudre, qui, en tombant et renversant le bâtiment, les livra à sa merci. — On parle toujours de Gibret dans le Lodevois; mais c'est à peine si on distingue son emplacement sur une élévation qui n'en conserve que le nom. Nous le mentionnons parmi les lieux remarquables, à cause du souvenir de son vénérable propriétaire et du prodige qui en purgea le séjour profané (2).

14. — Saint-Guilhem-le-Désert. La fondation de ce

(1) Cette légende populaire n'a sans doute aucun fondement. Il est pourtant très-certain qu'en démolissant la partie de ce mur d'enceinte du château pour faire une issue sur la voie publique, on découvrit un squelette entier, ce qui souleva dans le moment de violents murmures et donna même lieu à une information judiciaire restée sans résultat.

(2) Voy. la *Vie de saint Fulcran* (30e évêque).

monastère remonte à l'an 804. Saint Guillaume, duc d'Aquitaine, le fit construire, s'y retira, y embrassa la vie monastique et y mourut en 812. — La révolution a changé la destination de ce vaste local; on y retrouve la beauté de son antique architecture, et la situation austère d'une solitude consacrée à l'adoration de Dieu, par un illustre guerrier qui préféra le recueillement au tumulte du monde. — Non loin de l'ancienne abbaye des Bénédictins, sur des rochers affreux, l'œil aperçoit les débris d'un château que les habitants du pays croient avoir été celui d'un chef des Sarrasins : on le nomme *Châteaugéant* (1). S'il est vrai que, pendant la période sarrasine (de 712 à 756), un puissant seigneur de cette nation ait occupé ce gîte aérien, il faut avouer qu'il était à l'abri de toute surprise.

15.—Montpeyroux fut aussi un château redoutable, et les maîtres qui le possédèrent dès son origine, étaient d'une bien noble extraction, puisqu'ils se trouvaient alliés aux Guillaume, seigneurs de Montpellier, dont la dernière héritière, Marie, épousa Pierre II, roi d'Aragon et de Mayorque, en 1204.

Il est souvent fait mention des seigneurs de Montpeyroux dans les légendes des évêques de Lodève. Leur famille en a fourni un à ce diocèse en 1160, époque de sa brillante prospérité. (Voy. Gaucelin de Montpeyroux, 41e évêque.)

16. — Nébian, commanderie d'Hospitaliers de Saint-

(1) M. de Jouy, dans son *Ermite en Province*, tom. II, pag. 359, s'est égayé à faire un petit roman passablement licencieux sur ce château, sous le titre de *Claire d'Albe*.

Jean-de-Jérusalem, doit cette institution à Pierre de Posquières (40e évêque), et à Bérenger, baron de Clermont, qui firent différentes donations de biens, de rentes et de priviléges pour lui assurer les moyens d'exister. — En 1157, le commandeur nommé par le Grand-Maître en prit possession avec quelques chevaliers. Nous en avons parlé dans les notices des hôpitaux : nous y revenons encore comme lieu célèbre (1).

17. — Lauzières n'est qu'une section de la commune d'Octon : rien de remarquable n'y attirerait les amateurs des localités importantes; mais peut-on oublier que là fut le château paternel de Pons de Lauzières et du maréchal de Thémines ? L'illustration de ces noms ne reflétera-t-elle pas toujours sur les murs délabrés d'un grand édifice, dont les pauvres voisins ne soupçonnent pas même l'ancienne magnificence ? — Ce n'est donc pas le château de Lauzières de Thémines, mais surtout la personne de ce maréchal de France qui fait ici sa célébrité. Nous le retrouverons bientôt, en rapportant les notices biographiques des hommes qui ont acquis de la distinction. — Cependant, les restes de ce vaste bâtiment frappent encore l'imagination et invitent à le visiter. Trop grand pour servir de logement aux malheureux cultivateurs, ils ont attendu que le temps l'ait réduit en parties informes pour y chercher un abri ; on voudrait en vain y revoir les salles d'honneur, les appartements somptueux, les galeries ornées de trophées et de portraits, les écuries où les meilleurs coursiers hennissaient à l'approche des

(1) Voy. le chap. III, § 5, n° 4. — Voy. aussi l'*Histoire de Clermont*, p. 64.

palefreniers qui les soignaient ou du maître qui les montait. Une masse inerte et sombre s'amoncèle sur le sol, et les parcelles qui chaque jour s'en détachent pour compléter sa ruine, disent assez que toutes les gloires du monde n'ont qu'une durée éphémère, que le néant les appelle et que le souvenir seul leur survit.

18.—Les Valarèdes. Le petit hameau des Valarèdes, dépendant de la commune de Lavalette, ne trouverait point de place dans la topographie des lieux qui rappellent des souvenirs intéressants, sans l'église de Notre-Dame-de-Rouvignac.

Cette église, en partie délabrée, fut jadis en grande vénération. Si l'on en croit certains visiteurs qui s'y sont transportés, elle aurait appartenu aux Templiers; d'autres, et nous partageons leur opinion, pensent qu'elle a été une église paroissiale servant au culte divin d'une contrée alors parsemée d'une foule d'habitations éparses qui aujourd'hui forment les communes de Lavalette et de Saint-Martin-des-Combes. Elle fut réduite à l'état de simple annexe ou succursale en 1308, sous l'épiscopat de Dieu-Donné II de Boussagues (*Deodatus fecit ruralem ecclesiam B. Mariæ de Roviniaco et parœcialem ecclesiam de Elseriâ seu de Losiere instituit, hoc est parœcianos ecclesiæ de Roviniaco curæ prioris de Elseriâ commisit*), et la réunit à celle de Losières.

19.—Mérifons. Si de l'asile du faste l'on passe à celui de l'humilité, le simple chef-lieu de quelques demeures isolées formant la commune de Mérifons (1), étale aux

(1) La commune de Mérifons, riche de son antiquité, se compose d'une population si exiguë, que le noyau principal réuni à la campagne de Ma-

yeux du chrétien les fragments d'une célébrité à la fois bienfaitrice et attendrissante.—Le voyageur y contemple d'abord une modeste croix que les orages ont respectée, pour indiquer que ce lieu fut sanctifié par la prière. Un espace limité, dont l'aspect est triste et silencieux, annonce que là reposent les ossements d'une peuplade heureuse d'avoir vécu autour des cœurs les plus vertueux. Une masure délabrée, unique vestige du toit qui abrita la mère du saint évêque, objet constant des vœux du peuple Lodevois, a vu naître son inappréciable fils. Le doux murmure du ruisseau bordant la retraite des ermites qui s'y succèdent, invite le passager à jouir sous l'ombrage mystérieux qui couvre la limpidité de ses eaux, de ces douces sensations qui font le charme de la solitude. Le mouvement incesssant et régulier de son cours, image fidèle du temps, élève son âme vers le ciel ; il invoque le protecteur de son ancien diocèse, afin qu'il obtienne, en faveur des enfants de ses fidèles admirateurs, les grâces que le Dieu des miséricordes ne refuse jamais à ses ferventes prières. Tel est le lieu agreste, peuplé d'images consolatrices et de souvenirs délicieux. — Là est la véritable célébrité (1) !

lavieille, à la Lieude, aux Pradels et au hameau de Canet, ne compte en tout que quatre-vingt-dix habitants.

(1) Loin de nous la prétention d'avoir indiqué tous les lieux remarquables de l'ancien diocèse de Lodève. Il faudrait nommer plusieurs autres villages. Une telle description excéderait les bornes de notre ouvrage. — Nous avons fait un choix ; et comme toutes les localités ont entre elles beaucoup d'identité, il suffira de quelques exemples. Cependant nous ferons connaître dans un tableau de statistique (Voy. chap. X), des détails d'un genre non moins intéressant.

IIe Partie. — ÉVÉNEMENTS PRINCIPAUX.

§ I. — Guerres nationales.

Au nombre des événements mémorables qui se sont accomplis dans le pays Lodevois, nous distinguons les faits principaux dont le résultat fut le changement de domination, d'avec ceux qui n'y ont exercé qu'une influence plus ou moins désastreuse, mais accidentelle et momentanée.

Dans la première catégorie nous plaçons les six époques où des armées furent mises en mouvement par l'intérêt des princes qui se disputèrent la possession de la province, et la livrèrent aux fureurs de la guerre.

1. La première est celle qui, après avoir fait passer tour à tour notre pays au pouvoir des peuples remplacés par les Romains, avait remis, en 413, le diocèse de Lodève aux Wisigoths, par suite des transactions intervenues entre l'empereur Honorius et Ataulphe, reconnu roi de la Gaule narbonnaise. Près de cent ans s'étaient écoulés, lorsque, en 508, Thierry, fils de Clovis, s'en empara au nom de son père, et en chassa les Wisigoths qui allèrent se réfugier en Espagne. Alors le bruit tumultueux des armes vient assaillir nos agrestes contrées, y apporter des mœurs nouvelles. Nous ne sommes pas assez instruit des malheurs ou des avantages que cette irruption a occasionnés; on peut cependant s'en faire une idée, en se rappelant qu'un pays quelconque ne subit jamais la loi du vainqueur, qu'en éprouvant des dégâts et des commotions.

2. L'envahissement de Thierry fut bientôt suivi d'une

défaite. En 509, Théodoric, roi d'Italie, envoie une armée d'Ostrogoths commandée par le duc Ibas (1), accompagné du comte Avigerne, d'Unigez, écuyer, de Tulus et de plusieurs autres capitaines de réputation, pour expulser les troupes de Clovis et se rendre maîtres des places prises aux Wisigoths.

3. La troisième fois que le pays Lodevois vit reparaître l'appareil formidable des conquêtes, c'est lorsque, en 533, Théodebert, fils de Thierry, alors roi de Metz, vint traverser l'Auvergne et le Rouergue, pour reprendre aux Ostrogoths le pays dont ils étaient en possession depuis 509. — Une armée de Francs, levée dans l'Austrasie, se rassemble à Lodève, s'en empare, et, franchissant les montagnes de l'Escandolgue, parcourt les environs, soumet Dio, Cabrières et divers autres lieux de la Septimanie (2). Nous ne pourrions que redire ce que nous avons déjà raconté. On comprend les pertes, les ravages causés par l'irruption d'une armée enflammée de la soif des combats.

4. Le quatrième événement de ce genre est la reprise de Lodève sur les Français, en 572. Une nouvelle guerre amène dans ses alentours l'armée des Wisigoths, qui s'était retirés en Espagne auprès de leur roi Theudis, immédiatement après l'expédition de 533. — Depuis cette époque, Theudisèle, Agila, Athanagilde et Lieuva s'étaient successivement remplacés sur le trône, sans tenter de rentrer dans les possessions dont Théodebert les

(1) L'histoire le nomme Ibas ou Idas, indifféremment.

(2) La reprise de Lodève dont nous indiquons l'époque et les motifs, fit passer l'évêché sous la métropole de Bourges, jusqu'à ce que les Wisigoths y rentrèrent en force. (*Histoire générale de Languedoc*, tom. Ier, pag. 378.)

avait privés. Lewigilde, frère de Lieuva, exécute cette entreprise, et remet sous son obéissance la partie de la Septimanie dont jouissait Sigebert, roi de Metz.

5. Le cinquième est l'invasion des Sarrasins, en 712, sous la conduite de Zama. Lodève et son territoire tombent en leur pouvoir en 719. — Quoique de peu de durée, l'occupation de ces peuples fut une crise pour notre pays, où s'introduisait avec eux une croyance et une domination épouvantables. Les Wisigoths, refoulés au-delà des Pyrénées, cessèrent dès ce moment d'avoir des droits sur la terre Occitanique.

6. Le sixième, enfin, est l'expulsion des Sarrasins, d'abord par Charles-Martel en 732, et ensuite par Pepin-le-Bref, son fils, en 759. — C'est là la dernière guerre nationale dont le diocèse de Lodève ait eu à souffrir. — Si, après la mort de ces deux héros qui l'avaient délivré, l'histoire rappelle d'autres excursions de la part des Sarrasins et des victoires remportées sur eux par Charlemagne, le sort de la Septimanie était déjà fixé : sa réunion à la couronne de France lui donnait désormais un invincible appui. Gouverné par des ducs et des comtes français, nous avons représenté le Lodevois qui en faisait partie intégrante, sous les ordres des comtes et des vicomtes particuliers, vassaux des ducs d'Aquitaine et des comtes de Toulouse, jusqu'au moment où les évêques en eurent acquis, en 1188, la cession des comtes de Rodez, et, en 1225, la suzeraineté par l'effet de la munificence royale, sous le titre de comtes de Montbrun.

§ II. — AUTRES ÉVÉNEMENTS PRINCIPAUX.

La domination temporelle des évêques de Lodève a été traversée par une foule d'accidents retracés dans leurs légendes. Nous grouperons ici les plus remarquables, et nous y joindrons quelques faits les plus rapprochés de nos jours.

Les événements survenus dans une localité aussi restreinte que le diocèse dont nous nous occupons, sont ordinairement l'explosion des mœurs publiques, des passions individuelles, ou le résultat de certains faits que les habitants du pays n'ont ni provoqués ni accomplis. — Les uns sont relatifs à l'amélioration de l'état social; les autres en troublent la sécurité et ébranlent les fondements de sa destinée.

Nous ne prétendons point faire un tableau parfait ; nos ressources sont trop bornées; mais, rassemblant les traditions que nous puisons à des sources souvent ignorées, nous cherchons à remplir un cadre plus ou moins étendu, en procédant par l'analyse chronologique. — On doit avoir remarqué d'ailleurs, que nous citons souvent le chiffre des évêques, tels qu'ils sont classés dans leurs légendes. Cette méthode nous a paru utile, en ce que les faits y étant consignés, le lecteur peut les retrouver sans peine, en recourant pour leur détail à l'année presque toujours indiquée en tête de la notice qui les contient.

1. En 1189, lorsque le papier de chiffons venait à peine d'être inventé, Raymond de Madières (42e évêque) favorise l'établissement d'un moulin propre à sa fabrication, sur la rivière d'Hérault (1).

(1) Voy. le *Dictionnaire des inventions et découvertes*, pag. 269. —

2. En 1207, Pierre de Frotter (43e évêque) est assassiné dans son palais, par des factieux qui voulaient obtenir de lui, par serment, des concessions contraires à ses devoirs.

3. En 1208, Pierre IV de Lodève (44e évêque) fait punir de mort seize personnes coupables ou complices du crime commis sur son prédécesseur. Les enfants, frères, sœurs et autres parents jusqu'à la quatrième génération, sont bannis à perpétuité du comté de Lodève et leurs biens confisqués.

4. En 1209 commence la croisade contre les Albigeois. Cette guerre qui fut si longue et si sanglante, s'étend principalement dans la province du Languedoc. Les détails en sont consignés par Pierre de Val-Sernay, dans l'ouvrage intitulé : *Historia Albigensium*, traduit du latin en français par Arnaud Sorbin. Nous avons parlé de cette secte, au chapitre III, IIe partie, § IX.

5. En 1305, éclate une conjuration des villes du midi, à l'occasion des exactions du fisc et principalement de l'altération des monnaies. Ces villes veulent se donner au fils du roi de Mayorque. Le complot est découvert.

Après avoir énuméré les différentes méthodes de fabriquer le papier, depuis la plus haute antiquité jusqu'à nos jours, l'auteur (M. Boquillon) dit que l'art de faire le papier de chiffons est attribué à des Grecs réfugiés à Bâle, en 1170.— Puisque, en 1189, l'évêque de Lodève, appréciant l'utilité de cette invention, en protégeait l'importation dans son diocèse, il est juste d'en conclure, à sa louange, que les progrès de la civilisation y avaient déjà répandu de bien remarquables éclats de lumière, et que notre contrée peut s'enorgueillir d'avoir, dès son apparition, adopté un genre d'industrie, qui malheureusement vient de s'y éclipser lorsqu'il était parvenu à son plus éminent degré de perfectionnement.

Les huit consuls de Carcassone sont pendus avec six de leurs concitoyens. Quarante habitants de Limoux subissent le même sort. Carcassonne, Limoux, Narbonne et Lodève sont privées de leurs consulats et condamnées à des amendes exorbitantes.

6. En 1319, les *Beguards*, successeurs des *Spirituels*, sont poursuivis par l'inquisition et brûlés dans les cimetières de Lunel, Lodève, Pézenas, Béziers et Narbonne (1).

7. En 1385, la guerre avec les Anglais qui durait depuis longtemps, comme nous l'avons dit, devenue plus désastreuse pour la France depuis la bataille de Poitiers, où le roi Jean avait été fait prisonnier en 1356, porte ses ravages jusque dans nos contrées. Les ennemis occupent les forts des Plans et de Roqueredonde.

8. En 1422, une tempête épouvantable éclata sur la ville de Lodève, la veille de la Saint-Barthélemi. Le pont de l'Ergue sur lequel existaient deux tours et deux portes fut totalement emporté; il n'en resta plus la moindre trace. Les oliviers et les vignes arrachés, les blés et les aires entraînés dans les eaux, la famine survient à tel point qu'un grand nombre de familles sont contraintes à quitter la ville. Le roi leur accorde, à la sollicitation de l'évêque, le tiers d'un impôt à lui concédé par les états de Languedoc. (Voy. pour la reconstruction du pont, chapitre XIII, § IV.)

9. En 1562, Lodève est surprise par les religionnaires des Cévennes et du Rouergue, qui s'y introduisent sans

(1) Les erreurs de cette secte avaient été condamnées par le concile tenu à Vienne, sous le pape Clément V, en 1311.

bruit. Claude de Brissonnet (94e évêque), aidé de courageux défenseurs, parvient à en délivrer la ville, qui lui témoigne sa reconnaissance en érigeant en sa faveur une plaque de marbre où sont gravées ses belles actions (1).

10. En 1573, la plus déplorable catastrophe plonge Lodève dans la consternation. Le 4 juillet, jour du vendredi, après minuit, les protestants s'emparent de la ville, la livrent au pillage, au meurtre et à la profanation. Les scènes déchirantes de cet événement sont consignées dans la notice d'Alphonse de Verceil (96e évêque).

Jacques Gaches, de Castres, a laissé des Mémoires sur ce qui s'est passé en Languedoc, depuis 1555 jusqu'en 1609, dans lesquels l'événement dont il s'agit ici est rapporté. Nous le transcrivons mot à mot.

« *Claude, de Narbonne, baron de Faugières, ne fit pas comme à Castres* (2) *; car, après avoir fait reconnaître la ville de Loudeve par les sieurs de Grejac et Salmon, originaires d'icelle, il l'emporta au commencement d'août, entrant par un trou là où s'escouloint les immondices de la ville, en ceste maniere.*

(1) Les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc* (liv. XXXIX) ont dit que les écrivains protestants, pour justifier le massacre des catholiques de Nimes, prétendent que le vicomte de Joyeuse ordonna aux catholiques d'user de représailles, et de s'assurer des protestants dans les villes où ils étaient les plus forts ; — que, sur cet ordre, Claude de Brissonnet, évêque de Lodève, ayant fait enfermer quarante-trois religionnaires, tant vieux que jeunes, il les fit massacrer impitoyablement un dimanche, à l'heure de vêpres.

(*Vid.* l'extrait des *Mémoires* de Gaches, auteur contemporain, rapporté à l'article suivant et les notes qui y sont relatives.)

(2) *Lagrange, chef calviniste, avait échoué dans une de ses tentatives contre la ville de Castres.* (Note au bas du manuscrit.)

» *Claude Briçonnet, evesque de Loudeve en l'année* 1567, *lorsque les armes furent primses le jour de Saint-Michel, ayant faict venir tous les habitans de la religion et faict arrester dans l'evesché les fist tous malheureusement massacrer à l'insceu des habitans catholiques qui, ayant appris ceste barbare cruauté, la detesterent avec horreur, disant tout haut que Dieu vengeroit ce sang injustement respendu sur la ville de Loudeve* (1), *laquelle ayant esté recognue par les susnommés, le Baron envoyoit pendant quinze nuits continues ung serrurier adroit qui venoit limer les barres de fer de la grille de laqueduc et a mesure quil en avoit limé une il fermoit avec de cire lendroit quil avoit limé, tellement qu'ayant limé dans ceste espace toutes les barres, le Baron ayant ramassé des troupes de la Caune, Bedarieux et Gabian, s'en vint sur le lieu, huict jours avant la prinse, avec quatre cens arquebusiers pour faire l'execution. Mais ayant été surpris du jour, par la remise des capitaines Vignaudi et Espaigne, qui avoint promis de donner les premiers et qui saignerent du nez au faict et au prendre, le Baron s'en retourna doucement sans allarmer la ville. Huict jours apres lesdits de Grejac et Salmon ayant promis d'entrer les premiers il ramassa les troupes de nouveau, et par stratageme le jour auparavant l'execution il se presenta à la ville, et ayant fait un tour à la veue comme ayant dessain de faire quelque prise, en se retirant, il fit faire complimant à Christophle Delestang, evesque pour lors, avec promesse de venir disner avec lui, lequel se moquant de*

(1) *L'anonyme de Montpellier, écrivain protestant, dit que les malheureux tués par ordre de Brissonnet, un dimanche à l'heure de vêpres, étaient au nombre de quarante-trois.* (Note au bas du manuscrit.)

cella ; extimant que s'il avoit quelque dessein il n'auroit garde de parler de la sorte, ne print pas soing de faire faire meilleure garde. Mais le Baron sestant approché le soir de ce jour-là des murailles de la ville, avec les troupes, envoya Gresac, Salmon et le serrurier recognoitre le trou, et voir si le pistolet quil y avoit layssé ayant sur le bassinet un double tournois, y estoit encore, et l'ayant trouvé au mesme estat quil l'avoit laissé, le serrurier acheva d'enfoncer les barres qui ne tenoint presque à rien. Après Gresac et Salmon, estant entrés, suivis de Estienne de Beyne sieur de Gos, et d'une trantaine d'autres, le lieu ne pouvant contenir davantage de monde, a cause de sa petitesse, estant dailleurs plain de boue et d'immondices, aboutissant au molin de la ville. Ceste troupe voyant qu'elle ne devoit y estre suyvie des autres, sortant de ceste bourbe vont tout droit à la porte plus prochaine, où le Baron et ses troupes attendoint, auprès de laquelle sçachant la boutique d'un mareschal, ilz y entrent et prenent les marteaux et autres choses propres à rompre, avec quoy ils vont tous enfoncer la porte de la ville, rompre les chaines et ferrures, et font entrer le Baron et ses gens crians TUE, TUE, et donnans lalarme, qui fist retirer levesque et ce qu'il peut ramasser d'habitans dans l'esglise de Sainct-Folcaran où il y eust un grand combat, voulant forcer la porte de l'esglise, où fust blessé le capitaine Gos d'une arquebusade au bras qui lestropia pour toute sa vie. La ville estant prise et les soldats samusant à faire des prisonniers et à piller, au lieu d'achever leur victoire par la prise de levesque et de ceulx qui estoint auprès de luy, qui senfuirent par la muraille, se prevalans de leur mauvaise conduite. Ce qui feust cause quil ny eust pas grande tuerie. Ceste prise leur aquist divers vil-

laiges d'alentour, qui contribuoint pour la subsistance de la garnison, avec laquelle ils bridoint Narbonne et Besiers et tout leur voisinage.

» *Peu de temps après, l'un des chefs calvinistes qui sestoint rendus à l'assemblée de Millau, le vicomte de Paulin, avant de s'en retourner en Albigeois alla passer à Loudesve pour authoriser la prise et y établir le baron de Faugères qui venoit de s'en rendre maître.* » (Extrait de la Bibliothèque nationale, sur l'original, pages 138, 139, 140 et 141) (1).

11. En 1575, Clermont, assiégé par Damville, capitule et se rend. Déjà, en 1562, Gignac et Montpeyroux avaient été délivrés des religionnaires en se soumettant à Joyeuse ; mais la trahison de Damville en renouvelant leur enthousiasme, avait produit les horreurs du 4 juillet 1573 ; elle fit tomber aussi la place de Clermont au pouvoir des calvinistes.

(1) Les Mémoires de Gaches, écrivain protestant, ne contiennent point les profanations des reliques de saint Fulcran. On en conçoit les raisons. Mais ils indiquent plusieurs noms dont les autres auteurs ne parlent pas et que nous avons cru devoir faire connaître.

Nous remarquons avec quelque étonnement, dans une *Histoire du Languedoc*, récemment publiée par M. Magallon, que le moyen d'introduction, en limant les barres d'un égout, fut employé à Nimes, prise par les protestants à la même époque. Son récit a la plus grande coïncidence avec celui relatif à Lodève.

« Nimes est ressaisie par un stratagème ingénieux. *Près de la porte de* » *la Bouquerie*, il y avait une grille en fer par où les eaux de la Fontaine » se dégorgeaient pour aller dans le Vistre. Un charpentier l'ouvrit avec » une lime sourde et se mit à travailler le treillis de fer. Il continua quel- » ques jours, couvrant de cire et de boue son ouvrage. Le capitaine Ni- » colas de Calvière, seigneur de Saint-Côme, fait approcher trois cents » soldats : on entre dans la ville, etc. » (*Hist. du Lang.*, tom. II, p. 147.)

12. En 1578, au mois d'août, Claude de Narbonne, baron de Faugères, qui avait pris Lodève en 1573 et qui s'y était rendu coupable de tant d'atrocités, est surpris dans son château. On lui coupe la tête et on la promène dans les rues de Lodève, comme ce seigneur avait fait de celle de saint Fulcran (1).

13. En 1585, Christophe de Lestang (97e évêque), prévenu de la défection du duc de Montmorency (2), et ayant reçu l'ordre du roi Henri III de n'obéir qu'à Joyeuse, d'empêcher que Lodève ne fût enlevée, se laissa surprendre, et, après six semaines de siége, la ville se rendit sans coup férir. Les murailles que l'évêque avait fait construire depuis deux ans, furent rasées jusqu'au sol (3).

14. En 1621, la guerre de religion, loin de s'apaiser dans nos contrées, continue avec de nouvelles violences. Les églises sont démolies à Montpellier et à Gignac. Quatre cents familles catholiques de cette dernière ville sont obligées de s'expatrier.

15. En 1629, la peste se déclare dans le pays et y

(1) Il est étonnant que ce fait ne soit point noté dans la légende de René de Birague (97e évêque). Voy. *Histoire générale de Languedoc*, liv. XL. — *Mémoires d'Aubigné*, liv. IV, chap. II.

(2) Henri Ier, duc de Montmorency, fit d'abord la guerre aux protestants sous le nom de Damville ; il fut gouverneur du Languedoc en 1563, et devint maréchal de France trois ans après. — En 1585, il s'unit au roi de Navarre et mourut connétable le 1er avril 1614. Il était frère de François, auquel il avait succédé dans le duché de Montmorency en 1579; ce qui explique son changement de nom de Damville sous lequel il était connu jusqu'alors. (Voy. l'*Histoire des connétables de France*, pag. 336.)

(3) Les fortifications de Lodève avaient été détruites par les calvinistes, en 1573. L'évêque les avait à peine rétablies qu'elles furent rasées.

fait de grands ravages. A Clermont, elle sévit cruellement pendant quatorze mois. — Ce fléau reparaît en 1652, et, quoique d'une moindre durée, il est encore plus meurtrier.

16. En 1632, une nouvelle guerre éclate dans le Languedoc. Le duc d'Orléans, frère de Louis XIII, voulant renverser l'autorité toute-puissante du cardinal de Richelieu, fait prendre les armes à Henri II, duc de Montmorency, gouverneur de la province. La ville de Lodève ouvre, la première, ses portes aux rebelles : elle est sévèrement punie. Plantavit de la Pauze (102e évêque) est accusé d'avoir favorisé cette entreprise; il est poursuivi, mais par sentence des commissaires apostoliques institués par le pape Urbain VIII, il est absous le 10 juillet 1634. — On sait que le duc de Montmorency, fait prisonnier au combat de Castelnaudary, eut la tête tranchée à Toulouse, le 1er octobre 1632, comme coupable du crime de lèze-majesté par sa participation à la révolte du prince (1).

Nous avons parcouru avec rapidité la série des événements les plus remarquables qui se sont accomplis pendant la longue période de l'histoire de l'ancien diocèse de Lodève ; nous allons en retracer quelques autres plus récents et non moins propres à inspirer de sérieuses réflexions aux esprits inquiets, dont les actions provoquent tantôt les châtiments de la Providence et tantôt les rigueurs de la justice humaine.

(1) L'évêque Plantavit de la Pauze éprouva à cette occasion des chagrins si amers, qu'ils entraînèrent la perte de sa santé et sa retraite du diocèse. Il faut, pour apprécier ses malheurs, lire l'*Épître dédicatoire de sa Chronologie* au cardinal de Richelieu, et sa propre *légende*.

17. Un orage affreux désole Lodève, le 11 octobre 1745, jour de Saint-Firmin. L'église en garde la mémoire, et prie Dieu, tous les ans, d'en détourner le renouvellement.

18. La révolution de 1789 étend ses secousses sur notre ville et sur ses environs. — Des malfaiteurs expient sur l'échafaud, transporté dans l'enceinte de ses murs, la peine de leur barbarie. — Clermont voit éclater dans son sein des scènes où le sang coule à différentes reprises.—Lodève est témoin d'une lutte épouvantable, dans laquelle un habitant soutient seul un siége acharné contre une foule d'ennemis politiques. Le malheureux, ayant épuisé ses ressources, s'échappe à travers ses assaillants, et va trouver la mort aux portes de la cité. — Des hommes, poussés par l'avidité des *trésors* et par l'exaltation de leurs opinions politiques, parcourent le pays, pillent les diligences, et viennent tomber sous les balles que lance contre eux une commission spéciale militaire.

On voit par ce peu de mots sans détails, combien sont dangereux les entraînements irréfléchis. Ces épisodes sont autant de leçons de prudence, d'obéissance aux lois et de respect à la morale.

19. L'orage de 1745 avait été comme l'avant-coureur des tristes souvenirs que nous venons d'évoquer. — Le 22 septembre 1818, il en survint un autre, le jour de Saint-Maurice, qui, en plongeant la ville de Lodève dans la consternation, semblait du moins laver les traces des iniquités passées. Malheureusement les temps avaient produit leurs fruits corrompus : l'indifférence religieuse, les dissensions intestines, peut-être encore une ambition

désordonnée, ou un désespoir qui repousse les consolations, ont marqué leur recrudescence d'agitation par des tumultesindustriels, etont amené des suicides nombreux, des calamités de toute nature, et, enfin, une catastrophe dont nous nous abstiendrons d'étaler l'affligeant spectacle, interdisant à notre plume mal assurée d'insister sur des faits que notre cœur ne veut qu'esquisser, pour en faire ressortir le besoin général d'être justes dans tous les temps, dans tous les lieux et envers tous.

CHAPITRE IX.

PERSONNAGES DISTINGUÉS.

Comme tous les pays, l'ancien diocèse de Lodève a vu naître des personnages distingués par le rang élevé qu'ils ont occupé, par le savoir, par les vertus, par la valeur et par une infinité d'autres qualités, bonnes ou mauvaises.

La nomenclature que nous en présentons aux lecteurs est bien incomplète. C'est à nos seules investigations que nous la devons : c'est en parcourant avec l'opiniâtreté qui nous domine, les ouvrages parvenus en notre possession, et souvent par le hasard, que nous avons recueilli ce peu de notices biographiques. Nous les déposons ici, non comme un témoignage impartial de la vie des hommes auxquels nous les consacrons, puisque nous ne devons jamais cesser d'avouer notre insuffisance ; mais principalement comme un faible indice de notre zèle et de notre bonne volonté. — Ce *specimen* servira de noyau, et quelque autre, plus heureux que nous, achèvera d'en faire un tableau fidèle (1).

(1) Nous nous permettons d'indiquer la méthode que nous avons toujours suivie pour nos modestes analyses. Elle pourra sembler insolite, ridicule même. Sans que nous la conseillons à personne, la voici : — Tous nos livres (ils sont, hélas ! trop peu nombreux) sont surchargés de notes, contenant nos observations, et nous y retrouvons au besoin les objets les

Nous voudrions bien sincèrement rendre un public hommage à toutes les célébrités de Lodève : il est si doux d'admirer les talents et d'applaudir à l'usage qu'en font ceux qui les possèdent ! Mais comment satisfaire à une si naturelle ambition, lorsque le pays dont nous avons eu la témérité d'entreprendre l'histoire, n'a point conservé d'annales, et qu'il ne lui reste que le regret de n'avoir point arraché aux flammes dévorantes les écrits renfermant les vestiges d'un passé que, dans toutes les localités, on s'empresse aujourd'hui de reproduire, pour servir à l'enseignement du présent et de l'avenir? — Qu'on ne nous impute donc pas des oublis volontaires : notre bonne foi serait notre excuse, si déjà notre peu de capacité n'avait mérité grâce.

Parmi ce petit recueil de notices figurent quelques personnages, dont les mœurs et la conduite forment un contraste affligeant à côté des vertus religieuses, civiques et littéraires du plus grand nombre. — Qu'on ne s'étonne point de ce mélange ! Les ombres d'un tableau contribuent à en faire ressortir les traits.

Nous ne comprenons point dans la nomenclature suivante, saint Guillaume (Saint-Guilhem-du-Désert), quoiqu'il se soit donné au diocèse de Lodève et qu'il y soit mort dans le monastère auquel il attacha son nom. Sa

plus essentiels qui nous ont frappé en les lisant. Elles ont eu pour nous le singulier avantage de meubler notre mémoire, au point que la vue seule d'un volume nous rappelle à peu près tout ce qu'il contient. C'est en les passant fréquemment sous nos yeux pour nos recherches sur divers points d'étude, que nous sommes parvenu à classer nos idées et à nous rendre compte, tant bien que mal, chronologiquement, des faits dont nous nous occupons.

biographie se trouve à la page 103 du Ier volume de cette histoire.

1. EUSTORGIE est un doux nom qui se présente au souvenir. Mère du bienheureux Fulcran, sa tendre sollicitude pour diriger le cœur de son enfant vers la piété et la pureté inaltérable des mœurs, nous conduit à ne savoir ce qu'il faut le plus admirer des vœux et des soins du modèle des mères, ou des vertus du modèle des fils. — Descendante des comtes de Substantion, héritière de biens immenses, elle a vécu dans le recueillement à Mérifons, où tout porte encore l'empreinte de ses pas. — Née en 875, mariée en 905 et décédée en 945, elle avait eu cinq enfants. Ses deux filles, consacrées à Dieu, donnèrent leur patrimoine à Ricuin II, évêque de Maguelone, où leur frère avait été élevé à la dignité d'archidiacre; cette libéralité a servi de fondement à la ville de Montpellier. Les deux fils, autres que saint Fulcran, nommés *Pons* et *Aranfred*, moururent sans doute dans le célibat; il n'en est plus parlé dans l'histoire.—La grande renommée du prélat absorbe et concentre tout ce qui se rattache à sa famille (1).

(1) Le nom d'Eustorgie, offrant l'assemblage de toutes les vertus, nous ne pouvons mieux la comparer qu'à Blanche de Castille, mère de saint Louis, qui, dans l'excès de sa piété, aurait préféré voir mourir son fils chéri, plutôt que de pouvoir soupçonner qu'il tombât jamais dans les horreurs du péché d'impureté.

Nous avons dû placer, dans cette nomenclature, la plus ancienne et la plus remarquable personne célèbre qui ait appartenu au pays Lodevois, quoique nous ayons déjà parlé d'elle dans nos éclaircissements sur la légende de saint Fulçran, son fils. Quant à celui-ci, nous nous bornons, en l'y comprenant aussi, à énoncer son nom et à renvoyer le lecteur à sa légende elle-même.

2. Saint Fulcran, né en 909, mourut le 4 février 1006. Son existence a duré quatre-vingt-dix-sept ans, pendant lesquels il a passé cinquante-sept ans sur le siége épiscopal de Lodève.

Sa vie écrite par Pierre de Millau, abbé de Mansiade, en 1100 ; par Bernard Guidonis (63e évêque), en 1324; par Guillaume de Brissonnet (84e évêque), qui, en 1498, refit et abrégea l'œuvre du précédent ; par François de Bousquet (103e évêque), en 1651 ; et par Loubeau, secrétaire de M. de Fumel (109e évêque), en 1788, est entre les mains de toutes les familles du diocèse : elle fait le sujet ordinaire de leurs entretiens, de leurs méditations et de leurs respects.

3. Guillaume-de-Guilhem, premier baron de Clermont, en 844, est la tige de vingt-quatre seigneurs qui lui ont succédé jusqu'en 1705, et dont les biens considérables, après avoir été transmis à M. Castanié-d'Auriac, par la vente que lui en fit le tuteur du marquis de Saissac, dernier rejeton des Guilhem, des Bérenger, des Castelnau, vers 1720, passèrent dans les mains de Madame la marquise de Pourpri, opulente centenaire, morte à Paris depuis peu d'années.

Les barons de Clermont, devenus comtes, ont brillé d'un grand éclat pendant leur longue domination : les uns se sont montrés opposants aux droits de suzeraineté des évêques de Lodève; mais ils ont été ramenés à l'obéissance par la fermeté de leurs supérieurs dans l'ordre hiérarchique; d'autres avaient pris part aux croisades et scellé de leur sang leur fidélité à la foi ; d'autres encore ont puissamment contribué à l'affermissement de l'autorité épiscopale, quelquefois méconnue, souvent

trahie, sévèrement rétablie par leur autorité militante (1).

4. Maffre *ou* Maffred de Villecun (31e évêque), immédiatement après la mort de saint Fulcran, en 1006, se met en possession du siége de Lodève. Il occupait déjà celui de Béziers, et avait joui de la plus entière confiance de son illustre prédécesseur. Ce titre est, à nos yeux, la réfutation de ce qui a été dit contre lui.—Bernard Guidonis le rejetait du nombre des évêques de ce diocèse, et le considérait comme un usurpateur. Cependant, il a gouverné l'église de Lodève pendant neuf ans. Ce long espace de temps semble démontrer qu'il en avait le droit (2).

5. Pons de la Rase est un personnage célèbre par les inclinations vicieuses qui ont marqué la première partie de sa vie, et par les vertus qui en ont orné la dernière. Son histoire est assez curieuse pour mériter d'être rapportée avec détail.

« Pons, dit un auteur d'un grand poids (3), était un » chevalier à qui le château de la Rase, dans le diocèse » de Lodève, dont il était seigneur, avait fait donner le » surnom. Il se rendit également recommandable par son » esprit, par sa valeur et par ses richesses, sous le règne » de Louis-le-Gros et pendant l'épiscopat de Pierre de » Raymond (39e évêque), ou de Bon-Pasteur (38e évê- » que) (4); mais il abusa de ses talents et se servit de

(1) La vicomté du Bosc appartenait à la famille de Castelnau (Voy. l'*Histoire de Clermont*. — Voy. aussi le *Mémoire de l'intendant de Basville*.)

(2) Voy. sa *légende* et les notes à la suite.

(3) Voy. Baluze, *Miscellanea*, t. III, p. 205.

(4) Nous avons fait pressentir l'erreur qui doit exister dans l'ordre numérique des évêques de Lodève, adopté par Plantavit de la Pauze, et dans

» son château, qui était très-fort, pour exercer une infi-
» nité de déprédations et faire la guerre à ses voisins qu'il
» rançonnait sans miséricorde. Dieu lui fit la grâce de
» le toucher, de lui inspirer de quitter le monde et de
» faire pénitence de tant de crimes. Dans ce dessein, il
» obtint d'abord le consentement de sa femme, qu'il mit,

le nom de Bon-Pasteur donné au 38e de ses évêques. C'est ici l'occasion d'y revenir, puisqu'on ne saurait, sans un examen critique, concilier l'épiscopat de Pierre avec le règne de Louis-le-Gros. — L'évêque nommé *Bon-Pasteur* doit être le même que *Pierre de Raymond :* on aura mal à propos scindé la période de son gouvernement. En effet, dans la légende de Bon-Pasteur, il est dit qu'il se nommait Raymond. (*Constat tamen ex privilegiorum repertorio nomen ejus fuisse Raymundum.*) L'*Histoire générale de Languedoc*, t. IV, pag. 6, énonce que Pierre de Raymond est le même que Raymond, et par conséquent Raymond est le même que Bon-Pasteur. — Dès-lors, Baluze, qui a fait une étude approfondie de l'histoire ecclésiastique de France, donne la solution de cette méprise, en expliquant que Pons de la Rase abusa, au temps de Louis-le-Gros et de l'évêque Pierre, de ses talents et de son château pour exercer des actes de brigandage, ce qui fut l'occupation de la première partie de sa vie. Il faudraît donc, suivant nous, ne faire qu'un seul évêque de Bon-Pasteur et de Pierre de Raymond.

Pour mieux concevoir cette opinion, il convient de coordonner le règne de Louis-le-Gros, commencé en 1108 et fini en 1137, pendant lequel le diocèse de Lodève n'eut d'autre évêque que Bon-Pasteur, avec la réflexion contenue dans sa légende qui l'indique sous le nom de Raymond ; avec la lacune existante dans l'occupation du siége épiscopal depuis l'an 1119, époque à laquelle on a cessé de parler de Bon-Pasteur, sans dire ce qu'il est devenu ensuite, jusqu'à 1138 où l'on voit apparaître Pierre de Raymond et avec la remarque que nous avons faite relativement à Pierre de Raymond. — Il n'est pas invraisemblable que Pierre de Raymond ait pu être évêque de Lodève de 1102 à 1154, année de sa mort. Il aurait été ainsi seulement témoin, pendant le règne de Louis-le-Gros, de la vie dissipée de Pons de la Rase, et pendant celui de Louis VII, de son repentir, le règne de ce roi ayant commencé en 1137, lorsque Pons de la Rase était depuis 1136 dans l'état monastique à Sylvanès.

» avec une fille qu'il avait, dans le monastère de Dri-
» nant, où elles prirent le voile religieux, et auquel il
» donna la plus grande partie de ses biens. Il avait encore
» un fils, qu'il consacra à Dieu par la profession monas-
» tique dans l'abbaye de Saint-Sauveur de Lodève. Il
» vendit ensuite les biens qui lui restaient, et, ayant fait
» assembler, un jour, au village de Pégairolles, ses
» créanciers et ceux à qui il avait causé quelque dom-
» mage, il les satisfit et distribua le reste aux pauvres.
» Ce seigneur, après avoir mis ordre à ses affaires, gagna
» six de ses amis ou de ses voisins, qui, touchés de
» ses discours, résolurent de se retirer avec lui. De ce
» nombre était un chevalier nommé Alzeran. — Pons,
» suivi de ses six compagnons, se mit en chemise et nu-
» pieds, se faisant fustiger par un homme qui le traînait
» avec un lien de fagot qu'il avait au cou ; il se fit con-
» duire à Lodève, le dimanche des Rameaux, devant
» l'évêque, qui, après la procession du jour, l'attendait
» avec tout son clergé, sur un échafaud qu'on avait
» dressé exprès au milieu de la place. Il se prosterna
» aussitôt devant ce prélat, et lui présenta un papier où
» il avait écrit sa confession qu'il fit lire publiquement,
» tandis qu'on continuait de le fustiger. Un spectacle si
» touchant tira des larmes des yeux de tous les assistants,
» et fit de si fortes impressions sur plusieurs pécheurs
» qui étaient présents, qu'ils résolurent de se convertir.
» Le jeudi-saint au soir, Pons et ses compagnons aban-
» donnèrent leur patrie. Ils ne prirent chacun, pour tout
» équipage, qu'un méchant habit, un bâton et une be-
» sace, et commencèrent leur pélerinage nu-pieds. Ils
» prirent le chemin de l'abbaye de Saint-Guilhem-le-

» Désert, où ils arrivèrent le lendemain, jour du vendredi-saint. Ils y trouvèrent un grand nombre de chevaliers et beaucoup de peuple des environs, qui étaient accourus pour y adorer le morceau de la vraie Croix, dont Charlemagne avait fait présent à cette abbaye dans le temps de sa fondation. — Raymond-Pierre de Ganges, seigneur du voisinage, s'y rencontra et engagea les pélerins à venir passer la fête de Pâques dans son château, situé dans les Cévennes, à l'extrémité du diocèse de Maguelone. — Pons et ses compagnons en partirent le lendemain, prirent la route de St-Jacques-de-Galice, et firent tout le voyage en demandant l'aumône. Ils consultèrent différentes personnes de piété en chemin, entre autres l'archevêque de Compostelle, qui leur conseilla de se retirer dans un lieu désert et d'y vivre du travail de leurs mains. A leur retour, ils visitèrent le mont Saint-Michel, Saint-Martin-de-Tours, Saint-Martial-de-Limoges et Saint-Léonard; ils arrivèrent enfin à Rodez. Ademar, évêque de cette ville, prélat distingué par sa piété, qui connaissait depuis longtemps, à cause du voisinage, la naissance et le mérite de ces pénitents, les obligea à loger chez lui. — Le comte de Rodez qui avait toujours été lié d'une amitié très-étroite avec Pons de la Rase, alla le trouver aussitôt à l'évêché, et lui offrit un endroit de son domaine pour s'y retirer avec ses compagnons; mais ce dernier le remercia de ses offres. — Pons et ses associés se rendirent, peu de temps après, à Camarès, lieu situé dans les montagnes du Rouergue et environné de bois. — Arnaud du Pont qui en était seigneur, leur donna aux environs un terrein désert qu'on nommait

» Sylvanès et qu'ils appelèrent *Salvanès*. Après avoir
» défriché ces terreins, ils y construisirent de petites
» huttes où ils firent leurs demeures, et s'attirèrent, par
» leur vie pénitente, le respect et la vénération des peu-
» ples de tous les pays voisins.—Plusieurs solitaires s'étant
» joints à eux, ils résolurent, quelque temps après, de
» fonder dans ce lieu un monastère dans les formes, et
» d'embrasser l'institut de Citeaux ou celui des Chartreux.
» —Pons, indéterminé sur le choix, prit le parti d'aller
» lui-même à la Grande-Chartreuse, dans le dessein de
» s'en rapporter à la décision du B. Guigues qui en était
» prieur, et de ses religieux. On lui conseilla d'embras-
» ser la réforme de Citeaux, et de s'adresser pour cela à
» l'abbaye de cet ordre la plus voisine de Sylvanès.
» C'était alors celle de Mazan, en Vivarais. Pons y passa
» à son retour, et, s'étant rendu au chapitre, il offrit sa
» maison de *Salvanès* à Pierre, abbé de Mazan, qui l'ac-
» cepta volontiers, reçut au noviciat Pons et ses com-
» pagnons, et après les avoir revêtus de l'habit monas-
» tique, au bout d'un an, et leur avoir donné pour pre-
» mier abbé l'un d'entre eux, nommé Ademar, les ren-
» voya à *Salvanès*.—C'est ainsi que fut fondée, en 1136,
» cette abbaye qui est du diocèse de Vabres, et située
» vers les frontières de l'Albigeois et du diocèse de Bé-
» ziers. — La sainteté de ces premiers religieux parut
» avec tant d'éclat, que plusieurs chevaliers de mérite
» y changèrent leur ceinture militaire contre l'habit du
» cloître. D'un autre côté, les princes et les seigneurs,
» tant voisins qu'étrangers, lui firent des dons considé-
» rables. — Quant à Pons de la Rase, il choisit l'état de
» frère convers, afin d'avoir plus de liberté de pourvoir

» aux besoins et à la subsistance de ses frères. Il y mou-
» rut en odeur de sainteté (1). »

6. Gaucelin de Montpeyroux (41e évêque) a rendu des services éminents à la ville de Lodève, à son église et à son diocèse, en faisant construire plusieurs édifices, entre autres la tour de Pégairolles, et en imprimant un éclatant respect à son autorité. C'est à lui qu'est dû le premier acte d'affranchissement de la suzeraineté des comtes de Rodez; c'est encore à lui que le roi Louis VIII a concédé le pouvoir judiciaire civil et criminel. Son intelligence et sa fermeté envers les seigneurs de sa juridiction, l'ont placé au rang des évêques les plus distingués. Il a occupé le siége depuis 1160 jusqu'à 1187.

7. Raymond-Guillaume de Madières (42e évêque), frère de Guillaume VII, seigneur de Montpellier, se trouvait naturalisé dans le diocèse de Lodève, à cause des biens qu'il y possédait et qui lui étaient échus du patrimoine

(1) Le récit qu'on vient de lire est bien chargé de faits incohérents, si l'on veut le comparer à la marche actuelle des choses; il faut même avouer que, sans une confiance aveugle pour la source d'où ils procèdent, il ne serait guère permis d'y croire.... Mais, comme cette réflexion ne manquera pas de se présenter à l'esprit de plusieurs personnes, il est peut-être du devoir de l'historien de faire observer quels sont les moyens qui engagent à y ajouter foi.

L'époque à laquelle Pons de la Rase se livre aux déprédations, le repentir qu'il manifeste, la fustigation, la confession publique, la séparation volontaire d'avec sa famille, l'adoption de l'état monastique par le père, la mère, le fils et la fille, les courses, l'humilité, la retraite dans un désert, la fondation d'un monastère, l'entraînement de certains voisins qui s'unissent à ses résolutions un peu excentriques, sont autant de circonstances dans le goût du siècle où elles sont produites; c'est par ce peu de mots que nous terminerons, en ayant bien soin de noter que nous n'en sommes que l'écho.

considérable de sa famille. Il doit donc être porté au nombre de ses habitants qui y ont acquis de la célébrité. — Évêque à la mort de Gaucelin de Montpeyroux en 1187, il continua l'administration de son prédécesseur et lui donna un nouveau lustre, en achevant d'acquérir les droits de domination dont jouissaient les comtes de Rodez, ce qui le rendait seul maître du château de Montbrun, chef-lieu de la vicomté de Lodève. Il introduisit dans son diocèse la fabrication du papier, nouvellement découverte. Il institua un essayeur de la monnaie, et il en faisait battre en vertu des priviléges antérieurement accordés par les rois à ses prédécesseurs. Il fit de nombreuses acquisitions et prépara la construction du fort du Caylar.

8. GUILLAUME D'AUTIGNAC, d'une famille illustre du diocèse de Lodève, fut élevé, en 1203, sur le siége épiscopal de Maguelone. Le temps était difficile : les intrigues d'Agnès, seconde femme de Guillaume VIII, seigneur de Montpellier, et les troubles causés par la secte des Albigeois rendaient son administration fort pénible. Les talents de cet évêque furent d'un grand secours pour en garantir la contrée de Montpellier : il devint le médiateur des affaires les plus importantes; c'est lui qui fit réunir le comté de Melgueil à son évêché (1). — Le Lodevois ne

(1) Le comte de Melgueil était sous la dépendance du pape, à qui le comte Pierre en avait fait donation en 1085. Innocent III la transféra à l'évêché de Maguelone, par sa bulle du 15 avril 1215. De là le titre de comtes de Mauguio, que les évêques ont constamment pris depuis cette époque. (Voy. l'*Histoire de Montpellier*, par d'Aigrefeuille, t. II, p. 48.) (*)

(*) Tout le monde connaît le roman de la Bibliothèque bleue, intitulé : *La Belle Maguelone et Pierre de Provence*, composé d'abord par Bernard de Treviez (*Bernardus de tribus viis*), chanoine et poëte de Maguelone, retouché par Pétrarque et mis en français par M. le comte de Tressan. Mais ce que l'on ne sait peut-être pas aussi bien, c'est que Pierre de Provence n'est autre que Pierre, comte

peut que se glorifier d'avoir donné naissance à ce haut personnage.

9. Pierre de Lodève (44e évêque) donna, en 1208, un exemple de juste sévérité en faisant punir les auteurs et complices de l'assassinat commis, l'année d'auparavant, sur Pierre de Frotter (43e évêque), son prédécesseur immédiat. Les services qu'il rendit au roi Louis VIII pendant la guerre contre les Albigeois, lui attirèrent la bienveillance spéciale de ce prince. Il en obtint, en 1225, le comté de Montbrun que ses successeurs ont conservé jusqu'à la révolution, et le changement de nom de la ville de Lodève (1).

10. Guillaume de Lodève, amiral, est l'un des

(1) Lodève, nommée *Luteva*, a été depuis 1225 nommée *Lodova*, d'où Lodève, c'est-à-dire ville de Louis. — En devenant comtes de Montbrun, les évêques ont fait disparaître le titre de vicomtes de Lodève qui avait été pendant longtemps porté par plusieurs maisons seigneuriales étrangères.

de Melgueil (Maugnio), qui fit en 1085, le 27 avril, donation de tous ses biens à l'église de Maguelone, et qu'il s'y donna aussi lui-même avec sa femme; que parmi ces biens était compris le comté de Melgueil; que c'est cette libéralité faite en faveur de l'église, qui, étant ratifiée par le pape Urbain II, le 14 décembre 1088, fit passer ce comté dans les mains du souverain pontife; que le comte Pierre étant mort l'année même de sa donation, il fut enterré dans cette église comblée de ses bienfaits; que c'est à cette donation, à cette alliance, à cette consécration solennelle de la personne et des biens de ce seigneur, que Bernard de Treviez a voulu faire allusion en supposant une union matrimoniale entre le comte Pierre et la Belle Maguelone, laquelle n'est simplement que l'île personnifiée par le poëte; que des curieux ont souvent visité l'Ile et sa magnifique cathédrale, dans l'espoir d'y découvrir le tombeau des deux prétendus époux, sans soupçonner que la terre qu'ils foulaient était la Belle Maguelone elle-même; qu'enfin, un homme célèbre, M. Millin, s'est mépris au point d'écrire dans son *Voyage dans les départements du midi de la France* (tom. IV, pag. 352), qu'il a été obligé de grimper sur un tas de foin pour découvrir la chapelle et le tombeau de la *Belle Maguelone*.

On comprend, d'après cet exemple, combien d'erreurs peuvent commettre les esprits les plus éclairés! — Il est fâcheux pour nous, infime observateur, d'être réduit à la nécessité de relever celle-ci, et de contredire par une note critique un savant aussi distingué; mais il faut: ou rejeter la plume de l'histoire, ou marcher dans le sentier consciencieux de la vérité. (Voy. les notes que nous avons données pour servir d'explication, dans notre *Histoire de Maguelone*, période IV, p. 272.)

hommes qui ont fait le plus d'honneur au lieu de leur naissance. Le roi Philippe-le-Hardi ayant déclaré la guerre à Pierre III, roi d'Aragon, et voulant s'emparer de plusieurs de ses provinces, notamment de la Catalogne, lui confia, en 1284, le transport de son armée sur une flotte de cent cinquante voiles. — Sa fortune devait égaler son illustration, puisque, en 1287, on le voit rendre hommage à Bérenger de Boussagues (48e évêque), pour la tour qu'il possédait au Puy de Montbrun et ses dépendances, pour les droits domaniaux de la ville de Lodève, et pour les châteaux de Soubés, de Montpeyroux, de Lavalette et divers autres biens-fonds (1).

11. GUILLAUME DE MANDAGOT (59e évêque), né de parents distingués dans le diocèse, était évêque d'Uzès lorsqu'il fut appelé au siége de Lodève, en 1316. Sa légende atteste le soin qu'il prodigua à la direction de son église, et la faveur dont il jouit auprès du roi Philippe-le Long.

12. MARTIN D'ANTOINE, surnommé *Allègre*, fut un chef de parti à Clermont, en 1324. Son audace le porta à s'opposer aux volontés du baron Bérenger VII qui venait de succéder à son père : il se mit à la tête d'une troupe de factieux, jeta le trouble dans la ville et menaça la sûreté du seigneur. Arrêté comme un homme dangereux, il fut

(1) L'*Histoire générale de Languedoc* (liv. XXVII) fait entendre que le nom, le grade et la fortune de Guillaume donnent lieu de conjecturer qu'il descendait des anciens vicomtes de Lodève ; qu'il doit être le même que Guillaume de Lodève, dont Guillaume, son père, l'un des principaux seigneurs de la province, fit son héritier par testament de l'an 1248. — Sauf la descendance des anciens vicomtes de Lodève, sur laquelle nous ne sommes pas bien édifié, nous reconnaissons l'exactitude de tout le reste.

déféré au sénéchal de Carcassonne qui l'envoya à Avignon. Le tribunal de l'inquisition trouva le moyen d'en débarrasser la société, en le condamnant à la détention perpétuelle pour cause d'hérésie et à la confiscation de ses biens (1).

13. Jean de Visseq, de la noble famille de ce nom, dans le diocèse de Lodève, fut évêque de Maguelône en 1328. — Il aida à y rétablir la discipline et à régler les devoirs à remplir envers les pauvres et les voyageurs.

14. François de Clermont, cardinal du titre de saint Adrien, de la maison des barons de Clermont, fut revêtu de la pourpre romaine à cause de ses mérites, en 1503. — Son frère Pierre, succédant au baron Louis en 1515, obtint une brillante illustration : le roi François Ier l'honora de la lieutenance du Languedoc, pour le connétable de Bourbon qui en était gouverneur.

15. Pons de Lauzières, chanoine de Lodève et grand-vicaire du diocèse sous Gaubert (66e évêque), était le troisième fils d'Arnaud, seigneur de Lauzières et de la dame de Mostuejouls, sœur du cardinal-évêque de St-Papoul, mort en 1327 et enterré dans l'église du couvent de St-Guilhem-le-Désert. — Pons était en même temps prieur de St-Martin-de-Colombez.

(1) La tradition, qui se mêle un peu de tout, fait encore un épouvantail du nom d'*Antonio Martin*, au petit village des Vaillés. On y prétend que la tour encore existante que l'on croit avoir été bâtie en 1271, par Paul de Clermont, lui servait de refuge et favorisait ses actes de brigandage. L'*Histoire de Clermont* (pag. 135) le représente, au contraire, comme un chef des Albigeois, et ajoute qu'après sa condamnation la secte s'éteignit. — N'est-ce pas le cas de dire : *Sempre bene, signori !...*

C'est l'un des hommes du Lodevois les plus dignes de la vénération publique par ses vertus. Il mourut le 25 août 1361, âgé de 55 ans, en odeur de sainteté.

Nous possédons une copie manuscrite de la vie de ce bienheureux, où il est dit qu'il a fait plusieurs miracles.

16. Voici une de ces célébrités que tous les pays envieraient la gloire de compter au nombre de leurs concitoyens. Son château était au hameau de Lauzières, commune d'Octon, où il en existe des débris assez considérables.

Pons de Lauzières de Thémines-de-Cardaillac, marquis de Thémines, chevalier des ordres du roi, sénéchal et gouverneur du Querci, descendait en ligne directe d'Arnaud de Lauzières, père de Pons, chanoine. Il servit à l'âge de 17 ans, sous le maréchal de Damville, dans les guerres du Languedoc, et au siége de Monségur sous le duc de Mayenne. Il rendit de grands services aux rois Henri III et Henri IV. Il signala son courage au combat de Villemur en 1592, réduisit à l'obéissance du roi le pays de Querci dont il fut sénéchal et gouverneur ; il devint capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, chevalier des ordres, en 1595. —Après quarante ans de service et avoir arrêté le prince de Condé prisonnier, il fut fait maréchal de France, le 1er septembre 1616. — Il commanda depuis l'armée du roi au siége de Montauban en 1621, prit plusieurs villes en Languedoc sur les Huguenots en 1625. Commis au gouvernement de Bretagne le 23 juin 1626, il mourut à Auray le 1er novembre 1627, à l'âge de 74 ans (1).

(1) Voy. L'*Histoire des maréchaux de France*, pag. 691. — *Dictionnaire des généraux français*, par M. de Courcelles, tom. VII, pag. 136.

17. ANDRÉ-HERCULE DE FLEURY, cardinal, né à Lodève, le 22 juin 1653, d'un receveur des décimes, fut élevé par le roi Louis XIV à l'évêché de Fréjus, en 1698. — Ce monarque, avant de mourir, le nomma précepteur de Louis XV. — En 1726, il fut promu au titre de cardinal et bientôt après à la tête du ministère par son élève : il avait alors 73 ans.

Il montra jusqu'à l'âge de 90 ans, un esprit sain, libre et capable de diriger les affaires. Tout prospéra sous son administration, de 1726 jusqu'à 1740. — C'est lui qui obtint pour la France la province de Lorraine. Une nouvelle guerre commencée en 1740, après celle que la paix de 1736 avait terminée contre l'empereur Charles VI, troubla ses derniers moments.— Il mourut à Issy près de Paris, le 29 janvier 1743 (1).

Nous allons passer, après cette première série d'hommes distingués, à une seconde d'un temps plus moderne. Elle sera encore moins complète sans doute; mais elle offrira aussi quelques personnages dignes d'attention.

(1) Le cardinal de Fleury fut un ministre médiocre, si l'on en croit certains auteurs. Il eut à se reprocher d'avoir négligé la marine, de donner les premiers emplois à des personnes peu capables de les remplir, et d'avoir cru les Jésuites dangereux.

Lodève professe une grande vénération pour sa mémoire. — L'une de ses rues porte son nom ; sa maison très-somptueuse pour son époque, existe encore telle qu'elle était de son temps : c'est celle de la Miséricorde.

M. Calvet aîné possède un tableau où le cardinal est représenté en médaillon, accompagné de Diogène portant sa lanterne et paraissant, en le montrant, s'écrier : *Voilà l'homme que je cherchais* (*)!

(*) Ce tableau, qui n'a peut-être à nos yeux, peu expérimentés en matière de peinture, que le défaut d'être pâle de couleur, est excellent de dessin, et s'il n'est un original d'*Autreau*, ayant sans doute appartenu au cardinal, il en est tout au moins une très bonne copie. On sait qu'*Autreau*, mort en 1745, était à la fois un peintre distingué et un littérateur remarquable.

18. David Durand, de Saint-Pargoire, né en 1679, d'une famille protestante. — Appelé à Amsterdam et peu de temps après à Londres où il se fixa, il partagea ses jours entre l'étude des sciences et celle de la religion. On a de lui plusieurs ouvrages très-estimés et qui prouvent un grand fonds d'érudition ; parmi eux on distingue l'*Histoire du XVIe siècle*, Londres, 1725-1729, 6 vol. in-8°, qui obtint un succès prodigieux. Il mourut le 16 janvier 1763.

19. — Remezy, de Gignac, a publié une *Grammaire française* qui fut bien accueillie lorsqu'elle parut. Il avait entrepris une histoire philosophique, d'après ce qu'en dit le *Guide du voyageur dans le département de l'Hérault* (pag. 474), dont le manuscrit aurait été brûlé par son héritier.

20. Antoine de Laurès, de Gignac, littérateur estimé, né en 1707, a écrit une *Histoire de son pays* qui n'a point été imprimée. Cet ouvrage curieux mériterait d'être plus connu. — Le chevalier de Laurès cultiva la poésie, et remporta quatre prix à l'Académie des Jeux floraux et trois autres à l'Académie française. Il a fait une bonne *traduction* de la Pharsale de Lucain, quelques tragédies lyriques et deux comédies. — Cet auteur est mort à Paris, le 13 janvier 1779.

21. Jean-Jacques-Félix de Teisserenc naquit à Lodève en 1734, fut admis dans les gardes-du-corps du roi, où il se fit distinguer comme bon militaire et poëte aimable. — Ces deux qualités contribuèrent simultanément à son élévation. Il fut capitaine d'infanterie, gouverneur du Hâvre et enfin maréchal-de-camp. — Nous avons sous les yeux un assez grand nombre de ses pièces

fugitives, qui respirent la gaîté, la fraîcheur et la philosophie de son temps, telles que savaient les exprimer les Bernis, Lafare et Saint-Aulaire. — Il reçut de l'impératrice Catherine de Russie un cadeau précieux, à l'occasion d'un poème qu'il lui avait adressé sur la victoire remportée par Soltikoff, contre les troupes du roi de Prusse. — En 1757, Voltaire le complimenta par une lettre autographe que nous avons lue ; — le duc de Choiseul faisait aussi beaucoup de cas de ses talents. — Il avait su se concilier les grâces de la cour, par ses relations avec plusieurs grands seigneurs. — Il fit un poème sur l'*expédition de Mahon* à laquelle il avait pris part.

M. de Teisserenc contracta un second mariage en 1811, à l'âge de 77 ans, et mourut peu de temps après. — Il portait le titre de *chevalier de Grezac*.

22. Arnaud Bailly, de Lodève, composa une *Histoire de son pays*. — Malgré toutes les recherches qui ont été faites, il a été impossible de la retrouver. — On sait, néanmoins, qu'il en a été vu un exemplaire, à Paris, dans une vente publique de livres ; mais la trace s'en est perdue. On ignore même si le nom de *Bailly* n'est point l'énonciation d'un titre judiciaire, ou s'il fut celui de sa famille.

23. N.... Martin, prêtre, né à Lodève. La *Statistique du département de l'Hérault* (pag. 226; in-4°, Montpellier, 1824), par M. Creuzé-de-Lesser, dit qu'on a trouvé dans ses papiers, après sa mort, plusieurs manuscrits indiquant qu'il avait travaillé à l'*Histoire ecclésiastique* de Racine et aux ouvrages de Rollin (1).

(1) Si nos conjectures ne nous abusent pas, ce prêtre n'est autre que *Marc Martin*, homme véritablement instruit, né à Lodève. Devenu capucin,

24. Loubeau, prêtre, secrétaire de Mgr Henri de Fumel, dernier évêque de Lodève, a fait imprimer, en 1788, une *Vie de saint Fulcran*, in-18, plus étendue que celles des écrivains qui s'en étaient occupés avant lui. Les faits y sont classés confusément.

25. Nous lisons dans l'*Histoire générale de Languedoc* (tom. V, pag. 602, édition in-f°), qu'un auteur, natif de Lodève, contemporain de Henri II de Montmorency, mort décapité à Toulouse en 1632, a écrit la vie de ce grand seigneur. Il est d'autant plus à regretter que son nom soit resté ignoré, que les personnes qui se sont occupées d'histoire, sont fort rares dans le pays dont nous essayons de retracer les annales (1).

il voyagea longtemps dans le Levant, se fit une haute réputation comme prédicateur, parlant plusieurs langues. — Rentré dans sa partie, la révolution de 1789 lui parut un bienfait dont il s'empressa de goûter les prémices, en prêtant le serment ordonné par la constitution civile du clergé; mais bientôt désillusionné, il renonça à l'état ecclésiastique, se mit à la tête d'un petit pensionnat à Pégairolles, et, lorsque les temps cessèrent d'être orageux, il reprit, dans un âge bien avancé, en rétractant ses erreurs, le ministère des autels, en qualité de vicaire du curé de St-Denis, à Montpellier, où il mourut.

M. Martin était savant et modeste. Nous l'avons connu, et l'opinion qui nous est restée de ses vastes connaissances, nous fait penser qu'il pourrait bien être question de lui dans la notice qui vient d'être rapportée. Cependant, comme la coopération aux œuvres de *Rollin* et de *Bonaventure Racine* semble impliquer quelque contradiction, puisque le premier de ces auteurs est décédé le 14 septembre 1741, à l'âge de 80 ans, et le second, le 15 mai 1755, à peine âgé de 47 ans; comme nous ne sommes d'ailleurs pas bien fixé à raison de l'âge de M. Marc Martin, nous n'insistons point sur l'identité des deux personnages, et nous terminons cette observation en avouant que s'il a existé, à des époques nécessairement rapprochées, deux prêtres du nom de Martin à Lodève, le dernier dont nous venons de rappeler le souvenir, était capable de faire ce qui est attribué au premier.

(1) Cet auteur, dont le nom est inconnu et qui aurait écrit la *Vie du*

La seconde série que nous venons de rapporter, nous ayant conduit jusqu'à l'époque qui se rapproche de nos jours, il nous reste maintenant à mentionner quelques autres personnes distinguées et généralement connues par leur amour des lettres, des arts, des sciences, de l'industrie, par leur valeur ou par leur égarement. Trop abrégée pour donner une juste idée de la haute intelligence des habitants de notre pays, la légende n'en sera pas moins l'indice certain du goût et des talents qui y ont depuis longtemps pris racine.

Nous voudrions pouvoir y joindre la liste des hommes vivants qui composent l'élite de la société : la gravité de l'histoire ne le permet pas ; d'autres viendront un jour perfectionner notre ébauche et la couronner de l'auréole du génie.

26. Avellan (G.-N.), de Gignac, d'abord avocat, ensuite magistrat éclairé, a rempli successivement les

duc de Montmorency, ne serait-il pas celui qui a été indiqué à l'un de nos plus estimables concitoyens sous le nom d'Arnaud Bailly?.... Dans ce cas, il y aurait évidemment erreur, soit dans la désignation de la personne, soit dans l'objet de son ouvrage. — Notre observation repose : 1° sur ce que, dans la *Vie du duc de Montmorency*, il doit être beaucoup parlé de Lodève, ce qui a pu frapper l'imagination de ceux qui se le rappellent longtemps après l'avoir lu, ou seulement parcouru avec rapidité, puisque cette ville fut une des premières à ouvrir ses portes à l'armée du duc d'Orléans; 2° sur ce que l'évêque de Lodève, Plantavit de la Pauze, fut impliqué dans les poursuites dirigées contre les auteurs et complices de cette rébellion; 3° sur ce que nous connaissons déjà deux autres ouvrages relatifs à la *Vie du duc de Montmorency*, l'un fait par Simon du Cros, natif de Béziers, publié en 1643; l'autre, d'un anonyme, intitulé : *Mémoires de Henri, dernier duc de Montmorency;* Paris, in-24, 1666. — Si notre prévision était fondée, il serait peut-être plus aisé de découvrir l'ouvrage qu'on n'a pu retrouver encore.

fonctions de juge au tribunal criminel du département et de substitut du procureur-général à la cour impériale de Montpellier. — Il traduisait avec facilité les anciennes écritures (1).

27. Martin-Lagarde, né à Lodève, le 15 mai 1770, baron et maréchal-de-camp. — Entré au service militaire, le 30 juillet 1792, comme sous-lieutenant au 13e régiment d'infanterie de ligne, il passa lieutenant à la 26e demi-brigade, le 21 mars 1794; capitaine d'état-major, le 2 novembre 1796; chef de bataillon, aide-de-camp du général Morand, le 12 juin 1800; colonel du 21e régiment d'infanterie légère, le 4 mars 1807, et général de brigade, le 30 mai 1813. — Il servit sans interruption aux armées du Rhin, de la Moselle, de Sambre-et-Meuse, d'Italie, d'Égypte, des côtes de l'Océan, d'Allemagne (Grande-Armée) et d'Espagne. Il s'est toujours distingué par beaucoup de valeur et de talent militaire. — Blessé d'un coup de feu au bras droit, à la bataille d'Austerlitz, le 2 décembre 1805, il fut employé dans la onzième division du troisième corps d'armée du Rhin, et y reçut une nouvelle blessure à la poitrine. —

(1) Le talent de traduire les anciens actes écrits en langue latine romane, ou en français primitif, a été fort utilement exercé dans l'arrondissement de Lodève par M. *Caulier*, qui avait été archiviste du couvent de St-Guilhem-le-Désert. Cet homme, véritablement instruit, habitué à la solitude, au classement des livres et des titres, a rendu des services signalés à presque toutes les communes, en reproduisant les documents la plupart indéchiffrables, soit que l'encre en eût en partie disparu, soit que le papier ou le parchemin en eussent été trop peu soignés. Après lui, la patience intelligente de M. Avellan se révéla, et lui ouvrit les portes d'une brillante carrière, dans laquelle il marcha avec la plus honorable distinction.

Il est mort à Lodève, le 30 décembre 1822, entouré de l'estime générale et des larmes de tous les admirateurs de la gloire. — Il était commandant de la Légion-d'Honneur depuis le 17 janvier 1815, et chevalier de Saint-Louis depuis le 11 octobre 1814.

28. Bellugou, prêtre, originaire de Saint-Pargoire, ancien secrétaire de la sous-préfecture de Lodève, ancien principal du collége de cette ville, a laissé les souvenirs les plus mérités dans l'administration et dans l'enseignement. Avec lui les fonctions de sous-préfet, dès l'institution, où les premiers chargés de les remplir étaient, à proprement parler, des hommes novices, durent être faciles. Avec lui le collége brillait et produisait d'excellents sujets (1). Homme infiniment capable et doué des qualités nécessaires pour communiquer avec fruit les éléments des bonnes études, il est mort dans l'exercice de son état ecclésiastique, curé à Nimes, où sa réputation l'avait devancé. — Son *Ode sur l'avénement de Napoléon à l'Empire*, fut accueillie comme réunissant la noblesse du style à celle des pensées. Il a publié divers ouvrages polémiques qui sont bien écrits (2).

29. Luchaire (Barthélemi), de Lodève, a vécu en philosophe studieux. — Après avoir occupé divers emplois

(1) On a reproché à l'insalubrité du local et à sa vétusté, la chute de l'enseignement secondaire qui s'était fait remarquer dans le collége de Lodève, sous la direction de M. Bellugou. Comment se fait-il qu'à peine quelques années se soient écoulées depuis qu'il a cessé son principalat, et qu'on ait éprouvé tant d'inconvénients, qu'on ait vu cet établissement perdre graduellement son ancien lustre?..... Comment? c'est que la décadence et la prospérité ont peut-être eu leur cause pendant quelque temps dans le personnel.

(2) Voy. l'*Annuaire statistique de l'Hérault*, pour 1805 et 1806, pag. 126.

publics, il se retira dans sa charmante solitude de Montplaisir, où il méditait sur Horace et Virgile qui firent ses délices jusqu'à la fin de sa vie (1).

30. Roger, graveur, peintre et dessinateur, né à Lodève, est pour son pays un objet d'orgueil et d'estime. — Parti de sa petite ville, où on l'avait vu, enfant, amuser ses voisins avec des marionnettes qu'il agitait au-dessus de la porte d'entrée de sa maison, place du Puits, il portait au fond de son cœur le germe du talent qui brûlait de se développer. Il parvint à un degré élevé des arts imitateurs de la nature ; il a produit des planches merveilleuses, entre autres, la gravure du portrait costumé et en pied de Louis XVI. Bien des gens possèdent sa *chaste Suzanne* aux prises avec deux impudiques vieillards. — Cet artiste est mort, à Paris, fort âgé.

31. Lamouroux, musicien de Lodève, s'est fait un nom populaire par un acte bien louable de réminiscence et de patriotisme. Transplanté sous le ciel de l'Amérique, il a envoyé à l'administration de son pays natal le recueil complet des airs qu'on y chantait de son temps, des rondes joyeuses qui s'y sont perpétuées, des contre-danses qu'on y exécutait au son de son violon. — Ce touchant hommage a été accueilli avec tant de satisfaction, qu'un négociant de cette ville a eu l'heureuse pensée de faire

(1) Nous avons surpris un jour cet homme appuyé contre un tertre, lisant en silence..... Il avait sacrifié son temps pour des ingrats qui l'avaient calomnié et poursuivi à cause de son attachement à la liberté. C'est ainsi, d'ailleurs, que l'ont été, le sont et le seront beaucoup d'autres amis sincères de l'humanité. — Il s'occupait d'une nouvelle traduction de ses auteurs favoris. — Ses honorables descendants doivent s'estimer heureux de parcourir ses manuscrits, et de penser à lui en remaniant la belle collection de livres qu'il aimait tant.

construire un orgue en miniature qui reproduit ces airs. Honneur à de tels souvenirs !

32. Laussel, de Gignac, ex-abbé, ex-principal du collége de Clermont, s'est distingué par une verve piquante. Ses satires locales ont plus d'une fois fouetté le sang et fait bouillonner la bile de ses compatriotes. Il est mort sous le poids d'une vie orageuse, dont les jours les plus néfastes de la révolution ont dû, à ses derniers moments, rendre le reflet bien pesant et bien amer.

Comme littérateur, M. Laussel eût dans des temps plus calmes, brillé par ses vers pleins de sel et par son instruction variée ; mais le torrent impétueux l'avait entraîné sur la scène politique, et il a malheureusement figuré dans les scènes affreuses qui ensanglantèrent Lyon (1).

33. Dejean (Pierre), né à Soubés, le 14 novembre 1774, sentit de bonne heure son sang brûler d'ardeur pour la carrière militaire, qu'il devait parcourir avec la plus grande distinction. — A l'âge de 15 ans il s'enrôle volontairement dans la légion de Lodève, le 10 septembre 1789. — Le 10 novembre 1790, il passe au 10e régiment de chasseurs à cheval, et le 25 janvier 1792, il est fait sous-lieutenant au 21e régiment de la même arme. — Lieutenant le 26 janvier 1793 et capitaine le 28 novembre 1796, il est incorporé au 24e dragons le 25 janvier 1803, où il devient chef d'escadron le 7 janvier 1807. — En 1809, il entre en qualité de major dans le 20e dragons le 14 août, et le 27 novembre 1815, il est licencié.

Les services de cet officier étaient trop bien appréciés,

(1) Voy. l'ouvrage intitulé : *Crimes des révolutionnaires à Lyon.*

pour qu'à la fleur de son âge il fût privé de les continuer. Il en reprend le cours dans les chasseurs de l'Isère, comme lieutenant-colonel, le 13 décembre 1815 ; il passe colonel aux chasseurs des Vosges devenu 12e dragons, le 30 juillet 1823. — Élevé au grade de maréchal-de-camp le 2 décembre 1831, il commande six jours après une brigade de cavalerie à Lyon ; le 20 mars 1834, il prend le commandement du département d'Indre-et-Loire. — Le 30 novembre 1836, il est mis en non activité, et replacé dans le cadre de réserve de l'état-major général, le 15 août 1839. — Il meurt à Tours, le 10 août 1845, à l'âge de 71 ans.

Pendant les 50 ans qu'il a consacrés à la défense de sa patrie, le général Dejean a fait les campagnes des Alpes en 1792, du Rhin en 1793, du Nord en l'an II et en l'an III, du Rhin et Moselle en l'an IV, du Rhin en l'an V, de Lyon en l'an VI, d'Italie en l'an VII, de l'armée de réserve en l'an VIII, d'Italie de l'an IX à l'an XIV, de Naples en 1806, d'Espagne de 1808 à 1812. — Prisonnier de guerre en 1812, 1813 et 1814.

Il avait reçu un coup de feu au bras droit, le 25 février 1809, à la bataille de Wals, et un coup de sabre sur la tête au combat d'Usagré, le 25 mai 1811. Il rentra en France, le 21 mai 1814.

Les récompenses accordées à sa valeur consistent : 1° en celle de chevalier de la Légion-d'Honneur, le 28 juin 1805; 2° en celle d'officier, le 30 août 1814; 3° en celle de chevalier de Saint-Louis, le 6 mars 1817; 4° en celle de commandeur de la Légion-d'Honneur, le 24 septembre 1828; 5° enfin en celle de baron, le 25 juin 1831.

34. GERAUD FILS, du Caylar, avait, très-jeune encore,

mis à profit les brillants succès de ses études, dans une carrière trop peu suivie. — Élève distingué de l'école des Chartes, il allait récompenser ses vertueux parents de leurs soins et de leurs sacrifices, lorsqu'une mort prématurée l'a impitoyablement ravi à la science et à sa famille.

35. Forestier (Gaspard-François).—Parmi les étrangers qui, par droit de nationalité et d'alliance, sont devenus nos concitoyens, nous citons avec plaisir le général Forestier, natif de Chambéry, marié à Lodève. Brave et instruit, il avait conquis tous ses grades au prix de son sang versé dans les combats. — Témoin de la conduite humaine et ferme tout à la fois qu'il tint à Montpellier, pendant les cent jours, nous lui devons une notice commémorative de ses brillants services, d'ailleurs tracée dans les Annales de la gloire (1).

Né en Savoie, le 14 mars 1767, Forestier servit, dès l'an 1793, dans la légion des Allobroges. Employé en qualité d'officier à l'armée des Pyrénées-Orientales, il était parvenu au grade de chef d'escadron attaché au corps d'état-major. En 1805, il remplissait les fonctions d'aide-de-camp du général Charles Frégeville, à Montpellier. — Envoyé à la guerre d'Espagne en 1808, il y obtint le grade d'adjudant-général et la croix d'officier de la Légion-d'Honneur, le 14 août 1808, à la suite de la bataille de Medina-del-Rio-Secco. — Détaché, en 1809, à l'armée d'Italie, il se signala au passage de la Piave et du Tagliamento. Il alla de nouveau servir en Espagne, et

(1) Voy. les *Victoires et conquêtes des Français*, 1821, tom. XXV de la seconde partie, intitulé : *Tables du Temple de la Gloire*, p. 166.

fut cité avec éloge, le 19 février 1811, au combat de Gebora. — A la fin du mois d'août de la même année, il contribua à la défaite d'un corps ennemi de trois mille hommes. — Fait maréchal-de-camp de cavalerie le 30 mai 1813, il déploya une grande valeur à la bataille de Brienne et fut mis hors de combat à celle de la Rothière. Le 27 décembre 1814, il fut fait commandant de la Légion-d'Honneur. Il avait obtenu des lettres de naturalisation le 26 mars 1817. — Il est mort à Paris, après la révolution de 1830 (1).

36. Lalande (Victor), né à Lodève, le 15 juillet 1785, entré au service, le 8 octobre 1806, dans le 1er régiment des voltigeurs de la garde, devint sous-lieutenant le 6 décembre 1811, après avoir passé par tous les grades inférieurs; lieutenant le 8 avril 1813, adjudant-major le 20 novembre suivant, il passa en la même qualité au 58e de ligne le 16 août 1814, capitaine le 22 mai 1815. Réintégré le 12 avril 1819, après quatre ans de mise en demi-solde, il fut admis dans le 25e de ligne, et, en 1833, l'état de sa santé l'obligea à demander sa retraite. — Il comptait au nombre de ses campagnes, celles de 1806 et de 1807 en Prusse et en Pologne, de 1808 en Espagne, de 1809 en Allemagne, de 1810, 1811 et 1812 en Espagne, de 1813 en Allemagne, de 1814 et 1815 en France, de 1823 en Espagne, de 1831 et 1832 en Belgique. — La décoration de la Légion-

(1) Un des véritables amis de ce général a fait, pour être gravé sur la pierre qui recouvre sa cendre, le distique suivant, qui a le mérite de contenir son éloge et de grandes vérités :

« Doué du meilleur cœur, d'une vaillance rare,
» S'il eut quelques défauts il ne fut point avare. »

d'Honneur lui fut accordée le 30 août 1813, et celle de l'ordre de Saint-Louis le 31 décembre 1829.

La vie de ce brave capitaine fut toujours modeste et sage; il est décédé dans sa ville natale, le 8 mars 1851. Ses restes mortels ont été accompagnés des regrets de tous ceux qui le connaissaient, et ils ont reçu sur sa tombe les adieux de ses camarades qui ont rendu à ses vertus l'hommage le mieux mérité.

37. Mellet (Matthieu), de Lodève, capitaine en retraite, âgé de 81 ans, entré au service, le 30 juillet 1792, dans le 9e bataillon d'infanterie, fourrier le 14 janvier 1793, sergent le 14 avril suivant, sergent-major le 18 mai 1794, passa lieutenant au 5e bataillon de l'Hérault le 24 messidor an II, et devint capitaine le 12 floréal an III. Le 19 prairial an VII il fut incorporé dans le 2e régiment d'infanterie légère; le 31 juillet 1806 il reçut la croix de chevalier, et le 5 juillet 1808 celle d'officier de la Légion-d'Honneur. — Il a fait les campagnes des armées du Nord, d'Italie, d'Allemagne; il a été blessé dans deux grandes batailles, en Prusse et en Espagne.

Ce vénérable officier, généralement chéri de ses compagnons d'armes et de ses concitoyens, s'est éteint à Lodève, le 11 septembre 1851, et il a reçu les honneurs funèbres dus à son rang.

38. Arrazat (Jean), né à Lodève en 1784, n'avait que 20 ans lorsqu'il entra volontaire dans la garde consulaire, au mois de juillet 1804. — Le 19 avril 1806, il passa sous-lieutenant dans le 11e de ligne, lieutenant le 5 juin 1809, lieutenant adjudant-major le 20 septembre 1810, capitaine adjudant-major le 20 mars 1812, capi-

taine de comptabilité le 1er août 1814. — Mis en demi-solde le 20 septembre 1815, il fut rappelé le 30 avril 1819, et le 30 octobre 1830 il fut fait chef de bataillon. — Après 27 ans de service, plusieurs blessures graves reçues aux bouches du Cattaro en 1806 et à Hanau le 14 juillet 1814, sa santé délabrée ne lui permettant plus de servir, il fut retraité le 2 juillet 1831.

On voit que ce brave comptait autant de campagnes que d'années d'activité : décoré de la main de l'Empereur, le 2 août 1813, il reçut l'étoile d'officier de la Légion-d'Honneur le 14 juillet suivant, et la croix de Saint-Louis le 25 avril 1821. — Il est mort à Lodève, le 29 septembre 1851, et ses funérailles ont eu lieu avec la pompe convenable. Ses innombrables amis, ses frères d'armes, ont perdu en lui l'un des meilleurs citoyens et l'un des militaires les plus distingués.

39. Sadde (Auguste-Saint-Albin), né à Lodève, le 26 octobre 1817, admis à l'École polytechnique en octobre 1837, fut sous-lieutenant du régiment du génie à l'École d'application de Metz, passa lieutenant au 2e régiment du génie en mai 1841, et fut fait capitaine le 12 octobre 1845. — Chevalier de la Légion-d'Honneur le 8 août 1847, commandant supérieur du cercle de Biskra en Afrique, le 28 septembre 1849, il mourut à ce poste le 23 août 1850. — Envoyé dans l'Algérie en novembre 1841, il fut d'abord employé aux travaux de la Mitidja et plus tard à la construction des établissements du Sétif dans la province de Constantine. — Attaché, en 1843, au bureau des affaires arabes de la province de Constantine, puis chef du bureau arabe de cette localité, il ne quitta sa position qu'au mois de mai 1849,

pour prendre le commandement supérieur du cercle de Biskra. — Il s'est trouvé à la plupart des expéditions dans la province de Constantine, depuis 1843 jusqu'en 1850, notamment à celle de 1847 dans la Kabylie, et à celle qui la termina en 1849 par le siége de Zaaticha.

Sa mort prématurée a donné lieu à une cérémonie bien touchante. Son corps, rapporté à Lodève, a été inhumé avec la pompe qui lui était due. Son vénérable père, son frère, sa famille entière avaient désiré que ses cendres reposassent auprès de leurs aïeux : la presque totalité de la population a assisté à ses funérailles, où se distinguaient les anciens officiers, une partie de la garnison, pleins de la vive douleur que faisait éclater la perte d'un brave à peine âgé de 33 ans, et qui avait donné les plus brillantes espérances.

40. — Visseq (Jean-Antoine), né à Saint-Jean-de-Fos, négociant à Lodève. — L'industrie manufacturière de notre cité a eu et possède encore une foule de négociants, modèles parfaits d'intelligence et de sagesse. Nous n'en citons qu'un, avec lequel tous les autres ont plus ou moins de ressemblance.

M. Visseq parvint par la persévérance et la direction que son bon sens et son économie imprimaient à ses entreprises, à se composer une fortune considérable. Il avait un fils dont l'éducation soignée faisait présager la destinée la plus honorable. — La mort, après avoir frappé le père à la fin de son heureuse carrière, a aussi moissonné le fils au début de la sienne. Le pays espérait d'avoir en lui un digne et solide représentant !...

41. Tout ce que nous venons de dire des mérites de M. Visseq, s'applique aux négociants du même rang,

qui, après avoir rempli leur honorable carrière, ont aissé pour leur succéder les plus dignes rejetons tels sont : MM. Barbot, Fournier, Teysserenc, Calvet, Menard, Rouaud, Martel, Soudan, etc.

42. — Nous regrettons vivement que les convenances historiques nous obligent à taire la réputation Européenne d'un Savant qui s'est uni dans notre ville à l'une des familles qui en font l'ornement. — Puisse ce compatriote d'adoption, si jamais ces lignes tombent sous ses yeux, apprécier notre délicatesse et agréer l'hommage de notre admiration !

43. — Que d'éloges justement mérités ne devons-nous pas à cette prodigieuse quantité de Militaires de tous grades, que l'arrondissement de Lodève s'enorgueilli d'avoir fourni à la patrie ! Combien de dévouement et de fidélité n'ont-ils pas prodigué à la défense et à l'honneur du drapeau français ! — Beaucoup sont morts : ils reposent en paix sur des lits de lauriers, et chaque fois que la terre s'entr'ouvre pour recevoir les restes périssables de quelqu'un de ces braves, la foule empressée de leurs vieux compagnons d'armes accourt pour leur dire un dernier adieu. — Ceux qui leur survivent donnent par leurs vertus les plus beaux exemples de valeur et de résignation qui ne les abandonnèrent jamais dans les triomphes comme dans les revers ; ils parlent avec un noble enthousiasme des exploits inouïs qui illustrèrent leur époque ; ils enseignent par leur louable conduite et par leurs souvenirs glorieux aux jeunes guerriers qui les remplacent ou qui seront appelés un jour à les remplacer, quel est le véritable chemin de la victoire et de l'immortalité. — Terribles dans les combats, ils sont les plus doux, les

plus humains et les plus paisibles des citoyens, depuis qu'ils ont déposé les armes. Leurs actions et leurs discours attestent que les leçons des camps sont la meilleure école d'obéissance aux lois et des généreuses inspirations du patriotisme.

Nous aurions vivement désiré pouvoir recueillir des renseignements certains sur un officier supérieur de Lodève, M. Luchaire, de la famille de Barthélemi Luchaire dont nous avons parlé (*Art.* 29) ci-dessus. On nous assure que ce brave a très-honorablement servi sa patrie; qu'après avoir gagné tous ses grades par sa valeur et par ses mérites personnels, il parvint au rang de colonel du 1er régiment d'infanterie de ligne vers l'an 1812, qu'il passa maréchal-de-camp vers 1820, qu'il a même commandé en cette qualité dans un département du Midi, et peut-être, nous a-t-on dit, vit-il encore! — Mais nous n'avons trouvé auprès de ses parents, ni à la mairie, aucune trace de son nom, de sa carrière militaire, ni de sa résidence. Cette lacune nous étonne et nous afflige.

Nous eussions aussi voulu signaler plusieurs officiers, sous-officiers et soldats qui ont perdu la vie en combattant, ou qui sont venus terminer leurs jours au sein de leurs familles, lorsque l'âge, les blessures et les changements politiques les ont fait cesser de servir. — Que notre silence involontaire n'offense point les ombres glorieuses des uns et l'existence honorable des autres! Notre admiration pour tous les hommes qui ont consacré leurs bras, leur sang et leur courage au soutien de la France, est un hommage qui leur est dû, et Dieu sait combien le nôtre est sincère!

44. La Magistrature *Judiciaire et Administrative*

compte, dans l'arrondissement, de nombreux interprètes de la science gouvernementale, d'hommes intègres qu'une étude approfondie a prédisposés à la distribution de la justice, de citoyens prudents et équitables, pris au sein des familles du pays Lodevois, connaissant les besoins, les mœurs et le caractère de leurs justiciables. — Ils y ont maintenu et maintiennent la paix, l'ordre et la sécurité qui font le bonheur de tous. — Qu'ils trouvent dans le souvenir et dans la reconnaissance de leurs compatriotes la digne rémunération du bien qu'ils ne cessent de faire! —Que les vertus éminentes des deux frères FABREGUETTES, premiers sous-préfets; que la loyauté de l'un de leurs successeurs, M. BRUN; que les qualités rares et justement distinguées de M. Auguste FABREGUETTES, mort sur la terre étrangère, où il remplissait des fonctions diplomatiques; que l'expérience et la sagesse du vénérable M. CAYLA, ancien notaire et magistrat, soient à jamais gravées dans le cœur de leurs concitoyens! Puissent nos modestes notices contribuer à la consolation de leurs descendants, et servir de stimulant à quelque plume mieux exercée, ou plus spécialement instruite des actions qui ont embelli leur existence, pour compléter leur éloge!

CHAPITRE X.

ANTIQUITÉS. — ÉDIFICES REMARQUABLES. — CURIOSITÉS.

Ire Partie. — ANTIQUITÉS.

Au risque de nous répéter, nous retracerons ici plusieurs noms de lieux qui ont été déjà cités; c'est pour nous conformer d'ailleurs au plan, peut-être défectueux, que nous nous sommes donné.

Les antiquités que l'on trouve dans l'ancien diocèse de Lodève, sont bien peu nombreuses. Il convenait donc d'en recueillir le souvenir et d'en présenter la série sans interruption.

1. *Monuments druidiques*. — Au premier rang il faut placer les *Dolmen* de Saint-Maurice et de la Prunarède : leur origine remonte dans la nuit des temps les moins connus. Nous en avons parlé en détail dans notre premier volume, chapitre Ier (1). Ces restes antiques d'un culte qui faisait immoler des victimes humaines à ses idoles, sont l'ouvrage des Celtes et marquent leur séjour dans nos contrées.

2. *Maisons romaines*.— On en trouve à Saint Guilhem-

(1) Voy. la note descriptive qui est à la suite de l'article relatif aux *Dolmens*, dans le commencement du premier chapitre, p. 29, où nous avons parlé des antiquités. Cette note est la reproduction de ce que nous avons dit sur ces monuments dans notre *Voyage poétique*.

le-Désert. M. Renouvier les a décrites et M. Laurens les a dessinées dans le *Recueil des antiquités de l'Hérault* (1).

3. *Bas-Relief.*—La seule pièce artistique ancienne que l'on connaisse à Lodève et même dans le pays Lodevois, est un bas-relief à double face, en marbre blanc, parfaitement conservé. — D'un côté, c'est la représentation d'une apothéose païenne ; de l'autre, la transition d'une âme chrétienne dans l'éternité bienheureuse. En l'examinant de près, on est induit à penser que cette pierre a fait partie d'un tombeau du temps de la domination romaine, et que, appréciant le mérite de la sculpture, ou, pour mieux dire, le respect dû à la cendre des morts, elle fut employée au même usage par l'artiste chargé de l'adapter au sarcophage d'un chrétien ; qu'il la tourna de face en y retraçant les pieuses intentions des parents qui la consacraient. Ce bas-relief a beaucoup d'analogie, quant à l'ordre des idées du moins, avec ceux du tombeau du roi Dagobert, dont la description est faite dans le magnifique *Atlas monumental* de M. Alexandre Lenoir (planche 22e), ce qui semble indiquer que c'est à l'époque où ce monument sépulcral fut élevé, qu'il faudrait rapporter la seconde face de celui dont nous nous occupons (2).

(1) Le *Recueil des antiquités du département de l'Hérault,* par M. Renouvier et par M. Laurens, est un ouvrage précieux. — Il avait heureusement fait naître l'idée de lui donner une nouvelle extension. Dans ce dessein, M. Aguillon, de Pézenas, avait publié une partie de son *Album de la vallée de l'Hérault*, 1844, in-4°, dont il a paru treize livraisons. Les amateurs des choses utiles sauraient bon gré à l'auteur de continuer son ouvrage ; ce qu'il en a déjà fait (80 pages de texte et 25 lithographies), ne permet pas de douter qu'il ne fût de plus en plus goûté dans ce qui reste à faire.

(2) M. Charles Vallat, de Lodève, propriétaire de ce morceau de dou-

4. *Inscriptions.* — Les parois du cloître de St-Fulcran sont incrustées d'inscriptions en caractères gothiques, quelques-unes accompagnées de figures sans proportion et sans art. Ce sont des pierres tumulaires appartenant à divers siècles de cette église. L'action du temps a rongé la plupart des lettres, au point de ne pouvoir les déchiffrer. Ces inscriptions ne sont d'ailleurs que des épitaphes laudatives, destinées à indiquer les noms de plusieurs chanoines de l'ancien chapitre et l'époque de leur mort.

5. *Juiverie.* — Nous savons que Lodève et Clermont ont eu parmi leurs habitants plusieurs familles juives.

La ruelle étroite qui communique de la Grand'rue à la place de Lodève, porte encore le nom des *Juifs*. Cet indice fait présumer que c'était là leur quartier ; on a cru même qu'ils avaient une synagogue dans le voisinage de cette rue. — La légende de Bernard III (36e évêque) nous apprend, en effet, que sous son épiscopat, vers l'an 1092, le nombre des Juifs était considérable à Lodève; mais que le mariage entre eux et les chrétiens était prohibé sous peine d'excommunication. — Dans la légende de Dieudonné de Boussagues (53e évêque), il est dit qu'ils étaient protégés , puisqu'ils ne payaient aucun droit de péage à l'évêque. Le roi Philippe-le-Bel ordonna, en 1306,

ble sculpture , avait eu l'heureuse idée de le placer de champ sur un tronçon de colonne , dans son jardin , qui fut autrefois le cimetière de l'abbaye St-Sauveur. C'est là qu'il eut la bonté de nous le montrer. Il était ainsi vu de chaque côté. — On sait que le tombeau de Dagobert fut orné de quatre frises, figurant autant de tableaux puisés dans le récit de l'*Histoire de saint Denis*, par Felibien, p. 28. — Le sujet de ces tableaux est l'âme du roi délivrée par saint Denis et saint Maurice, des mains des démons qui l'entraînaient aux enfers.

d'empêcher qu'ils fussent molestés.—Cependant, en 1320, ils furent bannis de tout le Lodevois (1).

6. *Châteaux.*—Nous avons déjà parlé des châteaux de Dio, de Cabrières, de Montbrun, de Clermont, de Lauzières, de Gibert, du Caylar, de Gignac, de Montpeyroux, de Soubés et de Lunas, comme lieux remarquables, à cause des événements qui s'y sont accomplis ; nous devons reproduire leurs noms comme antiquités du pays. Ces châteaux, construits à des époques très-éloignées de nos jours, ont laissé des traces qui attirent la curiosité des amateurs de l'histoire : leurs ruines dispersées parlent aussi aux archéologues qui y recherchent l'empreinte du temps. — La commanderie de Nébian, l'abbaye de Saint-Guilhem qui existe presque tout entière, le monastère de Cornils, ceux de Saint-Sauveur, de Grammont, de Joncels, de Gorjan, portent encore le revêtement de l'antiquité artistique, après avoir déposé la majesté de leur utilité primitive. — La couleur des matériaux, l'ordre de leur distribution, les figures, les inscriptions, les fragments de colonnes, les restes des arceaux qui servent d'échelle de proportion pour les rétablir par la pensée; tous ces décombres sacrés que l'indifférent remarque à peine, si toutefois il ne les méprise point lorsqu'il les aperçoit, mais que le savant aborde avec un empresse-

(1) A Clermont, les Juifs avaient aussi une synagogue dans le quartier de Rougas. — M. Mazel, de Pézenas, a cru que leur cimetière était près de Lacoste, au lieu appelé *Pioch-Jésiaou* (Puy des Juifs). — *Histoire de Clermont*, p. 149.

La grotte de Montplaisir, près de Lodève, porte également le nom de *Pous dés Jésiaous* (Puits des Juifs). Aurait-elle quelque affinité avec ce peuple? Leur aurait-elle servi de retraite au temps de leur proscription?...

ment mêlé de respect, sont, sur le sol où jadis ils brillaient d'un éclat admirable, les jalons des siècles passés, indiquant aux initiés seuls la direction qui conduit aux siècles futurs.

Il est d'autres vestiges antiques. Chaque village du Lodevois possédait sa petite noblesse et son petit château. Ainsi, nous rappellerons les suivants (1) :

Saint-André fut pris en 1569 par les religionnaires; le château fut rasé par ordre des États, et le village rendu aux catholiques, en 1571. — Il n'existe plus rien de ce château ni des fortifications; mais le bourg s'est développé, et il forme aujourd'hui une des plus belles communes du département.

Arboras conserve son château, flanqué de deux tourelles, dans une situation pittoresque, voisin de montagnes de forme singulière, environné d'un petit pont sur le ruisseau de Lagamas et d'une petite église qui se groupe avec une croix isolée, plantée, en 1650, en mémoire de ce que ce village, autrefois servant de refuge aux malfaiteurs, fut rasé vers l'an 1579. Sa population actuelle est de cent cinquante habitants.

Aubaigues, ancien manoir féodal, dont le seigneur eut quelques démêlés avec l'évêque, est au milieu d'un site agreste, bien arrosé; il se montre, dans un lointain riant, aux yeux du voyageur charmé du joli bouquet d'arbres qui lui servent d'abri, et des chemins tortueux

(1) Nous avions projeté de dresser un tableau complet des châteaux qui ont existé dans le diocèse de Lodève; mais il se trouve dans le cahier des biens nobles dressé de 1625 à 1627. — Ce tableau peut être consulté; il est au pouvoir de M. Pioch, notaire.

qui relient les villages placés dans les vallées d'alentour, aux plantations de la grande route de Lodève au Caylar.

Aumelas était, au XIIe siècle, la résidence d'un membre de la famille des puissants seigneurs de Montpellier. Le château, aujourd'hui presque délaissé et en ruines, par la vaste étendue de ses anciens bâtiments semble dire aux échos que la grandeur humaine n'est qu'une ombre disparaissant sous la faux impitoyable du temps. Il ne reste de cette terre jadis privilégiée, qu'un sol triste et d'une nature peu fertile : aussi ne porte-t-elle que le nom mélancolique des *Causses d'Aumelas.*

Le Bosc, château chef-lieu d'une baronnie dépendante de la seigneurie de Clermont, ne possède de sa splendeur passée que des monceaux de pierres, restes méconnaissables de l'ancienne habitation féodale, et quelques pans de murailles qui en marquent à peine l'enceinte. Les matériaux provenant de sa démolition ont été employés à construire les modestes demeures des habitants.

Canet, situé sur les bords de l'Hérault, fut, dans le temps, un fief relevant de la seigneurie de Clermont. Sa position agréable et son terroir productif étalent des vignes, des champs et des prairies magnifiques. Il manquait à sa prospérité l'établissement d'un pont qui favorisât le débouché de ses récoltes et de son industrie : l'administration y a pourvu ; au lieu d'un bac qui ne pouvait fonctionner pendant les grandes crues de la rivière, il existe un beau pont en fer, au moyen duquel les communications ne sont plus interrompues.

Saint-Étienne, château bien placé, mais mal entretenu, domine le petit village de ce nom, avantageusement situé au confluent des deux ruisseaux d'Aubaigues

et de Parlatges, venant se joindre aux eaux de la Brèze, pour se jeter dans la rivière de l'Ergue. C'est à Saint-Étienne que finit la zone des oliviers. Ce château n'est pas ancien ; sa structure était de bon goût et présente un coup-d'œil agréable, sur la route de Lodève à Millau.

Fozières, petite commune peu éloignée de Lodève, avait aussi son château, bien inoffensif sans doute. Son terroir accidenté produit des pins dont les pommes contiennent un fruit délicat et sont surchargées d'un encens résineux. Il est borné, au midi, par le hameau du Therondel, où croissent en abondance des arbres fruitiers.

Gignac, autrefois château, repris par les Français sur les Wisigoths en 610, fut le siége d'un évêché avant le IX[e] siècle. — En 988, cette ville, appelée *Jubiniacum*, avait une viguerie. — Elle fut en partie brûlée par Seguin de Badefol, chef des compagnies, en 1361. — En 1640, Louis XIII y établit un présidial qui fut presque immédiatement révoqué. — Il ne reste de son ancien château qu'un fragment menaçant ruine.

Jonquières. Son vieux château subsiste encore, et orne la localité qui se distingue par un air de coquetterie. Cet édifice ne sert plus qu'à l'exploitation des biens ruraux. Sa structure est assez bizarre. — Sur la cour, deux galeries sont adaptées, l'une au premier étage, l'autre au second. La première est formée par des colonnes et des arcades, portée par des arceaux construits au rez-de-chaussée. La seconde est en colonnes supportant une architrave et la toiture. — Deux escaliers tournants, à rampes en pierre et avec balustres, conduisent de la cour au premier étage. — Les dehors offrent une vue agréable.

Saint-Jean-la-Blaquière doit son nom actuel aux bois

de chêne qui l'environnent. (Les *blaques* sont les rejetons des vieux troncs qu'on exploite souvent.) Ce lieu était appelé autrefois *Saint-Jean-de-Pleaux* ou *de Plenis*. On nous a dit que le dernier seigneur du village fut obligé d'avouer qu'il n'était pas noble, pour échapper à certaines exigences pendant la révolution. Son manoir, décoré du nom de château, est depuis longtemps la simple demeure d'un cultivateur.

Lauroux était un château de plaisance de l'évêque de Lodève. Son étymologie est négative, puisqu'on ne voit aucun laurier dans les environs du village. A sa porte orientale existent les vestiges du carcan qui était destiné aux gens coupables d'avoir déplu au seigneur, et surtout d'avoir attenté à ses droits exclusifs de chasse ou de pêche.

Lavalette a conservé en très-bon état son château, qui fut assiégé et pris par le duc de Montmorency, en 1526; il n'avait, pourtant, rien de fort redoutable. Le terroir qui l'entoure, avait beaucoup perdu de sa célébrité religieuse : une église délaissée au milieu des champs et que la tradition dit avoir appartenu aux Templiers, semblait gémir sur le supplice de ces antiques chevaliers et sur l'abandon de ses ruines (1).

Madières, autrefois résidence d'une branche de l'illustre famille des seigneurs de Montpellier, était un château considérable, situé sur la limite N.-E. du Lodevois. — La maison de Madières a donné un évêque à ce dio-

(1) Cette église est celle de N.-D.-de-Roubignac, qui vient d'être l'objet d'une pieuse et intelligente réparation.

Il a été rendu compte de l'édifice et de sa restauration dans le journal de Lodève (*Écho*), N° 38.

cèse, Raymond II (42e évêque); ce village n'est plus qu'une section de la commune de Saint-Maurice.

Malavieille est un vieux château, servant de manoir d'exploitation d'un domaine rural, dans le territoire de la commune de Mérifons. Il est souvent question de ce château et de ses seigneurs dans les légendes des évêques de Lodève. Il paraît que son existence remonte, comme l'indique son nom *Mala-Vetula*, à la plus haute antiquité de ce diocèse (1).

Saint-Maurice, résidence remarquable vraiment jolie. — On aperçoit ce château de loin, en allant de Saint-Pierre-de-la-Fage à la Vacquerie. Par l'effet de la rectitude du chemin qui y conduit, on croit devoir y arriver bientôt, et cependant la distance du mas de Bedos au château est de 4,200 toises. — C'est dans le domaine de Saint-Maurice, que se trouvent les monuments druidiques dont nous avons parlé.

Mourèze, ancienne seigneurie, dont le château-fort laisse entrevoir, sur un rocher élevé à pic de tous côtés, ses restes pittoresques. Les montagnes des environs, affectant des formes particulières, en font un tableau digne d'être visité. — Dès 880, la seigneurie de Mourèze dépendait de la juridiction des barons de Clermont, qui en possédaient dix-sept autres. — Ces barons, devenus comtes, n'eurent dans la suite que cinq villages dans leur fief, et Mourèze y était compris. Une partie de cette petite seigneurie était même passée dans la maison de Lauzières.

(2) Voy. *Légendes* de Guillaume de Cazouls (46e év.) en 1247; — Gaucelin de la Garde (51e év.) en 1292; — Michel II (79e év.) en 1424. — Voyez aussi la note sur *Mérifons*.

Mérifons est l'une des antiquités les plus vénérables de l'ancien diocèse : c'est dans ce lieu que saint Fulcran est né. — On y chercherait en vain les traces d'un château, ce qui nous porterait à croire que celui de Malavieille pourrait bien avoir été la résidence de sa famille (1).

Olmet avait un château dont les dernières traces auraient disparu, si son ancienne chapelle n'avait été utilisée pour y célébrer le service divin le jour de la fête locale, et si la tour n'avait résisté par sa solidité aux ouragans qui la menacent. On voit cette tour surpasser la hauteur des montagnes qui encaissent la rive gauche de l'Ergue, en venant de Montpellier à Lodève. — La seigneurie d'Olmet faisait partie des priviléges dont jouissait le chapitre cathédral de Saint-Fulcran.

Paulhan était aussi un château en l'an 900 : il en est

(1) Notre pensée se corrobore d'une observation soumise à l'appréciation du lecteur. — En parcourant avec soin les légendes des évêques de Lodève, on ne trouve jamais nommé le lieu de Mérifons. *Malavieille* fait partie de cette petite commune. — Comment se fait-il que les successeurs de saint Fulcran n'aient pas indiqué le lieu où il a résidé?...... Comment Plantavit de la Pauze, surtout, qui a compilé tous leurs actes et qui a très-certainement connu ce lieu, n'a-t-il pas fait mention de la demeure du bienheureux prélat?.... — Les auteurs de sa biographie particulière signalent, il est vrai, Mérifons, comme l'endroit où Eustorgie donna le jour à saint Fulcran; mais la commune n'offre aucun vestige d'habitation digne de son illustre famille et analogue à la grande fortune qui lui appartenait. — Il est donc permis de croire que *Malavieille* a été l'asile des auteurs de saint Fulcran ; il existe encore et il est souvent énoncé sous le nom de *Mala-vetula* dans le Répertoire des hommages seigneuriaux.

La conjecture que nous exprimons est l'œuvre de l'historien et non de l'histoire. C'est une induction qui n'a point été encore abordée : nous la donnerons comme un simple aperçu, tout en répétant que nous ne le croyons pas dénué de vraisemblance.

souvent parlé dans l'*Histoire de Languedoc*. Il a dû être remplacé par celui qui existe dans ce village, et qui est la propriété de la célèbre famille de Bernis, dont le nom rappelle celui d'un prince de l'Église qui s'est le plus distingué par les grâces de son esprit.

Pégairolles fut un lieu de résidence seigneuriale, au XIIe siècle. — On trouve dans la légende de Gaucelin de Montpeyroux (41e évêque), que, parmi les nombreuses constructions qu'il fit faire dans son diocèse, se distingue la tour de Pégairolles, en 1160. Le château, qui, comme tant d'autres, tombe en ruine, quoiqu'on y remarque de vastes proportions et surtout des voûtes très-solides, paraît n'avoir été bâti qu'après cette époque. — Pégairolles était donc un passage important qu'il avait fallu défendre. On sait que c'est là que Pons de la Raze assembla ses créanciers, et qu'il leur remboursa, ainsi qu'aux victimes de ses déprédations, tout ce qu'il détenait à leur préjudice, au moment où le repentir le fit changer de conduite.

Popian paraît avoir été un château et une viguerie, à la fin du IXe siècle. Le beau côté de cette seigneurie n'est ni de cette date ni même jusqu'à la révolution. Mais, rebâti avec goût par un magistrat rempli d'esprit et de droiture, il est un des brillants domaines du canton de Gignac, habité par un propriétaire fort honorable qui l'a terminé et embelli.

Le Pouget était un château en 1000, et il subit, comme tous ses voisins, les malheurs des guerres civiles. Il y a aujourd'hui un grand village, dont les excellentes cerises augmentent la réputation.

Poujols, près de Lodève, assis sur le penchant d'un

monticule accidenté, n'était qu'un château seigneurial en 1100. Il s'est transformé en village dominant la route qui va à Soubés, et les décombres de son vieux manoir, perché au sommet de cette hauteur, ressemblent à un monument des druides, ce qui leur a fait donner le nom de *Roc dé las masquas* (Rocher des sorcières).

Pouzols, château existant en 1100, fut pris par les protestants en 1569; Damville l'emporta d'assaut en 1576, et le fit brûler. Dans cette affaire périrent Louis de Madaillan, sieur de Saint-André, maréchal-de-camp, et Montataire, colonel des Compagnies françaises.

Saint-Privat, sous la suzeraineté des évêques de Lodève, a laissé perdre les prestiges de son château, dont le seigneur a eu souvent des contestations avec les prélats. Cet édifice n'est maintenant que la demeure d'un villageois.

Le Puech est l'ancienne résidence de le famille de Saint-Jullien, bonne noblesse du pays Lodevois, dont les titres, reconnus en 1392, remontaient à 1147. — Cette maison a donné un commandant à la place des Rives pendant les guerres de la religion, en 1616. Son château, en partie délabré, était très-spacieux, et son dernier seigneur d'un caractère méticuleux (1).

Puylacher (Puy-laiteux), autre château seigneurial, au pied de la *Ramassière*. Son étymologie annonce un monticule où les troupeaux trouvaient d'abondants pâturages, ce qui produisait beaucoup de lait. Son existence

(1) Voy., pour sa généalogie, le *Dictionnaire universel de la noblesse*, tom. II, p. 301, et, pour les différentes branches de la famille, l'*Indication nobiliaire* de feu M. d'Hozier; Paris, 1818, in-8°, pag. 145.

est constatée dès l'an 1100 ; mais il n'en reste que le souvenir. Il est remplacé par le village situé agréablement.

Roque (La) , petit château sur une éminence , à côté d'un précipice affreux, non loin de Saint-Pierre-de-la-Fage. Les propriétaires de ce domaine ont prétendu descendre de Raymond Dupuy-Montbrun , deuxième grand-maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem , en 1120. — Nous n'avons point vérifié cette généalogie.

Roquemengarde, domaine et moulin sur l'Hérault. C'est là, apparemment, que fut établi le premier moulin à papier , en 1189 , sous l'épiscopat de Raymond de Madières (42e évêque). Ce lieu a perdu son appellation d'autrefois, celle d'Ermengarde , fille de Raymond Ier , comte de Melgueil, et femme de Guillaume IV, seigneur de Montpellier, en 1058. — La famille des Guillaume possédait des domaines immenses. Les terres depuis Ganges jusqu'à la mer , tout le long de l'Hérault, lui appartenaient.

Le rocher d'Ermengarde avait été ainsi nommé , sans doute , par souvenir de quelque aventure relative à cette femme, ou par la prédilection qu'elle aurait manifestée pour ce site remarquable , où la rivière se déploie en nappe majestueuse (1).

Salasc était une seigneurie dépendante de la baronnie de Clermont. Son château semble braver , du haut des rochers , les siècles à venir, tant ses ruines sont encore

(1) Il est étonnant que, dans une contrée où l'imagination est si vive et si éclairée, on n'ait point songé à restituer à ce lieu son véritable nom, infiniment plus gracieux et surtout historique.

robustes. Les schistes qu'on y trouve accusent la combustion d'un ancien volcan.

Usclas, seigneurie et château, n'a plus ni l'un ni l'autre. — Le fief appartenait à la famille de la Tude, nom très-connu ; l'édifice est habité par des paysans qui retranchent chaque jour un peu du superflu du bâtiment, pour installer des creux à fumier.

Vacquerie (La) possède l'emplacement d'un château qui doit avoir disparu depuis bien longtemps, puisque la presque totalité des habitants ne sauraient dire où il était situé. — En fouillant les fondements d'une masure rurale, on a découvert quelques pierres sculptées qui ont fait partie de l'ancien bâtiment féodal. Le village fut pris, en 1580, par les catholiques.

Lodève et son territoire diocésain n'ont guère d'autres antiquités proprement dites, c'est-à-dire d'autres ruines à soumettre aux investigations de l'archéologie (1).

(1) Pour nous expliquer clairement sur ce mot si souvent répété de *château*, que le lecteur vient de lire dans nos petites notices de localité, nous dirons : 1° que lorsque les châteaux se trouvaient élevés sur des roches, isolés de toute autre demeure, entourés de murailles, de précipices; qu'ils étaient surmontés de hautes tours, de donjons, de créneaux; qu'ils avaient pour se soustraire aux surprises des ennemis voisins ou étrangers, des fossés, des ponts-levis, des herses, des meurtrières et des mâchecoulis; lorsqu'enfin ils renfermaient, outre le seigneur prêt à guerroyer, soit pour se défendre, soit pour attaquer, des vassaux armés, chargés de la surveillance et d'accompagner leur maître dans ses entreprises aventureuses; c'étaient alors des *châteaux-forts*, au-dessus desquels flottait le drapeau féodal, orné de l'écusson. — Si, dans l'humble hameau, existait une demeure comparativement somptueuse, composée de plusieurs étages, d'un grand nombre d'ouvertures ; si à cet édifice étaient joints un jardin privilégié, une vaste cour, quelques tourelles ; si au fronton de la porte d'entrée était appliqué le blason sculpté, et si à ses

IIe Partie. — ÉDIFICES.

§ I.

Ce n'est pas seulement dans l'intérieur des villes de l'arrondissement, que l'on voit des édifices remarquables ; les dehors frappent agréablement la vue. Nous distinguerons ceux qui ont une certaine ancienneté et ceux qui sont d'une construction récente.

1. L'*Église de Saint-Fulcran* est majestueuse. Sa première enceinte fut modeste et dédiée à saint Genès, martyr. La crypte (partie souterraine) en est curieuse: on la croirait du temps de la première construction, et, en étudiant son étendue superficielle, les niches qui avaient été pratiquées dans l'épaisseur des murs ou l'estrade qui se trouve à son extrémité, on pourrait penser que les chrétiens persécutés y célébraient leurs mystères et y enterraient leurs morts. Plus tard, et depuis la démolition du cloître, on y a inhumé les chanoines du chapitre, dont les tombeaux étaient auparavant dans le carré servant actuellement de cour, lorsqu'on pénètre dans l'église par la petite porte. Cet espace était entouré

battants on voyait cloués quelques oiseaux de proie, c'était encore un *château*, mais un château ordinaire, où le seigneur recevait les députations de ses vilains, les hommages et les redevances. Peu de ces nobles multiples l'habitaient continuellement. Leur apparition faisait époque : ils représentaient la féodalité dont ils étaient les derniers anneaux ; les paysans ne les abordaient qu'en tremblant et pour leur demander des grâces. La fierté qui se montrait dans le costume, dans le langage, dans l'appareil menaçant de la prison et du carcan, excluait tout d'abord l'espoir du pardon lorsqu'il s'agissait de pêche ou de chasse. Cependant, comme il faut être juste, on peut dire aussi que plusieurs des seigneurs étaient souvent indulgents en matière de finance et même charitables.

d'une colonnade, dont la toiture, qui n'existe plus, était supportée par des arceaux qui n'ont point été entretenus et que le temps verra tomber tour à tour.

La partie essentielle, exécutée avec ce goût exquis que les architectes italiens répandaient en Europe au Xe siècle, offre une triple nef magnifique, une voûte élancée, des piliers élégants et solides, une abside parfaitement distribuée. La consécration en fut faite en 975, ainsi que nous l'avons dit dans la légende de saint Fulcran, en présence de l'archevêque de Narbonne et des évêques de Maguelone et de Rodez. La dédicace en fut célébrée le premier dimanche d'octobre, immédiatement après la fête de Saint-Michel. Les chapelles de droite et de gauche sont, pour la plupart, des additions au plan primordial. En somme, cette église est un chef-d'œuvre, où sont venus se réunir les ornements les plus beaux. Le chœur est embelli par neuf tableaux, grandes toiles de Coustou et de Loys, représentant les plus édifiants sujets de l'Histoire sainte, auxquels ont été ajoutés récemment huit autres tableaux de même dimension, mais bien moins précieux. Le jubé, qui était en pierre, fut abattu en 1752, et remplacé par une grille en fer. C'est aussi à cette époque que fut construit le support de l'orgue. La chapelle de la Mère de Dieu, qui a été de tout temps l'objet d'une dévotion particulière, contient plusieurs tableaux, dont deux provenant de la munificence du gouvernement, représentent, l'un, la piété de sainte Élisabeth de Hongrie et du margrave saint Louis de Hesse et de Thuringe, son époux, peint par Glaize, de Montpellier ; l'autre, la Vierge au Rosaire, excellente copie de Murillo. — La

chapelle de Saint-Fulcran renferme, outre les reliques du bienheureux patron de l'église, richement enchâssées, et miraculeusement conservées pendant la révolution (1), un tableau d'autel représentant le saint Prélat, peint par Mattet, avec deux autres de Fanelli, où sont retracés le miracle du château de Gibret et l'horrible profanation de 1573.—Les autres ornements, tels qu'un superbe pupitre, le jeu d'orgues, l'autel en marbre, les lambris, diverses toiles plus ou moins dignes d'attention, etc., sont dus à la générosité des évêques, parmi lesquels l'église compte spécialement Mgr Henri de Fumel, ou à des fidèles qui, en devenant les bienfaiteurs de la paroisse dévastée, ont mérité la reconnaissance de leurs compatriotes. — Un mausolée en marbre blanc, élevé à Plantavit de la Pauze et dont certains débris décorent le chœur, avait été longtemps exposé aux injures de l'air; des oisifs en ont mutilé les traits de la figure. Il a été replacé dans la nef, à côté de la console qui supporte l'orgue. — L'administration de l'église en augmente tous les ans, autant que ses faibles ressources le permettent, les embellissements et le mobilier.

Classée au rang des monuments que le Gouvernement a pris sous sa protection, la basilique (2), nouvellement réconfortée, abritera les générations succédant à celles qui, avant saint Fulcran, et plus particulièrement depuis

(1) Ces vénérables restes de saint Fulcran sont les mêmes que des mains pieuses eurent le courage d'arracher à la destruction que les protestants opéraient de ce corps sacré, lors de leur irruption dans la ville, le 4 juillet 1573.

(2) Voy. la description de MM. Renouvier et Laurens, dans le *Recueil des antiquités de l'Hérault*.

ce grand évêque, y font retentir leurs chants d'allégresse et leurs prières les plus ferventes.

2. *Le Palais de l'Évêché*, aujourd'hui Hôtel de la Mairie, contenant les tribunaux civil, de commerce, de paix et des prud'hommes, le logement du clergé de la paroisse, la municipalité, le bureau de police, le bureau de vérification des poids et mesures, le magasin des pompes à incendie, les casernes de la gendarmerie et les prisons, est un bâtiment d'un bon style et qui mérite d'être visité. Au levant règne une cour supérieure en deux compartiments, entourée de murs, ornée d'une belle porte en fer, flanquée de deux loges. Au couchant sont les ravissantes allées du Parc, avec leurs parterres et leur pièce d'eau. Peu de villes de troisième ordre ont de pareilles somptuosités (1).

3. *Belles maisons*. Les belles maisons abondent à Lodève, principalement sur les boulevards (2). Il suffirait de signaler celles de MM. Geraud, Maurel, Calvet et autres, au quartier des Récollets; Vallat, Fournier, Benoît, aux ci-devant Cordeliers et aux Bénédictines; Visseq, André et Martel, à la Broussonnelle; Vallat et Teysserenc, à l'ancienne abbaye de Saint-Sauveur; Fournier et Menard, à la Bouquerie et aux Caves; Teysserenc et Brun, aux Carmes. Ces édifices font honneur aux artistes qui les ont construits. — Dans l'intérieur, les maisons de

(1) Voy. la légende de M. de Harlai (104e évêque) et celle de M. de Souillac (108e évêque), pour les détails sur l'Évêché et le Parc.

(2) Jusqu'à présent on ne peut guère se promettre de voir embellir l'intérieur de la ville par des édifices de nouveau goût. Les rues y sont étroites et mal alignées. Ce n'est qu'avec le temps et à force d'abattre qu'on y parviendra.

MM. Bérard, Soudan et Martel aîné. — Nous pourrions en citer plusieurs encore; mais nous devons nous borner à quelques exemples, pour preuve des améliorations présidant au renouvellement de la vieille cité, qui tend progressivement à se transformer et à devenir aussi importante par la beauté de ses monuments, qu'elle l'est par la supériorité de son industrie manufacturière. Nous traçons des points historiques destinés à comparer les temps passés aux temps présents; l'avenir se chargera d'en faire autant, lorsque le plan adopté aura reçu son exécution. — Nous ne comprenons pas, d'ailleurs, dans ce premier aperçu, les hôtels, les cafés, les ateliers. Ils trouveront leur place dans le XIIIe chapitre.

Le Collége, quoique placé sur un terrain trop enfoncé, est remarquable par son avant-cour complantée de beaux arbres, qui donnent à cet utile établissement un air d'animation et de gaîté.

Les Casernes ont le mérite d'avoir attiré à Lodève une garnison continue, sans qu'on puisse dire qu'elles ont rien d'assez bien inspiré sous le rapport architectonique.

L'abattoir, *l'usine* à *gaz*, *les ponts-bascules* sont des innovations progressives dont la ville éprouvait le besoin.

Les promenades (indépendamment de celle du Parc) les plus fréquentées sont l'Esplanade, les allées des chemins de Soubés et de Saint-Martin : elles ont de puissants attraits pour la population, qu'on y voit affluer pendant les beaux jours et régulièrement tous les dimanches.

Les bornes-fontaines, ajoutées aux grands jets-d'eau préexistants, facilitent le service domestique, répandent la fraîcheur et aident à l'arrosement quotidien des

rues, d'ailleurs lavées par les épanchements du bassin du Parc qui y circulent pour en entretenir la propreté.

L'éclairage n'a pas toujours été satisfaisant à Lodève. Il avait lieu autrefois au moyen de réverbères *à l'huile.* La ville et les habitants firent des sacrifices considérables pour être éclairés *au gaz.* L'entreprise laissait beaucoup à désirer dans la continuation de son service, qui cessa totalement. Par une suite déplorable de cet inconvénient, Lodève était presque tombée dans l'obscurité, tandis que la sûreté publique exige qu'on y voie clair, dans tous les temps, pendant la nuit !..... Une nouvelle compagnie a repris ce genre d'industrie et en garantit moralement la continuation.

Les observations que nous venons de faire à la hâte et que nous aurions peut-être dû prolonger, sont de simples indices attestant le goût particulier des habitants et la sollicitude de l'administration.

Ce que nous avons dit de Lodève s'applique à Clermont, sa digne émule, et aux autres grandes localités de l'arrondissement. Clermont se fait distinguer par ses embellissements journaliers et par les édifices qui décorent son intérieur. Son église, en style gothique et dédiée à saint Paul, date du XIIIe siècle ; elle se compose de trois nefs. Les travaux de confortation qu'on y a exécutés depuis peu de temps, ont fait cesser les craintes qu'avaient fait concevoir certains commencements de dégradation. — Le collége, établi dans l'ancien couvent des Dominicains, le nouveau monastère des Sœurs de la Nativité, l'Esplanade, le Planol, l'Hôtel de la Mairie, le Palais de Justice, un grand nombre de maisons vastes et somptueuses, la juste célébrité de son industrie, son climat

doux, sa riche campagne, en font une cité remarquable, où se tiennent des marchés hebdomadaires très-fréquentés. Ses environs charmants se recommandent à l'attention des étrangers, et les ruines de l'ancien château inspirent des souvenirs à l'archéologue.

§ II. — Autres édifices remarquables.

Si, de l'intérieur des villes on passe au dehors, des édifices remarquables arrêtent encore les regards du voyageur, et font renaître en lui la mémoire de leurs fondateurs ou de quelque fait historique.

La campagne est admirable, soit dans la plaine, soit dans les montagnes. — Ici, les riches moissons, les vastes prairies, les vignes prodigieuses, les forêts d'oliviers, les cours d'eau majestueux, les belles habitations, le mouvement tumultueux des passions et de l'industrie, le foyer des ambitions et des jouissances, l'étalage du luxe et trop souvent de l'imprudence. — Là, les tableaux agrestes, les aspérités en amphithéâtre, les roches sourcilleuses, les monts boisés et alternativement nus, les dépaissances productives, les caves à fromage, les bergeries isolées, les cascades bruyantes, les localités sans eau, les fruits exposés à la foi publique, la vie laborieuse, l'alimentation plus qu'économe, la santé florissante, la misère presque heureuse.

Quelques indications prises aux divers points et au hasard démontreront le caractère des lieux, des objets et des personnes que nous nous abstenons d'examiner en détail. L'histoire d'un pays peu étendu n'exige point les proportions d'une statistique sévère: il nous a paru convenable de conformer nos descriptions à la configu-

ration désordonnée du sol, et de n'y faire entrer que des faits comparatifs lorsqu'il s'agit d'accidents locaux qui se reproduisent à sa surface.

1. *Le Pont de Gignac,* sur l'Hérault, à un quart d'heure de la ville, est l'un des monuments les plus importants de la province du Languedoc (1). Il fut commencé en 1777 et terminé en 1806; il a une longueur de 173^{m} 46^{c}, une largeur de 8^{m} 74^{c} sur l'arche du milieu et de 12^{m} 68^{c} sur les arches latérales. Il est composé de deux arches en plein cintre de 25^{m} 03^{c} d'ouverture, avec des cornes de vache, et d'une grande arche en anse de panier de 48^{m} 70^{c} d'ouverture, élevée sur des pieds droits de 2^{m} 06^{c} de hauteur, décorée d'une archivolte. L'épaisseur des piles est de 7^{m} 08^{c}. — Les arches latérales sont ornées de bossages; celle du milieu est à parement uni. — Il a coûté plus de 1,700,000 fr. — Les curieux l'admirent et les connaisseurs l'étudient.

2. Les environs de Gignac présentent d'autres objets remarquables : l'*église de Notre-Dame-des-Miracles* et les chapelles dont nous parlerons bientôt, ont une origine mystique dont le souvenir s'est bien effacé. On accourait en foule faire des prières à la Mère de Dieu, et l'on stationnait dévotement de l'un à l'autre de ces petits oratoires disséminés dans le voisinage du temple; ces cérémonies avaient leur source dans une foi sincère et consolatrice. Aujourd'hui l'édifice est transformé en

(1) Non-seulement ce pont est l'un des plus remarquables de la France, mais les hommes de l'art l'ont mis au rang des plus célèbres du monde connu. Il figure comme exemple dans l'*Atlas de la science de l'Ingénieur*, par Delaistre, 1822, planche 46e, à côté du pont de Salamanque en Espagne, et des plus renommés de la Chine.

pensionnat, et les chapelles ne sont fréquentées que pendant les rares jours de fête, par ces âmes pieuses qui savent résister encore aux entraînements destructifs du culte extérieur de la fidélité.

3. *Usines mécaniques*. Rien n'est plus agréable à la vue que les magnifiques établissements manufacturiers situés sur les bords des deux rivières de Lodève. Leurs bâtiments plus ou moins vastes, d'un côté, depuis Montplaisir jusqu'à l'embouchure de Soulondre dans l'Ergue, et de l'autre, depuis Saint-Étienne-de-Gourgas jusqu'aux baraques de Cartels, produisent un aspect enchanteur. — Pendant le jour, le bruit régulier des rouages, le mouvement continuel des diverses opérations de la fabrique des draps, le tout mêlé aux chants joyeux des ouvriers, forment des tableaux d'autant plus animés, qu'ils portent dans l'esprit de celui qui les contemple, la douce impression que là sont les chantiers habitnels des ouvrages qui alimentent les familles et les garantissent des incertitudes de l'occupation. Là, le penseur voit en idée la laine en suint se métamorphoser en étoffes brillantes et solides; il conçoit, sans pouvoir l'apprécier tout à coup, combien il faut de temps, des avances, de bras, de manipulations différentes, avant d'arriver à l'état de perfectionnement d'où elles tombent sous les ciseaux et se rajustent par l'aiguille du tailleur, pour couvrir, parer et rendre uniformes les corps armés; mais il se fait une juste idée des conceptions du génie qui a inventé, mis en rapport les pièces de ce mécanisme admirable, soumis à la puissance motrice de l'eau ou de la vapeur. — Pendant la nuit ce spectacle est plus attrayant encore. La majesté des édifices, l'éclairage dont les mille rayons

s'échappent au dehors par des ouvertures sans nombre, viennent se refléter dans les cours onduleux et transparents des rivières, semblent les changer en autant de palais féeriques disséminés dans l'espace, pour éblouir les mortels curieux auxquels l'entrée en est interdite.

La ville de Clermont partage avec Lodève le genre d'avantages que nous venons d'esquisser. Le but (la fabrication des draps de troupe) étant le même, les appareils se ressemblent. Mais, non loin de Clermont, est un lieu particulier, centre géométrique du département de l'Hérault, *Villeneuvette*, qui, à l'égalité des succès, joint les circonstances spéciales de l'ancienneté, de la clôture et des environs séduisants.

Pour savoir comment fut fondée Villeneuvette et la mettre en regard avec la ville de Lodève, nous ne craignons pas d'épuiser la patience de nos lecteurs, en transcrivant ici la partie du chapitre IV du Mémoire de M. de Basville, intendant du Languedoc en 1699.

« Il y a deux sortes de draps : les premiers sont uniquement destinés pour le Levant ; les autres pour les Suisses, l'Allemagne et l'intérieur du royaume (1).

» Il n'y a presque point de manufactures de draps dans les États du Grand-Seigneur, quoique ce soit le vêtement ordinaire des peuples de ces pays-là. Ils se servent de quatre sortes de draps. Les plus beaux et du plus grand prix s'appellent *Mahons*, et imitent ceux qui se font à Venise ; les seconds se nomment *Londrins* ; il y en a de première, seconde et troisième qualité, du prix

(1) Il ne faut pas oublier que c'est l'intendant de la province qui parle et qui rend compte de ce qui se passait de son temps.

» de 13, 12, 11, 10, 9 et 8 livres l'aune ; ils servent pour
» le commun des gens du pays. Les Anglais, les Hollan-
» dais et les Vénitiens fournissent tous ces draps.....
» C'était autrefois le principal commerce de la ville de
» Carcassonne. Mais les Hollandais voulurent l'attirer à
» eux en baissant les prix des draps du Levant, et en les
» livrant à perte. Les marchands de Carcassonne, pour
» pouvoir les suivre, altérèrent la fabrique de leurs draps,
» et se décrièrent d'une telle manière, qu'on n'en voulut
» plus. Ce commerce demeura seul entre les mains des
» Anglais et des Hollandais.

» Il y a vingt-deux ou vingt-trois ans (1) que le sieur
» de *Varennes*, qui faisait valoir une manufacture ancien-
» nement appelée *Sapte*, établie près de Carcassonne, il
» y a plus de cent ans (2), par des gentilshommes de ce
» nom, et qui y fabriquaient des draps fins pour l'inté-
» rieur du royaume, à l'imitation de ceux de Hollande,
» proposa à M. de Colbert (3) d'aller en Hollande et d'y
» débaucher des ouvriers pour pouvoir parvenir à la
» perfection de leurs draps. Il y fit plusieurs voyages avec
» succès, et amena un nombre considérable d'ouvriers
» aux Saptes, d'où il apprit non-seulement la manière de
» faire les draps fins que l'on porte en Europe, mais celle
» de fabriquer les draps fins propres pour les états du
» Grand-Seigneur. Ce fut alors que M. de Colbert eut la
» pensée d'établir ce commerce en France, et il eut en
» cela trois vues principales : la première, de traverser

(1) C'était en 1674.

(2) En 1597.

(3) Colbert fut ministre depuis l'an 1661 jusqu'à sa mort, arrivée le 6 septembre 1683.

» les Hollandais dans un commerce qu'ils avaient enlevé » à la ville de Carcassonne; la seconde, de troquer les » draps avec les soies du Levant et autres marchandises » nécessaires à la France, et par là diminuer d'autant » l'argent comptant qui se portait au Levant toutes les » années; la troisième, de donner une nouvelle occupa- » tion aux peuples du Languedoc qui sont propres à ces » sortes d'ouvrages, et par lesquels la province se sou- » tient, plutôt que par la culture des terres qui sont sté- » riles en la plus grande partie du pays. Sur ce fonde- » ment, le sieur de Varennes commença à travailler des » draps Londrins pour le Levant et y en envoya. Mais » cette entreprise n'eut pas le succès qu'on en attendait, » parce que les Hollandais en traversèrent la vente aus- » sitôt qu'ils y parurent. Il faut du temps naturellement » pour les vendre, et pour avoir le retour des marchan- » dises contre lesquelles on les troque. Il faut un an ou » dix-huit mois; de sorte que, pour soutenir ce com- » merce, il eût fallu que le sieur de Varennes eût des » fonds pour travailler la première et la seconde année » toutes entières, et attendre son remboursement jusques » à la troisième, ce qui, surpassant ses forces, exigeait » un autre expédient et des fonds suffisants pour soutenir » ce commerce. Pour cet effet, il fut formé, par les soins » du sieur de *Pennautier*, une compagnie de plusieurs » personnes qui se chargèrent de prendre trois cents » pièces de draps fins Londrins et de les payer au sieur » de Varennes à mesure qu'ils seraient fabriqués, et de » les débiter au Levant. Cette compagnie essuya les » malheurs des premiers établissements. Il se passa beau- » coup de temps, avant que ces draps fussent au goût des

» peuples du pays. Les Hollandais en traversaient la » vente, et voyant qu'ils ne pouvaient tout-à-fait l'em- » pêcher, ils diminuèrent le prix de leurs draps, les don- » nèrent à perte pour rebuter les Français. La compagnie » fut obligée de diminuer aussi les siens, et par là ou » par d'autres accidents particuliers, elle perdit son » fonds, mais ne laissa pas d'envoyer toujours ses draps » et d'acquérir la perfection et la facilité du débit. — » Alors les Hollandais, lassés de perdre une grande » quantité de draps pendant sept ou huit années, s'avi- » sèrent d'altérer la fabrique des leurs et d'en diminuer » la qualité, ce qui les mit dans le décri au Levant, de » telle sorte que ceux de France et d'Angleterre se ven- » dent toujours par préférence, et la facilité de les vendre » est si grande, que les marchands de Marseille les » achètent communément et les envoient au Levant pour » leur compte.

» Pendant que l'on soutenait ainsi la manufacture des » Saptes, vers l'année 1678, il y eut des particuliers qui » voulurent l'imiter et firent construire *une maison près » de Clermont-de-Lodève ;* ils y fabriquèrent des draps » Londrins et les voulurent envoyer au Levant. Mais le » même inconvénient arrivé aux Saptes les fit échouer, » c'est-à-dire le manque de fonds et le défaut de nou- » veaux établissements. Ils firent mal leurs affaires ; et » pour les soutenir et continuer le commerce des Saptes, » le roi fit prêter par la province cent trente mille livres » à ces deux manufactures, sans intérêt pour plusieurs » années, et payer par la province une pistole de chaque » pièce de drap fin qui s'y fabriquerait. Outre cela, il fut » formé une seconde et une troisième compagnie pour faire

» le débit de ces draps au Levant pendant six ans, qui ont » fini au mois de novembre 1690. De sorte que, bien » que les draps se vendent aux marchands de Marseille, » il semblerait qu'il faudrait avoir quelque attention pour » en soutenir le débit au Levant, dans le cas où les » Marseillais discontinuassent de les prendre.

» C'est de cette manière que ces deux manufactures » se sont soutenues depuis leur établissement. Elles font » des draps dans la dernière perfection; ils se vendent » au Levant avec profit, et par préférence à ceux de » Hollande. Les marchands de Marseille en font le com- » merce sans obstacle... Il pourrait même être porté aussi » loin qu'on voudrait et détruire celui des Hollandais, » parce qu'on peut le faire avec beaucoup d'avantages » sur eux. Ces avantages sont : la bonté des eaux, la » facilité d'avoir des laines d'Espagne et du pays, la » situation de Marseille qui fait que les draps sont portés » au Levant aussitôt qu'ils sont faits, tandis que les » Hollandais et les Anglais ne peuvent les y porter que » deux fois l'année, par des envois considérables. Enfin, » les choses sont venues au point que l'on s'était pro- » posé, c'est-à-dire d'introduire ce commerce au Levant, » d'acquérir la perfection des draps d'Angleterre et de » Hollande, de rendre ce commerce naturel, fait par » les marchands de Marseille, dans l'unique vue du profit » qu'ils en retirent.

» A l'égard de ces deux manufactures, elles ont un » nombre suffisant de bons ouvriers pour faire leurs ou- » vrages, et chacune trente métiers battants pour les draps » fins, à quoi on les avait obligés lorsqu'on leur donna » le secours de la province, sans compter les autres mé-

» tiers qui servent pour les autres draps. Mais tout ce » qu'on vient de dire de ces deux manufactures et des » vues qu'on avait dans leur établissement, ne regarde » que le commerce des draps fins, c'est-à-dire Mahons » et Londrins, dont le débit n'est pas plus considérable » au Levant, puisqu'ils ne servent qu'à habiller les per- » sonnes de distinction; celui des draps grossiers qu'on » appelle Londres, qui servent aux gens du peuple, est » bien plus étendu, et lorsque les Hollandais y portent » deux mille pièces, ils y en portent vingt mille de » draps de Londres. C'est ce qui a fait naître le dessein, » pendant les dernières années, d'en établir le commerce » en Languedoc, parce que toute sorte de marchands peu- » vent y travailler, et que les laines du pays s'y emploient; » mais, comme il faut toujours quelques soins et qu'il y a » quelques risques à faire de nouveaux établissements, » le roi a obligé la province de prêter trente mille livres, » sans intérêt, pour quelques années, au sieur de Varennes, » à la charge d'en faire mille pièces par an. Le même » avantage a passé après la mort du sieur de Varennes, » au sieur de Magis et ensuite à ses héritiers. Outre ces » deux manufactures aux *Saptes* et à *Clermont,* destinées » pour les draps du Levant, il s'en est formé une troi- » sième depuis peu de temps à Carcassonne, par les soins » d'un nommé Castanier, qui a très-bien réussi. Les » marchands de Carcassonne travaillent aussi en leur » particulier, et la province leur a fait les mêmes avan- » tages qu'aux manufactures royales. Il faut espérer que » ce commerce, qui est très-important, augmentera » tous les jours, et le meilleur moyen pour le mettre » dans sa perfection, c'est d'empêcher, par toute sorte

» de moyens, que l'on envoie des draps défectueux dans » le Levant, parce que les Turcs ayant été trompés, ne » veulent plus en prendre et n'en peuvent revenir contre » les Français, diminuent le prix de leurs draps, et ne » veulent avoir affaire qu'aux Anglais et aux Hollandais. » Cela est d'autant plus nécessaire, que l'on ne peut dis- » convenir que la pente naturelle des marchands du Lan- » guedoc ne soit de faire de mauvaises marchandises, de » s'enrichir pendant quelques années, sans se soucier » de la réputation du commerce, et le quitter ensuite. — » On fait maintenant dans toutes les manufactures trois » mille pièces pour le Levant, qui, à 300 fr., valent » 900,000 fr. On a augmenté aux derniers États deux » manufactures pour ce commerce du Levant : l'une, à » Rieux, donnée à Gursse, Hollandais ; l'autre, dans le » château de la Grange-des-Prés, aux portes de Pézenas, » donnée à Barthe. — Ce commerce n'emporte pas au » Levant tous les draps ; on en fait de plus grossiers » qu'on envoie en Allemagne, en Flandre, en Suisse, à » Gênes, en Sicile et à Malte. Il se fait de plus un grand » commerce de draps de Lodève, de Saint-Chinian, de » Carcassonne, de Limoux. LES MEILLEURS SONT LES » DRAPS DE LODÈVE DONT ON HABILLE LES TROUPES, et » que l'on vend dans toutes les provinces. Les marchands » de Lyon les font faire et les débitent de toutes parts ; » ils viennent les prendre à cinq foires qui se tiennent à » Pézenas, à Montagnac et à Beaucaire (1). »

(1) Cette partie du Mémoire de l'intendant de la province fait connaître l'époque à laquelle les deux manufactures royales des Saptes et de Villeneuvette furent fondées, leur institution, les crises qui les menaçaient de destruction, les secours qu'elles reçurent des États de la province, les

Les bâtiments de l'ancienne manufacture de Villeneuvette ont été remplacés par ceux de la nouvelle. Cet édifice forme une enceinte qui, à elle seule, constitue la commune de ce nom (1).

Tout près de Villeneuvette est N.-D.-du-Peyrou, chapelle élevée en 1400, en exécution d'un vœu fait par la ville, pour la délivrance d'une épidémie. La dévotion est toujours la même à cet oratoire, le lundi de Pâques : les habitants de la contrée et une infinité d'étrangers y accourent.

4. *Campagnes.* — Les maisons de campagne qui environnent Lodève, sont belles et parfaitement situées. Nous n'aurions qu'à nous répéter, après en avoir signalé quelques-unes. On trouve d'abord, au nord de la ville, le domaine de *Camplong*, autrefois propriété appartenant à l'honorable famille du comte de la Prunarède, et aujourd'hui à celle de M. Costaing. Il se distingue par ses prairies sur la rive de l'Ergue, par un joli parterre le long de la grande route.

Presque en face du pont de Formis est la campagne de *M. Teysserenc*, agréablement ombragée. Ses pavillons et les cascatelles qui s'échappent en bouillonnant de l'intérieur, où l'on fait mouvoir des usines, et se jettent dans

succès qui récompensèrent leur zèle; ces détails contiennent l'histoire de l'industrie du pays. On y voit que si Lodève ne fournissait pas directement ses draps, dans ces temps éloignés, pour l'habillement des troupes, ils y étaient préférablement employés par l'entremise des marchands et surtout qu'ils étaient jugés les meilleurs.

Voy. pour d'autres détails sur la fabrication des draps de Lodève, le chap. XII, § 1, N° 1 et 10.

(1) Il est curieux et peut-être insolite de trouver tout entière une commune rurale sous une seule clef?.....

la rivière, lui donnent les apparences d'une *villa* italienne. L'ensemble de l'édifice et du rivage touffu forme un tableau de toute beauté.

Plus près encore de la ville se trouve la maison de *Prémerlet* (1), charmante et somptueuse retraite, qui a successivement servi à l'habitation d'un évêque de Lodève, après la destruction du palais épiscopal en 1573, jusqu'à la construction de celui actuellement existant, et, depuis, à divers propriétaires, notamment à M. Vinas et M. Guillaume Rouaud, ancien maire. Elle appartient maintenant à M. Vitallis, négociant, homme de bien, qui en a restauré les appartements suivant les règles du meilleur goût. Sur le devant existe un superbe parterre, et, sur le flanc droit, un nouveau corps de bâtiment servant à l'exploitation de l'industrie manufacturière.

Au midi sont d'autres maisons de campagne. Celle de *Montplaisir* offre un séjour délicieux, où tout ce qui est utile se rencontre uni à tout ce qui est agréable. L'étendue, la forme, la distribution du premier corps, comprenant les usines, les magasins, les ateliers, les bureaux de la manufacture, ne ressemblent à rien, parce que nulle part il n'en existe de modèle. Le second, séparé de l'autre par deux ponts, dont l'un sert à franchir la rivière et le suivant à niveler le chemin, est la maison d'habitation, précédée, suivie, entourée d'allées, de bosquets, de rivages et de fontaines, ne laissant aucun souhait à former pour le délassement, la méditation et la jouissance des plus pures émotions. Les douceurs de

(1) Voy. les notes de la légende de M. Plantavit de la Pauze, à la fin du Ier volume.

la vie y ont en perspective le repos de la tombe (1). Le nécropole de St-Martin, monument artistique, consacré aux mânes d'un citoyen que la probité et l'intelligence ont conduit à la sommité des distinctions et de la fortune, garantit un asile inviolable à ses restes mortels et à la cendre de ses successeurs.

Campestre a trois points de vue totalement distincts. D'un côté, un enclos luxuriant de grâce, de verdure et d'accidents de repos, où la piété filiale a concentré ses soupirs. — Plus loin, sur un tertre élevé, le séjour de l'abondance et du recueillement religieux, préférant la quiétude et les douces affections de la famille aux trompeuses illusions de la société. — Au centre, l'aspect de la puissance productive sous la main infatigable du travail.

Si, changeant de direction, le promeneur pensif cherche des idées neuves et des créations non moins attrayantes, le bassin de *Gourgas* lui découvre un château dégagé des attributs surannés de la féodalité, décoré

(1) L'idée d'élever un monument funéraire de ce genre, en face du foyer des délices de la vie, a paru aux yeux de plusieurs personnes qui n'ont d'autre souci que celui d'employer leur temps à jouir du bonheur d'une existence comblée des faveurs de la fortune et de la considération, un contre-sens, un épouvantail, un voile de tristesse, paralysant de son poids glacial les élans gracieux de la jeunesse et de ses amusements. Pour nous, qui croyons toujours apercevoir, avec une indicible vénération, errer l'ombre du vertueux vieillard qui donna à cet asile enchanté l'ordre et l'agrément qui en font le plus bel ornement de la contrée, nous admirons la pensée philosophique qui a créé ce nécropole. — On sait que les rois Égyptiens, pour ne pas laisser énerver leurs sens par les tourbillons étourdissants de la mollesse et des plaisirs, faisaient placer une momie sur leurs tables Ce n'était point l'horrible épée de Damoclès; mais bien peut-être l'inscription mystérieuse du festin de Balthazar.

par le génie des proportions d'une architecture à la fois sévère, bien entendue et régulièrement agréable.

Tel est le panorama des principales habitations qui embellissent les alentours de Lodève. Ainsi que nous l'avons déjà observé, c'est un simple exemple que nous donnons ici : il eût fallu peut-être retracer les beaux sites de la Prade, de la Prunarède, de Granoupiac, de Trois-Fontaines, de Cazillac, de Bouloc, etc., etc.; mais encore une fois, ces domaines si remarquables se ressemblent, et les descriptions des uns peuvent servir à la connaissance des autres.

IIIe Partie. — CURIOSITÉS.

§ I.

Sous le nom de curiosités, c'est toujours de l'histoire que nous écrivons; et ceux de nos lecteurs qui pourraient n'avoir jamais ouï parler de la plupart des objets dont nous allons dérouler la série officielle ou fantastique, y trouveront, sinon des descriptions dignes de fixer leurs regards, du moins des réminiscences auxquelles leurs aïeux avaient accordé une attention trop importante; ils les feront apprécier par leurs enfants à leur valeur intrinsèque, au lieu de leur attribuer un merveilleux dont le bon sens et la saine raison les ont déjà dépouillés. Le circuit que ce genre d'investigation nous oblige à faire, embrasse une bonne partie de l'arrondissement.

1° — *A Fontreboule*, commune de Lauroux, entre les Moulières et Pradines, coule une source d'eau trouble qui, observée depuis plus de dix siècles, ne cesse de présenter le même phénomène, et a donné son nom au lieu d'où on la voit sourdre. Cette eau, d'une apparence

laiteuse, charrie un limon blanchâtre se déposant aux parois des petits canaux d'arrosage, prenant bientôt de la consistance, et qui, répandu sur les prairies, y produit les effets fécondants de la marne. — La source passe infailliblement sur des couches inépuisables de gypse.

A Gourgas, commune de St-Étienne, une autre source abondante d'eau vive, fraîche et pure, sort de la montagne et s'épanche d'une ouverture en forme de grotte, avec un bruissement semblable au gazouillement confus des oiseaux ; elle va fertiliser les superbes tapis de verdure qui l'avoisinent, et se jeter dans la Brèze, l'un des affluents de l'Ergue. Ce magnifique épanchoir a une telle puissance de chute, qu'il met en mouvement des moulins et pourrait être utile à d'autres établissements mécaniques. La source de Gourgas attire, dans la belle saison, une foule de visiteurs, qui ont à se reprocher des enrouements, lorsqu'ils séjournent trop longtemps dans la cavité d'où elle s'échappe.

A la partie supérieure du terroir de *Lauroux*, de la base d'une enfilade de rochers peu saillants, sur une surface plane, naissent aussi des eaux copieuses et limpides, qui, distribuées sur le nivellement des prairies ou des vergers, en augmentent considérablement les produits. Le domaine dont les prairies sont si merveilleusement arrosées par des sources plus merveilleuses encore, est la propriété de M. Jourdan.

Aux Rives se montrent, en filets déliés, les sources des rivières d'Orb et de l'Ergue, sur des points divergents, quoique assez rapprochés, prenant des directions opposées. Rassemblées dans des bassins, elles ressembleraient aux eaux de Naurouze, qui vont alimenter par

des pentes contraires le canal du Languedoc, ouvrage inimitable du célèbre Riquet.

2° — Au-dessus de *Pégairolles* est le chemin escarpé et serpentant du *Pas de l'Escalette*, qui, allant aboutir au Caylar, laisse apercevoir, d'un côté, le précipice affreux, où mugit l'Ergue écumante, et, de l'autre, une montagne couronnée de rochers rangés en ligne sourcilleuse, se détachant en pointes menaçantes, et formant une voûte sous laquelle le voyageur éprouve en tout temps la violence de l'air ; voûte composée de masses entrelacées, offrant l'image d'un danger imminent que l'instinct naturel semble commander de franchir avec empressement. Cette nature âpre et sauvage est d'un aspect pittoresque ; elle appelle les crayons du paysagiste, amateur des sites les plus originaux. La rampe du pas de l'Escalette est l'une des belles horreurs que l'imagination poétique recherche avec soin. Le pendant le plus digne de ce tableau est la cascade en face, qui précipite la rivière naissante dont les eaux vont faire mouvoir le moulin du Bronc et s'écouler vers Lodève, en recueillant, dans leur course rapide, de nombreux petits affluents.

3° — *Au Caylar*, ancienne baronnie, on s'entretient d'un prétendu son de cloche que l'esprit superstitieux croit entendre la nuit : la tradition rapporte que ce bruit sombre rappelle à la mémoire l'époque d'un massacre commis par les ennemis de la foi pendant les guerres de religion.

Cet accident est commun à plusieurs localités. La légende de Nebridius (18e évêque) dit qu'au couvent de St-Guilhem-le-Désert, à la mort de saint Guillaume, son fondateur, les cloches sonnèrent d'elles-mêmes. A Lodève,

on ne cesse de répéter que le carillonneur chargé, depuis le trépas de saint Fulcran, de faire tinter, à huit heures du soir, le glas de son dernier soupir, ayant négligé une fois de remplir son devoir, reçut un soufflet, par forme de correction, de la main même du bienheureux prélat.

4° — *A St-Guilhem*, une grotte vaste et magnifique, dont l'entrée est au sommet de la montagne, à une heure de distance du monastère, renferme des stalactites remarquables et un petit réservoir d'eau transparente. Tout près de là est un ermitage, où se font deux processions par an. — Le *nec plus ultrà* des curiosités de cette contrée agreste est le passage de la rivière d'Hérault, sur un pont formé d'une seule corde tendue (1). Ce mode singulier a été observé dans l'Inde par le voyageur Navier.

5° — *A Montpeyroux*, c'est le Drac qui occupe l'imagination des oisifs. Dans l'opinion populaire le Drac est un lutin, non tout-à-fait un diable; mais il en remplit les fonctions décevantes. On lui attribue des piéges tendus aux gens avides ou libertins : il fait flotter sur les eaux d'un petit lac des bijoux, des pièces d'or, des appâts de toute nature; lorsque la main va s'en emparer, ils disparaissent.

6° — *A Lacoste* on a longtemps cru aux sorciers.

(1) Nous avons rendu compte, dans notre *Voyage poétique en Languedoc*, de ce mode de passage surprenant, le voici : — Une corde tendue d'une rive à l'autre, sert de pont. Autour de la corde est un cylindre en forme de couloir, auquel est suspendu un bâton planant horizontalement sur l'abîme. Le passant enfourche le bâton entre ses jambes, s'y assied, et tirant d'une main la corde tendue, il arrive en un clin-d'œil d'un bord à l'autre, portant souvent un lourd fardeau sur sa tête.

Une vieille femme qui a cessé d'exister, disait la bonne aventure, se mêlait de devination et faisait journellement des dupes. Le bruit public fait craindre que le trépied de l'ancienne Sibylle de Lacoste ne se soit transporté à Clermont.

7° — *A Autignac*, les personnes mordues par des animaux enragés, ou supposés tels, accourent avec la plus aveugle confiance. Un guérisseur renommé leur fait manger une certaine omelette, composée on ne sait de quoi, dans laquelle, dit-on, entre une dose de cendres. Elles reviennent tranquilles, oubliant qu'elles ont négligé le plus puissant remède, la cautérisation instantanée.

8° — *A Lunas* est un noyer miraculeux, qui, tous les ans, pendant la nuit de la Saint-Jean, resté jusqu'alors sans donner le moindre signe de végétation, pousse ses bourgeons, étale ses feuilles, montre ses fruits, et le jour qui vient l'éclairer le trouve aussi avancé que ses congénères (1).

9° — *A Clermont*, la piété a cru devoir multiplier les images et les représentations modelées en cire, d'ailleurs fort bien habillées, de sainte Philomène, dans l'intérieur de l'hospice et dans une petite chapelle, au haut de la ville. Cette dévotion, qui ne date pas de loin, y est en grande vénération.

10° — *A Poujols* on parle des *masques* (fées ou sorcières), c'est-à-dire de vieilles femmes ridées, édentées, hargneuses et contrefaites, qui, le samedi de chaque

(1) Des gens qui croient être mieux informés que beaucoup d'autres, pensent que la tête de saint Fulcran, lorsque les protestants profanèrent les membres de son corps, en 1573, et les dispersèrent, fut enfouie au pied de cet arbre, qui a dû se renouveler plusieurs fois.

semaine, vont à minuit, en masse et de tous les lieux voisins, à cheval sur des balais, en grand tumulte, faire sabat dans les cavités du rocher élevé qui porte leur nom.

11° — *A Lodève*, on observait de tout temps l'usage de porter à découvert les prêtres et les religieuses qu'on allait enterrer : on leur faisait faire le tour de la fontaine dite de M. de Fozières, à la Place (1).

Tels sont à peu près les objets purement curieux et plus ou moins respectables ou ridicules, que nous recueillons comme éléments de l'histoire populaire. — Chacun d'eux a une valeur que la tradition peut et doit apprécier.

§ II. — Fêtes locales.

1° — Chaque village, et dans les villes chaque quartier, célèbrent des fêtes patronales. Les unes sont essentiellement religieuses ; d'autres commémoratives de certains événements ; d'autres encore ont des usages particuliers.

Ainsi, au mois de janvier, *Madières* fête, le 6, l Épiphanie, et *Clermont*, le 25, la Conversion de St Paul. — En février, *Lauroux* célèbre, le 2, la Purification. — Au mois de mai, *Poujols* fête, le 3, l'invention de la sainte Croix, et *Soumont*, St Baudile, le 20. — Les *Pé-*

(1) Cette coutume paraît avoir cessé ou tout au moins discontinué, quant aux religieuses. Il serait difficile de lui assigner une origine. — La pérennité du cours de l'eau qui s'enfuit et qui se renouvelle, pourrait seule être un symbole de la cérémonie. La piété en conserve le secret et en professe la solennité. — Il est encore observé qu'indépendamment des convois funéraires des prêtres, les processions des jeunes fidèles admis à la première communion font également le tour de cette fontaine.

nitents Blancs célèbrent le dimanche de la Pentecôte. — *Sorbs* et *Lacoste* fêtent le 24 juin, jour de St Jean-Baptiste, et le diocèse célèbre, le 29, le martyre de St Pierre et St Paul, ses patrons. — *Brignac* et *Loiras*, 1er août, jour de St Pierre-aux-Liens. — *St-Félix-de-l'Héras* et *Liausson*, le 2 du même mois, jour de St Félix; *Les Rives*, le jour de la Transfiguration; *Lavalette*, le 10, St Laurent; *La Vacquerie* et *Les Salces*, le jour de l'Assomption; *Lodève*, *Salasc* et *St-Jean-de-Fos* célèbrent St Genez, le 25, et *St-Jean-de-la-Blaquière*, le 29, jour de la décolation de St Jean-Baptiste. — Au mois de septembre, *St-Félix* et *Nébian* fêtent St Julien, le 5; *Ceyras*, le 8, la Nativité de la Vierge; *Soubés*, le 16, St Cyprien; *St-Maurice*, le 22, St Maurice; *le Puech*, le 29, St Michel, et les *Pénitents Bleus*, le 30, St Jérôme. — Au mois de novembre *Canet*, *Montpeyroux*, le *Caylar* et *St-Martin-du-Bosc* célèbrent St Martin, le 11; *Les Plans* et *St-Saturnin*, le 29, jour de St Saturnin, et *St-André*, le 30, jour de St André. — Au mois de décembre, *St-Etienne-de-Gourgas* et *Octon* fêtent St Étienne, le 26, et *Pégairolles*, enfin, St Jean-l'Évangéliste, le 27. — Les offices divins d'abord et les divertissements ensuite occupent les familles de ces localités, qui respectivement y invitent leurs parents et leurs nombreux amis.

Outre les amusements ordinaires qui consistent en promenades, repas, danses et jeux, dans certains endroits on se livre à des habitudes bizarres, que les populations entières se garderaient bien de négliger, quoique les générations présentes ou futures ignorent ou ignoreront, sans doute, pourquoi celles qui les ont ou les auront précédées, les auront contractées. Elles y sont

fidèles, par l'unique motif qu'elles proviennent d'une tradition immémoriale.

2. A *Saint-Jean-de-Fos* on habille une espèce de bélier, auquel on donne le nom de *Picard*. Sa tête laineuse est saupoudrée d'une quantité prodigieuse de sanguine. On fait secouer cette tête branlante sur les personnes à qui l'on rend honneur. L'effet du frottement leur barbouille les vêtements et quelquefois le visage ; alors des éclats de rire généraux et prolongés proclament la joyeuse mystification. La fête terminée, le mannequin est remisé dans la salle de la Mairie, d'où il ne sort que l'année d'après pour recommencer ses beaux exploits.

3. A *Gignac*, c'est la fête du *Sinevelet*. Une partie des habitants, armés de racines de garou, frappent et poursuivent un homme portant un casque et se défendant de son mieux. La victoire reste au vaillant chelier, qui obtient les acclamations du triomphe. — Interrogez les spectateurs émerveillés, et vous saurez qu'il s'agit de la représentation des Sarrasins battus et chassés par Charles-Martel.

4. A *Saint-André*, la veille de la fête, la jeunesse, musique en tête, fait une ronde solennelle, et s'arrête sous la fenêtre de chaque demoiselle, qui attend, d'un cœur palpitant, la visite de cette aimable troupe. — Au signal convenu, la fenêtre s'ouvre, une longue perche s'avance ; la belle y enfonce des gâteaux qu'elle a soigneusement préparés. On conçoit que cette recette mystérieuse, faite pendant la nuit, doit servir à égayer les passe-temps du lendemain, où l'on parle beaucoup des meilleurs gâteaux.

5. A *Soubés*, on court le ruban et l'on s'exerce à la

saltation. La première de ces luttes consiste à gagner de vitesse ses rivaux, en escaladant une hauteur au sommet de laquelle est tendu un ruban en forme de barrière. Le prix est décerné au vainqueur qui a atteint avant les autres le but marqué à son agilité. — La seconde consiste à se placer sur une pierre large et fixe, à s'élancer, franchir un fossé, et atteindre un point d'éloignement supérieur à celui de tous les concurrents, pour gagner le prix convenu.

6. A *Saint-Guilhem-le-Désert*, le mardi-gras, les hommes mariés poursuivent les garçons dans tous les coins du village, tambour battant. Ils saisissent ceux qu'ils rencontrent et les plongent impitoyablement dans le bassin de la fontaine. Aussi, n'en voit-on pas beaucoup, même dans les alentours, pendant ce dernier jour de folie (1).

(1) En questionnant les plus habiles gens de l'endroit sur cette coutume que nous considérions comme une plaisanterie un peu indécente, nous avons été surpris des réponses qu'on nous a faites. Un bon jeune homme nous dit : *Les insensés proscrivent le célibat.*— Un homme vigoureux nous dit : *Le célibat est en horreur à la société.*—Quelle est la préférable due à ces deux proverbes, leur demandai-je alors ?—Un troisième, légèrement mélancolique, nous dit : *Interrogez ces murs abandonnés* (il indiquait le cloître), ils vous diront qu'*il ne s'agit pas de proverbe, mais de la mise en action de l'antagonisme religieux. Les paisibles partisans de la vie monastique ont évité les attaques des passions. Leurs ennemis acharnés se sont livrés aux excès les plus audacieux pour les en détourner.* — Pardon, Messieurs, leur dis-je à mon tour, je ne m'attendais pas à découvrir, sous le voile enjoué d'une scène de carnaval, une digression de controverse. Je m'éloignai presque confus et corrigé de mon indiscrète curiosité.

Les fêtes locales que nous venons de retracer, ne sont, comme nous l'avons souvent énoncé, en parlant des personnes et des choses remarquables, que des exemples ; il faudrait en prolonger la liste, pour faire

§ III. — Gouts ; Usages.

Le style est l'homme, a dit Buffon. Nous osons ajouter que le goût et l'usage sont aussi l'indice du caractère. On connaîtrait donc imparfaitement les habitants de l'ancien pays Lodevois, si l'on n'étudiait leurs inclinations naturelles.

Les goûts et les usages qui les distinguent, sont les danses, le chant, la musique instrumentale, les jeux, le théâtre, la chasse, la pêche, et les réunions les plus retentissantes.

Il est rationnel de penser que les premiers humains transplantés dans nos contrées montueuses et isolées des grands centres de population, exempts de soucis, de jalousies et d'ambitions, vivant heureux, avec leurs familles, sous des cabanes de feuillage, du produit de leur culture et de leurs troupeaux, trouvant dans la pêche et dans la chasse des aliments journaliers et succulents, couverts de peaux et de fourrures, adonnés aux exer–

connaître même celles qui se distinguent par l'excentricité de leurs jeux mimiques. A *Béziers*, le chameau, à *Pézenas*, le poulain, à *Gignac*, l'âne, nous rappellent qu'en Espagne (à Gironne) nous avons vu une foule de musiciens grotesquement habillés, promenant pompeusement deux mannequins d'une stature étonnante, qu'on nomme le *Géant* et la *Géante.*, escortés de plusieurs représentations d'animaux d'une énorme grosseur. Toutes ces figures, costumées avec soin, vont danser et s'incliner devant les habitants les plus titrés. La cérémonie a pour objet de perpétuer le souvenir de la prétendue fondation de la ville par Geryon, roi fabuleux des îles Baléares. — L'esprit populaire se repaît partout de fictions et d'aventures historiques qu'il dénature avec le temps; tout en souriant de pitié aux ingénieuses métamorphoses d'Ovide, il ne s'aperçoit pas qu'il les imite d'une manière non moins inconcevable.

cices de la course et du travail, méconnaissant les haines et les inimitiés, durent contracter, afin de pourvoir à leurs besoins d'existence ou à la conservation de leur santé, autant d'habitudes douces et constantes.

1° La gaîté fit naître *la danse*, image inséparable de la vie. De la simple saltation, brusque et progressivement sympathique, se formèrent ces bourrées, ces rondes qui ont conservé leur ingénuité originaire. Le nombre de pas combinés pour se rencontrer dans les évolutions, créèrent les premiers éléments de la mesure; et comme tout s'embellit ou se perfectionne, la danse a suivi le progrès de la civilisation, des mœurs et des circonstances. Elle est devenue pour les personnes du monde le miroir des passions, et pour la classe laborieuse des montagnes elle est restée l'imitation des travaux. Pour les uns, c'est l'expression symétrique des sentiments délicats, vifs, légers, impétueux; disons mieux, des ruses, des coquetteries, des finesses qui règnent dans les cœurs brûlants de grâce et d'imagination. Pour les autres, c'est la matière mise en mouvement convulsif, trépignant, infatigable; en un mot, la nature aux prises avec ses instincts, ses défauts et ses caprices.

Les habitants de nos contrées, instruits par les exemples raffinés des premiers, conservent néanmoins quelque chose des seconds; selon qu'ils vivent plus ou moins rapprochés des uns ou des autres, ils participent dans leurs danses libres, populaires et tumultueuses, des simples inspirations de la nature; mais ils imitent les règles de l'art chorégraphique dans leurs réunions de choix et particulières.

La danse est pour la classe ordinaire un délassement

qui la fatigue, mais qui la réjouit. Pour la haute société, elle est une occasion solennelle de briller par le luxe et par l'urbanité.

2° Un second goût dominant, d'ailleurs commun à tous les pays méridionaux de la France, est le *chant*. On trouve parmi les classes laborieuses des voix remarquables par leur ensemble harmonieux. Les demoiselles exécutent, sans autre étude que quelques leçons routinières, des chœurs, des cantiques, avec une perfection ravissante. Les jeunes gens, les hommes même qui ont contracté dans leur enfance, soit à l'église, soit dans des réunions amicales, l'habitude du chant, font entendre aussi des accords qui charment l'oreille. C'est là le plus agréable délassement de notre population en général. Pendant les beaux jours, lorsque les prescriptions de la police ne s'y opposent point, les rues de la ville, du village, les promenades retentissent de concerts ambulants. Les hommes faits en ont transmis le goût à leurs enfants. La jeunesse est suivie dans cette sorte d'exercice d'une foule de tout petits émules ; et, de cette manière, le chant se familiarise, se communique, se forme et se perfectionne. Les voix fausses ou rauques s'excluent elles-mêmes; celles qui possèdent un timbre symphonique se recherchent, se réunissent et s'habituent à former des groupes qui engagent à les écouter avec plaisir. — On peut, sans exagérer, affirmer que le pays est véritablement sous le charme des voix chantantes, au point que ce n'est plus un simple délassement de quelques instants inattendus, mais un besoin irrésistible et de tous les temps. — Les personnes occupées dans les ateliers de fabrique, les artisans travaillant en plein air, trouvent

ainsi le moyen d'embellir et de dissimuler la monotonie de leur tâche journalière et pénible.

3° *La musique* vocale et instrumentale est encore une propension naturelle de nos citadins surtout. L'école des Frères, les salles des colléges, les maisons des maîtres qui enseignent chez eux, les appartements des élèves qui prennent des leçons à domicile, refluent d'instruments de toute espèce, de solféges et de cahiers. Le gamin qui emporte avec ostentation ses livres en accourant aux classes, est bien plus jaloux de son violon, de sa flûte, de sa clarinette, de son cornet-à-piston. Il a soin de les faire remarquer dans sa marche orgueilleuse, et semble dire aux curieux qui lui sourient en passant : *Moi aussi je veux être un Orphée ou tout au moins un ménétrier.* Il négligerait volontiers sa prière et son repas, pour ne pas manquer sa leçon de musique. Ce goût inné se développe avec rapidité, et une fourmilière d'artistes concertants, plus ou moins habiles, sortent de cette école pour faire, en style local, *les fêtes des villages, des métiers ou des mariages,* en même temps que de loin en loin s'y manifestent des *virtuoses* de distinction. — La musique vocale et instrumentale satisfait donc à la fois l'inclination naturelle et l'utilité de plusieurs habitants de nos contrées (1).

(1) Nous avons dit que les pays méridionaux sont le foyer privilégié et naturel de la musique. Nous pourrions ajouter que, dans certaines villes, elle est le complément de l'aisance, du goût et de la considération. Nous avons vu à Perpignan, des perruquiers, des instituteurs, des chapeliers, des luthiers, des passementiers, des bouchers, enseigner avec le plus brillant succès le violon, la flûte, la clarinette, le hautbois, la basse et une foule d'autres instruments. Le matin, ils s'occupaient de leurs travaux ordinaires ; l'après-midi, ils donnaient leurs leçons au collége ou dans les

4° *Les jeux* de prédilection pour les hommes du peuple, et dans lesquels on voit déployer une adresse, une agilité, un coup-d'œil surprenants, sont : les grosses boules, les quilles, la paume longue, le ballon, le mail, le palet, le bouchon et les gobelets (1). Les cinq premiers sont d'un exercice pénible et fatigant. Il faut toujours marcher, lancer, se contourner, frapper; ils peuvent aider au développement des forces musculaires, accoutumer à viser juste, à frapper à propos plutôt qu'avec violence. Ordinairement les parties liées des bons joueurs entraînent des *paris* considérables. — Il n'est presque pas de ville ou de village qui n'aient leurs jeux de boules, de quilles, de paume, de ballon et de mail. Les communautés d'autrefois en fournissaient les emplacements et les entretenaient. C'était le moyen le plus efficace pour garantir l'ordre et la sécurité (2). Les trois derniers sont dérivés des autres; ils exigent moins d'efforts et sont bien loin de jouir de la même célébrité.

maisons particulières, et le soir, au théâtre, ils composaient l'orchestre le plus mélodieux.

(1) Ce jeu des gobelets est appelé en langage vulgaire *lous cloucous.*

(2) Les cinq premiers jeux que nous indiquons ici, sont trop connus et font si essentiellement partie de l'histoire locale, que personne n'en ignore les règles, les chances et les accidents : ce sont ceux du grand mouvement, de la souplesse et de l'activité. — Les trois derniers sont ceux des personnes paisibles. — Le *palet* consiste à lancer vers un but marqué, un corps rond et plat. Le joueur qui approche le plus de ce but, est le gagnant. — Le *bouchon* est presque un jeu d'enfant : il s'agit de placer quelques pièces de monnaie sur un bouchon de liége, et de les enlever ou de les éparpiller à l'aide d'une pièce de même nature, qui les rapproche le plus de la pièce lancée. — Quant aux *gobelets,* il faut creuser neuf trous dans la terre, rangés et espacés sur trois lignes horizontales. Ceux des quatre coins valent sept, ceux du milieu des quatre lignes formant le

Nous ne parlons pas des jeux de société; ils sont les mêmes partout. Nous n'avons à retracer que les habitudes historiques, dont la généralité de la population ouvrière ne s'écarte jamais depuis les siècles les plus reculés.

5° *Le théâtre* aurait de bien puissants attraits pour les gens du peuple, tant il est vrai que les arts d'imitation sont naturels. Ici, ce sont des essais informes, où, sur des tréteaux mal ajustés, on s'évertue à représenter des scènes puisées dans les œuvres dramatiques des bons auteurs, mais qui ne produisent que des effets le plus souvent froids et méconnaissables. Là, ce sont des scènes improvisées que la jeunesse va répéter dans les maisons, où l'on s'empresse de l'accueillir et de la complimenter, principalement dans les soirées du carnaval. C'est ordinairement pendant cette partie de l'année, que ce genre de divertissement devient animé et répand la joie au sein des familles, joie d'autant plus pure qu'elle ne laisse après elle aucun remords (1).

Les jeux des mains et de l'esprit étant ainsi épuisés, viennent d'autres goûts que rien ne saurait déraciner du sol Lodevois : la chasse, la pêche et surtout les petits repas.

6° *La chasse* n'est pas une simple habitude, mais une véritable passion. Les pères de famille, les petits marchands, les artisans et les ouvriers raffolent de cet exercice. S'il fait un froid insupportable, si la terre est cou-

carré valent huit et celui du centre vaut neuf. Placé à une distance convenue, chaque joueur lance la boule, soit terre-à-terre, soit en lui faisant d'écrire une parabole, et selon qu'il la fait parvenir dans la cavité, il gagne la partie par la supériorité du point qu'elle vaut.

(1) On appelle ces représentations burlesques *faire la pièce.*

verte de neige et de glace, les chasseurs partent par bandes ; ils quittent leurs tranquilles foyers pour escalader les montagnes. Ils vont grelotter à l'affût d'un lièvre, d'un lapin, d'un renard, et rentrent harassés, contents de leurs excursions, oubliant leurs peines à l'aspect d'une pièce de gibier qui leur coûte bien au-delà de sa valeur; ils se consolent même gaiement de n'avoir point rempli leurs brillants projets, dans l'espoir d'être plus heureux une autre fois. — La chasse au tir n'est pas leur seul passe-temps. Des oiseleurs intrépides se morfondent à attendre que d'innocents chardonnerets, de pinsons joyeux, trompés par des appeaux voilés, viennent s'enlacer dans la glu dont quelques arbres factices sont surchargés, ou dans des filets perfidement tendus. — Si le jour est beau, le chasseur diligent guette la perdrix imprévoyante qui promène sa jeune famille, ou la caille voyageuse qui, arrivée maigre dans nos climats, s'est repue de grains et a perdu la force d'échapper par la fuite aux attaques de ses persécuteurs. — Chaque saison a ses appâts et sa curée : tantôt les bécasses, tantôt les grives, tantôt les bec-figues. Tout sert d'excuse aux violations de la loi, ou aux sacrifices commandés par l'obtention des ports-d'armes et par l'emploi des munitions fulminantes. Aussi les tribunaux correctionnels sont-ils journellement encombrés de délinquants, qui, à part les frais, les amendes et les confiscations des fusils, ne s'aperçoivent même pas qu'ils auront englouti la totalité de leurs ressources avant que la justice se lasse de les punir.

Cette manie générale de la chasse est peut-être un reste de l'humeur des premiers peuples qui habitèrent nos contrées. Le sang qui coulait dans leurs veines n'a

point dégénéré. Le besoin les faisait agir ; leurs descendants, en héritant de leurs inclinations, n'obéissent pas seulement à la loi de la nécessité, ils suivent l'instinct du plaisir, du goût et de l'usage.

7° *La pêche* est le corollaire obligé de la chasse : il faut un peu de jouissance à tout le monde. Tel s'expose avec opiniâtreté aux incidents innombrables de la chasse ; tel autre va explorer les cours d'eau pour s'en approprier les poissons, les écrevisses et les grenouilles. Le froid glacial des montagnes giboyeuses n'a pas plus d'empire sur la constitution du chasseur, que les vapeurs malsaines des rivières, des ruisseaux et des mares sur les amateurs de la pêche. L'homme qui s'en est créé l'habitude ou l'industrie, ne craint point, au milieu des hivers, de plonger dans les gouffres ou de promener ses filets le long des rivages ; il ne redoute ni les douleurs rhumatismales, ni les affections catarrhales, et ce n'est que lorsqu'il n'est plus temps d'y remédier, qu'il s'aperçoit du peu de soin qu'il a mis à conserver sa santé ou à faire un emploi plus judicieux de ses jours. Les inconvénients qui surgissent de ce genre d'exercice, ne le corrigent point. Il savait, comme son confrère le chasseur, que les temps prohibés devaient être respectés ; l'avidité de satisfaire à une inclination toujours insurmontable, défend, à l'un, de laisser frayer ou grossir le poisson ; à l'autre, de laisser croître le gibier. Ils bravent les condamnations contre eux prononcées, et sont incessamment prêts à en encourir de nouvelles. — Sans doute, la pêche ayant été l'une des premières ressources de nos aïeux dans ce pays, elle est encore une propension constitutionnelle de leurs successeurs.

8° *Les petits repas* sont enfin l'un des goûts qui, se perpétuant d'âge en âge, deviennent le caractère distinctif des mœurs populaires. L'homme des champs et des ateliers recherche la société de ses amis, pour aller sous l'ombrage d'une treille, sur les bords d'une fontaine, sous le toit d'une masure rustique, faire des petits repas délicieux. — La dépense n'entre point en ligne de compte ; il n'en coûte pas plus, dit-il, que de souper chez soi ; mais, se trouver en liberté à la campagne, assaisonner les aliments de sa condition des joyeuses expansions de l'amitié, respirer un air pur et frais, ne pas entendre le murmure des privations, des chagrins ou des reproches, jouir, en un mot, d'un moment de plaisir, soit en compagnie de sa famille, soit avec des camarades, voilà pour lui le vrai bonheur. — Et qui oserait l'envier, ce moment si doux à ce membre intéressant de la société, que la fortune aveugle a déshérité? Qui aurait la cruauté de blâmer cette réminiscence historique des mœurs patriarcales? Qui ne voit dans ce mode de noyer dans l'oubli d'un moment d'allégresse, l'innocent moyen de rendre moins dur le fardeau des labeurs de la semaine entière? Ah ! nous le disons avec une bien ferme conviction : oui, c'est là, sous le berceau de verdure, à côté de ceux qu'on aime, sous les yeux de la Divinité, que l'homme doit goûter les instants les plus doux (1).

9° Quelques censeurs rigides nous accuseront peut-

(1) Dans toutes les localités de l'ancien diocèse de Lodève, ces parties de plaisir sont extrêmement fréquentes, et l'on y invite bien volontairement les étrangers. Elles commencent par la prière à voix basse ; elles continuent par l'emploi animé de propos joyeux, et se terminent par des chants alternés, à gorge déployée, où chacun des convives se fait un devoir d'étaler son contingent.

être de ne pas donner au tableau des mœurs que nous venons d'esquisser, de nouveaux détails ; de ne pas y joindre les traits touchants de cette tendresse affectueuse que les pères et mères portent à leurs très-petits enfants, en contradiction flagrante avec ce défaut de surveillance que manifestent à divers degrés certaines classes de la société; de ne pas dire par quelle aberration insoucieuse on laisse ces mêmes enfants, à peine dépouillés des langes du premier âge, divaguer jusqu'aux heures les plus avancées de la nuit, se quereller, se battre, se lancer des pierres, dont trop souvent les personnes qui ne sont pour rien dans leurs mutineries, ont à se plaindre ; par quelle déplorable fatalité on souffre qu'ils ravagent les vergers, les vignes et les jardins du voisinage, qu'ils mutilent les objets confiés à la foi publique, et qu'ils salissent les murs des maisons.— On nous demandera peut-être encore, quelle fut, quelle est la conduite publique ou privée des habitants anciens ou actuels des lieux dont nous avons entrepris de retracer l'histoire? Quelle est l'étendue de leur instruction? Quelle est leur croyance religieuse? Quelle est leur opinion politique?..... Ces questions ne nous embarrasseraient pas beaucoup, mais elles sont étrangères au cadre que nous nous sommes imposé. Nous répondrions, cependant, en peu de mots : la probité est la règle de tous, le savoir est le partage du petit nombre, la morale religieuse et la fréquentation des lieux saints sont généralement admirables; l'aptitude, le goût et l'amour du travail sont exemplaires ; les actes momentanés d'insubordination, de mauvaise humeur et d'inconséquence, sont le résultat affligeant du défaut d'éducation; les opinions varient suivant les circonstances.

CHAPITRE X.

TOPOGRAPHIE. — STATISTIQUE.

Si les renseignements historiques que nous transcrivons ne devaient être lus que par quelques habitants du pays, sans doute mieux instruits que nous, et si l'état ancien de nos contrées, comparé à l'état actuel, n'avait d'autre but que de faire entrevoir la différence existante entre ces deux termes donnés, il pourrait sembler inutile de démontrer quelle est leur topographie et leur statistique, c'est-à-dire quelle fut et quelle est leur configuration, leur composition géologique, quels sont les objets matériels qui y sont répandus. Mais l'histoire a trois points de mire : elle retrace les temps passés, afin que le souvenir ne s'en efface point ; elle constate les temps présents, pour les soumettre à l'appréciation des personnes qui en sont les témoins, et elle prépare aux générations futures le moyen de réfléchir sur les changements qui seront survenus, lorsque dans les temps à venir on voudra se rendre compte des causes qui les auront produits.

Il n'est donc pas hors de propos de faire ressortir la nature du sol Lodevois. Les considérations morales auxquelles nous nous sommes déjà livré, mises en regard de son état physique, prouveront de plus en plus que si l'homme n'est pas toujours en rapport entièrement sym-

pathique avec les lieux où il est né, qu'il habite et qui possède ses affections, il existe au moins entre eux une certaine connexité, propre à faire comprendre comment ce qui est nécessaire et habituel dans une partie du territoire, cesse de l'être dans l'autre. Une telle proposition n'a nullement besoin de développement, puisque les actions ordinaires de la vie des habitants de la montagne, empreintes de fatigue et de sueur, diffèrent des actions habituelles agricoles des plaines fertiles, où règnent l'abondance et les éléments de satisfaction pour les inclinations que ces actions font éclore.

C'est pour l'intelligence de ce chapitre, qu'il est principalement utile d'avoir sous les yeux la description géographique du pays Lodevois.

Ire Partie. — TOPOGRAPHIE.

L'arrondissement de Lodève, tel qu'il est aujourd'hui, offre une dissemblance frappante avec sa configuration d'autrefois. Il possède une partie très-considérable des cantons de Gignac, de Clermont et de Lunas, qui appartenaient au diocèse de Béziers. — Sa contenance et sa population ont donc augmenté.

§ I. — Contenance.

L'étendue superficielle de l'arrondissement comprend 122,584 hectares, divisée en montagnes ou rochers, chemins, rivières et ruisseaux, terres vaines et vagues, propriétés bâties, terres labourables, prés, vignes, bois, jardins et olivettes. On peut les répartir par cantons, de la manière suivante :

TABLEAU *contenant la division territoriale de l'arrondissement de* **Lodève**, *et l'indication de la nature des propriétés dont il se compose, avec la contenance de chacune de ses productions* (1).

CANTONS.	Chemins, rivières, ruisseaux.	Rochers, terres vaines et vagues.	Propriét. bâties.	Terres labourables.	Prés.	Vignes.	Bois.	Jardins.	Olivet.	Totaux.
Le Caylar..	548 h 43	16,489 h 85	13 h 69	4,332 h 32	88 h 76	167 h 16	983 h 60	13 h 46	» h 29	22,637 h 56
Clermont...	910 33	1,049 75	53 31	4,105 07	126 81	7,765 72	65 47	44 06	89 49	14,210 »
Gignac.....	1,177 46	10,549 95	63 61	6,369 62	328 99	6,744 45	2,123 84	46 45	465 64	27,870 »
Lodève....	548 90	24,684 78	40 18	5,094 06	260 23	1,204 46	101 85	12 54	» »	31,947 »
Lunas.....	625 07	18,893 63	22 04	4,939 95	106 22	195 42	1,122 19	14 63	» 29	25,919 44
Totaux....	3,810 h 19	71,667 h 96	192 h 82	24,841 h 02	911 h 01	16,077 h 21	4,396 h 95	131 h 14	555 h 71	122,584 h »

(1) Ce premier tableau, massé par cantons, n'est que la première partie synoptique de la topographie de l'arrondissement. Il sera suivi (pag. 339) d'un second, représentant la population de chaque commune.

Nous devons à l'obligeance de M. Eugène Caylar, juge de paix à Montpellier, des notices intéressantes sur la géologie du pays qui s'honore de l'avoir vu naître. Nous y joignons peu d'observations qui nous sont propres, et nous en empruntons une partie aux travaux distingués de M. Marcel de Serres, remplissant à la fois les hautes fonctions de conseiller à la cour d'appel de Montpellier, et de professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des sciences de la même ville.

§ II. — Montagnes.

Deux montagnes principales, le *Larzac* et l'*Escandolgue* forment les points culminants de l'arrondissement de Lodève. Diverses ramifications de ces masses en sont les prolongements dans plusieurs directions.

1. *Larzac.* — Cette montagne est commune entre les départements de l'Hérault et de l'Aveyron. La partie qui se trouve dans notre pays Lodevois, est bornée au Nord par la route nationale, depuis la Pesade jusqu'à la rivière de la Vis, et de là jusqu'à Madières, d'où là rivière s'écoule sur l'arrondissement de Montpellier, pour aller se jeter dans l'Hérault, près de Ganges, et par la rivière de l'Ergue, depuis le chemin de l'Escalette jusqu'aux environs de Lodève. Au Sud, la chaîne de la montagne est généralement coupée presque à pic. — Par une pente naturelle, elle s'étend aux communes de Soumont, d'Usclas, de Saint-Privat, du Bosc et de Saint-Jean-de-la-Blaquière; elle se termine à l'Ergue, depuis Lodève jusqu'à Saint-Félix-de-Lodez, et par un retour commun, elle avoisine Saint-Guiraud, Jonquières, Saint-Saturnin, Arboras, Montpeyroux et Saint-Jean-de-Fos. Ainsi, le

Larzac forme un plateau à base calcaire, hérissé de rochers saillants et de nombreuses collines.

Ce plateau, élevé de 650 toises au-dessus du niveau de la mer (1), est adossé aux Cévennes.

L'une des ramifications se compose des côtes de Saint-Pierre-de-la-Fage et de l'Escalette, et du Brandou, dominant Sommont et Grammont.

L'autre ramification comprend le Pertus, l'Escandolgue qui va être considéré sous son aspect principal, Grezac, les hauteurs de Jossech, de Lunas, de Servel.

2. *Escandolgue* (2). — L'Escandolgue, appendice du Larzac et qui lui est contiguë, est une chaîne volcanique d'environ 12,000 toises, située au S.-O. du Larzac. Cette montagne a son origine dans la commune des Rives. Son élévation, prise aux Rives, est de 667 mètres. Elle continue entre le bassin de l'Orb et de l'Hérault, jusqu'à Agde et Béziers, formant avec la montagne de Grezac un vallon traversé par la rivière de Soulondre, qui prend naissance au-dessous de Pertus. Grezac et le Brandou forment d'autres vallées, au milieu desquelles coule l'Ergue, qui a sa source près de Pégairolles.

L'Escandolgue a été volcanisée. Près de Notre-Dame-de-Nize, on voit le cratère d'un ancien volcan. Les traces d'un torrent de laves se fait remarquer dans la plaine environnante ; il s'est étendu, dans les temps de son igni-

(1) C'est l'évaluation donnée par M. Caylar. M. Creuzé de Lesser, dans sa *Statistique* du département, la porte à 1,300 mètres, et il observe que le manque d'instruments s'est opposé à une estimation autre que par approximation. Cependant le résultat est à peu près le même.

(2) Certains écrivains emploient le nom d'*Escandolgue*, d'autres celui d'*Escandorgue*. Tous deux ont la même signification, et la seule différence est dans la prononciation. Ce nom provient d'*incandescent*.

tion, jusqu'aux territoires de Salelles et de Liausson. Ce volcan était d'ailleurs une continuation de ceux d'Auvergne et du Vivarais, décrits par Faujas-de-Saint-Fonds. Les deux masses du Larzac et de l'Escandolgue, par leurs prolongements qui prennent les noms de Grezac, du Brandou, du rocher des Fourches, de l'Auverne, etc., entourent donc le bassin dans lequel Lodève est renfermé.

Toutes ces montagnes, plus ou moins élevées, ont un aspect imposant et sévère. D'après Élie de Beaumont, dit M. Caylar, elles forment une dépendance des Cévennes, qui ont été soulevées du sein des mers, entre le terrain *jurassique* et le terrain *crétacé inférieur*, ce qui ferait remonter l'époque du soulèvement à vingt mille ans. Mais comment accorder cette opinion, ajoute notre estimable compatriote, avec le déluge universel qui aurait eu lieu depuis quatre ou cinq mille ans tout au plus?..... Erreur!..... Le déluge n'a point été universel; il n'a recouvert que la partie du monde connu, comprenant alors seulement la Thessalie, la Grèce, l'Asie-Mineure et la Mésopotamie. — Que le déluge dont parlent les Livres saints, ait eu pour cause le passage d'une comète ou le débordement de la mer Noire qui rompit ses digues et se fraya un cours à travers le Bosphore de Thrace, il est certain que la masse des eaux provenant de ce cataclisme ne se répandit que sur ces contrées. Les révolutions qui ont bouleversé le sol des Cévennes et de Lodève, sont donc d'une date bien antérieure. Et cette observation n'est pas une hérésie, continue M. Caylar; elle ne contredit même en rien l'authenticité de la Genèse. Le pape Pie VII, venu à Paris pour le sacre de Napoléon, formula une appréciation, en présence des membres de

l'Institut, suivant laquelle les *jours* de la Genèse ne sont que des *époques* composées de plusieurs milliers d'années.

Il y a plus encore, le terrain de Lodève, suivant l'examen géologique qu'on doit en faire, a subi trois révolutions : — 1° Lorsque la mer s'étendait sur le continent et s'élevait au-dessus des plus hautes montagnes : le grand nombre de coquillages amoncelés au sommet de l'horizon, comme dans les couches les plus inférieures, les débris des poissons ou d'autres animaux marins que ces couches renferment, en sont la démonstration. — 2° Lorsque la mer, se trouvant abaissée, a laissé à découvert une partie de la terre : plusieurs lacs d'eau douce se sont formés, notamment celui qui constituait le sol de Lodève et des vallées environnantes. Il faut, pour en concevoir une idée exacte, supposer une haute digue joignant l'élévation de Montbrun et le rocher des Fourches. A cette époque, l'homme n'existait pas encore (son apparition sur le globe est très-postérieure) ; mais vivaient des animaux amphibies dont les squelettes se retrouvent dans les couches superposées aux couches marines, tels que des tortues et des crocodiles, ou d'autres genres depuis longtemps perdus pour nous. La végétation même devait y être différente et très-développée, puisqu'au sommet de la montagne de Soumont, *aux Tuilières,* on observe des couches schisteuses (des ardoises) empreintes de dessins de plantes et d'arbustes qui croissent aujourd'hui sous la zone torride, tels que palmiers, fougères arborescentes, etc. — 3° Lors d'une nouvelle inondation des mers qui, ayant quitté leurs lits, se répandirent de rechef sur la surface de l'Europe. Cette troisième révolution donna naissance à ce qu'on appelle le *terrain tertiaire.*

Les couches de ce terrain se font remarquer sur toute la superficie du sol Lodevois et dans ses plus grandes profondeurs. La mer Méditerranée couvrit à cette époque tous les pays peu élevés formant ses bords ; elle s'étendit sur une partie de l'Italie , de la Grèce , de l'Asie-Mineure. En Égypte , après avoir envahi le Delta , elle parvenait jusqu'à Memphis, comme le remarque Hérodote. Les côtes de Barbarie se trouvaient submergées. En Europe, elle s'étendait jusqu'au pied des Cévennes. Le détroit de Gibraltar n'existait pas encore ; un bras de mer, situé entre Bayonne et Port-Vendres, longeant les Pyrénées, et communiquant de la Méditerranée à l'Océan, se faisait remarquer : il a été comblé depuis.

Dans les couches de ce *terrain tertiaire sédimentaire*, on rencontre, sur la surface de notre continent, un nombre considérable d'ossements fossiles d'éléphants, de rhinocéros, d'hippopotames, de lions, de panthères , d'hyènes , etc., ce qui prouve que la température de l'Europe était plus chaude que celle que nous ressentons actuellement. Pour expliquer ce changement de climat, les uns prétendent qu'il provient de l'inclinaison de l'axe de la terre ; mais *Laplace* a démontré que cet axe est invariable, et qu'il n'est sujet qu'à quelques oscillations insuffisantes pour rendre raison du phénomène. *Buffon* avait soutenu, de son côté, que le globe de la terre étant, lors de sa création, dans un grand état d'incandescence, le changement de température provenait du refroidissement lent et gradué de la croûte terrestre. Cette opinion, qui fut traitée d'utopie, est aujourd'hui reconnue vraie par tous les géologues. Quoi qu'il en soit, il est positif, et l'expérience démontre que les montagnes

de Lodève sont composées extérieurement de calcaire, tandis qu'à leur base et à l'intérieur elles le sont de schistes argileux. Ces schistes se font remarquer principalement lors des grandes crues des rivières de Lodève. Le terrain s'affaisse, les bords des prairies ne peuvent être soutenus qu'à l'aide de forts piquets en forme de pilotis ; des ravins considérables se forment. Le lac remplacé aujourd'hui par le terrain qu'il occupait sur le sol de Lodève, prit son écoulement lorsque la digue en fut rompue. Les strates tertiaires et quaternaires se déposèrent alors dans toutes les parties échancrées de sa superficie. On remarque les traces de ce terrain, où se trouvent superposées des couches de marnes argileuses de couleurs bleues, jaunes et verdâtres, avec lesquelles alterne une molasse coquillière composée de sable, de calcaire et de dépôts siliceux roulés. L'amalgame de calcaire, de sable et de marne, mêlé au limon que les rivières charrient et au détritus des végétaux ou des animaux, constitue le plus ou moins de bonté des terres de Lodève ; de là, le moyen d'amélioration agricole de la localité. Le schiste, par exemple, mélangé de sable constitue le fond des vastes prairies qui bordent l'Ergue et Soulondre. Le calcaire qui recouvre les coteaux, uni à une modique quantité de marne, convient parfaitement à la vigne et aux oliviers.

§ III. — Volcans.

1° Nous avons indiqué, dans le paragraphe précédent, un cratère existant près de Notre-Dame-de-Nize, sur la montagne de l'Escandolgue, où des pouzzolanes sont en exploitation.

2° Il nous reste à parler de l'*Auverne*. Ce monticule, dominant la route de Cartels à Clermont, fut ignivome :

la preuve en est dans ses parois calcinées et réduites par intervalles à la stérilité. Son nom l'attesterait au besoin de la manière la plus énergique, puisqu'il n'est que la corruption de celui d'*Averne*, que les mythologistes ont dit être l'entrée des enfers (1).

§ IV. — Rivières.

Les rivières et les principaux ruisseaux qui coulent dans l'arrondissement de Lodève, sont assez nombreux : cependant, des contrées entières sont privées d'eau courante, et sont réduites à rassembler dans des citernes les eaux pluviales qui servent aux besoins des familles, ou dans des réservoirs extérieurs, où les bestiaux vont s'abreuver et les femmes laver leur linge.

1. L'Hérault prend sa source dans les Cévennes, près de Valleraugue, serpente dans l'arrondissement, où il entre par le pont d'Aniane, au pied du village de Saint-Jean-de-Fos, se rend successivement à Gignac, baigne les murs de Saint-André, de Cambous, de Canet, de Tressan, d'Aspiran, de Belarga, et en sort par Usclas-d'Hérault, pour aller se jeter, à travers les contrées de Montagnac, de Pézenas, de Florensac et d'Agde, dans la mer Méditerranée. — Ses affluents sont : 1° la rivière de la *Vis*, qui ne débouche dans le fleuve qu'après avoir quitté le territoire Lodevois ; 2° le ruisseau de *Buéges*, qui naît entre Saint-Martin-de-Castries et Pégairolles-de-Buéges, et va se jeter dans l'Hérault entre Saint-Étienne-d'Yssensac et Fronzet ; 3° le ruisseau de *Verdus*, qui a sa source dans la commune de Saint-

(1) La carte géographique du département, dressée par M. Amelin et adaptée au *Guide du Voyageur*, marque avec exactitude l'emplacement des anciens volcans qui ont existé dans le territoire Lodevois.

Martin-de-Castries et aboutit à l'Hérault, un peu au-dessous de Saint-Guilhem-le-Désert ; 4° le ruisseau de *Lagamas*, naissant dans le territoire d'Arboras, traversant la commune de Montpeyroux et débouchant dans l'Hérault, au mas de Simon ; 5° le ruisseau de *Laven*, qui a ses différentes sources près de Saint-Guilhem, et va se jeter dans l'Hérault, à la font de la Peire, au-dessous de Notre-Dame-de-la-Garrigue ; 6° la rivière de l'*Ergue*, qui naît au-dessous des Rives, se forme de plusieurs sources venant de Romiguères, du mas de Remusat et du mas Audran, avant d'arriver à Pégairolles ; traverse les terres des Rives, de Saint-Félix-de-l'Héras, de Poujols, de Lodève, d'Olmet, du Puech, de Saint-Frichoux, de Lacoste, de Ceyras, de Clermont et de Brignac, pour déboucher dans l'Hérault, au-dessous de cette dernière commune ; 7° la rivière de la *Dourbie*, formée par diverses branches, dont deux venant de Salasc et de Mourèze : elle se jette dans l'Hérault, entre Canet et Aspiran ; 8° le ruisseau de *Lauret*, né à Saint-Bauzille-de-la-Silve, se jette dans l'Hérault, au moulin de Carabottes, près de Saint-André ; 9° le ruisseau de *Roubiège*, qui a sa source à Aumelas et se jette dans l'Hérault, à Belarga ; 10° le ruisseau du *Dardaillon*, composé de plusieurs sources nées près de Cabinals, et qui débouche dans l'Hérault, au-dessous de Belarga (1).

2. L'Ergue, dont nous avons marqué l'origine et le cours comme affluent de l'Hérault, reçoit elle-même plusieurs ruisseaux qui traversent notre pays. Nous

(1) Nous ne mentionnons que les rivières et les ruisseaux les plus considérables qui naissent ou coulent dans l'arrondissement, avant d'aller confondre leurs eaux dans l'Hérault.

allons les indiquer. Les uns sont à sa droite, les autres à sa gauche. Les premiers se nomment : 1° la rivière de *Lauroux,* qui se compose de nombreuses sources nées dans la commune de ce nom, et se jette dans l'Ergue, au-dessous de Poujols ; 2° la rivière de *Soulondre,* qui a sa source à la cabane du Perthus, dans la commune des Plans, et se joint à l'Ergue dans la ville de Lodève (1) ; 3° le ruisseau de *Ragoust*, qui a plusieurs sources à la Valette, à Villecun et à Olmet ; il se jette dans l'Ergue entre Olmet et le Puech ; 4° la rivière de *Salagou,* composée d'une foule de branches, nées à Campillergues, à Brenas, à Salasc, à Saint-Martin-des-Combes, à Roubignac et aux fontaines de Liausson ; tous ces filets d'eau se réunissent à Octon, et la rivière de Salagou va se jeter dans l'Ergue, au-dessous du hameau de Laulo ; 5° le ruisseau de *Roupelingue,* qui a son origine dans le terroir de Lacoste, se joint à l'Ergue à la grange de Fizes; 6° le ruisseau de *Rouet* naît dans le terroir de Clermont, et se jette dans l'Ergue, à Brignac.

Les autres affluents de la rive gauche sont : 7° le ruisseau de *Fozières*, prenant sa source au village de ce nom, traversant la commune et se joignant à l'Ergue, au-dessus de Lodève ; 8° le ruisseau de la *Brèse,* formé de la source de Gourgas, se jette dans l'Ergue, à St.-Étienne; 9° le ruisseau du *Bosc* se compose de deux branches, l'une venant de Soumont, l'autre du Bosc : elles

(1) La rivière de Soulondre était de beaucoup trop étroitement encaissée. La communauté de Lodève acheta à Joseph Martin seize toises du sol d'un moulin à huile, pour en agrandir le lit, dans l'enceinte de la ville, par acte du 19 juillet 1755, ce qui n'a pas empêché les désastres dont nous avons parlé dans le cours de notre histoire.

se rencontrent à Saint-Martin et vont se jeter dans l'Ergue, à Saint-Frichoux ; 10° le ruisseau de la *Marguerite*, formé de cinq sources qui viennent de Saint-Jean-de-la-Blaquière, des Salces, de Saint-Privat et d'Usclas, réunies à Sallèles, va déboucher dans l'Ergue, au-dessus du moulin de Rabieux ; 11° le ruisseau de *Lagarel*, produit de trois sources qui surgissent du mont des Deux-Vierges, va également se jeter dans l'Ergue, au moulin de Rabieux ; 12° le ruisseau de *Saint-Saturnin*, qui, réunissant diverses sources provenant des environs de ce lieu, ramasse celles de Saint-Guiraud et de Jonquières, pour former un courant qui débouche dans l'Ergue, à Cambous, après qu'une branche s'en est déviée pour mettre en jeu le moulin de Mages, et de là se précipiter dans l'Hérault.

3. L'Orb a sa source au-dessus de Notre-Dame-d'Autignaguet, coule de Ceilhes à Avesne, de là à St.-Martin, à Caunas, d'où il passe dans l'arrondissement de Béziers. Ses affluents sur notre arrondissement de Lodève sont : 1° le ruisseau de *Jure*, qui naît à Rocozels et se jette dans l'Orb, avant d'arriver à Ceilhes ; 2° la rivière de la *Sebestrière*, dont la source est au-dessus de Rocozels et qui va déboucher dans l'Orb, en face de Rouviniac ; 3° le ruisseau de *Rieussec*, qui naît aux limites de l'arrondissement, passe à Saint-André et vient joindre l'Orb, à Avesne ; 4° le ruisseau d'*Arnoye*, prenant sa source à Saint-Barthélemi et, après un court trajet, se jetant dans l'Orb, à moitié chemin de Saint-Barthélemi à Saint-Martin-de-Clemensan ; 5° la rivière de *Gravaison*, qui naît à la Flassière, dans le terroir de Joncels, et va se jeter dans l'Orb, au pont de Saint-Martin ; 6° le ruisseau

de la *Mouline*, qui a sa source dans la commune de Dio et Valquières, et va déboucher dans l'Orb, vis-à-vis Vereille ; 7° le ruisseau de *Vernezoubre*, qui naît à Valquières, à Saint-Martin-des-Combes et à Carlencas, pour se jeter dans l'Orb, au Mas-Blanc.

4. GRAVAISON. Nous avons indiqué cette rivière comme l'un des affluents de l'Orb : nous la reproduisons à cause de l'importance de son cours d'eau, qui reçoit lui-même pour affluents les ruisseaux de *Vasplongues*, de la *Boissière*, de la *Flassière*, de *Cabrières*, de *Sourlan*, de *Bernagues* et de *Nize*.

IIe PARTIE. — STATISTIQUE.

Après avoir décrit la superficie du sol Lodevois, il nous reste à parler de son climat, de sa population, de ses productions naturelles ou artificielles et de ses moyens de communication.

§ I. — CLIMAT.

Déjà les observations judicieuses recueillies par le docteur Rame, et que nous avons citées dans les notions préliminaires de cet ouvrage (Ier volume), ont fait connaître la nature du climat sous l'influence duquel se trouve placé le pays dont nous retraçons l'histoire.

L'air en est pur, sain et tempéré. Les degrés de température des contrées dont ce pays se compose, varient selon qu'il s'agit de ses montagnes, de ses vallées, de ses plaines, des diverses expositions, des eaux qui servent à leur usage, ou de la privation de cet élément si indispensable à la boisson et à l'irrigation. On conçoit, en effet, qu'il suffit de la différence des localités plus ou

moins favorablement situées, pour se rendre compte, soit des productions de la terre, soit des vicissitudes de l'atmosphère qu'on y respire.

La nature prévoyante et généreuse a établi des compensations, que la reconnaissance impose le devoir d'avouer, d'admirer et de bénir. Si l'habitant des montagnes éprouve certaines privations, s'il est obligé d'attendre du sol qu'il cultive et qu'il arrose de ses sueurs, les grains, les fruits dont il se nourrit; s'il ne jouit pas, comme le citadin, des prétendus loisirs de l'immobilité, des douceurs d'une vie assaisonnée de luxe et d'aliments délicats, il goûte, au sein de ses travaux agricoles, le doux bonheur d'en être récompensé par une santé robuste, entretenue par une activité toujours renaissante. Ses sens ne s'abreuvent point à la coupe empoisonnée des déceptions; l'élasticité de ses membres éloigne cette foule d'infirmités qui vieillissent les hommes avant l'âge; les moments de son repos ne sont point troublés par l'insomnie que les passions provoquent. La vue de ses enfants, les tendres soins de son épouse, les ans et les vertus de ses auteurs, sont pour lui toute la société; il y trouve le tableau complet de ses devoirs et de ses droits; ce qu'il ressent en priant avec eux, en travaillant pour eux, est dégagé de toute ambition démesurée. Il n'a qu'un désir et ne forme qu'un vœu, c'est d'obtenir du Ciel la grâce d'accomplir ses volontés et de mériter l'approbation de ses semblables (1).

(1) Les renseignements les plus minutieux sur la température du département de l'Hérault, étant rapportés dans la *Statistique* publiée par M. H. Creuzé de Lesser, in-4°, 1824, et dans l'*Essai historique et médical* du docteur Rame, in-8°, 1841, nous n'entrerons dans aucun autre détail.

§ II. — Population.

La population de l'arrondissement s'élève à 56,056 habitants, d'après le recensement légal qui en a été fait en 1846.

Elle est rapportée de la manière suivante :

1.

Canton du Caylar.

1.	Le Caylar	830^{h}
2.	Le Cros	330
3.	Saint-Félix-de-l'Héras	123
4.	Saint-Maurice	890
5.	Saint-Michel	303
6.	Pégairolles	503
7.	Les Rives	253
8.	Sorbs	320
	Total du canton	3,552

2.

Canton de Clermont.

1.	Aspiran	1,451
2.	Brignac	301
3.	Canet	948
4.	Celles	120
5.	Ceyras	736
6.	Clermont	6,134
7.	Saint-Félix-de-Lodez	532
8.	Lacoste	258
9.	Liausson	172
10.	Mourèze	136
11.	Nébian	1,103
12.	Paulhan	1,333
13.	Salasc	345
14.	Valmascle	105
15.	Villenouvette	385
	Total du canton	14,059

3.

Canton de Gignac.

1.	Saint-André	2,269
2.	Arboras	155
3.	Aumelas	263
4.	St-Bauzille-de-la-Silve	524
5.	Belarga	331
6.	Campagnan	270
7.	Gignac	2,816
8.	Saint-Guiraud	167
9.	Saint-Jean-de-Fos	1,518
10.	Jonquières	255
11.	Lagamas	70
12.	Montpeyroux	1,448
13.	Saint-Pargoire	1,631
14.	Plaissan	362
15.	Popian	154
16.	Le Pouget	979
17.	Pouzols	324
18.	Puilacher	93
19.	Saint-Saturnin	331
20.	Tressan	508
21.	Vendémian	610
	Total du canton	15,078

4.

Canton de Lodève.

1.	La Blaquière (St-Jean)	413
2.	Le Bosc	761
	A reporter	1,174

Il nous suffira d'énoncer que le climat de Montpellier porte, d'après le observations régulièrement faites, l'élévation moyenne annuelle du baro mètre à 28 p. 1 l. 5 p. — Celle de Lodève est à 28 p. 0 l. 8 p.

Il doit être bien entendu que le contraste dont nous avons esquissé le tableau, entre l'habitant des montagnes et celui des villes, ne s'applique qu'à la classe laborieuse des cultivateurs et des ouvriers des fabriques.

Report...	1,174
3. St-Étienne-de-Gourgas et Aubagne........	571
4. Fozières............	122
5. Lauroux............	437
6. Lodève............	10,718
7. Olmet et Villecun.....	142
8. Parlagtes............	306
9. Les Plans...........	322
10. Poujols............	297
11. Saint-Privas.........	510
12. Puech (Le)..........	279
13. Soubés..............	885
14. Soumont............	336
15. Usclas..............	132
16. Vacquerie (La) et Saint-Martin-de-Castries..	765
Total du canton...	16,996

5.

Canton de Lunas.

1. Avène..............	1,238
Report...	1,238
2. Brenas..............	154
3. Ceilhes et Rocozels....	1,017
4. Dio et Valquières.....	423
5. Joncels..............	734
6. Lavalette............	188
7. Lunas...............	1,420
8. St-Martin-de-Combes..	43
9. Mérifons.............	90
10. Octon...............	602
11. Romiguières.........	82
12. Roqueredonde-de-Tiendas..............	380
Total du canton...	6,371

RÉCAPITULATION.

Canton du Caylar........	3,552
Canton de Clermont......	14,059
Canton de Gignac........	15,078
Canton de Lodève.......	16,996
Canton de Lunas........	6,371
Total de l'arrondissem[t].	56,056

Cette population n'était, en 1821, que de 50,800 âmes. Elle augmenta sensiblement : en 1826, elle s'élevait à 55,506 et resta stationnaire jusqu'en 1831, où

Les riches propriétaires qui résident à la campagne, du moins pendant la belle saison, imitent dans leurs jouissances ceux de leur rang qui ne quittent point leurs demeures habituelles. Les artistes qui font des entreprises et qui sont presque toujours en mouvement au grand air, possédant une aisance qui leur permet de soigner leur entretien, sont encore une exception dans l'ordre social. L'ouvrier seul, attaché inévitablement à son métier, aspirant une vapeur malsaine, ne pouvant avoir un logement assez vaste pour s'y mouvoir en liberté, ni assez aéré pour se garantir des miasmes délétères, accuse par les difformités trop nombreuses de sa classe, combien sa condition est inférieure à celle de l'agriculteur. Le montagnard, sobre, économe, ne partage en rien les habitudes du café, des liqueurs, des mets recherchés, des vêtements légers, des réunions nocturnes : aussi montre-t-il une stature solide, contente ; il vit plus longtemps et meurt plus tranquille, parce qu'il a été moins tourmenté par des besoins imaginaires ou par des conceptions imprudentes.

elle se portait à 55,911. — En 1836, elle s'éleva à 57,720; mais, en 1841, elle redescendit à 55,849.

Si l'on demandait d'où proviennent ces variations remarquables, la réponse serait facile : c'est à la population flottante qu'elles doivent être attribuées. Les villes de Lodève et de Clermont ont un accroissement ou une diminution d'ouvriers, suivant que les fabriques peuvent en occuper plus ou moins. — Une autre cause provient de ce que, dans les pays circonvoisins, le surplus des bras non employés à la culture et même la surabondance des familles malheureuses, viennent demander du travail à ces centres principaux de l'industrie, ou cherchent du service dans les maisons en qualité de domestiques. — Selon qu'il s'y en trouve une quantité plus ou moins nombreuse aux époques des recensements, le chiffre en est constaté. Le dernier, recueilli en 1846, est, à bien peu de chose près, le véritable en ce moment, puisque les ateliers des manufactures n'occupent, en grande partie, que les habitants natifs du pays même.

§ III. — Produits.

Le sol accidenté du Lodevois est remarquable par la variété de ses productions naturelles ou artificielles, que le génie, le travail et le besoin y découvrent, y perpétuent et y implantent successivement.

Nous les divisons suivant le règne de la nature auquel ils appartiennent, c'est-à-dire, en végétaux, animaux et minéraux.

1. Le règne végétal comprend les arbres, les arbustes, les plantes céréales, légumineuses, potagères, parasites, rampantes, et généralement tout ce qui se ma-

nifeste, soit sur la terre, soit sur les eaux, par des tiges, des feuilles, des fleurs et des fruits.

Parmi les arbres qui peuplent nos montagnes et nos vallées, on distingue ceux destinés par la nature à être brûlés, à se convertir en objets mobiliers, en constructions diverses; ceux qui fournissent des fruits nourriciers; ceux dont l'unique usage est de servir d'ornement.

Si nous avions à faire un résumé de botanique, nous pourrions, comme tant d'autres, diviser méthodiquement les plantes en classes, en genres; employer leurs noms consacrés par la science. Mais, il ne s'agit ici que de l'histoire du pays et, par conséquent, des arbres qui, en tout temps, ont vécu avec les personnes qui l'ont habité, auxquelles ils ont prodigué leur ombrage, leurs fruits, leurs matériaux. Nous nous bornerons donc à indiquer les plus communs et les plus connus.

Les arbres qui prospèrent dans nos contrées, servent, les uns, à amortir la violence des vents et des orages, à prévenir les effets désastreux de la dénudation des rochers couverts de terre végétale, aux besoins des arts et de l'industrie ou au chauffage; les autres, à l'alimentation, indépendamment de leur utilité dans la fabrication des meubles ou dans les différents besoins de la société. — La *première* de ces deux classes comprend : l'aulne, l'acacia, le bouleau, le buis, les chênes, le cyprès, l'érable, le frêne, le hêtre, le houx, l'if, les lauriers, le marronnier d'Inde, l'ormeau, le peuplier, le platane, le sycomore, le tilleul et le tremble.— La *seconde* se compose de l'abricotier, de l'amandier, de l'arbousier, de l'azerolier, du cerisier, du châtaignier, du coignassier, du figuier, du grenadier, du jujubier, du mûrier, du

néflier, du noisetier, du noyer, de l'olivier, du pêcher, du pin, du poirier, du pommier, du prunier et du sorbier (1).

D'après cette simple nomenclature, on voit que les arbres d'exploitation périodique et industrielle égalent en nombre ceux qui produisent des fruits nourriciers. — Les uns sont réunis en forêts ou en bouquets disséminés dans les propriétés rurales ; les autres garnissent les bords des rivières et des ruisseaux, où, fourrés par les tamarins, les roseaux et les osiers, ils servent à l'encaissement des eaux, préservent le sol des inondations qui, si elles ne trouvaient point d'obstacle lorsqu'elles sont inopinées et violentes, porteraient le ravage dans les domaines dont ces clôtures végétales, mariées au gazon, sont les gardiens fidèles (2).

(1) On ne peut nier que plusieurs arbres exotiques décorent quelques propriétés closes ; mais ils sont si rares, surtout dans nos contrées agrestes, que nous croirions mal saisir la vérité de l'histoire en les désignant, puisqu'ils ne leur appartiennent pas et que la plupart ne résistent point au climat, qu'ils occasionnent des dépenses en pure perte à ceux qui cherchent à s'en faire un objet de jouissance, ne consultant que leur désir, sans prévoir l'anomalie qui s'y oppose. — On conçoit que, dans un jardin botanique tel que celui de Montpellier, on ait transporté des palmiers, des bananiers, des ananas, des poivriers et d'autres plantes que les Indes, l'Amérique et l'Afrique voient naître et fructifier ; la science doit tout observer ; mais contraindre des arbres précieux à languir, à s'étioler, à périr, n'est pas, à notre avis, agir avec prudence. Nos montagnes ne sauraient nourrir de leurs sucs imprégnés de genêt, de fougère et de buis, autre chose que ce qui sympathise avec elles.

Un botaniste aimable a dit à ce sujet une vérité palpitante d'appréciation, en comparant la plante étrangère à l'homme. « L'homme arraché »au sol qui l'a vu naître, forcé de changer d'habitudes, change, pour ainsi »dire, d'existence et la termine par une mort prématurée. » (Derganies, *Lettres à Anaïs sur la Botanique*, 1825, in-18, tom. II, pag. 37.)

(2) La dénudation des rochers, ossements constitutifs des montagnes,

Les arbres fruitiers sont, dans nos pays accidentés, épars dans les champs, les jardins, les vignes et les prairies; rarement ils composent des vergers proprement dits. Exposés à la foi publique, ils demeurent à la vérité soumis à la tentation du premier venu; mais, à l'exception de quelques maraudeurs vagabonds, ils sont généralement respectés, par le motif que les habitants de la campagne, en possédant de la même espèce, s'interdisent mutuellement de toucher à ceux qui ne leur appartiennent pas.

Le règne végétal comprend aussi les *prairies naturelles,* qu'une heureuse situation permet d'arroser, et les *prairies artificielles*, qui attendent leur fertilité des saisons ou de la nature vivace de leur qualité.

Les prairies dans les vallons, sur les plateaux ou sur les rideaux des montagnes du pays Lodevois, sont l'une des branches qui assurent le plus la prospérité publique.

provient de la dévastation des forêts et des défrichements. Ces deux causes ont produit de bien grands dommages dans les parties escarpées de l'arrondissement. Pour satisfaire à sa coupable avidité, l'individu qui mutile, charme, écorce, arrache les jeunes arbres de haute futaie, commet une très-mauvaise action : il les prive d'un développement d'autant plus nécessaire, qu'en parvenant à la maturité de leur destination, ces arbres servent aux constructions et produisent en coupe réglée les revenus du propriétaire, de la commune ou de l'État.— A l'égard de celui qui défriche sans autorisation les penchants des montagnes, il ne réfléchit point qu'en enlevant la pelouse qui recouvre le sol, il détruit le pâturage en même temps qu'il dispose la terre à être sillonnée par les eaux qui auraient coulé répandues sur une surface unie, au lieu de s'enfuir par torrents dévastateurs dans les vallons, et d'entraîner dans le lit des rivières l'élément de la végétation, pour ne laisser que des squelettes dépouillés. Il se prépare d'ailleurs des punitions qui outre-passent la valeur des ressources factices sur lesquelles il n'a que fort peu à compter.

On a vu combien cet arrondissement contient de terres vaines et vagues, entrecoupées, bornées, surmontées, hérissées de rochers; ces portions si considérables de sa contenance superficielle n'étant propres qu'à la dépaissance, il est indispensable que l'agriculteur s'attache à posséder de nombreux troupeaux, qui remplacent, par leur produit, les moissons abondantes que la bonté du terroir accorde à d'autres contrées, et que l'ingratitude du sol refuse à la sienne. Il doit donc augmenter, autant qu'il le peut, et entretenir avec une constante sollicitude les prairies de l'une et de l'autre espèce. Les réglements, les transactions intervenues sous la domination des évêques, prouvent jusqu'à quel point les pâturages ont été protégés et surveillés (1).

Le jardinage est encore un objet essentiel. Les localités éloignées ne viennent pas habituellement s'approvisionner dans les villes, comme l'usage en est établi dans beaucoup d'autres pays voisins. Autour de Lodève, de Clermont, de Gignac, de Saint-Félix et de plusieurs autres endroits où la ressource des eaux favorise l'établissement des jardins, l'œil observateur se repose avec plaisir sur leur culture et sur les fruits qui en proviennent : aussi, ces propriétés sont-elles d'une grande valeur. — A la campagne, au hameau, sur les hauteurs du Larzac et de l'Escandolgue surtout, la possession d'un petit jardin est un trésor pour les ménages. Les plantes qu'on y propage, sont en général celles qui

(1) Les plantes qui composent les prairies sont : le foin, le sainfoin, le trèfle et la luzerne. On fait manger souvent aux animaux les fourrages verts que donnent les vesces et autres graines semées exprès.

résistent aux intempéries de l'air, qui croissent le plus tôt, qui vivent le plus longtemps et qui servent aux aliments de la famille. Le chou robuste y domine comme le chêne dans la forêt : les légumes salutaires occupent la modeste enceinte, qui, si elle n'est séparée par un mur ou par une haie vive, offre le plus souvent pour toute clôture quelques arbustes à fleurs, dont la jeunesse se pare et dont les bouquets décorent l'autel du village. A moins que, de loin en loin, on ne découvre quelque château ou quelque maison habitée par de riches propriétaires, on chercherait en vain des parterres ou des jardins somptueux.

Les plantes potagères que l'on cultive ordinairement, sont : l'ail, l'artichaut, l'asperge, l'aubergine, la bette, la betterave, la câpre, la carde, la carotte, le céleri, le cerfeuil, la chicorée, les choux, la ciboule, les concombres, l'endive, les épinards, les laitues, les melons, l'oignon, l'oseille, le piment, la pomme d'amour, le poireau, le radis, le raifort, la roquette, le salsifis et la scorsonère.

Les céréales, plantes privilégiées, ont un rang bien autrement distingué dans nos champs. Si le parfum des fleurs, la fraîcheur des jardins, l'émail des prairies verdoyantes, la majesté des bois contribuent aux besoins et à l'agrément de la vie, les champs sont le foyer producteur des grains indispensables à l'alimentation : on recueille dans le pays Lodevois, l'avoine, le froment, le maïs, le millet, l'orge, la paumelle, le blé-sarrasin et le seigle, selon que le climat et la qualité du sol le comportent. — Les accessoires de ces fondements de l'existence matérielle consistent en légumes secs, tels que

le haricot, la fève, la lentille, le pois, le pois-chiche, la vesce.

D'autres plantes produisent des racines alimentaires, comme le navet et la rave ; d'autres encore, dont l'une est prodigieusement rampante, donne des citrouilles quelquefois monstrueuses; mais la plus utile, celle dont le vertueux Louis XVI sut un gré solennel à l'illustre Parmentier d'avoir démontré la bonté et l'immense ressource contre la disette, est la pomme de terre (1).

La terre de nos contrées accorde à ses habitants des substances alimentaires d'une espèce très-recherchée : ce sont les truffes, les mousserons et les oronges (2).

(1) MM. Arnault, Jay, de Jouy et Norvins, dans leur *Biographie universelle des Contemporains* (tom. XVI, pag. 34), ont rendu, à propos de la pomme de terre, un digne hommage au roi bienfaisant et au savant qui a éminemment servi les sciences, la France et les pauvres. Pour juger du bonheur que ces deux âmes, véritablement nées à l'unisson, éprouvèrent lorsque les premières fleurs du généreux tubercule parurent dans la plaine des Sablons, où cinquante-quatre arpents avaient été ensemencés par la munificence du roi, on doit savoir que ce jeune monarque s'en para à sa boutonnière avec un empressement plein de joie, suffrage éloquent qui détermina celui des courtisans, et fit pour toujours la réputation du noble présent destiné à soulager la misère du peuple; que Parmentier, dont l'humanité égala les talents, fit en 1773, l'objet de son premier ouvrage (Paris, in-12) : *De l'examen chimique de la pomme de terre,* afin d'enseigner le moyen d'en faire usage pour l'alimentation. — Cette découverte s'est propagée à un tel point, qu'elle est devenue une seconde providence en faveur des malheureux qui, dans plusieurs localités du Lodevois, sont obligés de vendre leurs plus précieuses denrées pour acquitter les impôts, ou pour fournir aux nombreux besoins de leurs familles qui s'en nourrissent toute l'année, en y joignant les châtaignes et les raves.

(2) Les gens du peuple ramassent et mangent, sans défiance, plusieurs espèces de champignons qu'ils trouvent aux pieds des arbres; les uns légers et petits, d'autres pesants et volumineux. Il résulte souvent des acci-

Quelques arbustes y produisent la groseille et la framboise, tandis que, sous leur ombrage, croît la fraise embaumée.

Un nombre infini de plantes, plus ou moins odoriférantes, utiles ou dangereuses, couvre notre sol; nous allons indiquer les plus communes : l'acanthe, l'aconit, l'angélique, l'asphodèle, le basilic, la capillaire, la centaurée, le chardon, le chiendent, la ciguë, le ciste, la civette, le cresson, l'épiaire, le fenouil, la fougère, la joubarbe, la lavande, les lichens, la mélisse, la menthe, la mousseronnette, les mousses, l'ortie, le palma-Christi, la piloselle. le pissenlit, le romarin, la rue, la sauge (1), le séneçon, la sensitive, le serpolet, le tithymale, le thym, la véronique.

La culture des fleurs est l'une des jouissances les plus pures, recherchée par toutes les classes de la population. Les personnes qui ont de la fortune, réunissent les plus rares et se complaisent à les soigner dans des parterres dont les compartiments sont souvent dessinés par des plantations de buis, au lieu de l'être par des gazons émaillés de Hollande, ou par d'autres plantes d'une verdure continuelle. On ne réfléchit pas aux inconvénients de ce genre de bordure, qui attire les limaçons dévorants et

dents graves de cette imprudence; malheureusement ils ne les corrigent point.

(1) Ces deux plantes, la *rue* et le *sauge*, sont si salutaires, qu'en plusieurs endroits de l'ouvrage intitulé : *Flores sapientum,* d'Angê Auriol, Avignon, in-12, an 1741, on les trouve ainsi signalées : *Nobilis est rutha quæ lumina reddit acuta; — Auxilioque ruthæ, vir quoquè videbit acutè. — Cur moriatur homo cui salvia crescit in horto; — Salvia cum rutha faciunt medicamina tuta.* (Extrait de l'*École de Salerne*, pag. 227, 228, 229 et 232.)

qui, par ses racines aussi sauvages qu'envahissantes, épuise la terre, en même temps qu'elle étouffe les tiges délicates des fleurs.

Ceux qui n'ont pas de sol pour les planter, les renferment dans des caisses, des vases et des tessons pour en régaler leurs yeux; ils les étalent sur les saillies de leurs habitations ou sur les toitures; quelquefois ils les font grimper le long de leurs fenêtres.

Ayant assez bien observé la qualité des fleurs qui croissent dans les lieux dont nous écrivons l'histoire, nous croyons devoir en offrir le tableau incomplet sans doute. Ce sont : l'althéa, l'amarante, l'amaryllis, l'anémone, l'aubépine, la balsamine, le basilic, le bâton-de-Jacob, la bella-dona, la belle-de-nuit, le bleuet, la boule-de-neige, la bourrache, la bourse-à-pasteur, le bouton-d'or, la camellia, la cameline, la camomille, la campanule, la capucine, la cassie, la cassolette, le chèvrefeuille, le cytise, la clêmatite, le coluthéa, le coquelicot, le dahlia, la fraxinelle, le gazon-d'Hollande, les géranium, les giroflées, la grenadille, la gueule-de-loup, l'héliotrope, l'hortensia, la jacinthe, le jasmin, l'immortelle, l'iris, l'impériale, la jonquille, la jusquiame, les lauriers, le lilas, le liseron, le lis, la marguerite, la mauve, le myrte, le muguet, les narcisses, le nénuphar, les œillets, la pâquerette, la passe-rose, le pavot, la pensée, le perce-neige, la pervenche, le pied-d'alouette, la pivoine, la primevère, la pyramidale, les renoncules, le réséda, les roses, la saponaire, la scabieuse, le syringa, les soucis, le tournesol, les tubéreuses, les tulipes, la verveine, la violette, les violiers.

Plusieurs de ces joyeuses productions de la nature

sont utiles en médecine ; quelques-unes, de haute tige, sont propres à former des berceaux qui, par la diversité de leurs couleurs, de leur élévation et de leur feuillage, offrent le plus riche ornement des parcs et des jardins (1).

La *vigne* n'existe qu'en miniature dans les cantons du Caylar et de Lunas. Le premier, d'une contenance cadastrale de 22,637 hectares 56 ares, et d'une population de 3,552 habitants, ne compte que trois communes sur les huit qui le composent, produisant un peu de vin ; encore celle de Pégairolles est-elle la seule qui en recueille une certaine quantité, d'ailleurs très-estimée. Saint-Maurice et Sorbs n'ont en tout que neuf hectares de terrain complantés en vigne, qui donnent un vin peu digne de ce nom. — Le second, qui compte 6,371 habitants, n'a, sur une contenance de 25,919 hectares 44 centiares, que 195 hectares 42 centiares de vigne, et, relativement à sa population, il ne produit guère au-delà de la moitié du vin que fournit le canton du Caylar. — Les trois autres cantons (Clermont, Gignac et Lodève) ont une quantité considérable de vignes, puis-

(1) Nous aurions pu nous dispenser d'entrer dans le détail des arbres, des plantes, des fleurs ; ces renseignements, nous dira-t-on, sont dans tous les livres. — Oui, les livres contiennent les tableaux complets des productions des cinq parties du monde ; mais l'arrondissement de Lodève ne renferme qu'un fragment bien minime de ces objets appropriés à son sol, à son climat et à ses usages. C'est sous ce rapport que nous les avons signalés : l'histoire locale nous a paru devoir renfermer tout ce qui tient par goût ou par besoin à l'homme, puisque l'un et l'autre ont marché de front depuis une infinité de siècles, et qu'en se reproduisant les générations reproduisent aussi et perpétuent les objets qui vécurent avec elles et captivèrent leur affection.

qu'on y trouve 15,714 hectares 63 ares, sur une contenance totale de 74,027 hectares.

Le canton de Gignac seul recueille une quantité d'*huile* infiniment supérieure à celle des quatre autres réunis. Il y a 465 hectares 64 ares d'olivettes, tandis que tout l'arrondissement n'en contient que 555 hectares 71 ares.

Le règne végétal comprend enfin certaines autres plantes, telles que le chanvre, le gênet (1), le genevrier, le jonc, le lin, la ronce, le redoul, le sumac et le sureau.

2. Le règne minéral est riche et varié dans l'arrondissement. Ses montagnes renfermaient autrefois des *mines d'argent*, qui ont été exploitées par les évêques. Les rois Louis VII et Philippe-Auguste leur en avaient concédé le droit, en 1157, 1160 et 1188, ainsi que nous l'avons rapporté dans les légendes de Pierre de Posquières (40e évêque), Gaucelin de Montpeyroux (41e évêque) et Raymond de Madières (42e évêque). Les vestiges de cette exploitation qui les épuisa sans doute, se trouvent dans les cavités de la montagne qui domine la route de Lodève à Soubés, depuis le rocher des Fourches jusqu'au lieu où se trouve la fontaine de l'Amour. Le minerai devait être très-abondant, puisqu'on voit, au moyen-âge, les comtes et les vicomtes de Béziers constituer en dot à leurs filles la faculté de l'extraire des

(1) Le genêt fournit, comme le chanvre et le lin, des filaments qui servent à faire de la toile dans toute la partie montueuse de l'ancien diocèse. On le fait rouir de la même manière que les autres plantes qui ont la même destination. Il abonde sur les coteaux, et donne une fleur extrêmement odorante; c'est une précieuse ressource pour la population de la campagne.

mines indiquées dans les actes de mariage ; il devait l'être surtout aux Estrechoux et dans les environs (commune de Camplong) , car un hôtel des monnaies avait été établi à Villemagne, sous les rois Carlovingiens, où ce métal était converti en argent monnayé. La similitude des lieux et la fabrication des monnaies à Lodève, jointe au privilége de disposer des mines, ne permettent pas de douter qu'il n'y ait eu identité dans les produits des deux territoires voisins.

Le *plomb*, le *fer* et le *cuivre* se découvrent en divers gisements; mais, après des recherches actives, après avoir même obtenu des concessions pour les exploiter dans les contrées d'Avesne et de Rougas, les projets en ont été suspendus. La difficulté des chemins, les frais d'extraction, de transport, d'appareils, de fonte et d'épuration, ont fait différer l'exécution des travaux déjà entrepris ou mis à l'étude.

La *houille*, qui se montre dans quelques parties de notre ancien diocèse, particulièrement à Soumont, où elle a été découverte par M. Adam, n'est point encore exploitée.

Le *plâtre* se trouve en quantité remarquable à Gourgas. La montagne semi-circulaire qui entoure le bassin de cette localité, est presque en entier composée de chaux sulfatée fibreuse, avec le plus bel aspect soyeux. — La carrière de Lavalette présente aussi plusieurs variétés de gypse. — A Saint-Saturnin et à Clermont, on trouve le plâtre rose (1).

(1) M. Marcel de Serres a fourni à la *Statistique* du département de l'Hérault, sur les trois règnes de la nature, les renseignements les plu utiles et les plus détaillés.

La *chaux* se fabrique sur tous les points de l'arrondissement. La pierre qui la fournit, y est extrêmement abondante ; on la prend dans des masses calcaires que la terre recouvre et dans les lits des rivières.

Le *schiste-ardoise* est également fort commun. Il en existe une carrière inépuisable près de Lodève , au lieu dit *la Tuillière :* on y remarque souvent des empreintes de fougère , d'arbres de rivage et d'autres plantes (1).

Les *cornes d'Ammon* sont très-répandues sur nos montagnes. Nous les avons décrites dans une note, à la suite de l'article sur les ardoises.

L'*argile,* le *grès* , le *granit* , la *pouzzolane* et les *cristallisations* se trouvent dans les vallées, sur les hauteurs et dans les grottes. — L'argile est cette terre grasse et gluante lorsqu'elle est humectée, et qui se gerce lorsqu'elle est sèche. On l'emploie à la fabrication de la poterie et des briques. Près de Lodève et de Saint-André , il en existe une espèce qui sert au dégraissage des étoffes de laine. — Le grès est la pierre de taille, plus ou moins fine , qui entre dans les constructions et dont on fait des meules à aiguiser. — Le granit est la pierre dure qui participe de la qualité du marbre et souvent même du porphyre. — Ces trois productions sont communes. — Les carrières de pierres à bâtir les plus riches et d'une exploitation facile sont situées : 1° sur le sommet de la *Ramassière*, près du Pouget. Le pont de Gignac a été fait avec cette qualité, qui est d'un blanc

(1) Les géologues recherchent les ardoises ainsi ornées. — On a souvent agité la question de savoir d'où proviennent ces accidents curieux : nous en avons abordé la solution dans les notions préliminaires de notre histoire. (Tom. Ier, pag. 26 , *in notis.*)

jaunâtre. Il y en a au Pouget d'autres appelées *Carrières de la ville*, d'un blanc grisâtre ; elles sont inépuisables. — 2° Dans la commune de Lunas, en face du village de Caunas, vers le milieu d'une montagne, se trouvent des blocs isolés, qui ont fourni des carrières d'où l'on extrait une qualité de pierre blanc-jaunâtre, assez dure et d'un grain assez fin pour être taillée nettement. — 3° Entre Caunas et Saint-Martin-d'Orb, au pied du *bois de Galzi*, sont des carrières d'où l'on a tiré la pierre d'une nuance rougeâtre, qui a été employée à la construction des ponts sur les rivières d'Orb et de Gravaison. — 4° Les carrières de *Villenouvette*, en exploitation continuelle, consistent en pierre grise très-dure, que l'on découvre après les premiers décombres ; vient ensuite la belle qualité blanche, dure, fine et susceptible d'être polie. — 5° Entre Lodève et Soubés, les carrières de *Formis*, également inépuisables, sont d'une exploitation aisée. La pierre en est blanche et on lui donne toutes les dimensions demandées. Le pont de Formis et ceux des environs de Lodève en sont construits, aussi bien que les bâtiments qu'on fait dans la ville. — 6° Sur la rive droite de l'Ergue, vis-à-vis les carrières de Formis, sont celles de *Poujols*, en bas de la montagne : la pierre en est d'un gris-jaunâtre, moins fine que celle de la rive gauche. — 7° Au pied de la montagne qui borde le vallon de Soulondre, près de Lodève, se trouvent les carrières de *Guibert*, dont la pierre, se rapprochant de la nature du grès, est de deux qualités distinctes : l'une rougeâtre et tachetée, l'autre d'un blanc sale. Le grand pont bâti sur la rivière de Soulondre, ceux de Ravanes et des Chasseurs en sont construits. — Outre celles que nous venons

d'indiquer, les communes de *Saint-Privat* et d'*Usclas* possèdent des carrières abondantes, qui se convertissent en meules à aiguiser.

La *pouzzolane*, que l'on va prendre sur l'Escandolgue, est une matière semblable au sable rougeâtre ; on s'en sert pour faire un ciment propre aux ouvrages qui doivent être bâtis sous l'eau, ou destinés à la contenir dans des réservoirs. C'est le *pulvis puteolanus* des anciens, ou plutôt, d'après M. Hill, le *gypsum tymphaicum*. La nature ayant produit des phénomènes semblables dans divers pays, bien éloignés les uns des autres, il a résulté de la combustion volcanique de l'Escandolgue, que la terre s'y trouve réduite à l'état de stérilité complète, et qu'elle ressemble à celle de Pouzzoles, dans le pays de Naples (1), dont on lui a conservé le nom.

Les *cristallisations* ne sont autre chose que les stalactites et les stalagmites qui se sont formées dans les grottes de Saint-Guilhem et de Montplaisir. Ces concrétions se développent peu à peu, et proviennent des eaux qui détrempent des terres ou des roches, les mettent en dissolution, se résolvent en gouttes dont la partie terreuse se

(1) Qu'on ne nous impute point de faire de l'érudition : nous n'en sommes pas capable et nous n'en avons nullement la prétention. Mais quelques mots paraissent nécessaires pour justifier ici la similitude des lieux, et pour donner une idée exacte de la matière dont il s'agit. — La pouzzolane de notre pays est ainsi nommée, à cause de sa ressemblance physique avec celle qu'on tire de Pouzzoles, ville qu'un tremblement de terre renversa en 1538. — La montagne où se trouve la grotte de Pouzzoles, est toute composée de *tuffa* volcanique, dit Malte-Brun. (*Géographie universelle*, tom. VII, pag. 431.) C'est de là que l'Italie tire sa Pouzzolane, comme c'est de l'Escandolgue qu'on retire la nôtre, possédant les mêmes propriétés et destinée au même usage.

dégage par l'évaporation et par le contact de l'air. Elles s'augmentent, s'agglomèrent, s'adhèrent et se prolongent en différentes figures, selon l'abondance du fluide qui charrie la matière dont elles sont composées. — Elles deviennent des masses solides qui prennent la consistance de la pierre. — Leur plus ou moins de transparence ou d'opacité dépend de la pureté de la terre que les eaux ont déposée. En les examinant de près, on reconnaît qu'elles sont composées d'un assemblage de petites lames, telles que celles des spaths. — L'imagination des curieux leur prête des formes bizarres : il est vrai qu'il y en a qui représentent des colonnes, des voûtes, des fruits, des plantes, des arbustes, des statues, etc. — Blanches, brunes, vertes ou rougeâtres, cet état tient aux matières colorantes que renferme leur substance primitive et constitutionnelle. — On ne saurait voir, sans les admirer, les grottes que nous avons indiquées dans notre pays.

3. Le règne animal n'est ni moins remarquable, par sa variété et par son abondance, que les deux autres déjà retracés sommairement. Il est une nouvelle preuve de la prévoyance généreuse de la Divinité, qui, ayant créé l'homme à son image, lui a prodigué les objets les plus utiles et les plus agréables, afin qu'il exerçât sur eux la supériorité d'intelligence et de pouvoir qu'il lui avait départie.

L'arrondissement de Lodève contient plusieurs espèces d'animaux, communs aux autres parties du département, de la France entière et même des pays étrangers. Nous les diviserons, pour suivre la marche rapide que nous avons adoptée, en quadrupèdes fauves ou do-

mestiques, en poissons ordinaires, en mollusques terrestres ou crustacés d'eau douce, en oiseaux sédentaires ou passagers, en reptiles et insectes.

1° Il est des animaux qu'il serait inutile de nommer, puisqu'ils sont les auxiliaires inséparables de l'homme dans ses travaux agricoles, dans ses actions locomotives, dans sa fortune mobiliaire, et surtout les gardiens vigilants de ses troupeaux et de son habitation. Ils ont toujours vécu avec lui; personne n'en ignore ni le nom ni l'emploi (1). Cependant, nous les indiquerons dans la courte nomenclature de ceux que nous connaissons, pour composer la classe des *quadrupèdes mammifères* les plus communs dans l'arrondissement; ce sont : l'âne,

(1) Le nombre des animaux connus sur ce globe est environ de cinq cents mammifères différents, de quatre mille oiseaux, de sept cents reptiles, de deux cent cinquante poissons et de quarante-quatre mille insectes. — Les naturalistes seuls peuvent, dans l'intérêt de la science, se tenir au courant des découvertes, des augmentations ou des diminutions de leurs espèces et de leur classification. — Il nous importe de nous fixer sur la qualité de celles qui habitent ou qui fréquentent cet arrondissement, et pour cela nous prendrons, pour point de départ, ceux des animaux qui sont reconnus être acclimatés dans l'Europe. Or, d'après M. de Humbolt, elle a à peu près quatre-vingts mammifères, quatre cents oiseaux, cinquante reptiles. Ce nombre ainsi réduit, il faut, pour l'appréciation de ceux qui vivent habituellement en France, le réduire encore, et enfin, après avoir déterminé les espèces communes au département, se renfermer dans le cercle plus étroit de ceux de l'arrondissement de Lodève. On verra donc en quoi consistent ces derniers, à raison de la température que les animaux choisissent par préférence. Pour nous rendre plus intelligible, nous n'employons que les noms sous lesquels ils y sont généralement connus. On ne sera pas, d'ailleurs, surpris du petit nombre que nous signalons, d'abord parce que nous ne prétendons pas en offrir le tableau complet, et ensuite parce que cette contrée, n'ayant ni plages maritimes ni lacs, elle est bien moins peuplée d'animaux que certaines autres.

la belette, le blaireau, le bœuf, le chat, le cheval, la chèvre, le chien, le cochon, l'écureuil, la fouine, le furet, le lapin, le lièvre, le loup, la loutre, la martre, le mouton, le mulet, le mulot, la musaraigne, le porc-épic, le porc-marin, le putois, le rat, le rat-d'eau, le renard et la taupe (1).

Deux autres espèces y ont existé et en ont totalement disparu : le cerf et le sanglier. Lorsque le pays était couvert de forêts et que la chasse y était pratiquée avec moins de bruit et de concurrence, ces animaux devaient y être communs : ils se trouvent mentionnés dans les légendes des évêques ; plusieurs vassaux étaient tenus de leur fournir, à titre de redevance annuelle et féodale, les uns une tête de sanglier, les autres la moitié ou les trois quarts d'un cerf (2).

2° *Les oiseaux* sont bien plus nombreux que les quadrupèdes, et cependant nous n'indiquerons que les plus connus dans le pays, par les motifs que leurs générations y sont aussi anciennes que les hommes, que la nature du climat et les productions du sol les y ont attachés, soit à demeure perpétuelle, soit périodiquement. Nous ne les rangeons ni par classes ni par genres, ce qui est du domaine de l'histoire naturelle ; nous les groupons simplement avec leur appellation populaire, comme faisant partie de la propriété, du produit du règne animal dans l'arrondissement.— Les oiseaux que l'on y trouve, sont

(1) On doit remarquer que le nombre des animaux domestiques égale celui des fauves, ce que nous avons déjà fait observer à l'égard des arbres.

(2) Voy. les légendes de Pierre IV (44e év., en 1218), et de Raymond d'Astolfe (47e év., en 1263).

donc : l'alouette, l'aigle, la bécasse, le bec-figue, la bergeronnette, le biset, le bouvreuil, la caille, la calandrette, le canard, le chardonneret, le chat-huant, la chauve-souris (1), le cochevis, la chouette, le coucou, le corbeau, la corneille, la cresserelle, le dindon, l'émérillon, l'engoulevent, l'épervier, l'étourneau, la fauvette, le geai, le gobe-mouche, la grive, le gros-bec, le hibou, la huppe, l'hirondelle, la linotte, le loriot, le merle, la mésange, le milan, le moineau, le motteux, l'oie, l'ortolan, l'outarde, le paon, la perdrix, la pie, le pigeon, le pinson, la pintade, le pitpit, le pluvier, la poule, la poule-d'eau, le pouillot, le râle-d'eau, le ramier, le roitelet, le rouge-gorge, le rossignol, le serin des Canaries, le serin vert, la tourde, la tourterelle, le vanneau, le verdier.

3° *Les poissons* que l'on pêche dans ce pays, qui n'a que des cours d'eau douce, se réduisent à un bien petit nombre; on n'y connaît guère que les suivants : l'ablette, l'anguille, le barbeau, la brème, la carpe, le goujon, la lamproie, la loche, l'ombre, la tanche et la truite.

4° *Les reptiles, mollusques, cétacés, arachnides, insectes*, etc., exigeraient que le cadre de cet abrégé historique des productions de la nature dans le règne animal, que nous effleurons à peine pour donner une idée de notre territoire, fût de beaucoup agrandi, si nous voulions rappeler tout ce qu'il renferme d'insectes, de reptiles et autres espèces vivantes. Nous indiquerons

(1) Nous plaçons la chauve-souris dans la classe des oiseaux, quoique cet animal participe de la qualité des mammifères. — Buffon a dit qu'elle n'est qu'imparfaitement *quadrupède* et plus imparfaitement *oiseau*.

celles qu'on y observe le plus communément; nous dirons même, comme nous l'avons fait pour les végétaux et les minéraux, que nous nous bornons aux individus sans détailler les divisions ou les subdivisions des familles, des genres, des classifications, suivant les systèmes des savants qui ont rendu si attrayante l'étude de l'histoire naturelle. C'est donc pour terminer notre aperçu, que nous joindrons ici la dénomination de plusieurs animaux que l'on rencontre plus ou moins fréquemment dans nos contrées. Ce sont : l'abeille, les araignées, la cantharide, le charençon, les chenilles, la cigale, le ciron, la couleuvre, les cousins, le crapaud, l'écrevisse, l'éphémère, la fourmi, la grenouille, le grillon, les lézards, les limaçons, la mite, les mouches, les papillons, le pou, la puce, la punaise, la rainette, la sangsue, la sauterelle, les scarabées, le scorpion, les serpents, le taon, les teignes, le ver de terre, le ver luisant, le ver-à-soie (1).

(1) Nous avons fait remarquer qu'une grande partie du territoire Lodevois consiste en terres vaines et vagues; que les pâturages des bestiaux y sont, dans les parties montueuses, d'une haute importance, en ce qu'elles produisent peu de grains. Il nous reste à dire quelques mots sur les avantages résultant de l'entretien de nombreux troupeaux. — Les bêtes à laine et les chèvres offrent plusieurs sortes de productions, qui sont ordinairement l'espérance des fermiers exploitant les domaines du Larzac : 1° la laine, 2° le laitage, 3° l'engrais, 4° le croît. — Cette perspective est séduisante; mais elle a des chances désastreuses. Le dérangement des saisons, les épizooties, changent les sources de prospérité en causes de désolation, et l'on a vu, sans en tenir peut-être assez de compte, la fortune s'évanouir par la mortalité des animaux, par la rareté, la cherté, le dépérissement des fourrages, par le manque d'eau, et par une infinité d'autres accidents ruineux. Tout s'engloutit à la fois dans une année de malheur : *les engrais* ne fertilisent pas la terre ingrate qui a un besoin constant d'excitation, et qui cesse de fructifier, dès qu'elle n'est pas suffisamment alimentée. — *La laine*, qui est l'une des récoltes les

L'étendue des ressources naturelles ou artificielles que cet arrondissement possède, s'augmente des eaux thermales et minérales qu'il renferme.

§ IV. — Eaux thermales.

Rien n'indique que les *bains d'Avesne*, situés à l'extrémité du canton de Lunas, sur la limite N.-O. du département, aient été fréquentés par les peuples anciens. La science, les inductions et l'exploration en ont fait découvrir les eaux, qui sont réunies dans des réservoirs, pour servir principalement à la guérison des maladies de la peau. Une longue expérience et les conseils permanents d'un médecin-inspecteur en rendent l'usage utile à la santé. Assez de descriptions ont fait connaître l'emplacement de ces bains, les avantages qui en résultent, les agréments qu'on y rencontre, leur site agreste, leur voisinage sain et paisible, les nombreux malades qui leur

plus précieuses, et sur laquelle le propriétaire ou le colon comptent le plus pour satisfaire à leurs obligations, non-seulement leur fait défaut, mais alors même qu'elle ne manque pas, elle varie tellement dans le prix, qu'elle entraîne souvent un déficit considérable dans le revenu présumé. — *Le laitage*, qui sert à la composition des fromages dont les cabanes de Roquefort font l'excellente supériorité si connue, n'est plus qu'une déplorable déception. — *Le croît* ou la multiplication des agneaux laisse un vide affreux. — On a vu une seule année de calamité jeter pour toujours, ou du moins pour longtemps, le cultivateur dans le découragement et dans la misère.

Les circonstances que nous venons de relever, se font sentir à l'égard d'un autre genre de production qui, depuis quelques années, semble promettre une heureuse innovation sur notre sol. La culture du mûrier de la Chine a créé l'exploitation des vers-à-soie, jadis concentrée dans les pays voisins. Les frais qu'elle occasionne et qui devraient être récompensés par la réussite des cocons, sont alors une perte d'autant plus à regretter, qu'elle a consommé des avances souvent irréparables.

doivent la disparition de leurs ulcères, de leurs dartres, de leurs gales et autres infirmités de cette nature, ont, par le langage de leur reconnaissance, fait la réputation, d'ailleurs très-méritée, de cet établissement, où les eaux sont administrées en bains, en douches et en boisson (1).

Sur la surface de l'arrondissement se trouvent diverses sources d'eaux minérales. A *La Dalmarié,* non loin d'Avesne, on en découvrit une qui fut soumise à l'analyse et reconnue fournir à peu près les mêmes résultats que celle des bains. Cependant, l'épreuve n'a eu aucune suite et elle coule en pure perte. — Dans le voisinage de la grande route de Lodève à Montpellier, une source abondante naît à la base du monticule de *Treviols*, dans le domaine dit *du Metge.* Un peu plus loin, une autre source se fait remarquer presque au niveau de la rivière de l'Ergue : toutes deux sont éminemment minérales, et, sans qu'ils leur attribuent des vertus curatives, les curieux vont s'y désaltérer par habitude, tout en recon-

(1) L'efficacité des bains d'Avesne est si bien constatée, que l'emploi en avait été conseillé, en 1811, à l'empereur Napoléon. On commença même l'ouverture d'une route assez commode pour arriver, à travers les montagnes de l'Escandolgue, au lieu où ils sont établis. Ce projet fut suspendu et abandonné, à cause des événements mémorables qui ont imprimé à la période impériale du Grand Homme une illustration qui ne s'effacera jamais. — Il témoigne en faveur des bains d'Avesne, que la nature de ses eaux, reconnue par les savants médecins chargés du soin de sa santé, se trouvait parfaitement appropriée à la nature de son mal. On sait qu'au siége de Toulon, Napoléon s'étant servi d'un écouvillon manié par un canonnier galeux, contracta ce genre de maladie dont il n'avait pu se débarrasser complétement. Les gens de l'art, qui certes ne lui manquaient pas, avaient dû faire une étude bien réfléchie de ce remède.

Les bains d'Avesne ont conservé leur renommée, et le chemin projeté a reçu sa pleine exécution depuis quelque temps.

naissant que ces eaux ont un goût piquant, un effet apéritif et qu'elles sont très-fraîches. Au nord de la ville de Lodève, en longeant la même route, existent deux sources : l'une, nommée *la Fontaine de l'Amour*, sortant de la paroi du ruisseau qui descend de Soumont ; l'autre, sur le bord de la rivière, au-dessous de la grande route, porte la dénomination de *Fontaine des fourmis.* Le goût ferrugineux fortement prononcé qui se fait sentir, en fait rechercher les eaux comme activement digestives. Plusieurs personnes vont en boire, le matin et le soir ; on en prend encore pour en faire usage à la ville.

§ V. — Voies de communication.

Malgré les nombreuses vallées et les montagnes élevées qui composent la partie septentrionale du pays Lodevois, les routes y sont généralement pratiquées sur des plans ingénieux et elles y sont entretenues avec soin.

1. Deux *routes nationales*, quatre routes départementales et six de grande communication en forment la viabilité publique. 1° La route N° 9, *de Paris à Perpignan*, traverse l'arrondissement, depuis le hameau de la Pesade (1), limite du département de l'Aveyron, jusqu'au-delà de Paulhan, entre cette commune et celle de Lésignan-la-Cèbe, en passant par le Caylar, St-Pierre-de-la-Fage, Saint-Étienne-de-Gourgas, Soubés, Lodève, Clermont et Paulhan, sur une longueur de 55,200 mètres. On trouve, en la parcourant, deux grands ponts : le premier à Cartels, sur l'Ergue, et le second, dans la

(1) La partie de cette route de Lodève jusqu'à la Pesade, fut faite, en 1752, par M. Polard, ingénieur du roi.

plaine de Salagou sur la rivière de ce nom. — 2° La route N° 109, de *Montpellier à Lodève*, traverse l'arrondissement, depuis Gignac jusqu'au pont de Cartels, en passant par Saint-André et Saint-Félix, sur une longueur de 15,200 mètres. Le beau pont de Gignac sur l'Hérault, se trouve à 300 toises de cette ville.

2. Les quatre *routes départementales* qui traversent l'arrondissement, sont : 1° celle N° 6, *de Montagnac à Saint-Martin-de-Londres*, partant de Montagnac et passant par Belarga et Gignac : elle y parcourt une distance de 23,250 mètres ; son embranchement est à la route nationale N° 87. — 2° Celle N° 8, *de Lodève à Castres*, passe par Lunas, sur une longueur de 13,000 mètres, depuis Lodève jusqu'au pont d'Orb ; son embranchement est à la route nationale N° 9. On trouve, à Montplaisir, un grand pont sur la rivière de Soulondre, et, à Lunas, un autre grand pont sur la rivière de Gravaison. — 3° Celle N° 13, *de Lodève au Vigan*, passant par Saint-Maurice et Madières, parcourt une étendue de 7,500 mètres, depuis son embranchement à la route nationale N° 9, à Saint-Pierre-de-la-Fage, et aboutit à la limite de l'arrondissement du Vigan (Gard). La longueur de cette route, sur le sol Lodevois, ne serait que de 6,000 mètres à vol d'oiseau ; mais, à cause des sinuosités de la côte, elle est considérablement augmentée. Il existe un grand pont à Madières, sur la rivière de la Vis. — 4° Celle N° 14, *de Montpellier à Clermont*, passant par Ceyras : elle est comprise, entre ses embranchements aux routes nationales N° 109, à Saint-André, et N° 9, à Clermont, sur une longueur de 7,760 mètres. Il y a un grand pont construit sur l'Ergue, à Ceyras.

3. *Les chemins de grande communication* qui sillonnent l'arrondissement de Lodève, sont : 1° *de Clermont à Cette*, portant le N° 2 de l'état de classement ; — 2° *de Clermont à Bédarieux*, classé sous le N° 5 ; — 3° *de Lodève aux bains de Sylvanès*, classé N° 6 ; — 4° *de Lodève aux bains d'Avesne*, classé N° 7 ; — 5° *de Lodève au Caylar*, classé N° 8 ; — 6° *de Gignac au Caylar* par Lagamas, classé N° 9.

Il existait dans l'arrondissement quatre bacs affermés par le trésor : l'un, à *Belarga ;* l'autre, à *Aspiran ;* le troisième, à *Gignac ;* le dernier, à *Canet*. — Celui-ci est remplacé par un pont en fer, nouvellement construit.

CHAPITRE XII.

INDUSTRIE ; — ARTS ET MÉTIERS ; — INVENTIONS.

L'industrie, cette merveille des temps présents, qui, sur toutes les parties du globe, prend des proportions étonnantes par les nouveautés qu'elle enfante chaque jour, grâce à l'invention de la vapeur et des chemins de fer, a fixé l'un de ses foyers d'activité dans l'ancien diocèse de Lodève. — Tout y a changé de face, depuis que les sciences mathématiques, la chimie, la physique et l'instruction philosophique ont été mises à la portée de toutes les classes. Les combinaisons les mieux raisonnées ont fait disparaître la placidité stationnaire qui se contentait d'une routine désormais insuffisante, pour servir aux besoins du commerce et de la vie ; elle a cédé la place à une agitation qu'on pourrait nommer fébrile, si elle ne démontrait l'intelligence et le savoir. La construction des demeures, le perfectionnement des machichines, l'élégance des ouvrages qu'elles produisent, ont pris un essor enchanteur, qui s'étend de la simple main-d'œuvre aux conceptions les plus vastes du génie civilisateur. — L'homme des champs ne se sert presque plus des instruments paresseux qui l'aidaient dans ses travaux agricoles ; il emploie, en l'admirant, la supériorité des

moyens qui les lui rendent plus hâtifs et plus faciles. L'artiste, profitant des découvertes de la science, donne des formes, des dessins et des couleurs à tout ce qui ressort de la spécialité de ses occupations. Le fabricant se tient non-seulement au niveau de ses concurrents, mais s'applique à les surpasser par des recherches que l'éducation facilite et que le goût varie à l'infini. L'homme de lettres, le jurisconsulte, le médecin, l'économiste, le diplomate, tous les membres, en un mot, de la société, dirigés par le noble sentiment de contribuer au bonheur commun, destinés à devenir les mandataires du peuple, s'appliquent à se rendre dignes par leurs études consciencieuses de participer à l'action gouvernementale. Le pays d'autrefois n'est plus le pays de nos jours : les sciences, les arts, les métiers ont subi des transformations qui expriment les idées du présent, et font présager que l'avenir pourra les développer encore. Le passé n'est, en quelque sorte, qu'un songe ; il ne se représente à la pensée, que pour confirmer la supériorité du système des améliorations progressives.

§ I. — Industrie.

La fabrication des draps, des toiles, des chapeaux, des bas, des petites étoffes, les distilleries, la confection d'une foule d'objets divers, constituent la partie essentielle du mouvement au sein duquel gravite chacune de ces subdivisions.

1. *Fabrication des draps.* — On a de tout temps apprécié la qualité particulière des eaux qui favorisent l'exploitation manufacturière à Lodève et à Clermont. Ces deux villes sont en possession, comme l'indique le Mémoire

de l'Intendant de Basville et tous les documents historiques, de fabriquer des draps pour l'habillement des troupes. C'est là la branche la plus remarquable du commerce et de l'industrie dont on s'y occupe.

Pour se former une première idée de cette fabrication, il ne suffit pas de jeter un coup-d'œil sur l'extérieur grandiose des établissements consacrés aux nombreuses préparations qu'elle exige. Ces édifices, qui ressemblent à des palais, à des hôtels splendides, ou plutôt à des casernes, ne sont que l'appareil inconnu des prodiges bruyants et animés qui s'y opèrent. Le murmure des eaux dont la chute ménagée fait mouvoir d'innombrables machines ; le bruit cadencé des rouages qui s'engrainent ; l'odeur des huiles qui s'en exhale ; le passage fantasmagorique des personnes qui, dans l'intérieur, se laisse apercevoir à travers les nombreuses ouvertures ; cette quantité d'enfants joyeux qui s'échappent, aussitôt que l'occasion le leur permet, de leur emplacement d'ordre, pour aller folâtrer au grand air et renouveler les aspirations vitales que l'instinct seul leur ferait désirer, si leur jeune âge ne les portait à la dissipation ; le chant insoucieux d'un essaim de filles, de femmes et d'hommes qui s'agitent sur leurs métiers ; le tintement de la cloche qui annonce les moments où le repos commence et où il finit ; l'empressement de sortir ou de rentrer qui ressemble à des commandements disciplinaires, ne donneraient qu'une faible image de ce qui se passe dans les ateliers. Il faut pénétrer dans chacun d'eux pour en admirer la diversité. — Ici, se déballent les laines que le besoin a entassées en approvisionnement; on les livre à l'*écorçage*, c'est-à-dire à l'extraction des matières hétérogènes. Là,

elles sont soumises à l'*échaudage*, au *lavage*, au *séchage* ; vient ensuite le mélange ou *assortiment* qu'en font les femmes par le jet circulaire des qualités requises; le *triage*, le *droussage*, l'*immixtion* de l'huile sont autant de préliminaires que ces laines ont à subir avant l'action du *boudinage*, de la *filature*, du *dévidage*, de l'*ourdissage*; le *collage*, le *tissage*, le *dégraissage*, l'*époloyage*, le *rentrayage*, le *foulonnage*, l'*apprêtage*, l'*étendage*, le *tondage*, le *pressage*, le *pliage*, et bien d'autres manipulations qui précèdent, accompagnent ou suivent les opérations principales, tel est à peu près le spectacle étonnant que présente l'art de la fabrication des draps. — La teinturerie que la chimie moderne a rendue si brillante et si solide, exige aussi des combinaisons qui relèguent bien loin la routine ancienne, soit qu'elle s'applique aux laines en rame, en fil, ou qu'elle ait lieu sur les pièces tissées.

Que l'on conçoive maintenant combien il faut d'ateliers, d'ouvriers, d'instruments, de drogues, de fournitures en tout genre, pour mettre les draps en état d'être livrés au gouvernement ou au détail, et l'on bénira l'aptitude, le courage, la résignation soit du maître, soit du travailleur, qui y concourent par tant de moyens.

Lodève, ainsi que nous l'avons déjà dit, est en possession, depuis plusieurs siècles, de cette industrie. Villenouvette d'abord et Clermont ensuite en ont joui et rivalisent avec une louable persévérance. Ce sont les trois seules localités de l'arrondissement où elle est exercée. La fabrication des draps de troupe est, d'ailleurs, l'objet des adjudications périodiques faites par l'état.

Ce n'est pas seulement la qualité des tissus qui s'est

améliorée. L'ancien système de cardage, de filature, de tissage, de tondage, d'apprêt et de coloration, a été successivement remplacé par les inventions admirables de la mécanique et de la chimie. — On est frappé de stupeur, lorsque, dans des moments d'effervescence, on a vu des actes déplorables de rébellion contre l'emploi des nouvelles machines. L'intérêt général a été alors méconnu ; le faux raisonnement a dirigé les entreprises téméraires de la dévastation ; on s'est refusé à admettre ces instruments qui, en perfectionnant la production, en augmentaient la quantité ; on a poussé la prévention et l'aveuglement, jusqu'à prétendre qu'un nombre infini de bras perdaient leur occupation. Il a fallu que le temps déracinât cette funeste illusion, et convainquît les hommes égarés, que, pour soutenir la concurrence avec les autres pays manufacturiers, il était indispensable de faire usage des mêmes procédés, si l'on voulait éviter d'être dominé et de voir anéantir la fabrique dans nos contrées. Une pareille alternative a imposé silence au mécontentement irréfléchi, et nos cités industrielles ont conservé l'illustration qu'elles avaient acquise ; les ouvriers se sont familiarisés avec les nouveaux instruments de travail, qui, en ménageant leurs forces physiques, sont reconnus être un véritable bienfait pour tous.

2. *Fabrication des toiles.* — Ce genre de fabrication n'ayant presque éprouvé aucune modification, on s'en occupe dans un grand nombre de localités de l'arrondissement. Ce sont des métiers ordinaires, placés dans les maisons des villes et des villages. Les ouvriers travaillent pour le compte des familles et non pour livrer leurs ouvrages en vente. On y emploie le chanvre et le genêt,

avec lesquels on fait un linge de corps, de lit ou de table plus ou moins fin, selon la qualité de la matière. — Cette industrie n'est guère plus avancée ni plus arriérée que dans les temps anciens.

3. *Fabrique de chapeaux.* — Les livres de géographie ne manquent pas d'indiquer Lodève comme un lieu où la fabrique des chapeaux est très-étendue ; ce qui était vrai autrefois, mais ce qui ne l'est plus aujourd'hui. On reconnaît encore dans les murs de l'enclos Pertrach, du côté de la citadelle, les anciennes ouvertures des ateliers, où ces sortes de travaux occupaient un grand nombre d'ouvriers. C'étaient des chapeaux communs, servant à la coiffure des gens du peuple. Depuis l'invention des chapeaux de soie et l'adoption générale des casquettes, l'industrie des feutres a presque totalement disparu. Les marchands vendent habituellement des chapeaux fabriqués ailleurs, et le prix modique qu'ils coûtent, laisse à toutes les classes de la société le moyen de s'en pourvoir à leur choix.

4. *Fabrique de bas.* — Il en est des bas comme des chapeaux : une quantité considérable de métiers fonctionnaient à Lodève ; maintenant cette marchandise est si commune, que, trouvant à en acheter partout, on a cessé d'en fabriquer ou peu s'en faut. C'est donc encore un genre d'industrie qui s'est éclipsé. Cependant, on doit le dire, c'est un malheur. Bien des gens qui se plaignent de manquer quelquefois d'ouvrage, parce qu'il est dans la destinée des ateliers de draperie de n'avoir pas toujours de l'occupation pour tous les ouvriers, trouveraient là une branche de travail, une ressource contre le besoin et surtout contre l'oisiveté. Les bas sont d'une

consommation assurée ; il ne faut pas beaucoup de force pour les fabriquer, et l'on pourrait faire revivre ce mode d'occupation sédentaire, de gagner une modeste journée qui est souvent passée dans le désœuvrement.

5. *Fabrique de petites étoffes.* — Une ambition, sans doute louable dans son principe, mais qui a produit de tristes désenchantements, fit entreprendre par beaucoup d'hommes étrangers à ce commerce, et même à des fabricants de petites étoffes ou à des gens qui exerçaient d'autres états, la fabrication des draps. Les modestes jupons rayés, façon de Castres, ne suffisaient pas ; on s'abandonnait à des projets dont on calculait mal la portée. — Il reste néanmoins quelques vestiges de ces petites étoffes qui se vendent toujours, parce qu'elles servent au vêtement des femmes campagnardes. On ne saurait assez encourager ceux qui en fabriquent : elles sont moelleuses, garantissent du froid, et ont surtout un certain degré de durée et de propreté qui doit les faire préférer à l'abus inconcevable des tissus légers en coton, bariolés de couleurs et de dessins parfois extravagants, qui n'ont qu'une existence éphémère. C'est particulièrement pour les villageoises que nous nous permettons cette remarque : accoutumées à la fatigue, le besoin de renouveler souvent des habits qui flattent leurs yeux et qui leur coûtent peu, elles ne considèrent point qu'ils finissent par devenir très-chers, et n'osent peut-être pas s'avouer que le désir de suivre les modes leur en fait oublier l'inconvénient.

6. *Fabrication d'instruments agricoles.* — L'abondance des bois propres à faire des cerceaux, des fourches, des râteaux et autres instruments, favorise cette branche

d'industrie. Nos environs fournissent de nombreuses pousses de châtaignier, de saule, etc., avec lesquelles on fabrique une foule d'objets utiles. Le buis est principalement employé, dans des ateliers établis à Saint-Maurice, à faire des boules, des tabatières, des mortiers à piler et différents autres ustensiles de ménage.

7. *Distillations.* — Indépendamment des étoffes, l'arrondissement possède diverses autres classes d'industrie.

La distillation y est très-renommée, soit pour les eaux-de-vie, soit pour les liqueurs. La fabrication des eaux-de-vie et des trois-six est en grande activité dans les cantons de Gignac et de Clermont ; dans le canton de Lodève elle se concentre à peu près dans le chef-lieu ; dans les deux autres (Lunas et le Caylar), elle n'est d'aucune importance.— Les liqueurs qui se font à Montpeyroux jouissent d'une réputation méritée ; les distilleries de lavande, d'aspic et de thym, dont on s'occupe à St-Jean-de-Fos, sont aussi un objet essentiel de commerce.

On a introduit depuis peu, à Lodève, la fabrication de la bière, dont il se fait une consommation considérable.

8. *Confisage.* — Nous ne parlerons pas des fruits qui, d'une excellente qualité, sont confits au sucre, pour le service des bouches délicates et des bourses bien garnies, cette méthode étant commune à tous les pays et les confiseurs d'une localité n'ayant pas la prétention de l'emporter sur toute autre ; mais il s'agit ici du confisage des olives vertes, dont Gignac fait un commerce fort étendu. Ce fruit est recherché ; il s'en expédie pour les contrées les plus éloignées.

9. *Fabrication du vert-de-gris.* — L'arrondissement se

distingue par cette branche d'industrie. — Jadis il en avait en quelque sorte le monopole, et la Hollande en consommait des quantités prodigieuses pour garantir des vers les digues qui font sa sûreté. Cette denrée, produite par le marc de raisin, s'attache à des lames de cuivre, d'où elle est raclée, convertie en pains coniques, séchée et expédiée. Elle sert à plusieurs usages, notamment à la peinture et, par spécialité, à la peinture en bâtiments. Malheureusement les bénéfices ont de beaucoup dégénéré, et si on ne convertit pas tout le marc de raisin en eau-de-vie, ou si on ne le livre pas entièrement aux volailles pour les engraisser ; s'il se fait encore du vert-de-gris, l'œil investigateur peut en connaître la trace sur les lieux où il est exposé à l'action de l'air pour le durcir, par la couleur qui se répand sur les murs.

Les autres parties de l'industrie manufacturière consistent en une fabrication d'étoffes d'une utilité particulière et d'une nouveauté remarquable. La *filature* occupe aussi une place distinguée dans le commerce.

10. *Draps fins.*—Non-seulement les usines de Lodève produisent des draps de troupe, mais des draps d'*intérieur* et d'exportation. Ces étoffes, auxquelles le goût dominant donne la forme, la couleur, la consistance et le dessin, ne cèdent en rien à celles des autres pays. — Lodève, Villeneuvette et Clermont qui ont, pendant longtemps, joui du privilége d'approvisionner le Levant, fournissent encore à la Corse, à la Sardaigne, à Gênes, à l'Espagne, à plusieurs autres états, des draps dont les étrangers viennent faire l'emplette soit sur les lieux, soit aux foires de Beaucaire, de Montpellier, de Pézenas, de

Montagnac et de Toulouse. Les soins donnés à leur confection leur garantissent une préférence qui leur est légitimement acquise (1).

11. *Tartans, couvertures*, etc. — Les tartans, imitant les tissus et les dessins écossais, employés comme schalls ou comme doublures, sont fabriqués dans les ateliers de Lodève avec une supériorité qui les fait rechercher. Les couleurs et les dessins en sont si variés, que les acquéreurs n'éprouvent que l'embarras du choix. — Les couvertures soit de ménage, soit de troupe, méritent la réputation qui leur est faite. — Les cuirs-laine ne laissent rien à

(1) Nous avons dit que la fabrication des draps, à Lodève, remonte à une époque éloignée, et que ses qualités pour l'habillement des troupes ont toujours été distinguées. Nous allons préciser cette époque.

En 1288, sous l'épiscopat de Bérenger II de Gérard, l'évêque, sa cour et les principaux habitants firent un réglement à ce sujet; l'industrie y était déjà ancienne. 1° Les draps de teinture ou mélangés durent être tissés au peigne de douze; les blancs et les *burels* à celui de treize. L'une et l'autre laine étaient fixées à une canne de long au moins; les fils de couleur au nombre de 1,200 et les autres de 1,300. — 2° Les draps teints ou mélangés devaient avoir 15 cannes et demie par pièce; les blancs et les *burels* 12 et demie, le tout en venant du foulon. — 3° Après avoir été bien battus et foulés, ils devaient peser cinquante livres au moins. — 4° Il ne pouvait y être mis aucune laine de peaux. — 5° Les draps étaient soumis à la vérification de préposés, nommés tous les ans par la cour de l'évêque. — 6° Les délinquants étaient punis de 15 sols pour chaque contravention.

En 1500, Guillaume de Brissonnet étant évêque, ce réglement est renouvelé avec des prescriptions plus détaillées, pour arrêter les abus qui s'étaient introduits dans la fabrication, et pour conserver par le *bon aloi* la renommée de la fabrique.

En 1533, enfin, un dernier réglement qui contient les plus minutieux détails, pourvoit à la fabrication des draps; il en prescrit les dimensions, les qualités, le mode et la matière; les peines contre les contrevenants y sont déterminées. — Ces trois actes existent au secrétariat de la mairie.

désirer. — Les mousselines-laine étonnent par leur élégance et leur bonté. — Les capes de rouliers, appelées *marrègues*, sont la ressource des gens de peine, qui s'en couvrent pour être à l'abri de la pluie ; on en fait aussi des fourreaux de bottes, qui conservent la chaleur aux pieds pendant les voyages (1).

12. *Savon.* — Il se fait une assez grande quantité de savon à Lodève. La fabrication des draps en consomme une bonne partie.

13. *Cierges et chandelles.* — De temps immémorial, la fabrication des cierges et des bougies a été une branche d'industrie considérable. Dans un diocèse essentiellement religieux, les églises consomment une grande quantité de cire, et beaucoup de familles font usage de la bougie pour s'éclairer. Des maisons aussi honorables que distinguées et qui exploitaient en grand ce genre de commerce, en ont transporté le siége à Montpellier, ce qui laisse à Lodève un vide d'autant plus regrettable, que ces maisons ont toujours joui de la considération la mieux méritée.

14. *Filatures.* — Il existe dans les deux villes manufacturières de l'arrondissement, des ateliers de filature en *laine* qui opèrent pour les fabricants de draps. — A St-Étienne-de-Gourgas, on en trouve une pour le *coton*, et à Saint-André, une autre pour la *soie.* — Ces établis-

(1) Ce genre de manteaux, commodes et peu dispendieux, donne à ceux qui les portent une allure de *Robinson-Crusoé.* La longueur du poil qui ressort au-dessus, rejette l'eau sans qu'elle puisse pénétrer le tissu ; par la même raison elle concentre la chaleur. C'est à cette double fin que les *marrègues* ou *roulières* sont destinées. La première fabrique qui en a été établie à Lodève, est due à l'honorable maison de M. Lagare.

sements sont remarquables par leur utilité. Les deux premiers genres ont l'eau pour moteur ; le dernier est mis en action par la vapeur.

§ II. — Arts et métiers.

Peu de localités du même rang possèdent des artistes de la capacité et de la force de ceux qui sont à Lodève. Les tailleurs de pierre, les maçons, les plâtriers, les ébénistes, les menuisiers, les charpentiers, les serruriers, les forgerons, ne sont pas seulement des ouvriers, ils sont des entrepreneurs intelligents, capables de concevoir, de faire des plans et de les exécuter ; aussi, leurs ouvrages attestent-ils leur goût et leur habileté.

Les constructeurs-mécaniciens et les contre-maîtres attachés aux fabriques, sans que tous aient reçu l'instruction scholaire qui enseigne l'application à leur état des principes de la dynamique, sont la providence des ateliers : ils confectionnent les métiers, établissent et combinent les moteurs et leurs agents, raccommodent toute sorte de machines et remédient à leur dérangement. — Les arts étant de leur nature non moins créateurs qu'imitateurs, les exemples de ceux qui professent les plus élevés influent sur les plus communs, et l'on peut conclure de leur ensemble, qu'ils ont l'approbation des personnes qui savent en juger. — Ceux que l'on nomme généralement *artistes*, sont, à proprement parler, pour la plupart des *artisans ;* mais, comme certains ont, avec les connaissances théoriques, l'habitude et la pratique, on ne distingue guère, et le degré le plus noble fait donner au moindre la dénomination générique qui les confond dans son acception, de même qu'on n'admet pas

bien souvent de différence dans l'emploi qu'ils sont appelés à faire de leur état.

Mais un art qui, éclairé par l'étude des lettres et des langues, sert à la propagation de la pensée, l'*imprimerie*, longtemps inconnu à Lodève, s'y est fixé et rend d'éminents services à la publicité. — A peine les hommes instruits se rappellent-ils que, en 1639, l'évêque Plantavit de la Pauze fit arriver dans cette ville Arnaud Colomiès, typographe renommé de Toulouse, pour imprimer sous ses yeux les trois volumes in-folio dont nous avons déjà parlé (1). — Cette entreprise immense qui ne pouvait s'y soutenir, ne laissa, sans doute, que peu de regrets à celui qui l'avait consciencieusement conduite à bonne fin en 1644. Que pouvait faire, à Lodève, un atelier d'imprimerie composé de caractères hébraïques, syriaques, rabiniques, français, grecs et latins? Il avait fallu qu'une circonstance phénoménale eût produit un auteur savant, plein de zèle et assez favorisé de la fortune, pour accomplir un projet de cette nature, renouvelé des Calepin, des Ximenès, des Justinien, des Jacob, des Draconitz, des Arias-Montanus, qui l'avaient précédé par la publication de leurs polyglottes (2). Aussi, Colomiès abandonna-t-il Lodève, aussitôt que les ouvrages pour lesquels il y était venu furent terminés. Depuis cette époque jusqu'à nos jours, l'art de

(1) Voy. les notes sur la légende de cet évêque (*).

(2) Les ouvrages de Plantavit de la Pauze avaient eu de nombreux exemples : ils furent encore suivis, en 1645 et 1657, de Bibles polyglottes de Le Jay et de Walton.

(*) La typographie de Colomiès devait être ancienne à Toulouse. Nous possédons un exemplaire de l'*Histoire des Albigeois*, de Pierre de Vaux-Cernay, imprimée en 1568, chez Arnaud et Jacques Colomiès frères, in-8.

l'imprimerie n'avait pu s'y implanter. Un habile typographe a vaincu la difficulté, et prouve que, partout où le véritable talent a le courage de se fixer, lorsque les lumières brillent de tout leur éclat, il acquiert la confiance et l'estime qui lui sont dues (1).

§ III. — Inventions.

Le génie inventif a couronné, à Lodève, plusieurs de ses adeptes. L'expérience y a fait éclore des procédés qui ont reçu la sanction du temps. Les noms des auteurs brevetés doivent trouver, dans l'histoire de leur patrie, une mention que la postérité lira, comme la génération actuelle, avec des sentiments de reconnaissance et d'admiration.

1.—*M. François Vallat*, chef distingué d'une maison de commerce, atteint d'une hernie inguinale, eut la généreuse pensée de soulager les personnes affligées de cette maladie, par un *suspensoir* de sa composition, réunissant au mérite de la simplicité et de la légèreté, celui d'une application exempte de gêne. Breveté pour son invention, nous l'avons vu donner gratuitement ses bandages à tous les malheureux, porteurs d'une pareille infirmité, oubliant les dépenses qu'ils lui avaient occasionnées, et dont il se trouvait récompensé par le bonheur de faire le bien.

2.—*M. Alteirac*, marchand de chapeaux, conçut la fabrication d'une *étoffe-feutre*, qu'il réalisa et pour la-

(1) A l'imprimerie de M. Grillières est jointe une lithographie d'autant plus remarquable, qu'il n'a point, sans doute, beaucoup d'occupation pour cette partie. — Au reste, Lodève a une seconde imprimerie, et il s'y publie deux journaux hebdomadaires.

quelle il obtint un brevet d'invention. Son procédé causa d'abord de l'étonnement; mais il lui fallut renoncer à l'espoir de le faire réussir. — Il consistait à manipuler la laine de la même manière que pour les chapeaux, à lui donner l'élasticité et l'uniformité de force, à lui donner aussi la forme, la coupe d'un vêtement dont il se para personnellement pour l'exemple, offrant le singulier travail d'un habit imperméable et sans couture.

3.—*M. Vergnes fils*, charpentier, a été l'inventeur d'un moulin à *foulon*, bien accueilli dès son apparition, et qui, par son mécanisme ingénieux, a régularisé l'action de fouler les draps. Converti en fer fondu, cet appareil est devenu d'un usage et d'une précision tels, qu'il a remplacé très-avantageusement tous les systèmes anciens. Le brevet d'invention accordé à cette découverte a procuré à son auteur des résultats heureux.

4.—*M. Garrigues fils*, émouleur de forces, a inventé une machine-*tondeuse*, pour laquelle il a été aussi breveté. — L'expérience lui avait démontré la nécessité de substituer l'art de tondre les draps, en évitant les inconvénients du déplacement des ciseaux et les accidents de l'impulsion que leur communique une main parfois fatiguée ou mal assurée. Son procédé a eu de la vogue; mais les divers perfectionnements donnés à cette invention ont nui à l'idée première, tout en contribuant, néanmoins, à améliorer l'opération qui a pour objet de rendre la coupe unie et de conserver au poil toute sa douceur moelleuse.

5. — *M. Mellet fils*, élève de l'école polytechnique, connu par des travaux sérieux et recommandables, est l'auteur d'une machine dite *boudineuse*, qui carde la

laine, la transforme en mèches et la dispose à la filature. Cet instrument qui démontre la justesse de sa conception, a eu des imitateurs : il est parvenu à un tel état de perfection, qu'on est tout étonné, en le voyant fonctionner, de ce qu'il n'a pas été plus tôt imaginé, au lieu du mode lent et pénible qu'on nommait autrefois *embourrage*. Il a été breveté.

6.—*M. Balp*, menuisier, a inventé une *laveuse*. C'est une sorte de bateau armé de baguettes que l'eau fait mouvoir, et qui, frappant sur la laine, parviennent à l'étendre et à la laver. Il serait à désirer que cette machine pût acquérir plus de développement. — Son utilité ne saurait être contestée.

La nomenclature incomplète qui précède, prouve que le génie inventif inspire à toutes les classes, à Lodève, des combinaisons lumineuses pour aider au perfectionnement des opérations manufacturières, et par là se justifie l'opinion historique que nous avons cru devoir émettre de leur capacité supérieure.

Quelques nouvelles branches de nouveautés industrielles ont été ajoutées à l'animation de nos usines et de nos arts.

7.—*M. Justin André*, élève de l'école polytechnique, a établi une fonderie en fer qui transforme le métal en toute espèce de *meubles agréables*. Cette exploitation scientifique et sur une grande échelle promettait des accroissements, lorsque le goût des armes a appelé son auteur dans la brillante carrière militaire. Une autre fonderie a succédé à la sienne. Mais, rentré dans ses foyers, M. André n'a point cessé de mériter les éloges que lui assure son intelligente activité. Il joint à des études

soignées l'art du mécanicien à l'élégance du littérateur. —Nous savons qu'indépendamment d'autres productions utiles, il est allé à Londres exposer une machine hydraulique de son invention. Son génie et son nom ne peuvent que perpétuer la renommée de sa famille, qui est en possession de la plus juste considération.

8.—*M. Cauvy*, chimiste, a trouvé le moyen d'extraire de la bourre, de la tondelle et des filets qui ont servi à la teinture des laines, le résidu des huiles et de l'indigo que contiennent ces débris. Il est vraiment à regretter que des sinistres aient interrompu cette partie économique de l'art industriel. Le mérite de la conception n'en a pas moins de droits à l'estime et à la reconnaissance.

9. — *M. Shé* confectionne, à la mécanique, des *cardes* qu'on n'obtenait naguère que par des procédés minutieux et manuels. L'œil est frappé d'admiration en voyant le fil de fer se couper à des dimensions exactes, et s'adapter à la matière élastique qui en compose rapidement des rouleaux. L'eau sert de moteur à ce genre d'opérations, qui a lieu comme par enchantement.

10. — *M. Duras*, mécanicien, a inventé, à St-André, une machine à fabriquer les *bouchons de liége*. Nous l'avons vue montée et fonctionnant à Villemagne, dans les ateliers de M. Combescure, en 1829. Le liége, d'abord coupé par lanières, subdivisé par carrés, jeté dans une trémie, apparaît successivement et par le mouvement qui lui est imprimé, à une ouverture où il est converti en cylindres de diverses grosseurs par des tranchants; la longueur des bouchons est déterminée par des lunettes qui les coupent aux deux extrémités avec une pré-

cipitation surprenante. — Nous craignons que cette invention, peut-être susceptible de perfectionnement, n'ait été délaissée. Son idée première est très-ingénieuse et surtout expéditive.

11. — *M. Pascal* a trouvé le moyen d'apprendre aux enfants *l'art de lire* en peu de temps, à l'aide d'un *cadran circulaire* typographique, de composer les mots et d'en observer l'orthographe. Ce mécanisme attrayant aurait dû, ce nous semble, être immensément répandu. Il est vrai que l'auteur a quitté la carrière de l'enseignement, dans laquelle il obtenait de brillants succès. Nous connaissons de lui un ouvrage élémentaire, intitulé : *Le Nouveau Viard*, digne de son modèle (1); in-12, Paris, 1835. — Son invention reste et mérite les plus grandes louanges.

12. — En présence de tant d'innovations remarquables, qu'il nous soit permis de jeter un regard rétrospectif sur une industrie qui a succombé, et à laquelle la puissance, la limpidité de nos eaux, les sites les plus favorables semblaient devoir assurer une existence progressive; nous entendons parler de la fabrication du papier. Une fatalité bien déplorable est venue porter le découragement et entraîner l'abandon des établissements déjà faits. Les frais de construction, l'emploi des moyens les plus propres à faire prospérer ce genre de production. qui eût avantageusement rivalisé avec les fabriques des

(1) Nicolas-André VIARD, avocat, publia : 1° *Les vrais principes de la Lecture et de l'Orthographe,* augmentés par Luneau de Boisjermain, in-8°, 1786; 2° *Les époques les plus intéressantes de l'Histoire de France*, in-12, 1781. — Ces deux ouvrages ont été jugés utiles à la jeunesse, à laquelle l'auteur avait consacré ses talents.

autres pays, ont tout à coup disparu devant des obstacles infranchissables; et, cependant, M. *Sarrou-Meric* qui, depuis longtemps, s'était occupé des perfectionnements dont l'art est susceptible, avait honorablement concouru pour la confection d'un papier à l'abri des fraudes ignominieuses qui se commettaient en faisant disparaître les marques de l'autorité publique. Il attendait la récompense due à ses recherches et à ses élaborations; il méritait un meilleur sort!.... Espérons que des succès futurs répareront la malheureuse destinée des entreprises passées, et que le pays ne restera point déshérité d'une branche d'industrie qui semble lui être naturelle.

13. — *M. Fulcran Gerard*, tisserand, de Lodève, vient d'inventer une machine destinée au perfectionnement du tissage des draps, qu'il a nommée: *Nouveaux garniments, ou peignes mécaniques*, pour laquelle il a été breveté. Ce procédé a des droits incontestables à l'encouragement et à la propagation. — Il est glorieux pour Lodève, de voir un ouvrier, sage, ingénieux et réfléchi, observer les défauts des instruments de son travail, combiner le moyen d'y remédier, et parvenir, par son expérience, à substituer à un mode fragile, fixe et suranné, susceptible d'accidents interruptifs, un nouveau mode d'assurer la solidité de peignes mobiles, réunissant les avantages d'anneaux faisant corps avec les lisses métalliques et placés au milieu de ces lisses verticales qui procurent à la chaîne des tissus un dégagement uniforme, favorisant la circulation de la navette, au lieu des nœuds en fil qui, en s'étranglant ou en se dénaturant par le frottement, occasionnaient de fréquents retards préjudiciables.

C'est pour la troisième fois que M. Gerard concourt à l'amélioration des travaux de la fabrication des draps. — Le 31 mars 1825, il obtint un brevet d'invention pour une machine appelée *trameuse*, propre à accélérer le bobinage. Elle fonctionna merveilleusement pendant longtemps dans l'un des plus grands ateliers de manufacture; mais elle fut abandonnée par le découragement de son auteur.

Le 22 juillet, c'est-à-dire quatre mois après, M. Gerard fit des changements à sa *trameuse*, et obtint un brevet de perfectionnement.

Enfin, le 4 avril 1851, il lui a été accordé un brevet d'invention pour ses *nouveaux garniments*, et nous savons que déjà il lui a été suscité des contestations, et qu'il a fallu qu'il eût recours à la justice pour les faire cesser.

CHAPITRE XIII.

TOPOGRAPHIE PARTICULIÈRE DE LODÈVE.

A qui, dans des temps reculés, aurait connu le pays Lodevois, il paraîtrait inconcevable que des montagnes abruptes eussent été dotées de routes magnifiques; que des vallées peut-être marécageuses, lorsque l'ignorance de la direction des eaux contraignait les habitants à se frayer des sentiers étroits et fatigants, à se ménager des demeures sur les hauteurs pour y vivre loin du danger d'un air vicié, eussent été assainies, rendues habitables et converties en bocages délicieux; que des collines séparées par des abîmes, que la terre à peine cultivée, couverte de bois, de ronces et de rochers menaçants, aient été changés en plateaux, en amphithéâtres, en champs fertiles, en prairies riantes, en vignobles gracieux; que ce sol accidenté ait acquis une homogénéité admirable, au moyen des grandes voies de communication qui le sillonnent dans tous les sens et des ponts qui en aplanissent les solutions de continuité; que ces villes si tortueuses, sombres et chétives se soient soumises à un alignement et à des démolitions qui auront pour résultat la régularité la plus satisfaisante; que ces modestes ateliers, où l'artisan considérait son métier à tisser, son tour à filer ou son dévidoir, comme des meu-

bles précieux, se soient dégarnis de tels embarras pour laisser plus de largeur à sa demeure et transporter le foyer de ses travaux dans les salles spacieuses des grandes manufactures; que les cloaques infects renfermés dans les murailles jalonnées de tours aient disparu, pour donner un libre cours au développement d'une enceinte où l'air circulait à peine, et faire évanouir jusqu'aux derniers vestiges de ces murs, de ces portes, de ces tourelles élevés au temps des discordes civiles et religieuses, afin que les générations qui leur survivent, apprennent à repousser les ferments sacriléges de la haine et de la désunion qui les avaient créés. Ce sont des villes nouvelles qui se sont substituées à des villes anciennes, dont on ignorera peut-être un jour le véritable emplacement.

Ainsi Lodève, que certains rêveurs croient avoir existé auprès de la petite église de St-Martin (1), tandis que la raison démontre qu'elle a toujours dû occuper l'espace jadis circonscrit dans l'emprisonnement de ses fortifications et au pied du château de Montbrun, n'a que changé d'étendue, de face et d'importance sociale. Les nombreux jardins qui occupaient les quartiers de la

(1) Pour se convaincre de cette erreur, on n'a qu'à consulter un acte de recensement fait en 1625, et que nous avons lu dans l'étude de Me *Puech*, notaire. Il y est dit que l'ermitage de Saint-Martin et son cimetière confrontent *chemins*, le *seigneur Évêque* et *le chapitre St-Fulcran*; qu'il contient, savoir : l'*église*, 13 cannes trois-quarts; *la tour*, 29 cannes un quart; la *chambre de l'ermite*, 2 cannes un quart; le *cimetière*, un quart et six dextres; le *jardin*, neuf dextres.

Cet édifice, sauf la tour, subsiste en entier, et l'on sait que les ermitages étaient situés hors des villes; que la petite tour était élevée pour servir de guide aux voyageurs égarés, ou de signal en cas de danger pour l'ermite.

Bouquerie et qui étaient une dépendance des maisons canoniales (1); les vastes champs que les faubourgs d'Alban et de Villeneuve recouvrent en ce moment; cette langue de terre qui longe la rivière de l'Ergue depuis l'antique léproserie jusqu'au pont de Celle, et qui des bords de l'eau s'est élargie jusqu'à la base des montagnes, lorsque les rochers en ont été écharpés par la mine pour y établir la route; le faubourg des Carmes, qui s'est formé sur une surface empruntée à la rive du courant ou aux aspérités qui l'avoisinent, sont autant d'acquisitions modernes. L'imagination, en les déduisant mentalement de l'antique enceinte du *Forum Neronis*, ne permet plus de douter que la ville des Romains ne fût qu'une modeste agglomération d'asiles, puisqu'il n'y reste aucun indice de temples ou d'autres monuments, que ce peuple répandait avec profusion dans les lieux où il avait élevé une station tant soit peu consdérable (2).

Quoi qu'il en soit, Lodève avait déjà *son enceinte*, à l'époque où Pierre de Posquières (40e évêque) l'entoura de nouveaux remparts, en 1157. Elle avait des murailles avant cet événement : si elles étaient insuffisantes pour la défendre, c'est parce que le temps en avait amené la ruine, d'où il faut conclure que celles en partie détruites devaient être bien anciennes. et, par une conséquence naturelle, que la première enceinte était l'ouvrage des Romains. Dès-lors on peut s'expliquer comment, après

(1) Voy. l'acte de 1625, que nous avons déjà cité.

(2) Ce que nous disons de Lodève doit s'appliquer à Clermont. Autour du manoir féodal s'étaient établies les demeures des vassaux; elles s'étendirent peu à peu de tout côté. C'est ainsi que naquirent ces villes, qui s'agrandirent selon que les besoins de la population le comportèrent.

avoir été si souvent attaquée par les Barbares, par les Wisigoths, par les Francs, par les Sarrasins ; comment, après avoir été définitivement réunie à la couronne de France sous les princes Carlovingiens, la cité n'ayant plus besoin de ces moyens de préservation, depuis qu'elle fut placée sous l'égide d'une puissance formidable, depuis qu'elle se trouva garantie contre les surprises, on avait laissé tomber ces constructions qui l'avaient jusqu'alors protégée (1).

Au XII[e] siècle, les choses n'étaient plus les mêmes. Le pays Lodevois avait joui, pendant quatre cents ans, de la sécurité ; mais alors les événements politiques ramenaient le danger de la guerre ; de là, le besoin de lui opposer une barrière. Pierre de Posquières releva celle qui s'était écroulée ; il y ajouta des portes et des fossés à ses dépens. C'était l'époque où le Languedoc était menacé des malheurs qui affligeaient la France, et qui devaient, deux cents ans après, l'accabler du plus grand de tous, la prise du roi Jean à la bataille de Poitiers, en 1356 (2).

(1) Nous lisons dans un acte de 1454 qui est au secrétariat de la mairie, que la ville de Lodève ne comprenait que depuis la porte de la Broussonnelle jusqu'à la porte de l'Archidiacre et l'Abbaye, et de là jusqu'à la tour du Prévôt. Il n'y avait dans cette enceinte que les églises de Saint-Geniez, de Saint-André, l'Abbaye, les cimetières et les maisons épiscopales ou autres appartenant au clergé. — Les autres parties de la ville n'étaient point closes, depuis l'Oratoire jusqu'à l'hôpital Saint-Thomas.— En 1351, la ville fut fermée à cause de la guerre *contre les Anglais*, et les ecclésiastiques furent contraints par le sénéchal de Carcassonne à se fortifier, à faire des fossés depuis la Broussonnelle jusqu'au Portalet. — Enfin, les habitants de la *nouvelle ville* en firent autant.

(2) Cette époque est l'une des plus désastreuses pour la France. 1° Les revers que l'armée avait éprouvés pendant la seconde croisade que

Ce renouvellement de l'enceinte et de ses accessoires démontre que la ville était concentrée dans la zone de ses fortifications ; son étendue superficielle n'est plus un problème historique. Les travaux de sûreté ont été repris dans la suite, lorsque d'autres ferments d'hostilité sont

Louis VII conduisit en Orient, en 1147, fournirent au roi toute sorte de mécontentements. Il croyait pouvoir imputer à sa femme, qui l'avait suivi dans cette expédition, une conduite désormais incompatible avec sa dignité. Rentré dans ses états en 1149, il fit prononcer son divorce par le concile de Baugenci, le 18 mars 1152, et, deux mois après, la princesse répudiée épousa Henri Plantagenet, comte d'Anjou et duc de Normandie, qui fut bientôt roi d'Angleterre sous le nom de Henri II (en 1154). — Avant même le départ de Louis VII, la France était troublée par les dissidences religieuses : le Languedoc, surtout, était en proie à la rébellion suscitée par l'hérésie. — C'est donc pour préserver son diocèse de ce double fléau, que l'évêque Pierre de Posquières remit la ville de Lodève en état de défense, aussitôt qu'il en occupa le siége épiscopal. La guerre entre la France et l'Angleterre était d'ailleurs allumée depuis longtemps, et le mariage d'Éléonore devait la rendre de plus en plus envenimée. Tel est le motif qui excita la vigilance de Pierre de Posquières.— 2° Le second mariage d'Éléonore, transmettant à son époux les riches provinces qu'elle avait héritées de Guillaume X, son père, duc d'Aquitaine, occasionna, en effet, des troubles et des hostilités bien plus sérieuses que les précédentes, ou, pour mieux dire, en augmenta l'intensité. Le midi de la France en a éprouvé les commotions violentes ; cet état de haine et d'irritation a duré quatre cents ans, pendant lesquels les combats de Vernon, l'envahissement de la Septimanie, la prise de Moissac et de Cahors, le siége de Toulouse, les batailles de Brenneville, de Fretteval, de Taillebourg, de Saintes, de l'Écluse, de Créci, de Poitiers, d'Azincourt, de Baugé, de Cravant, de Verneuil, de Patay, de Fourmigni et de Castillon, ont souvent ébranlé jusqu'aux fondements de la monarchie, et l'ont réduite à deux doigts de sa perte, qu'elle n'eût point évitée sans l'héroïsme de Jeanne d'Arc, de Dunois et de Xaintrailles. — Ce motif devait éveiller la sollicitude des prélats : c'est dans ces circonstances que Bertrand de Mans fit clore avec soin, en 1351, non-seulement la partie ancienne de la ville de Lodève, mais les augmentations qui y avaient été faites, et qui, sous le nom de *nouvelle ville*, furent renfermées dans le

survenus, durant les XVIe et XVIIe siècles. — Les murailles redressées en 1157, n'avaient point, quatre cents après, la consistance nécessaire pour déjouer les projets des ennemis. Les évêques, de leur propre mouvement, ou excités par la sollicitude du Gouvernement, relevèrent pour la troisième fois au moins, ces murs que les protestants des Cévennes et du Rouergue vinrent attaquer en 1562, et dont ils s'emparèrent momentanément, sous l'épiscopat de Claude Brissonnet (94e évêque). Ce prélat les garnit de toute sorte d'ouvrages et de machines de guerre. C'était alors la même enceinte qui avait entouré la ville en 1351 : rien n'y était changé, lorsqu'en 1573, sous Alphonse de Verceil (96e évêque), la ville fut livrée aux horreurs les plus épouvantables.

C'est encore à cause de la guerre civile de 1632, que Lodève vit construire la nouvelle citadelle du Parc, et restaurer l'enceinte élevée en 1351, telle qu'elle se trouvait en 1789, avec ses portes et ses tours (1). Dès l'instant où, par l'effet de la révolution, ses murailles furent détruites, la ville n'a plus été circonscrite ; les terres qui l'entouraient sont devenues des boulevards charmants ; les maisons les plus remarquables s'y sont éle-

pourtour de ses fortifications. Pierre de Posquières l'avait enceinte en 1157, depuis la porte de la Broussonnelle jusqu'à la tour du Prévôt ; en 1351, les murs furent continués depuis la tour du Prévôt jusqu'au Portalet de côtes (*).

(1) Trois de ces tours existent encore : l'une au Collége, la seconde aux Caves, la dernière au Portalet.

(*) Un acte de 1385, par lequel Charles VI avait imposé 800,000 livres sur les sénéchaussées de Carcassonne (Lodève en dépendait), de Beaucaire et de Toulouse, nous apprend que les Anglais possédaient les forts des *Plans* et de *Roqueredonde*. — Il est étonnant que les légendes de Bertrand de Mans (64. év.) et de Pierre de Gérard (71. év.) ne disent rien de ces circonstances historiques : nous les puisons dans l'inventaire des anciens titres fait en 1591, et existant aux archives de la Mairie.

vées ; il n'y a maintenant aucune limite à son agrandissement.

Les changements qui s'y sont opérés depuis 1632, sont immenses : tout ce qu'il y a de beau, d'utile, date de cette époque. C'est à M. de Souillac qu'est dû le magnifique palais épiscopal et le parc (1). C'est surtout à l'illustre M. de Fumel, que sont dus l'augmentation de ce palais, les grandes routes, les ponts, les commencements d'alignement ; c'est de sa constante sollicitude et de la vénérable influence qu'il exerçait aux États de la province, que proviennent pour son diocèse, qui avait appris à le chérir autant qu'il l'aimait lui-même, les améliorations qui ont servi de noyau aux progrès modernes. Mais, quels sont ces progrès? C'est à cette question que la topographie de la ville actuelle va répondre.

1. *Places.* — Les deux places de l'intérieur, servant à la vente *du blé* et des *herbes*, sont les seules où la foule abonde. La première est couverte et a été élevée sur l'emplacement de l'église de St-Pierre, que l'on eût aussi bien fait de conserver (2). La seconde est si irrégulière, qu'on ne peut concevoir le mauvais goût qui a présidé à sa formation : son mérite consiste à se trouver au centre de la ville. Elles sont contiguës. — La place de la *Broussonnelle*, celles de *St-Fulcran* et de la *Bouquerie*, pourraient être mieux utilisées; elles sont assez vastes pour convenir à la tenue des marchés. On ne saurait donner

(1) Voy. la légende de M. de Souillac (108e év.).

(2) On trouvera dans l'Appendice qui fait suite à ce volume, une note sur l'ancienneté de l'église de St-Pierre et sur le projet de celle qui va la remplacer.

le nom de places à celle du *Puits* et des *Pénitens Bleus*. Leur exiguïté n'en fait que des dégagements utiles.

2. *Boulevards*. — Les boulevards des *Récollets*, de l'*Esplanade*, de l'*Abbaye*, de *la Bouquerie*, des *Caves*, du *Chemin-Neuf*, formant le pourtour de la ville, sont les quartiers les plus agréables. Leur dénomination indique qu'ils n'en font partie intégrante, que depuis la disparition des murs d'enceinte.

3. *Rues*. — La rue de l'*Ergue* et la *Grand'rue* sont les principales de Lodève. La première est destinée à offrir la vue en ligne droite du pont de l'Ergue à la Place, lorsque le plan d'alignement sera exécuté. La seconde, en partant de la place aux Herbes, ira aboutir, dans le même cas, à la place St-Fulcran. — Il faut avouer que toutes les autres, ou peu s'en faut, n'auront, pendant longtemps, que des démolitions et des reconstructions à opérer, pour mériter les éloges dus à celle qui, de la rue des Pénitents Bleus, communique au boulevard des Récollets, en face de l'hôtel du Nord. — Par l'exécution complète du projet approuvé, les rues seront larges, propres, droites et bien aérées, composées de maisons en grande partie neuves et sur des dessins de bon goût....... mais, jusque-là, elles seront à peu près tout le contraire.

4. *Faubourgs*. — Les faubourgs ont, en général, un bon et un mauvais côté : 1° Celui des *Carmes* ne communiquant avec la ville que par le pont de l'Ergue (1),

(1) Le pont de l'Ergue, enlevé par la violence des eaux en 1422 (Voy. chap. VIII, IIe part., § 2, art. 6), a été reconstruit au moyen des fonds provenant de la donation faite de tous ses biens, par une dame nommée Luce de Montalangues, en 1426, suivant un acte mentionné dans l'inven-

ses extrémités en sont isolées, et cet inconvénient se fait particulièrement sentir dans les mauvaises saisons, puisqu'il n'y existe ni église ni place. — 2° Celui de *Montbrun* est une presqu'île encaissée entre les rivières de l'Ergue et de Soulondres. Il y a un pont qui le fait communiquer au boulevard des Caves; mais son insuffisance fait désirer que celui dont les piles se voient encore et qui fut emporté dans le temps, soit un jour rétabli. — 3° Celui d'*Alban* ou du *Colombier* est très-heureusement situé entre la rivière de Soulondres et la grande route de Lunas. Il plairait bien davantage, si une rue transversale, habilement ménagée, conduisait à la Citadelle en longeant l'enclos du Collége, au lieu du sentier qui y existe et qui est impraticable, à cause de sa malpropreté, de sa ligne courbe et de son peu de largeur. — 4° Celui de *Villeneuve*, qui a un aspect attrayant, mais qui, pour y arriver du côté de l'Esplanade ou par la ruelle du boulevard des Récollets, présente la fâcheuse perspective de s'y précipiter par deux rampes extrêmement rapides. On n'a, pour les éviter,

taire des anciens titres, dressé en 1591, dont nous avons déjà parlé. Il y est dit que ce don est fait à l'*Œuvre du pont de l'Ergue*. Elle n'excepte de la totalité de son patrimoine que quelques pièces de terre.

Quelque temps après la donation de Luce de Montalangues, Jean de la Matte de Gignac, qui avait épousé sa fille, réclama contre cette libéralité. Les sigilliers de Lodève, pour éviter un procès, lui accordèrent, par ordre de l'évêque, 150 moutons d'or.

Monseigneur l'évêque de Fumel fit agrandir ce pont, au milieu duquel était une petite maison occupée par un nommé *Paul*, que des habitants âgés et encore existants se souviennent d'avoir vue. La voie était en forme de porche, qui fut abattu et la maison démolie par une charretée de foin qui se trouvait trop élevée. C'est de cette époque, qui remonte à l'an 1775 environ, que date l'élargissement.

qu'à parcourir des rues qu'il faut aller chercher un peu loin. — La descente échelonnée de son extrémité nord, devrait, tout au moins, être soumise à une étude d'adoucissement.

5. *Fontaines.* — Les fontaines disséminées dans la ville et dans les faubourgs, sont assez convenablement placées pour servir au besoin de la population. Cependant, on pourrait choisir, à l'égard de quelques-unes, des dispositions qui embarrassassent moins la circulation des montures et des charrettes (1).

6. *Églises.* — Les églises, au nombre de sept (2), ne suffisent point pour la majesté du culte divin : 1° celle de St-Fulcran réunit tous les genres de magnificence; 2° celle de St-Pierre, qui fut autrefois un jeu de paume, offre un contraste bien désobligeant en la comparant à

(1) Le faubourg Montbrun ne jouit de l'eau de source que depuis fort peu de temps. Il y avait autrefois un puits appartenant à Antoine Coulon ; sa veuve en vendit la moitié à la ville, avec tout le terrain joignant, moyennant 100 fr., par acte du 27 novembre 1754.

(2) Les églises ou chapelles où le service divin est célébré, sont : 1° *St-Fulcran*, ancienne cathédrale du diocèse, et aujourd'hui cure de première classe ; 2° *Saint-Pierre*, succursale ; 3° les *Pénitents Bleus*, chapelle élégante ; 4° la *Miséricorde*, chapelle à l'usage du pensionnat et des orphelines, sous la direction des Dames de Nevers ; 5° l'*Hôpital*, chapelle des pauvres malades ou indigents, que les Sœurs de Saint-Vincent de Paul desservent avec une bonté angélique ; 6° les *Prisons ;* 7° le *Collége*, où des aumôniers font preuve d'un zèle infatigable.

Pour connaître les églises qui, de temps immémorial, ont existé à Lodève, nous avons indiqué un acte, où sont comprises celles qui, en 1625, étaient tombées en ruine dans tout le diocèse, et celles qui restaient alors en exercice.

Cet acte de recensement est d'autant plus curieux, qu'il contient l'emplacement, la superficie et les confrontations de chacun de ces monuments religieux.

l'antique cathédrale : aussi travaille-t-on en ce moment à en construire une autre, digne de sa paroisse. — Il existe au faubourg des Carmes l'ancienne église du couvent de ce nom, qui est devenu une propriété particulière. Il est dommage qu'on n'ait point cherché, par un arrangement amiable, à rendre ce temple, d'ailleurs en très-bon état et d'une forme gracieuse, au service de la religion. Les habitants du faubourg trouveraient un grand avantage dans cette destination.

7. *Promenades.* — Peu de villes ont, comme nous l'avons déjà dit, d'aussi belles promenades que celles de Lodève. Outre le Parc de l'ancien évêché, qui offre, dans les proportions les plus admirables, des allées, des siéges, des ombrages, des fontaines jaillissantes, des parterres et des bassins, l'*Esplanade* (1), les *Boulevards,* les chemins de *Soubés* et de *St-Martin* sont, pour les habitants comme pour les étrangers, des lieux charmants, fréquentés par la presque totalité de la population, principalement les jour de fête.

8. *Hôtels, Cafés, Bains.* — Ces établissements sont tenus à Lodève sur un pied distingué. Le service des messageries et des voitures, les foires, les marchés, les relations du commerce, les affaires administratives ou judiciaires y attirent une foule de voyageurs et y entretiennent un mouvement continuel.

9. *Casernes.* — La ville manquait de casernes. Une école primaire communale fut d'abord construite en face

(1) C'est en 1756 que l'Esplanade fut construite et plantée. La ville acheta pour cet objet, le 15 mai, par acte devant Martin, notaire, le pré dit de l'Hôpital.

du collége actuel. Cet édifice, beaucoup trop vaste pour sa destination, fut bientôt après converti en caserne d'infanterie et occupé par une garnison. — Un atelier magnifique, situé entre Prémerlet et le pont de Celle, avait été approprié, dans une autre circonstance où Lodève venait d'obtenir une garnison de cavalerie qui n'y séjourna pas longtemps, au logement de cette troupe. L'administration ayant cru, enfin, devoir solliciter une augmentation de garnison, a fait bâtir une nouvelle caserne, jointe à celle déjà existante. Par ce moyen, la cité possède un établissement d'autant plus utile, qu'indépendamment de ce qu'il contribue à l'embellissement du quartier, il assure l'ordre public et donne aux jeunes gens appelés tous les ans sous les drapeaux de la patrie, de salutaires leçons de discipline et d'instruction militaire.

10. *Mœurs.* — Nous ne pouvons terminer notre histoire, sans dire un dernier mot des mœurs qui, aux yeux de l'observateur, sont le thermomètre du bonheur ou de la souffrance (1).

La population est essentiellement religieuse. Sa piété est sincère et inaltérable. On comprend tout d'abord que, sur cette base, les mœurs sont douces, affables et prévenantes. La gaieté, peut-être un peu trop bruyante, domine les amusements et les occupations. Le peuple chante en travaillant, en promenant, en se délassant. Généralement parlant, la probité règne dans les transactions ; le mensonge, la brutalité, les vices de l'intempérance et de l'oisiveté ne sont que le partage affligeant de quelques individus dégradés, comme on en trouve mal-

(1) Voy. chap. X, IIIe partie, § 3. N° 9.

heureusement dans tous les pays. — Le sexe donne rarement des démentis à la vertu ; l'amour et l'habitude de l'ordre font régner la paix et l'amitié dans les familles, à peu d'exceptions près. Toutes les précieuses qualités qui tendent au bien-être des classes laborieuses, trouvent leurs principes et leurs exemples dans la conduite de leurs chefs.

Que nos vœux soient exaucés ! Que l'instruction développe les dispositions naturelles des générations naissantes, et les Lodevois seront complétement heureux !

FIN DU TOME SECOND ET DERNIER.

APPENDICE.

Quelques articles ayant été oubliés dans le cours de cette histoire, nous les rétablissons ici par forme d'appendice.

1. *Église de Saint-Pierre* (1).

L'église de Saint-Pierre à Lodève, qui a été démolie pendant la révolution, et qui va être remplacée par une autre du même nom, était d'une haute antiquité. Elle avait été, sans doute, construite avant le XIIe siècle, puisqu'en 1154 on lit dans la légende de Pierre de Raymond (39e évêque), que le pape Adrien IV, par une bulle du 18 des cal. de juin, en accorda l'*archidiaconé* à l'évêque, pour qu'il jouît à perpétuité de ses revenus.

En 1220, Honoré III, souverain pontife, ordonne à Pierre IV (44e évêque), de conférer l'archidiaconat de Saint-Pierre à Jean Cambannes.

En 1248, Guillaume de Cazouls (46e évêque) donne au curé de Saint-Pierre le droit de porter un capuchon fourré de peau noire, à l'instar des capuchons des prébendiers de l'église cathédrale, qui les portaient fourrés de peau grise.

En 1251, le pape Innocent IV confirme la donation de l'archidiaconé de cette église, faite par Adrien IV.

Nous ne poussons pas plus loin la démonstration de

(1) Addition au N° 1 du chapitre XIII, pag. 392 du IIe volume.

l'ancienneté de l'église de St-Pierre ; elle est suffisamment établie, et sa construction, si elle n'est contemporaine de la cathédrale, telle qu'elle fut réédifiée par saint Fulcran, remonte tout au moins à une époque qui s'en rapproche.

Les siècles avaient respecté l'un et l'autre de ces temples sacrés. La ville de Lodève voulut imiter celle de Montpellier, qui a démoli N.-D.-des-Tables, pour élever sur son emplacement une place couverte : elle a fait disparaître l'église de Saint-Pierre, et lui a substitué un marché couvert. Les orages de la Révolution s'étant calmés, l'esprit religieux a fait sentir à ses habitants la nécessité de rétablir la majesté du culte divin. On s'empara alors d'un vieux jeu de paume, qui fut approprié à cette vénérable destination.

Ce bâtiment ne pouvait plus suffire, et le système des améliorations s'élargissant dans la ville de Lodève, l'administration s'est déterminée à faire construire une église de Saint-Pierre, sur le terrain qu'occupait le collége ancien. En conséquence, ce collége, d'ailleurs délabré, a été abattu, déblayé; et les fondements de la nouvelle église, déjà jetés, il est facile de voir qu'elle aura, non-seulement une étendue nécessaire, une forme convenable, mais qu'elle sera dégagée des embarras qui s'opposaient au libre accès de sa porte d'entrée; qu'elle sera, enfin, en harmonie avec l'alignement qui doit dans le temps donner à la cité l'aspect artistique digne de son importance.

La première pierre de l'édifice a été solennellement posée et bénie le 8 octobre 1851.... Le concours des autorités ecclésiastiques, civiles et militaires ont attiré

à cette brillante cérémonie la population presque entière, ravie de la satisfaction que la bienveillance et le respect accordent au besoin le plus essentiel de la cité (1).

2. *Militaires distingués* (2).

Les notices que nous avons consacrées aux militaires distingués dont la vie s'est éteinte sur un lit de lauriers, sont très-incomplètes, soit à raison du nombre, soit à raison de leur étendue : nous eussions désiré de plus amples renseignements, et pouvoir payer à la mémoire de tous les braves, dont l'arrondissement de Lodève s'enorgueillit, le tribut de notre juste admiration.

Nous nous empressons de publier les services rendus à la patrie par l'un de ces vaillants guerriers, qui vient de terminer sa brillante carrière, le 2 février 1852, à l'âge de 88 ans.

(1) L'acte de 1625 donne sur l'emplacement de l'ancienne église de Saint-Pierre, les renseignements suivants :

« Église de Saint-Pierre, cimetière et maison presbytérale de Lodève;
» confronts du *Terral* et du *Narbonnés*, rues; du *Marin* et de l'*Aquilon*,
» place du Sesteiral. Contenance, 137 c. 3/4. »

Le chœur en fut démoli en 1793 pour cause de vétusté, et, en 1810, on la démolit complétement.

Comme cet édifice avait cessé d'être affecté aux exercices du culte religieux, et que la ville éprouvait la nécessité d'une église pour la paroisse de Saint-Pierre, un ancien bâtiment qui avait été autrefois la prison pour dettes (la maison de *Male-Pague*), et qui, en 1804, servait d'écurie au rez-de-chaussée et de salle de concert au premier étage, fut acheté par MM. les Pénitents Blancs, approprié en chapelle, et a, depuis le rétablissement des paroisses, servi d'église à celle de Saint-Pierre.— On conçoit, par ce peu de mots, combien il était urgent de remplacer l'ancienne.

(2) Addition au chapitre IX, pag. 271 du IIe volume.

45. — JACQUES-JEAN (*Barthélemi*), chef de bataillon, né à Lodève, le 8 août 1764, entra au service militaire le 25 février 1792, en qualité de sous-lieutenant dans le 8e bataillon des Fédérés de Paris ; — passé lieutenant au 14e bataillon d'Orléans, le 1er juin 1793 ; — lieutenant au 28e léger (1er bataillon), lors de sa formation, le 23 floréal an V, il devint capitaine au même corps, le 16 brumaire an XIII.

Le 20 mars 1813, il fut fait chef de bataillon au 13e régiment de ligne, et officier de la Légion-d'Honneur, le 19 novembre suivant. Il fut retraité chef de bataillon, le 4 janvier 1815.

Ce brave a fait les campagnes de 1792 et de 1793 à l'armée du Nord ; celles de l'an II, III, IV, V, VI et VII à l'armée de la Vendée ; de l'an VIII et de l'an IX à l'armée d'Italie ; de 1806, 1807 et 1808 en Prusse et en Pologne ; de 1808, 1809, 1810, 1811 et 1812 en Espagne ; de 1813 et de 1814 au 4e corps de la Grande Armée, en Allemagne et en Saxe.

Embarqué à bord du vaisseau *le Banel*, le 25 nivôse an X, naufragé et capturé par les Maures sur les côtes d'Afrique, il souffrit les plus mauvais traitements. — Il reçut en Espagne trois blessures : à la tête, à l'épaule droite et à la cuisse droite.

Les funérailles du commandant Jacques-Jean ont eu lieu à Lodève, le 3 février 1852, avec les honneurs dus à son grade. Il était mort la veille, à l'âge de 88 ans.

3. *Magistrats.*

Nous eussions vivement désiré pouvoir offrir, comme complément de cette histoire, le tableau chronologique

des magistrats, tant de l'ordre judiciaire que de l'ordre administratif, qui en ont occupé les fonctions supérieures dans le chef-lieu de l'ancien diocèse ou de l'arrondissement actuel : il nous a été observé qu'il suffirait de remonter à l'époque de l'organisation de l'an VIII, et nous avons cédé à cette observation.

§ 1. — *Présidents du Tribunal civil.*

En 1800,	MM. Escale.
1809	Gaujal.
1811	Prunier.
1819	Cussac.
1823	Ollier.
1843	Martin.

§ 2. — *Sous-Préfets.*

En 1800,	MM. Fabreguettes (Pierre).
1813	Fabreguettes (Augustin).
1814	Comte des Garets.
1815	Brun (Eugène).
1816	Dortet de Tessan.
1821	Rey-Paillade.
1822	Comte de Blacas-Caros.
1827	De St-Félix-d'Amoreux.
1830	Brun (Eugène), 2e fois.
1840	Baron Chaudruc-de-Crazannes.
1841	De Sigoyer (Antonin).
1848	Vallos-de-Saint-Remy.
1849	Alazard.

§ 3. — *Maires de Lodève.*

En 1800	MM.	Vaillé (Jean-Antoine).
1803		Fabreguettes (Augustin).
1806		Belliol (J.-Marie-Victor).
1815		Rouaud (Guillaume).
1830		Causse cadet.
—		Rouaud (Joseph).
1832		Barbot (Alexis-Gaspard).
1845		Bérard aîné.
1848		André (Jules).
1849		Lacas (Scœvola).

FIN DE L'APPENDICE.

ADDITION AU CHAPITRE IX.

(PERSONNAGES DISTINGUÉS ; pag. 262.)

—

Peu de familles ont acquis, dans l'état militaire, une illustration semblable à celle de MM. Dejean. — Depuis longtemps elle compte plusieurs officiers supérieurs et autres, qui se sont distingués par leur valeur et leur fidélité.

Les renseignements qui nous parviennent sont si honorables, que nous nous empressons de les ajouter à ceux déjà recueillis.

Nous ne sommes pas bien fixé sur l'aïeul commun; mais tout nous porte à croire qu'il suivit la carrière des armes. — Ainsi, M.... Dejean eut deux enfants, *Joseph-Guillaume* et *Joseph*. Chacun d'eux a formé une branche que nous allons faire connaître.

33 *bis*. DEJEAN (Joseph-Guillaume), né à Lodève, le 6 janvier 1725, entra au service du roi, le 18 janvier 1749, dans les Gendarmes de la garde, et continua jusqu'en 1756, époque de sa nomination à une compagnie des Volontaires étrangers, devenus *Austrasie* et ensuite légion de *Lorraine*. Il fit les campagnes avec ce corps, et fut blessé dangereusement à la cuisse, à Saint-Cast.— Il commanda plusieurs détachements en avant de l'armée, notamment en 1760. En faisant l'avant-garde de son

régiment, il chassa l'ennemi du bois de Frankenau, quoiqu'il fût supérieur en nombre et qu'il eût en tête le général Trinbac, qu'il prit prisonnier avec une partie de sa troupe. — Décoré en 1760, de la croix de Saint-Louis, M. le duc de Choiseul écrivit une lettre à M. le duc de Fleury, par laquelle il promettait un brevet de lieutenant-colonel à cet officier, dont les services étaient avantageusement appréciés ; mais cette promesse resta sans effet. Seulement, en 1771, il fut nommé capitaine à la première compagnie des Grenadiers royaux de Montpellier, licencié en 1774 et rappelé en 1778, confirmé dans son grade de premier capitaine.

Le 31 octobre 1791, M. Dejean vivait encore et réclamait d'être employé avec avancement. — La date de sa mort ne nous est point connue.

33 *ter*. Dejean (Joseph-Fulcran), fils du précédent, naquit le 22 août 1760, et fut admis dans la *Légion de Condé Dragons*, le 15 mai 1775. Il passa en qualité de cadet-gentilhomme au 18e régiment d'infanterie, le 28 août 1777, devint sous-lieutenant le 1er juillet 1779, lieutenant en second le 24 août 1784, lieutenant en premier le 1er juillet 1789, et capitaine le 15 novembre 1791. — Le 8 mars 1793, il fut fait lieutenant-colonel au 19e régiment d'infanterie, et le 30 floréal an IV, il eut rang de chef de brigade.

Cet officier supérieur fit, pendant ses premiers vingt ans de service, les campagnes de 1777 à 1783 aux colonies, à Saint-Domingue, et celles de 1792, 1793, an II et an III de la République, à l'armée du Nord. — Fait prisonnier de guerre par les Autrichiens le 29 avril 1794, il fut échangé le 1er floréal an V contre le major

Langer, du régiment de Charles Schroder, et fait immédiatement chef de brigade. Nommé commandant d'armes à Cherbourg, le 27 pluviôse an VIII, et bientôt après, sous-inspecteur aux revues, le 1er nivôse an X, il fut employé près les Grenadiers de la réserve, le 29 frimaire an XII, et décoré de la Légion d'Honneur, le 27 nivôse an XIII. — Il est décédé, à Arras, le 18 janvier 1806.

Si l'aïeul, le père et le fils se sont distingués dans la brillante carrière des armes, il reste un petit-fils qui a aussi payé son tribut de valeur et de fidélité au drapeau national. Il vit heureux à côté de son épée, en cultivant ses champs. — Les convenances historiques nous interdisent, à regret, d'anticiper sur sa vie et de faire ici l'éloge de ses mérites.

Nous passons, maintenant, à la seconde branche, également illustre.

33 *quat.* Dejean (Joseph), frère de Joseph-Guillaume, nous est connu en sa qualité de capitaine d'une compagnie du régiment d'infanterie de Volontaires étrangers, dont le brevet accordé par le roi, le 1er janvier 1757, a passé sous nos yeux. Nous savons aussi qu'il fut décoré de la croix de Saint-Louis. — Il fut le père de Pierre Dejean, maréchal-de-camp, qui a été l'objet de la notice particulière consignée à la page 262 de ce volume.

TABLE

DES MATIÈRES DU TOME SECOND.

FIN DE LA TABLE.

ERRATA.

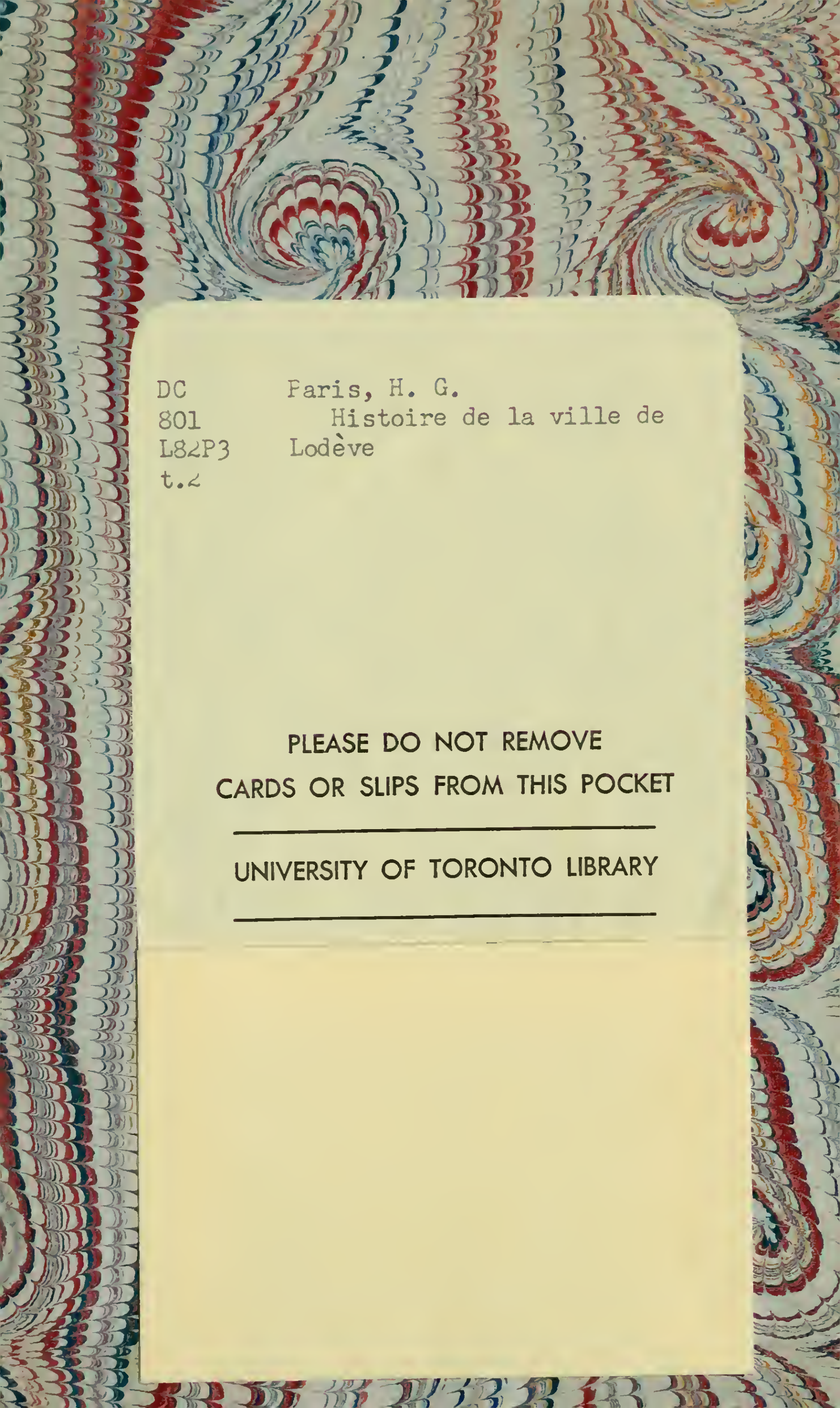
TOME PREMIER.

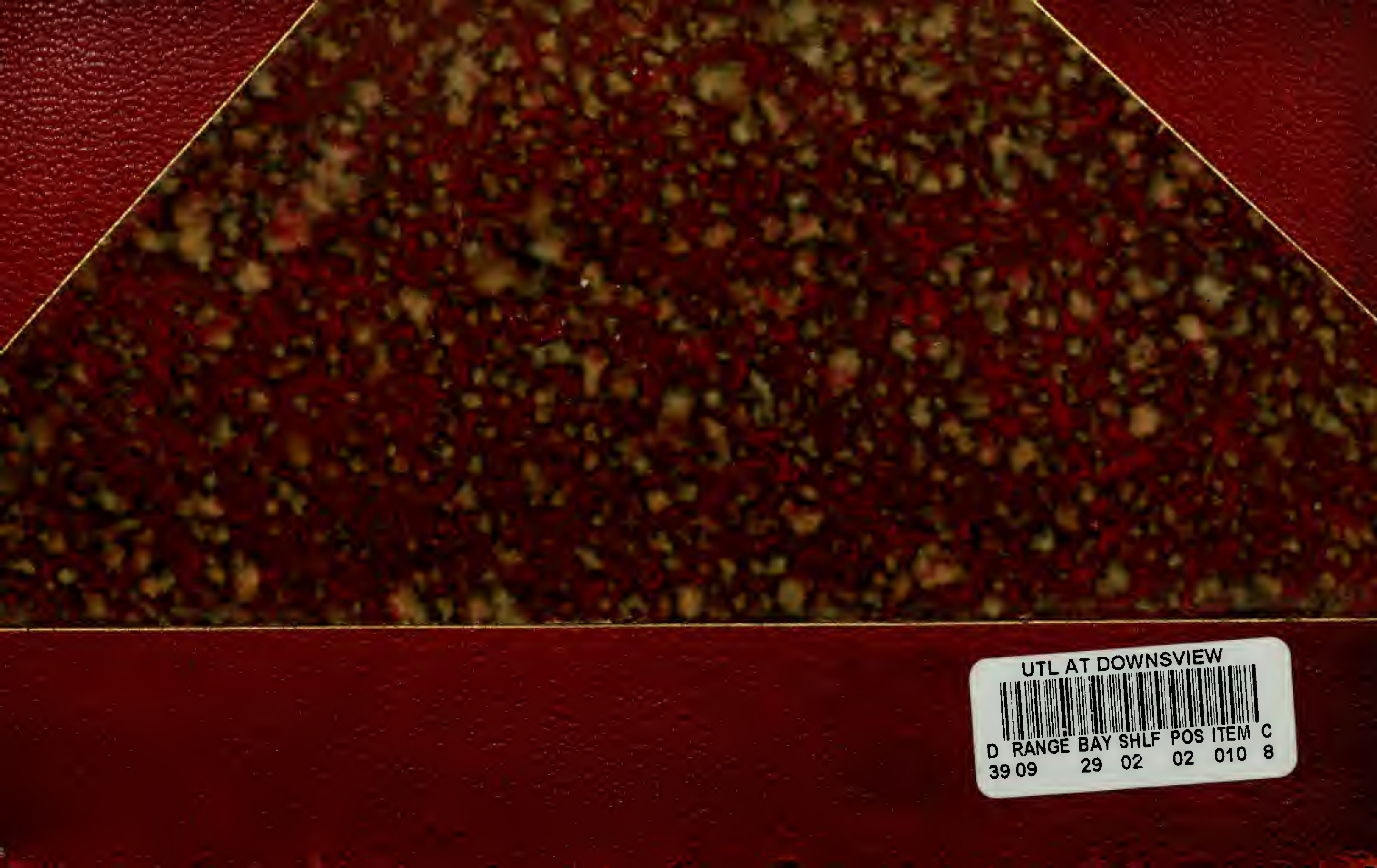
Page 32, l. 10, après *Bituit*, ajoutez: roi des Auvergnats.
44 22, au lieu de *il*, lisez: ils.
51 8, au lieu de *Avernes*, lisez: Arvernes.
59 10, au lieu de *Theodebal*, lisez: Theodebald.
99 au chiffre de la pagination, au lieu de 9, mettez 99.
id. 21, au lieu de *ne serait point connu*, lisez: ne seraient point connus.
105 37, au lieu de *à son devant*, lisez: à sa rencontre.
127 26, au lieu de *Hilduin*, lisez: Heldin.
135 au chiffre de la pagination, au lieu de 13, mettez 135.
149 11, après Clermont-d'Auvergne, ajoutez: (2).
158 2, au lieu de 1169, lisez: 1160.
221 19, au lieu de *a juridiction*, lisez: la juridiction.
226 3, au lieu de *donne*, lisez: donné.
237 10, au lieu de *a manière*, lisez: la manière.
254 15, au lieu de *il lui était dit*, lisez: il leur était dit.
286 23, au lieu de *Bernard IV*, lisez: BERNARD V.
311 23, au lieu de BERTRAND, lisez: BERNARD.
367 25, au lieu de *det*, lisez: de.
379 14, au lieu de *eurs*, lisez: leurs.
399 note 1, au premier alinéa, supprimez les mots: *duquel nous avons extrait le Tableau N° 1, servant d'appendice à notre histoire.*

TOME II.

42 21. au lieu de *trouverons*, lisez: trouvons.
44 7, au lieu de *et qu'à la date*, lisez: est à la date du 19 mars 1672.
53 à la sous-note, au lieu de *Fanalli*, lisez: Fanelli.
54 à la note 1, supprimez tout le premier alinéa qui contient une erreur matérielle. Monseigneur l'évêque de Fumel est véritablement mort le 26 janvier 1790, et nous devons avouer que nous avons eu tort de soutenir que c'était en 1791.
57 22, au lieu de *la foi*, lisez: de l'église.
125 125, au lieu de *cap convencit*, lisez: cap convenciò.
id. *id.*, au lieu de *al meu diò*, lisez: *al meu dit.*
151 6, après le mot séminaires, au lieu d'un point, mettez une virgule.
158 Après le N° 2, relatif au couvent des Ursulines, ajoutez: A la place de la Broussonnelle existait l'église de Saint-André qui fut détruite par les protestants en 1573; sur son emplacement, le couvent des Ursulines, alors contigu à celui des Cordeliers, fut bâti. — L'état des lieux a changé: l'Esplanade et les maisons construites depuis l'Esplanade jusques et compris l'hôtel de la sous-préfecture, sont des établissements formés sur la superficie ancienne des deux couvents.
167 23, au lieu de § IV, lisez: § VI.
184 35, au lieu de *parcourir*, lisez: s'honorer d'avoir parcouru.
183 14, supprimer la marque du renvoi et la sous-note qui compose la dernière ligne de la page.
193 24, au lieu de *ceux*, lisez: celle.
199 1, au lieu de *apporten*, lisez: apportent.
204 171, au lieu de *eur*, lisez: seur.
212 10, au lieu de 600.000, lisez: 60,000.
223 25, au lieu de *Lozières*, lisez: Lauzières.
269 2, au lieu de *aissé*, lisez: laissé.
Id 14, au lieu de *s'enorgueillir*, lisez: s'enorgueillit.
Id. 23, au lieu de *de valeur et de résignation*, lisez: de la valeur et de la résignation.
272 20, au lieu de *romaines*, lisez: *romanes*.
276 30, au lieu de *Pioch*, lisez: Puech.
279 18, au lieu de 1526, lisez: 1585.
281 33, au lieu de *donnerons*, lisez: donnons.
321 7, au lieu de *incidents*, lisez: accidents.
324 1, au lieu de CHAPITRE X, lisez: CHAPITRE XI.
328 7, au lieu de *Sommont*, lisez: Soumont.
Id. 10, au lieu de *Jossels*, lisez: Joncels.






UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 09 29 02 02 010 8